



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.





Earl of Harrowby.

OXFORD UNIVERSITY



ST. GILES', OXFORD OX1 3NA

Vet. Fr. B. 3917



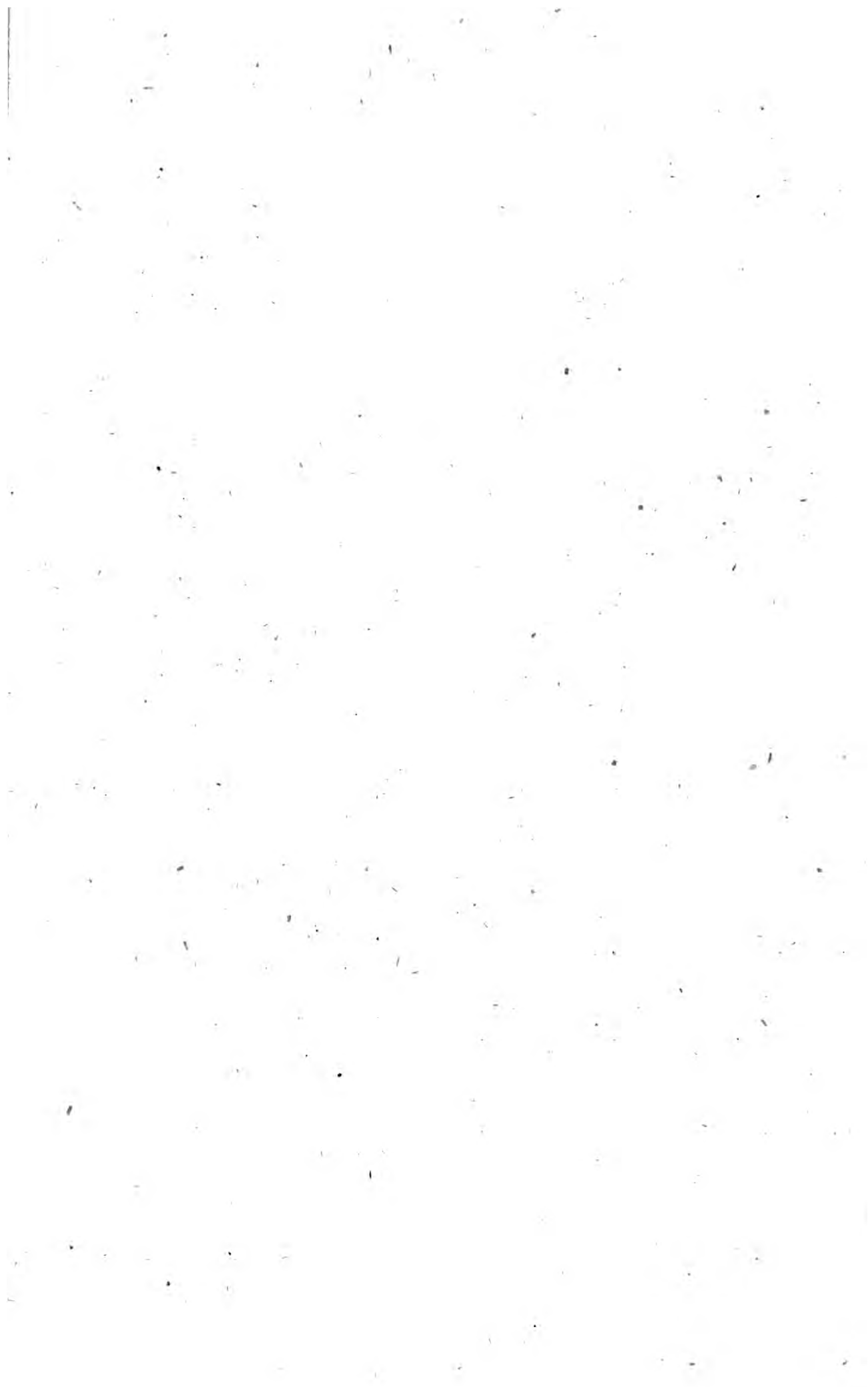
Earl of Harrowby.

OXFORD UNIVERSITY



ST. GILES', OXFORD OX1 3NA

Vet. Fr. 7 B 3917



OEUVRES COMPLÈTES

DE

DUCLOS,

Historiographe de France, Secrétaire perpétuel
de l'Académie Française, Membre de celle
des Inscriptions et Belles-Lettres ;

Recueillies *pour la première fois*, revues et corrigées sur
les manuscrits de l'auteur, précédées d'une notice histo-
rique et littéraire, ornées de six portraits,

Et dans lesquelles se trouvent plusieurs écrits inédits, notamment
des *Mémoires* sur sa vie, des *Considérations sur le goût*, des
Fragmens historiques qui devoient faire partie des MÉMOIRES
SECRETS, etc., etc.

TOME SECOND.

A PARIS,

Chez DELAUNAY, libraire, Palais-Royal, galerie de
bois, n.º 243, côté du jardin.



A

MONSEIGNEUR

LE COMTE

DE MAUREPAS,

MINISTRE,

SECRÉTAIRE d'état, et commandeur des
ordres du roi.

MONSEIGNEUR,

LA protection que vous pouvez accorder à un ouvrage, est le moindre motif qui m'ait engagé à vous offrir celui-ci. C'est par vos ordres que je l'ai entrepris; c'est à

vous que j'en dois l'hommage : heureux
d'avoir une occasion de vous marquer pu-
bliquement que je suis avec plus de res-
pect encore pour votre personne que pour
votre place,

MONSEIGNEUR,

Votre très-humble et très-
obéissant serviteur,

DUCLOS.

PRÉFACE.

JE n'entreprendrai point de prouver l'utilité de l'histoire : c'est une vérité trop généralement reconnue pour avoir besoin de preuves. Les sciences et les arts ont différens objets d'utilité, et font la gloire d'une nation : il n'appartient qu'à l'histoire de former les hommes d'état. C'est là qu'ils doivent trouver les règles de leur conduite.

On ne voit sur le théâtre du monde qu'un certain nombre de scènes qui se succèdent et se répètent sans cesse : quand on aperçoit les mêmes fautes suivies régulièrement des mêmes malheurs, on doit raisonnablement penser, que si l'on eût connu les premières, on auroit évité les autres. Le passé doit nous éclairer sur l'avenir : la connoissance de l'histoire n'est qu'une expérience anticipée.

Sur ce principe, les histoires particulières l'emportent sur les générales. Celles-ci peuvent être curieuses ; plusieurs ne méritent qu'on s'en instruisse, que parce qu'il est honteux de les ignorer : on doit les lire ; mais il faut étudier les histoires particulières.

Si l'on ne vouloit connoître que les principaux

événemens, une longue suite de siècles offrirait peu de variété : des guerres cruelles et souvent injustes, des provinces désolées, des peuples opprimés, des traités jurés et violés ; voilà l'histoire.

Parmi tant de faits pareils, la différence ne se fait sentir que dans les ressorts qui les produisent ; c'est aux histoires particulières à nous en instruire. Celles qui concernent notre nation, sont les plus intéressantes et les plus utiles pour nous. C'est là que nous pouvons connoître la constitution fondamentale de la monarchie, les principes du droit public et particulier, et ceux des révolutions. Une des principales est celle qu'on attribue à Louis XI ; révolution d'autant plus singulière, qu'elle s'est faite sans ébranler l'état, et par degrés insensibles. On a dit que ce prince *mit les rois hors de page* ; mais ce fut sans annoncer ses entreprises avec un éclat qui ne peut qu'en empêcher ou en retarder le succès. Il sut préparer et saisir les circonstances, s'écarter à propos des formalités, les rétablir dans le besoin, paroître s'y assujétir pour les faire respecter, parce qu'elles sont elles-mêmes un des remparts de l'autorité. Par une conduite également souple et ferme, il jeta les fondemens de la puissance où sont parvenus ses successeurs ; de sorte que, malgré la foiblesse de quelques-

uns d'entr'eux, l'autorité royale s'est toujours élevée depuis, par ce mouvement que Louis XI lui avoit imprimé, ou qu'il avoit si considérablement augmenté, qu'il en est regardé comme l'auteur.

Je ne puis cependant m'empêcher d'observer, qu'en attribuant à un roi les événemens de son règne, on doit distinguer ses actions et ses dessein propres d'avec les révolutions dont les causes sont plus étendues : souvent le règne des princes n'est que l'époque de ces révolutions; ils en sont quelquefois les ressorts, rarement les auteurs. Celui qui règle le sort des empires, dont le souffle renverse les trônes, qui tient les cœurs des rois dans sa main, prépare leur élévation et leur chute par des voies impénétrables : le conquérant, le politique, le tyran, le prince foible ne sont que des instrumens entre les mains de Dieu. Ne croyons pas avoir sondé ses décrets et pénétré les premiers principes des événemens, quand nous avons aperçu quelques causes secondes.

Ne bornons pas nos vues à la France; jetons les yeux sur les autres états : nous verrons dans un même temps une influence générale se répandre sur l'Europe, y produire une espèce de fermentation, et en changer la face. Dans le nord, la tyrannie des rois de Danemarck annonçoit la

liberté de la Suède : ce royaume moins opprimé eût été plus long-temps esclave.

L'Angleterre étoit le théâtre de toutes les horreurs des factions de Lancastre et d'Yorck : la force y réglant les droits, le sceptre appartenoit à quiconque osoit s'en saisir. Le génie anglois ne s'est jamais plus développé que dans ce temps-là : l'inquiétude et la fierté de cette nation ne servoient qu'à faire connoître que c'est par l'audace des entreprises qu'on plaît à un peuple libre, et qu'on parvient à l'asservir.

L'Espagne, si long-temps alliée et amie de la France, en devient la rivale aussitôt qu'elle voit augmenter sa propre puissance par la réunion des couronnes de Castille et d'Arragon sur la tête de Ferdinand-le-Catholique. Le règne de ce prince reçoit un nouvel éclat de la découverte du nouveau monde, source de biens et de maux, qui a enrichi et dépeuplé l'Europe.

La maison d'Autriche, d'abord plus illustrée que puissante, tombe tout à coup par la foiblesse de ses princes dans un état de langueur qui ne répond, ni à ses commencemens, ni à ce degré de puissance où elle est parvenue depuis. Elle se relève par le mariage de Marie de Bourgogne, et s'étend plus par ses alliances, sa politique, ou plutôt ses intrigues, que les autres princes par des conquêtes et des vertus.

Les Suisses, las d'être les victimes de l'orgueil et de la tyrannie, secouent le joug, deviennent recommandables par leur valeur, sages dans leur gouvernement, respectables par leurs mœurs, redoutables à leurs ennemis, fidèles à leurs alliés.

En Italie, Jacques Sforce, un aventurier, se fait un nom dans les armes ; son fils en augmente la gloire, s'empare du Milanois en usurpateur, le gouverne en prince.

Les Médicis, par leurs richesses et par leur crédit, se rendent maîtres de Florence. C'est en gagnant le cœur de leurs concitoyens, c'est par l'éclat de leurs vertus, c'est en servant leur patrie, qu'ils trouvent les moyens de l'assujétir. Ils usurpent la souveraineté par les seules voies qui rendent les princes dignes de la conserver.

Autrefois la puissance illimitée des papes les dispensoit de se plier à un plan de gouvernement, et d'avoir les égards dûs aux rois. Ils parloient, on s'empressoit ; ils commandoient, on obéissoit. L'abus du pouvoir en est toujours l'écueil. On commença à distinguer le prince du pontife ; on le respectoit, mais on le redoutoit moins. Dès le temps de Louis XI, la cour de Rome n'osoit plus hasarder témérairement ses entreprises. Elle employoit des mesures, concer-
toit ses desseins, et la diminution de sa puissance donna naissance à sa politique.

Telles sont les circonstances qui accompagnèrent ou suivirent de près le règne de Louis XI, et qui précédèrent de quelques années la plus grande et la plus subite des révolutions ; je veux dire celle qui arriva dans la religion, au commencement du seizième siècle, et qui changea totalement les intérêts des princes et le système politique de l'Europe. On voit par ce tableau que le règne de Louis XI est un de ceux qu'il importe le plus de connoître.

Le discours ordinaire de ceux qui n'ont qu'une connoissance médiocre de notre histoire, est de demander ce qu'on peut dire après Philippe de Commines ? Beaucoup de choses qu'il a ignorées ou omises, qui sont très-importantes, et dont on a les preuves. On ne peut trop donner d'éloges à cet excellent écrivain : les vues saines, le sens droit et profond, le jugement solide qui règnent dans son ouvrage, lui ont acquis, à juste titre, la réputation dont il jouit, et qu'il conservera toujours.

Cependant ceux qui font de l'histoire leur étude particulière, conviennent qu'il n'a écrit que des mémoires et non pas une histoire. Indépendamment des fautes qui sont relevées dans les notes marginales de la dernière édition, il lui en est échappé plusieurs autres. Je les marquerai hardiment, parce que c'est un de mes devoirs.

Toutes les fois que je ne me suis pas trouvé d'accord avec lui, mon sentiment m'est devenu suspect, et je n'y ai persisté qu'après les recherches les plus exactes. Ses fautes ne sont pas ordinairement importantes ; mais on peut toujours relever celles des grands hommes ; peut-être sont-ils les seuls qui en soient dignes, et dont la critique soit utile.

Il est encore important d'observer que Commines ne passa en France qu'en 1472, la douzième année du règne de Louis XI. Il ne pouvoit savoir, que par des récits, ce qui étoit arrivé dans le royaume jusqu'à ce jour-là. Ses mémoires ne commencèrent qu'à la guerre du bien public. Louis XI avoit alors quarante-deux ans. On conjecture par les mémoires de Commines, qu'il les composa vers l'an 1491, huit ans après la mort du roi, et vingt-sept depuis les premiers évènements qu'il rapporte. Comme il n'écrivoit que de mémoire, il ne s'est pas toujours rappelé les faits exactement. Oserois-je avancer une proposition qui, pour avoir l'air d'un paradoxe, n'en est pas peut-être moins vraie : ce ne sont pas toujours les auteurs contemporains qui sont le plus en état d'écrire l'histoire. Ils ne peuvent donner que des mémoires dont la postérité fait usage ; ils sont souvent opposés les uns aux autres. C'est du sein même de cette contrariété que nous tirons la vérité.

D'ailleurs, ils ignorent les ressorts cachés des faits qu'ils rapportent; au lieu que les actes les plus secrets du ministère devenant publics après une longue suite d'années, lorsqu'ils sont sans conséquence, nous entrons dans un sanctuaire qui étoit impénétrable à nos aïeux. L'homme de la cour le plus instruit, ne peut jamais l'être aussi parfaitement qu'un historien à qui l'on remettrait les actes, les lettres, les traités, les comptes, et généralement tout ce qui sert de fondement à l'histoire. Voilà précisément quelle est la collection des pièces qui sont en dépôt à la bibliothèque du roi, et sur lesquelles j'ai composé cette histoire.

Feu M. l'abbé Le Grand, l'homme le plus laborieux, a passé trente ans à former ce recueil sur lequel il avoit composé des annales plutôt qu'une histoire. Son travail m'a été extrêmement utile, et m'en a épargné beaucoup. C'est une reconnaissance que je lui dois, et que je ne saurois trop publier. Cependant, je n'ai point suivi son plan; j'ai encore moins adopté ses vues. Comme il avoit toujours eu Louis XI pour objet de ses études, il s'étoit accoutumé à regarder ce prince comme le plus grand roi de la monarchie. On croit, par un sentiment secret, inconnu peut-être à celui qui l'éprouve, participer à la gloire de ceux dont on s'occupe. Il jugeoit dignes d'at-

tention les moindres événemens de ce règne ; tous lui paroissoient d'une égale importance.

Malgré toutes les recherches de M. l'abbé Le Grand, malgré les soins qu'il s'est donnés, j'ai éprouvé que les collections qui abondent en superflu, manquent quelquefois du nécessaire, et que les compilations les plus étendues sont celles qui exigent le plus de critique et de discussion. J'ai vérifié les pièces importantes avec ceux dont la profession est d'en juger. Tous les dépôts m'ont été ouverts par les ordres de M. le comte de Maurepas, à qui le roi a confié le département des lettres, des sciences et des arts, comme s'il eût consulté ceux qui les cultivent.

Je ne me suis pas contenté de lire les imprimés et les manuscrits ; j'ai eu recours aux personnes les mieux instruites de notre histoire. J'ai tiré un très-grand avantage des conseils de M. Berthier, conseiller honoraire au parlement, et de MM. de Foncemagne et Secousse, de l'académie des belles-lettres. Je les prie de me pardonner si je déclare publiquement les obligations que je leur ai. J'ai cru que la reconnoissance pouvoit me dispenser de leur en demander la permission que leur modestie m'auroit refusée.

Je ne me suis point attaché à rapporter tous ces petits faits qu'on lit sans les retenir, qui font languir l'attention, qui n'ont jamais eu d'autre

mérite que l'intérêt actuel, et qui doivent, comme tous les foibles objets, disparaître dans l'éloignement.

Des communautés ou des familles ne trouveront point ici des particularités qui pourroient peut-être les intéresser, mais qui seroient de la dernière indifférence pour le public ; à moins qu'elles ne soient importantes, et qu'elles ne servent à faire connoître le prince dont j'écris la vie. On ne doit pas admettre dans une histoire tout ce qui peut entrer dans un journal ou des annales. L'historien doit chercher à s'instruire des moindres détails, parce qu'ils peuvent servir à l'éclairer, et qu'il doit examiner tout ce qui a rapport à son sujet ; mais il doit les épargner au lecteur. Ce sont des instrumens nécessaires à celui qui construit l'édifice, inutiles à celui qui l'habite. L'historien doit tout lire, et ne doit écrire que ce qui mérite d'être lu.

Je n'ai omis aucun des faits qui sont dignes de quelque attention ; je me suis particulièrement arrêté sur ceux qui concernent les lois, le gouvernement, et dont les suites se font encore sentir aujourd'hui. Je n'ai pas eu moins d'attention à peindre les mœurs, parce qu'elles sont ordinairement le principe ou la suite des révolutions.

On verra combien les vertus et les vices des

hommes dépendent des mœurs de leur siècle ; qu'ils n'ont presque jamais de principes sûrs, et n'agissent que par imitation ; que les siècles les moins polis sont les plus vicieux, et que la vertu s'épure à mesure que l'esprit s'éclaire : nous sentons alors que nos véritables intérêts dépendent d'être unis à l'intérêt commun. Ce que j'avance au sujet d'une nation peut s'appliquer aux particuliers. Les hommes privés de lumières sont toujours dans l'occasion du crime ; au lieu qu'un homme d'esprit, n'eût-il que des vues d'intérêt, sent qu'il n'a point de meilleur parti à prendre que d'être honnête homme. On est bien près de suivre la vertu, quand on est obligé de rougir du vice.

Dans des temps peu éclairés on conservoit une réputation de probité en faisant des actions qui déshonoreroient aujourd'hui. J'en pourrois rapporter plusieurs exemples ; mais je crois qu'on doit respecter jusqu'aux fantômes de vertu que le temps a consacrés, et qui peuvent être même des objets d'émulation à la faveur de l'obscurité qui en couvre les défauts.

Pour mieux développer le caractère de Louis XI, j'ai tâché de faire connoître le génie de son siècle. Je n'ai eu aucun égard aux idées populaires. Plusieurs personnes seront peut-être étonnées de ne pas trouver tous mes jugemens

d'accord avec ceux qu'elles ont pu se former d'avance, et sans examen. Je ne crains point de heurter les préjugés : c'est le premier pas vers la vérité. Je n'ai admis que les faits consacrés par des pièces authentiques et des auteurs contemporains. J'ai eu grand soin de conserver les traits particuliers qui caractérisent l'homme, et l'exposent à nos yeux dépouillé de tous les dehors imposans du trône : mais j'ai méprisé les traditions populaires ; content de les supprimer, je n'ai pas cru qu'elles méritassent d'être réfutées, à moins qu'il n'en résultât quelque éclaircissement utile. Je n'en ai pas moins relevé et condamné les fautes de Louis XI, sans m'appuyer sur des fables qui ne doivent leur naissance qu'à des bruits populaires. Le commun des hommes, ne connoissant guère l'histoire que par une tradition vague, il n'est pas étonnant que cette tradition se ressente de l'ignorance et de la grossièreté du peuple qui en est dépositaire.

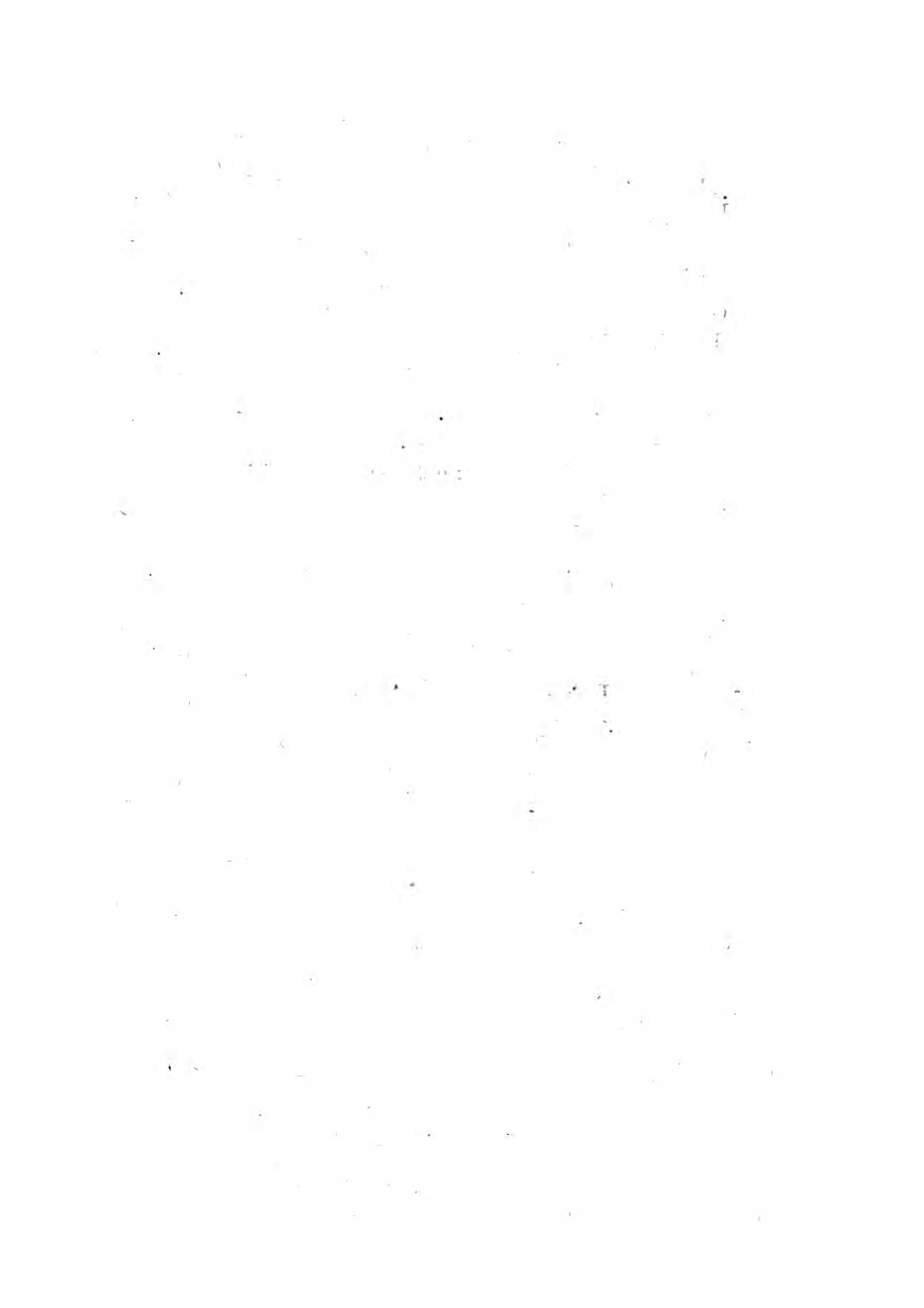
Je ne donne point de pièces justificatives, parce que j'aurois fait trop de volumes, à ne choisir que les plus importantes. Ceux qui voudront les consulter, les trouveront à la bibliothèque du roi.

A l'égard de l'ordre que j'ai suivi, il est à propos d'observer que, du temps de Louis XI, l'année commençoit à Pâques. Ce n'est qu'en 1564,

que le commencement en a été fixé au 1.^{er} de Janvier. J'ai suivi le nouveau style ; mais j'ai marqué au commencement de chaque année la date du jour de Pâques , afin qu'on fût en état de comparer les deux styles. Quand il s'est trouvé des faits qui concouroient ensemble et se croisoient , j'ai préféré l'ordre de la matière à celui des dates : une plus grande exactitude seroit elle-même une source de confusion.

Voilà mes engagements : le lecteur jugera si je les ai remplis.

FIN DE LA PRÉFACE.



HISTOIRE

DE

LOUIS XI.

LIVRE PREMIER.

LA monarchie françoise n'a jamais été plus près de sa ruine que sous le règne de Charles VII. Les malheurs qui accabloient la France, tiroient leur source de plus loin. La funeste journée de Poitiers, où la valeur françoise céda au désespoir des Anglois, fit naître les premiers troubles qui ébranlèrent l'état. La prison du roi Jean remplit le royaume de brigues, de factions et de tous les désordres qui suivent l'anarchie. Ceux qui se crurent assez puissans pour trahir impunément leur devoir, voulurent partager l'autorité, ou du moins s'en affranchir ; mais le Dauphin, fidèle à son père, à son roi et à l'état, contint les mécontents, châtia les rebelles, fit tête à l'ennemi ; et la sagesse de son gouvernement, lorsqu'il fut

monté sur le trône , auroit rendu à la France son ancien éclat , si son règne eût été plus long.

Les peuples commençoient à peine à respirer, lorsqu'ils se virent exposés à de nouveaux malheurs par la mort de Charles V. La minorité de Charles VI, la démence où il tomba dans la suite, et les divisions qu'elle fit naître parmi ceux qui aspiraient au gouvernement, ne firent que trop connoître qu'un roi, incapable de gouverner, est encore plus pernicieux à un état, qu'un prince malheureux ou qui fait des fautes. Ce règne fut une guerre civile continuelle ; on y vit toutes les horreurs qui peuvent naître de la foiblesse d'un roi, de l'ambition des grands, et de la licence des peuples. Chaque homme en particulier s'instruit par ses disgrâces ; mais il semble qu'un peuple entier ne puisse tirer aucun fruit de l'expérience.

Les malheurs où la France avoit été plongée par ses divisions, n'y rétablirent pas l'union ; nos ennemis profitèrent encore de nos discordes. Le courage de la nation suppléa quelque temps à la prudence ; mais les fautes que nous fîmes à la bataille d'Azincourt, nous rendirent cette journée aussi fatale que celle de Poitiers. Les Anglois réduits à l'extrémité, nous demandoient la paix ; nous les forçâmes de combattre, et nous profitâmes si mal de nos avantages, qu'ils ne durent

la victoire qu'à notre imprudence et à la nécessité de se défendre. L'élite de nos troupes resta sur la place, et quatre princes du sang furent faits prisonniers.

Au milieu de la consternation générale, les factions de Bourgogne et d'Orléans se signaloient par l'avarice, le meurtre et le poison. Le peuple qui n'avoit point de roi, avoit une infinité de tyrans. Les princes divisés par l'ambition, ne se réunissoient que pour abuser de l'état malheureux de Charles VI. On étoit persuadé qu'ils avoient fait périr par le poison les deux premiers Dauphins, Louis et Jean, qui moururent à quelques mois l'un de l'autre. Charles, devenu Dauphin par la mort de ses deux aînés, voulut s'emparer du gouvernement; mais le plus grand obstacle qu'il trouva, vint de la part de la reine sa mère, Isabeau de Bavière. Cette princesse entroit dans toutes les factions opposées au Dauphin, sans autre vue politique que d'usurper une autorité qu'elle aimoit mieux partager avec les rebelles, que de la tenir de son fils. Injuste, dénaturée, avide du pouvoir, incapable d'en soutenir le poids, et, ce qu'il y a de plus dangereux pour un état, s'y regardant comme étrangère : ses vices même n'avoient rien d'héroïque, et son ambition marquoit moins la grandeur de son âme que la foiblesse de son caractère. Le 21 mai, 1420,

par un traité inoui, elle donna sa fille Catherine en mariage à Henri V, roi d'Angleterre, et déclara ce prince héritier de la couronne de France, au préjudice du Dauphin, qu'elle n'avoit jamais traité comme son fils, mais qui devoit être son maître. En effet, Charles VI étant mort quelque temps après, le Dauphin, le 22 octobre 1422, sous le nom de Charles VII, se fit couronner à Poitiers, parce que les Anglois étoient maîtres de Reims, de Paris, et de la plus grande partie du royaume.

On auroit dû s'attendre que Charles, persécuté presque en naissant, toujours fugitif et les armes à la main, éprouvé par toutes sortes de malheurs, auroit été un prince uniquement fait pour la guerre. Il est vrai qu'il reconquit son royaume sur les Anglois; mais ces succès, qui lui acquirent le titre de victorieux, furent principalement l'ouvrage de ses généraux; il leur dut presque toutes ses victoires, et fit rarement la guerre en personne. Charles étoit doux, facile, généreux, sincère, bon père, bon maître, digne d'être aimé, et capable d'amitié. Il avoit toutes les qualités d'un particulier estimable, peut-être étoit-il trop foible pour un roi. Uniquement livré aux plaisirs, il étoit moins sensible à l'éclat du trône, qu'importuné des devoirs qu'il impose. Il redoutoit les fatigues de la guerre, quoi-

qu'il fût intrépide dans le péril. Avec toute la valeur des héros, il manquoit de ce courage d'esprit si nécessaire dans les grandes entreprises, et supérieur à tous les événemens, parce qu'il donne cette fermeté d'âme qui, faisant envisager les malheurs de sang-froid, en fait apercevoir les ressources. Ce prince ne prenoit presque jamais de parti de lui-même, et n'avoit d'autres sentimens que ceux que lui inspiroient ses favoris et ses maîtresses. La valeur et la conduite de ses généraux suppléèrent à son indolence naturelle. Il fut assez heureux pour les trouver, et assez sage pour s'en servir. Le bâtard d'Orléans, autrement dit le comte de Dunois, fut celui qui lui rendit les plus grands services, et Agnès Sorel en partagea la gloire. Ce fut la maîtresse pour qui Charles eut la plus forte passion, et qui fut la plus digne de son attachement : sa beauté singulière la fit nommer la belle Agnès ; on la nomma ensuite *Dame de Beauté*, le roi lui ayant donné le château de Beauté qui étoit auprès de Vincennes, afin, disoit-il, qu'elle eût un nom qui lui convînt. Rare exemple pour celles qui jouissent de la même faveur, elle aima Charles uniquement pour lui-même, et n'eut jamais d'autre objet dans sa conduite que la gloire de son amant et le bonheur de l'état. Agnès Sorel se distinguoit par des vertus préférables à celles.

qu'on exige de son sexe. C'est ainsi que François I.^{er} en jugeoit dans les vers qu'il écrivit au bas du portrait de cette femme célèbre (*). Elle concerta avec le bâtard d'Orléans les moyens de tirer le roi de la léthargie où il étoit enseveli. Elle réveilla le courage de ce prince, en lui rappelant ses devoirs. Ce fut par un artifice politique, que Jeanne d'Arc, appelée communément la Pucelle d'Orléans, fut présentée au roi. Elle parut devant lui comme envoyée de Dieu, et suscitée par le ciel pour délivrer la France de l'oppression de ses ennemis. Le roi en fut touché; les plus éclairés feignirent de le croire; le soldat, persuadé que le ciel se déclaroit pour lui, marcha avec confiance; il se crut invincible, et c'est le premier pas vers la victoire. La valeur, la prudence et la vertu de cette généreuse fille répondirent à l'idée qu'on s'en étoit formée; et le roi lui dut ses premiers succès.

Charles, qui triomphoit de ses ennemis, ne pouvoit dissiper les cabales qui divisoient sa cour; son goût pour les plaisirs lui rendoit les favoris nécessaires, sa facilité les laissoit abuser de leur faveur, et le plus souvent ils l'em-

(*) Gentille Agnès, plus d'honneur tu mérite,
La cause étant de France recouvrer,
Que ce que peut dedans un cloître ouvrir
Close nonnain, ou bien dévot hermite.

ployoient à se détruire les uns les autres. Le connétable Artus de Bretagne, comte de Richemont, Giac, Le Camus de Beaulieu, La Tremouille, le comte du Maine gouvernèrent successivement l'esprit du roi. Le comte du Maine (*), outre sa qualité de prince du sang, et de beau-frère du roi, étoit un courtisan habile, qui se ménagea toujours la bienveillance d'Agnès Sorel et de la demoiselle de Villequier, et s'empara des affaires, en feignant de ne prendre part qu'aux plaisirs de son maître. Il n'eut de rival dangereux qu'Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, qui prétendoit que tout étoit dû à sa valeur et à ses services. Ces deux concurrens remplirent tellement la cour de cabales, que Charles trouva moins d'obstacles à triompher de ses ennemis, qu'à rétablir la paix dans sa maison.

Les troubles qui régnoient à la cour, étoient l'image des désordres qui affligeoient les provinces. Tous les ordres de l'état étoient pervertis.

(*) Charles d'Anjou, comte du Maine, étoit fils de Louis II, d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, et frère puîné de Louis et de René d'Anjou, qui portèrent successivement le titre de roi de Naples. Leurs sœurs étoient Marie d'Anjou, femme de Charles VII, morte en 1465, et Yolande d'Anjou, mariée à François, duc de Bretagne, morte en 1440.

Il n'y avoit ni mœurs, ni discipline parmi les ecclésiastiques. L'étude et la règle étoient bannies des monastères, la débauche y régnoit avec scandale ; ils méprisoient ou ignoroient leurs devoirs. Le peuple, malgré sa misère, fournissoit à leurs excès, et conservoit pour leur état un respect aveugle et stupide, qui l'empêchoit d'être frappé de leur dérèglement. La noblesse ne se piquoit que d'une galanterie romanesque, et d'une valeur féroce : le soldat mal payé ne vivoit que de brigandage, et regardoit comme un gain légitime tout ce qu'il emportoit par violence. Des troupes de brigands connus sous les noms de *Tondeurs*, *Retondeurs*, et *Écorcheurs*, couroient et ravageoient les provinces. Le paysan abandonnoit le labourage ; on n'entendoit parler que de vols et d'assassinats : on ne peut lire sans horreur les lettres de rémission qui se sont données dans ces temps-là ; à peine y avoit-il un homme de guerre qui n'eût besoin d'une abolition ; et c'est par les rémissions que nous sommes instruits des crimes.

J'ai cru devoir donner une idée de l'état de la France et de la cour de Charles VII, pour faire mieux entendre ce qui regarde son successeur. On verra que Louis XI, né et élevé au milieu de ces désordres, en sentit les funestes effets. Indépendamment de son caractère propre, les

réflexions qu'il fit sur les premiers objets dont il fut frappé, contribuèrent beaucoup à la conduite que nous lui verrons tenir. A peine commença-t-il à se connoître, qu'il osa condamner la conduite de son père; en voulant remédier à tout, il pensa tout perdre. Il ne comprit pas assez que sa qualité de fils ne lui donnoit que le droit de représenter, et non pas de se révolter; mais si quelque chose pouvoit diminuer le blâme de ses premières démarches, c'est qu'il sentit trop tôt que le royaume avoit besoin d'un maître, et qu'il étoit né pour l'être.

La vie de Louis XI, que j'entreprends d'écrire, commence presque avec le règne de Charles VII; cependant je ne parlerai du père, qu'autant que le fils aura eu part aux événemens de son règne.

LOUIS XI, fils de Charles VII et de Marie d'Anjou, naquit à Bourges dans le palais archiépiscopal, le samedi 3 de juillet 1423. Il fut baptisé le lendemain dans l'église de St.-Étienne par Guillaume de Champeaux, évêque de Laon, et il eut pour parrain Jean, duc d'Alençon, prince du sang. Dès qu'il fut né, on fit son horoscope, suivant la superstition de ces temps-là, et l'on prédit, suivant l'usage, beaucoup de choses vagues et flatteuses pour le prince régnant. Le Dauphin fut élevé sous les yeux de la

reine sa mère, et n'avoit point d'autres officiers que ceux de cette princesse. Les assignations qu'on donnoit pour leur entretien, étoient même si mal payées à cause de la misère de l'état, que le roi fut obligé, en 1433, de leur abandonner les revenus du Dauphiné, que la reine recevoit sur ses quittances. Lorsqu'on fit la maison du Dauphin, on lui donna pour confesseur Jean Majoris, chanoine de Reims, qui étoit déjà son précepteur ; pour gouverneurs, Amauri d'Estinac, et Bernard d'Armagnac, comte de la Marche ; et pour premier écuyer, Joachim Rouault, qui fut depuis maréchal de France.

Le Dauphin n'avoit que cinq ans lorsqu'on le maria à Marguerite, fille de Jacques I.^{er}, roi d'Écosse. Le contrat fut signé à Perth le 19 de juillet, et ratifié à Chinon le 30 d'octobre 1428. Le douaire de la Dauphine n'étoit que de douze mille livres par le contrat ; Charles VII l'augmenta de trois mille livres par la ratification. Pendant les huit années qui s'écoulèrent depuis la signature du contrat jusqu'au temps que la princesse d'Écosse passa en France, les Anglois firent tous leurs efforts pour rompre ce mariage ; ils offrirent au roi d'Écosse de jurer une paix éternelle avec lui, et de lui céder Rosbourg, Barwic et plusieurs autres places. Jacques fit assembler à ce sujet les états de son royaume. Le

clergé fut partagé ; mais la noblesse rejeta les propositions des Anglois ; le roi suivit ce sentiment , et fit embarquer Marguerite à Dunbarton avec les ambassadeurs de Charles VII. Les Anglois mirent plusieurs vaisseaux en mer pour enlever la princesse ; mais pendant qu'ils s'amusoient à poursuivre un vaisseau chargé de vin , qui revenoit de Bordeaux , la princesse passa heureusement , et aborda à la Rochelle. Elle fit son entrée à Tours le 24 juin 1436 ; le lendemain le roi alla prendre la princesse chez elle , et la mena à l'église. Elle avoit alors treize ans ; mais comme le Dauphin n'en avoit pas encore quatorze , l'archevêque de Tours lui donna une dispense , et Regnault de Chartres , archevêque de Reims et chancelier de France , fit la cérémonie du mariage.

Le Dauphin , depuis son mariage , suivit le roi dans ses voyages et dans ses guerres , et commença dès lors la vie laborieuse qu'il a toujours menée depuis. Il assista cette même année aux états de Dauphiné , assemblés à Romans , qui lui accordèrent pour sa première entrée dans la province dix mille florins. A son retour , il se trouva au siège de Montereau , où le roi , à sa prière , fit grâce aux Anglois qui furent forcés dans la place. Il assista ensuite à l'assemblée qui se tint à Bourges , où fut dressée la pragmatique sanc-

tion, dont je parlerai lorsqu'il s'agira de son abolition.

Le Dauphin commença à se faire connoître dans le Poitou. Pons, La Tremouille, Amboise, Jean et Gui de La Rochefoucault, Jean de Siguinville, lieutenant du maréchal de Retz, étoient autant de tyrans qui désoloient le Poitou, la Saintonge et l'Angoumois. Le peu d'attention que la cour faisoit aux plaintes des peuples, donnoit lieu de croire que le roi permettoit ces vexations. Le Dauphin fit d'abord arrêter les plus mutins, punit les malversations qui s'étoient commises depuis vingt ans, et fit rentrer dans leur devoir tous ceux qui s'en étoient écartés. Il sembloit que Louis, âgé de quatorze ans, fût l'unique ressource de la France. Le roi même, fatigué des remontrances des états de Languedoc, répondit que le Dauphin arriveroit bientôt, et remédieroit à tout. Il vint en effet à Toulouse, suivi de plusieurs prélats, du sire d'Estinac, et du vicomte de Carmain. La sénéchaussée de Toulouse lui fit présent de six mille livres qu'il distribua à ceux de son conseil.

Louis parcourut tout le Languedoc ; on le vit presque dans le même temps à Albi, à Lavaur, à Toulouse, à Castres, à Beziers, et partout où sa présence étoit nécessaire. La famine et la peste ravageoient le royaume ; le soldat effréné étoit

plutôt le fléau que le soutien de l'état. Le Dauphin voyant qu'il n'y avoit de ressource que dans la bienveillance des peuples, s'appliquoit à les gagner. Ayant appris que le comte d'Hudington, général anglois, se préparoit à entrer en Languedoc, il manda la noblesse, et convoqua les états de la province, qui lui donnèrent un subside de quarante-six mille livres.

Pendant que le Dauphin étoit occupé en Languedoc, le roi veilloit à ce qui se passoit sur les rivières de Seine et de Loire. La garnison angloise qui étoit à Meaux, interrompoit absolument le commerce de la Marne, si nécessaire à la subsistance de Paris. Il étoit donc de la dernière importance de s'emparer de Meaux. Le connétable Artus de Bretagne en fit le siège : et quoiqu'il manquât de beaucoup de choses, la valeur et l'activité suppléant à tout, il se rendit maître de la ville. Cet heureux succès donna lieu à une assemblée de princes, de prélats, et de gens notables, qui se tint, en 1439, à Orléans, afin d'examiner si l'on devoit rechercher la paix, ou continuer la guerre. Après de longs débats, les voix se réunirent pour la paix. Jacques Juvénal des Ursins soutint, dans une des conférences, que le roi, n'étant qu'usufruitier de la couronne, ne pouvoit aliéner la moindre partie du domaine.

En conséquence de l'assemblée tenue à Orléans, les états généraux furent convoqués à Bourges. Les députés des provinces y attendirent inutilement le roi pendant six mois, et la plupart furent pillés par ceux qui devoient les escorter. Tant de négligence de la part du roi redoubla les clameurs. Les ducs d'Alençon et de Bourbon, le comte de Vendôme, le bâtard d'Orléans, Chaumont, La Tremouille, Pryé, Jean Le Sanglier et Boucicaut, les uns par un véritable zèle pour l'état, les autres faisant servir l'intérêt public de prétexte à leurs intérêts personnels, se liguèrent pour obliger le roi à se défaire des principaux de son conseil, et séduisirent le Dauphin pour fortifier leur parti.

Louis, naturellement présomptueux, et enivré par des éloges d'autant plus dangereux qu'il les méritoit en partie, se crut en droit et capable de s'opposer à son père, et se retira à Niort.

En 1440, la retraite du Dauphin remplit la cour de divisions; chacun se détermina suivant ses espérances ou ses craintes; la bonté naturelle du roi ne suffisoit pas pour retenir ses sujets dans le devoir. Le caractère altier du Dauphin, et la crainte de lui déplaire lui faisoient, sinon des amis, du moins des partisans. Le bâtard de Bourbon et Antoine de Chabannes se joignirent aux

rebelles. Les horreurs qui s'étoient commises à Prague par les Hussites, firent craindre de pareilles suites de la guerre civile qu'on voyoit s'allumer en France, et la firent nommer *la Praguerie*.

Charles ressentit plus en père qu'en roi la désobéissance du Dauphin; il envoya le connétable et Raoul de Gaucour, gouverneur du Dauphiné, sommer les princes de lui rendre son fils. Les rebelles, devenus plus insolens par la bonté du roi, qu'ils regardèrent comme une foiblesse, auroient violé le droit des gens en la personne de ces députés, si le comte de Dunois ne les en eût détournés. Le roi, jugeant qu'il ne pouvoit les ramener par la douceur, résolut de les châtier, et s'avança jusqu'à Poitiers. Il apprit qu'un nommé Jaquet les avoit introduits dans le château de St.-Maixant; que l'abbé et les religieux s'étoient retranchés dans l'abbaye, et qu'avec le secours de quelques habitans, ils défendoient encore la porte de la Croix. Il marcha aussitôt à leur secours. A son approche, le duc d'Alençon s'enfuit à Niort, et le roi entra dans St.-Maixant, sans trouver de résistance. Il récompensa les religieux en accordant à l'abbaye les plus grands privilèges. Les habitans qui lui étoient restés fidèles, éprouvèrent aussi ses bontés; mais il fit pendre ou noyer les rebelles qui tombèrent en-

tre ses mains (*). Jaquet ayant été pris quelque temps après à Niort, y fut écartelé.

Le comte de Dunois fut le premier à rentrer dans son devoir, et son exemple ramena plusieurs rebelles à l'obéissance, de sorte que le Dauphin, voyant son parti s'affoiblir, fut obligé de s'enfuir en Bourbonnois avec le duc d'Alençon et Chabannes. Le roi poursuivant les rebelles avec huit cents lances (**) et deux mille hommes de trait, fit savoir au conseil delphinal la rébellion de son fils, avec défenses de le recevoir. Cette déclaration fit que le Dauphiné ne prit aucune part à la révolte.

Le roi fit assiéger Chambon et Crevan. L'exem-

(*) Suivant l'usage de ces temps-là, les peines capitales étoient arbitraires.

(**) Nos historiens, en parlant des compagnies d'ordonnance, qui devoient leur établissement à Charles VII, se servent indifféremment des termes de lances ou d'hommes d'armes. Lance étoit un terme collectif qui comprenoit également l'homme d'armes combattant avec la lance, le coutillier, le page, le valet et les archers, tant à pied qu'à cheval. Une lance étoit souvent composée de dix cavaliers, sans compter les gens de pied, de sorte qu'une compagnie de cent lances étoit alors un corps de plus de mille hommes. Louis XI réduisit, par une ordonnance de 1474, chaque lance à six chevaux, l'homme d'armes, le page, le coutillier, le valet et deux archers montés, qui tous étoient gentilshommes, ou censés tels.

ple de ces deux places qui furent prises d'assaut, intimida Aigueperse, Escurole et plusieurs autres villes qui ouvrirent leurs portes. Les rebelles fuyoient toujours devant l'armée royale, et voulurent passer en Bourgogne; mais le duc Philippe leur en défendit l'entrée. Les états d'Auvergne, assemblés à Clermont, achevèrent de ruiner les espérances du Dauphin, en se déclarant contre lui. Les ducs d'Alençon et de Bourbon commencèrent à parler d'accommodement; mais, après quelques conférences avec le comte d'Eu et les autres députés du Roi, ils manquèrent à la parole qu'ils avoient donnée d'amener le Dauphin. Le roi, n'écoutant plus que son indignation, passa l'Allier et parut devant Vichi, qui se rendit d'abord; Varenne et St.-Art furent forcés; Charlieu, Perreux et Rouanne se soumirent.

La terreur et la défiance s'emparèrent alors des rebelles. Le duc d'Alençon fit son accord, et se retira chez lui. Chacun craignit que les derniers qui resteroient dans le parti du Dauphin ne servissent d'exemple, et ne fussent les victimes du ressentiment du roi. Tous s'empressèrent d'implorer sa clémence. Le roi voyant avec douleur que les Anglois profitoient de la guerre civile pour assiéger Harfleur en Normandie, et Tartas en Gascogne, fit grâce aux rebelles, et

s'avança à Cusset, où le Dauphin et le duc de Bourbon vinrent le trouver. Lorsqu'ils eurent passé les premières gardes, on leur dit que le roi les attendoit; mais qu'il défendoit à La Tremouille, à Chaumont et à Pryé, qui étoient avec eux, et qu'il regardoit comme les premiers auteurs de la rébellion, de paroître devant lui. Le Dauphin étonné dit alors au duc de Bourbon : *Beau compère, vous n'aviez le talent de dire comme la chose étoit faite, et que le roi n'eût point pardonné à ceux de mon hôtel.* Il vouloit même s'en retourner; mais le duc lui fit sentir qu'il n'étoit plus temps, et les trois autres se retirèrent.

Le Dauphin et le duc, en approchant du roi, mirent trois fois le genou en terre, et lui demandèrent pardon. Le roi dit à son fils : *Louis, vous êtes le bienvenu; vous avez beaucoup demeuré, allez vous reposer, on parlera demain à vous;* puis, s'adressant au duc de Bourbon, il lui reprocha d'avoir trahi son devoir en cinq occasions différentes qu'il lui spécifia, et finit par l'assurer qu'il ne devoit plus attendre de grâce, s'il manquoit jamais à la fidélité qu'il lui devoit.

La facilité avec laquelle le Dauphin obtint son pardon, lui inspira plus de présomption que de reconnaissance : il prit la bonté de son père pour une foiblesse. Il s'étoit d'abord trouvé trop heu-

reux de rentrer en grâce ; il s'imagina qu'il étoit de son honneur d'obtenir celle de ses complices, qu'il appeloit ses partisans ; il la demanda avec confiance, et, sur le refus que le roi fit de la lui accorder, il crut l'intimider, en lui disant : *Il faudra donc, monseigneur, que je m'en retourne ; car je leur ai promis.* Le roi, lui marquant plus de mépris que de colère, répliqua froidement : *Allez - vous - en, Louis, si vous voulez ; les portes vous sont ouvertes, et, si elles ne sont assez larges, je ferai abattre vingt toises de la muraille pour vous laisser passer. Je trouve fort étrange que vous ayez engagé votre parole sans avoir la mienne ; mais il n'importe : la maison de France n'est pas si dépourvue de princes, qu'elle n'en ait qui auront plus d'affection que vous à maintenir sa grandeur et son honneur.*

Le Dauphin, humilié de cette réponse, eut recours à la soumission ; et le roi en fut si touché, qu'il fit publier à son de trompe (24 juillet), que le Dauphin et le duc de Bourbon, ayant obtenu leur pardon par leur humilité et obéissance, il accordoit une amnistie générale.

Cependant le roi, pour ne pas laisser le Dauphin exposé aux mauvais conseils qu'on pouvoit lui donner, changea tous les officiers de sa maison, excepté son confesseur et son cuisinier ; et

pour faire voir que ces précautions même étoient un effet de sa tendresse pour son fils, il lui céda le Dauphiné, par un acte donné à Charlieu (28 juillet), à condition que le sceau de cette province demeurerait entre les mains du chancelier de France, et que les anciens officiers seroient conservés. Le Dauphin envoya aussitôt Rouault et Gabriel de Bernes présenter les lettres de cession au conseil delphinal. Jean de Xaincoins reçut ordre de payer huit cents livres par mois au maître de la chambre aux deniers du Dauphin, qui, en 1437, après son mariage, n'avoit que dix écus d'or par mois pour ses menus plaisirs. Il en avoit eu vingt l'année suivante; mais aussitôt que les lettres de cession furent enregistrées (13 août), les états de la province lui accordèrent un don gratuit de huit mille florins.

Le Dauphin ne songea plus qu'à remédier aux abus qui régnoient dans le Dauphiné, particulièrement au sujet des monnoies. Il fit frapper au coin delphinal des écus d'or au titre et du poids des monnoies de France, et ordonna que les espèces de la marque royale ou delphinale seroient reçues indifféremment en Dauphiné.

(1441). L'année suivante, il suivit le roi aux sièges de Creil et de Pontoise. Cette dernière place fut prise d'assaut, et le Dauphin y entra des premiers l'épée à la main. Chaque jour le roi

remportoit de nouveaux avantages; mais les Anglois n'étoient pas les seuls ennemis de l'état. L'impossibilité de maintenir la discipline parmi des soldats mal payés faisoit qu'on n'entendoit parler que de vols et d'assassinats. Tous les jours on voyoit paroître de nouveaux réglemens qui, restant toujours sans exécution, ne servoient qu'à prouver l'impunité, et enhardir au crime.

L'épuisement des finances fit que le Dauphin, pour suivre le roi, emprunta de l'abbaye de St.-Antoine de Vienne une croix d'or de deux marcs, ornée de quelques pierreries, qu'il mit en gage pour douze cents écus. La ville de Tartas, qui, par un accord, devoit se rendre à celui des rois de France ou d'Angleterre, qui, à jour marqué, paroîtroit avec le plus de forces, reçut l'armée françoise, sans que les Anglois parussent pour s'y opposer.

(1442). De Tartas on marcha à St.-Sever. Le Dauphin, à la tête de la noblesse du Dauphiné, força les deux premières barrières, et fut secondé si vaillamment par une compagnie de Bretons, qu'il emporta la place. Le siège d'Acqs fut encore plus glorieux pour ce prince, qui entra dans le boulevard l'épée à la main. Marmande se rendit à la première sommation, et la Réole fut prise d'assaut. Ces succès, qui faisoient honneur au Dauphin, furent peu utiles à la France;

à peine le roi étoit-il éloigné, que ces mêmes places furent reprises par les Anglois.

Pendant que le roi faisoit la guerre en Languedoc et en Guyenne, Talbot se présenta avec quinze cents hommes aux portes de Dieppe ; mais n'ayant pas assez de troupes pour en faire le siège, il fit élever un fort qu'il munit de vivres, d'artillerie et de douze cents hommes de garnison. Le comte de Dunois se jeta dans la ville. Talbot jugeant qu'il seroit difficile de l'emporter, tant qu'elle seroit défendue par Dunois, se retira et laissa dans sa nouvelle forteresse Guillaume Poitou, Ripeley et le bâtard de Talbot avec cinq ou six cents Anglois. Le comte de Dunois partit aussi de Dieppe, y laissant environ cinq cents hommes. Charles, qui n'ignoroit pas de quelle importance étoit cette place, et qui craignoit que les Anglois ne fissent un effort pour s'en rendre maîtres, la fit pourvoir de toutes les munitions, et chargea le Dauphin de la défendre.

(1443). Le gouverneur Charles des Marais et les officiers de la garnison, tels que Jaucourt, Briquetot, Longueval, Drouin, d'Ussel, étoient tous braves et expérimentés, et furent renforcés par Guillaume de Coitivi, frère de l'amiral, et par Theodwal de Kermoisan qui s'y jetèrent avec cent Bretons déterminés.

Le Dauphin, après avoir assuré les frontières

de Picardie et de l'Isle de France, s'avança vers Dieppe à la tête de trois mille hommes, ayant avec lui le comte de Dunois, Louis de Luxembourg, comte St.-Pol, qui fut depuis connétable, les sires de Gaucourt, de Laval, de Châtillon et de Commerci. Théodwal eut ordre de marcher en avant avec trois cents hommes, et d'investir le fort des ennemis. Le Dauphin le suivit de près, et commanda six cents hommes pour soutenir le premier détachement. Les Anglois firent plusieurs sorties, et furent toujours repoussés. Louis, marchant à pied à la tête des troupes jusqu'à la portée du trait, demeura campé deux jours pour faire faire trois ponts qu'il fit jeter sur le fossé, et attaqua le fort de tous côtés. Les Anglois firent la plus vigoureuse défense; quatre cents François restèrent sur la place, et les autres commençoient à perdre courage, lorsque le Dauphin, irrité par la résistance, et les animant par son exemple, les ramena à la charge. Le combat fut sanglant; mais la victoire ne fut pas long-temps douteuse. Les François entrèrent de toute part dans le fort, et firent main-basse sur tout ce qui se présenta. Poitou, Ripeley, le bâtard de Talbot et les principaux officiers périrent les armes à la main; le reste fut fait prisonnier. Les François qui s'y trouvèrent furent pendus, et le fort fut rasé. Le Dauphin fit chevaliers le

comte de St.-Pol, Hector d'Estouteville, Charles et Regnault Flavy, frères, et Jean de Consegues; et pour récompenser à proportion des services et des besoins, il fit distribuer de l'argent à de pauvres gentilshommes qui avoient été blessés, et à des paysans qui avoient servi aux travaux.

Louis, après avoir pourvu à la sûreté de Dieppe, visita les frontières de Picardie, et donna tous ses soins pour faire payer les troupes. Il sentoit qu'il étoit également injuste et impossible d'y maintenir la discipline, si l'on ne les faisoit subsister. A peine eut-il rétabli quelque tranquillité dans la Champagne, la Brie et l'Isle de France, qu'il s'avança vers le Rouergue pour réprimer les violences du comte d'Armagnac.

Philippe Raimond II, comte de Comminges, n'avoit laissé qu'une fille, nommée Marguerite, pour héritière de tous ses biens. Elle fut mariée trois fois. Les enfans qu'elle eut de ses deux premiers maris moururent en bas âge; elle épousa ensuite Mathieu de Foix, oncle et tuteur de Gaston. La division s'étant mise entr'elle et son troisième mari, il l'enferma et la tint quinze ou seize ans prisonnière. Jean IV, comte d'Armagnac, qui étoit neveu de Marguerite, déclara la guerre à Mathieu de Foix. Comme le comté de Comminges, par la substitution qui en avoit été faite, étoit réversible à la couronne, au cas que

Marguerite décédât sans enfans , qu'elle n'en avoit point, et qu'elle étoit âgée de quatre-vingts ans, le roi voulut prendre connoissance des contestations qui s'étoient élevées entre Mathieu de Foix et le comte d'Armagnac. Après avoir entendu les parties, il mit en liberté Marguerite, qui mourut la même année. Le comte d'Armagnac, comme héritier et donataire, s'empara du comté de Comminges, malgré l'opposition du parlement de Toulouse, et contre les ordres du roi.

La témérité du comte d'Armagnac venoit de l'espérance qu'il avoit de tirer des secours de Henri VI, roi d'Angleterre, à qui il offroit une de ses filles en mariage, avec une dot considérable. Le roi, qui n'avoit déjà que trop d'ennemis, sans compromettre encore son autorité contre un de ses sujets, chercha à le ramener à son devoir par la douceur. Le comte d'Armagnac n'en devint que plus insolent. Il avoit environ six cents lances; il en mit une partie dans le Rouergue, sous le commandement de Salazar, capitaine espagnol, qui avoit quitté le service du roi, et partagea le reste entre le bâtard de Lescun et lui.

Le Dauphin, ayant reçu ordre de châtier le comte d'Armagnac, arriva aux portes de Rodès, avant qu'on sût qu'il étoit parti. Armagnac, trop insolent pour être vraiment brave, voulut prendre la fuite. La plupart de ceux qui l'entou-

roient, n'étoient que des hommes comme lui, sans foi et sans courage. Maurigon de Valieck et Jean Boisset le trahirent, et livrèrent Entraigues et Rodès. Le Dauphin marcha tout de suite contre le comte d'Armagnac, le surprit dans l'Isle-Jourdain, l'arrêta avec son second fils et ses deux filles, et les fit passer publiquement au travers de Toulouse, pour être conduits à Lavaur, d'où ils furent transférés à Carcassonne. Le comte de Lomagne, fils aîné du comte, se sauva en Navarre. Tout fléchit devant le Dauphin; Salazar implora sa clémence, les autres prirent la fuite. Lescun fut le seul qui, ayant pris un mauvais parti, s'y comporta en brave homme, et ne fit son accord, que parce qu'il comprit que son attachement étoit désormais inutile au comte d'Armagnac, qui même n'en étoit pas digne. Le bâtard de Lescun portoit indifféremment ce nom ou celui d'Armagnac : son père se nommoit Arnoult de Lescun, et sa mère Anne d'Armagnac. Il fut légitimé en 1463, prit le nom de comte de Comminges, et eut beaucoup de part à la faveur de Louis XI.

Le Dauphin revint à la cour, laissant à Valpergue, sénéchal de Toulouse, le commandement des troupes; mais celui-ci n'ayant ni le crédit, ni la fermeté du Dauphin, elles se débàndèrent, pillèrent les provinces, et passèrent jusqu'en Bourgogne. Beaumont, maréchal de

Bourgogne , à la tête de la noblesse et des milices du pays, tomba sur ces brigands, et les défit. Le comte de Dammartin rassembla quelques troupes, rentra en Bourgogne, ravagea une grande étendue de pays, et tira pour sa part dix mille écus des terres du maréchal.

(1444). Le roi de Castille, les ducs d'Orléans, d'Alençon, de Bourbon et de Savoie demandèrent la grâce du comte d'Armagnac. Le roi la refusa long-temps; mais enfin, vaincu par les sollicitations, il mit le comte en liberté, à des conditions dont les principales étoient, que le roi retiendrait le comté de Comminges, la ville de Leictoure, les quatre châtelainies de Rouergue avec tous les droits royaux, et que le comte renonceroit à l'alliance qu'il projetoit de faire avec Henri VI, roi d'Angleterre. Henri avoit lui-même cessé d'y penser, dès qu'il avoit vu les mauvais succès du comte d'Armagnac. Il envoya le comte de Suffolk demander de sa part Marguerite d'Anjou, fille de René, roi de Naples et de Sicile. La proposition que faisoit le roi d'Angleterre d'épouser une princesse du sang de France, fut reçue avec d'autant plus de joie, qu'elle donna lieu à une trêve entre les deux couronnes.

Charles VII résolut d'en profiter pour soulager les peuples de l'entretien de ses troupes, en les employant hors du royaume. Il en destina

une partie à son beau-frère René d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, comte de Provence et duc de Lorraine, qui étoit en guerre avec les habitans de Metz ; et l'autre à l'empereur Frédéric, et à Sigismond, duc d'Autriche, contre les Suisses.

René d'Anjou, second fils de Louis II, roi de Naples, et d'Yolande d'Arragon, naquit à Angers, en 1408. Il épousa, en 1420, Isabelle, fille et héritière de Charles I.^{er}, duc de Lorraine. Après la mort de son beau-père, en 1430, il voulut se mettre en possession de ses états. Antoine de Vaudemont, neveu de Charles, prétendit que la Lorraine, étant un fief masculin, lui appartenoit. Le concile de Bâle et l'empereur Sigismond, ayant été choisis pour arbitres, décidèrent en faveur de René ; mais le comte de Vaudemont refusa d'acquiescer à ce jugement, soutint ses prétentions par les armes, avec le secours de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, et gagna la bataille de Bullegneville, en 1451. René y fut défait, pris, et conduit à Dijon, où il demeura près de cinq ans prisonnier. Malgré la défaite de René, Isabelle, sa femme, ne laissa pas de se maintenir en possession de la plus grande partie de la Lorraine. Louis III, que Jeanne II, reine de Naples, avoit adopté et fait couronner, étant mort en 1434, Jeanne institua son héritier René,

frère de Louis, et mourut peu de temps après, en 1435. René, devenu par ce testament, roi de Naples et comte de Provence, indépendamment des autres droits de la maison d'Anjou sur ces mêmes états, sortit de prison moyennant une rançon considérable, et passa en Italie; mais Alphonse V, roi d'Arragon, lui disputa le royaume de Naples. René ne fut pas plus heureux contre Alphonse, qu'il ne l'avoit été contre le comte de Vaudemont, et fut obligé d'abandonner Naples. Il soutint ses disgrâces avec fermeté, et trouva sa consolation dans les lettres et dans les arts. On vit un prince malheureux devenir un particulier estimable. Ayant eu dans la suite quelques différens avec les habitans de Metz, au sujet des salines de Lorraine, il engagea Charles VII à prendre son parti. Ces deux princes s'avancèrent devant Metz, et le pressèrent si vivement, que les habitans furent contraints d'en venir à un accord par lequel ils remirent à René cent mille florins qu'il leur devoit, et en payèrent au roi quatre-vingt mille pour les frais de la guerre. Epinal et Rualmenil se donnèrent à la France. Toul et Verdun convinrent de lui payer un tribut pour reconnoître le droit de protection.

Dans le temps que le roi étoit devant Metz, le Dauphin marchoit contre les Suisses, qui, non

contens d'avoir secoué le joug de la maison d'Autriche, vouloient envahir les terres de cette maison, et détruire totalement la noblesse.

Les Suisses, appelés autrefois Helvétiens, étoient originairement partagés en quatre cantons, connus sous les noms de *Tigurini*, *Tugeni*, *Ambrones* et *Urbigeni*. Ils tirent le nom qu'ils portent aujourd'hui du bourg de Schwitz, un des treize cantons. Leur pays est enfermé entre le Rhin, le lac de Constance, la Franche-Comté, le lac Lemane ou de Genève, et le Valais.

Ces peuples furent assujétis par les Romains, du temps de Jules-César, et unis à la Germanie sous l'empire d'Honorius. Ce pays, après avoir essuyé plusieurs révolutions, fut divisé en différentes seigneuries dont la maison de Hapsbourg ou d'Autriche s'empara.

Si les Suisses eussent été traités avec modération par leurs souverains, ils n'auroient peut-être jamais songé à secouer le joug ; mais les princes de la maison d'Autriche, au lieu de ménager leurs nouveaux sujets, les traitèrent en esclaves. La liberté, qui se perd par l'anarchie, renaît ordinairement du sein de la servitude ; et les excès de la tyrannie sont les présages de sa destruction.

Les gouverneurs qu'on envoyoit en Suisse y commettoient toutes sortes de vexations. La pa-

tience des peuples fut épuisée. Trois paysans des cantons d'Uri, de Schwitz et d'Underwald, concurent le projet de rendre la liberté à leur patrie. Ils commencèrent par émouvoir les esprits, et une aventure qui arriva dans le même temps acheva de déterminer la révolution.

Gisler, gouverneur de ce pays pour l'empereur Albert, ayant voulu, par un caprice ridicule, éprouver jusqu'où l'on pouvoit porter l'abus du pouvoir, fit mettre un bonnet au haut d'une pique dans la place publique d'Altorf, et ordonna que ceux qui passeroient devant, fissent une profonde révérence. Un nommé Guillaume Tell, ayant refusé de se soumettre à cette bassesse, Gisler le fit arrêter, et lui donna le choix de mourir ou d'abattre d'un coup de flèche une pomme de dessus la tête de son fils à une assez grande distance. Tell, comptant sur son adresse, choisit ce dernier parti, et enleva la pomme sans blesser son fils. Gisler remarquant que Tell avoit encore une flèche, lui en demanda la raison. *Si j'avois eu le malheur, répondit Tell, de blesser mon fils de la première, je t'aurois percé de la seconde.* Gisler, plus irrité que touché de la vertu de ce généreux père, et n'osant, sans rougir, le faire mourir publiquement, le fit lier et embarquer avec lui sur le lac d'Uri, sans doute pour le faire périr secrètement. Lorsque la barque fut



au milieu du lac, il s'éleva un si furieux orage, que les gens de Gisler lui dirent qu'il étoit perdu sans ressource, s'il ne faisoit pas délier le prisonnier, qui étoit excellent matelot, et pouvoit seul les sauver.

Les plus cruels sont les plus timides. Gisler fit délier Tell, et lui confia le gouvernail. Celui-ci tourna la proue vers une roche, sur laquelle il s'élança en se saisissant de son arc, et repoussa d'un coup de pied la barque assez avant dans le lac, pour avoir le temps de gagner les montagnes. Il s'y cacha dans un défilé par où Gisler devoit passer, et lorsqu'il fut à portée, il le perça d'un coup de flèche. Il courut tout de suite à Schwitz, et donna l'alarme. Chacun courut aux armes. Les trois cantons de Schwitz, d'Uri et d'Underwald donnèrent le signal de la liberté, et jetèrent les fondemens de la république des Suisses. L'empereur Albert marcha contr'eux; mais il fut tué par son neveu dans une embuscade.

Les princes de la maison d'Autriche entreprirent vainement de remettre les Suisses sous leur obéissance. Les empereurs, qui n'étoient pas de cette maison, protégèrent ces peuples. Les ducs d'Autriche, croyant n'avoir que des rebelles à punir, trouvèrent des ennemis à combattre, des hommes vaillans, lassés et instruits par le mal-

heur, pauvres, et qui, n'ayant rien à perdre, n'en étoient que plus redoutables.

L'exemple des trois cantons fut bientôt suivi par d'autres. Cependant, cette république a été deux siècles à se former telle que nous la voyons aujourd'hui. Dans le temps de Charles VII, les Suisses combattoient encore pour la liberté, et par là s'en rendoient dignes.

L'armée du Dauphin, qui marchoit contr'eux, étoit composée de quatorze mille hommes François et de huit mille Anglois qui profitèrent de la trêve pour combattre sous les mêmes enseignes. Les Anglois avoient pour chef Mathieu God, du pays de Galles, appelé communément Matago.

Le marquis de Rothelin Hocheberg, gouverneur de la partie de la Suisse qui obéissoit encore à la maison d'Autriche, envoya des ambassadeurs au-devant du Dauphin, pour presser sa marche, et lui représenter que toute la noblesse étoit enfermée dans Zurich, et que cette ville étoit réduite à la dernière extrémité. Le Dauphin leur demanda, à diverses reprises, si l'on avoit eu soin de pourvoir à la subsistance des troupes, sans quoi elles se débanderoient, et feroient de très-grands ravages : on lui promit tout ce qu'il demandoit, et, sur cette parole, il marcha en avant. Il apprit, en arrivant auprès

de Bâle, que les Suisses venoient à sa rencontre; il détacha Jean de Beuil, comte de Sancerre, avec un corps de cavalerie pour aller les reconnoître et les combattre, s'il le jugeoit à propos. De Beuil les trouva dans la plaine de Bottenen, marchant en bon ordre. Il les attaqua avec beaucoup de vigueur; mais il fut reçu de même, et, quoiqu'il eût l'avantage du nombre et du lieu, il ne put jamais les rompre.

Les Suisses se retirèrent toujours en combattant jusqu'à un cimetière où ils se retranchèrent derrière des haies et de vieux murs, et commencèrent à faire un feu terrible. La cavalerie françoise mit pied à terre; et, pendant qu'elle travailloit à se faire un passage, elle étoit exposée au feu continuel d'un ennemi qui tiroit à coup sûr. La victoire fut long-temps incertaine, l'ardeur étoit égale de part et d'autre; mais aussitôt que le mur fut renversé, les François firent main-basse sur les Suisses, qui ne songèrent plus qu'à vendre chèrement leurs vies. On ne faisoit point de quartier, et l'on n'en demandoit point; tous périrent sur la place, en donnant jusqu'au dernier soupir des marques de valeur. On rapporte qu'il s'en sauva quelques-uns; mais qu'en arrivant chez eux ils furent mis à mort par leurs compatriotes, qui les jugèrent indignes de vivre, puisqu'ils n'avoient pas eu le courage de

mourir les armes à la main. Ces peuples, que l'on regardoit comme rebelles, parce qu'ils n'étoient pas encore les plus forts, avoient pour principe de leur union, que des hommes qui aspirent à la liberté n'ont à choisir que la victoire ou la mort. Avec de tels sentimens, il étoit aisé de juger qu'un jour cette généreuse nation seroit libre. Les auteurs varient sur le nombre des morts, ils les font monter depuis quinze cents jusqu'à quatre mille. Les lettres du roi et du Dauphin, aux princes de l'Empire, marquent que trois mille Suisses ont été défaits. *Æneas Sylvius Piccolomini*, qui fut depuis pape sous le nom de Pie II, rapporte un peu différemment cette action; mais il étoit alors à Nuremberg auprès de l'Empereur, et n'a apparemment écrit que sur des relations vagues, puisqu'il n'est pas toujours d'accord avec lui-même.

Les Suisses, consternés de cette perte, levèrent le siège de Zurich et de Voesperg; ils demandèrent la paix au Dauphin, et lui offrirent pour médiateurs le concile de Bâle et le duc de Savoie. Le Dauphin accepta la médiation, et nomma Gabriel de Bernes, son maître d'hôtel, pour traiter avec les Suisses, qui, de leur côté, nommèrent des députés de chaque canton.

Comme le Dauphin ni cette république n'avoient point d'intérêts directs à discuter, le trai-

té fut bientôt conclu (21 octobre). Le principal article fut la neutralité de la France entre les Suisses et la maison d'Autriche. Ce qui déterminale Dauphin à faire la paix, fut la mauvaise foi de Frédéric, qui devint ingrat aussitôt qu'il cessa de craindre. Bien loin qu'on fournît à la subsistance de l'armée, on lui refusa vivres, fourrages et logemens. Les troupes, pressées par la nécessité, se débandèrent et pillèrent partout. Les François devinrent par là odieux à ceux même dont ils venoient d'être les libérateurs. Ils désoloient en troupe le pays; mais, sitôt qu'ils s'écartoient, ils étoient massacrés par les paysans, qui en tuèrent un nombre prodigieux.

(1445). Cependant, le roi et le Dauphin se rendirent à Nancy après leur expédition, pour être présens au mariage de Marguerite d'Anjou, que Suffolck vint épouser au nom de Henri VI, roi d'Angleterre. Ce prince se détermina, comme auroit pu faire un particulier, c'est-à-dire qu'il préféra Marguerite à tous les autres partis qu'on lui proposoit, à cause de sa beauté, de son esprit et de son caractère. Après les fêtes qui accompagnèrent ce mariage, on reprit les affaires.

Charles VII demandoit à l'empereur Frédéric qu'il remplît ses engagemens, et le dédommageât des frais de la guerre contre les Suisses. Frédéric usoit de tant de remises et d'artifices

pour éluder les demandes du roi, que ce prince fut obligé de s'adresser à la diète qui se tenoit à Bopart. Fenestrang et Bayers s'y rendirent en qualité d'ambassadeurs, y exposèrent les sujets de mécontentement du roi contre l'Empereur, et se plaignirent aussi de la perfidie du marquis de Bade, qui, ayant demandé au Dauphin de lui confier son artillerie, l'avoit laissé enlever par des partis de Schelestat unis à des sujets même du marquis. Le roi ne put jamais obtenir de satisfaction. Frédéric alléguait de mauvaises raisons de son manque de parole, et le marquis de Bade prétendit que ni lui, ni ses sujets n'avoient pas eu la moindre connoissance du tort qu'on avoit fait aux François.

Pendant que ces affaires se traitoient à la diète de Bopart, il se tenoit à Reims une assemblée sur des matières qui intéressoient à la fois le roi, le duc de Bourgogne et la maison d'Anjou. Pour connoître quels étoient les intérêts respectifs de la France et de la maison de Bourgogne, il est nécessaire d'en rappeler l'origine.

Après le démembrement de l'ancien royaume de Bourgogne, le duché de ce nom, ayant été réuni à la couronne, fut donné en apanage à Robert de France, troisième fils du roi Robert et de Constance de Provence. La première branche des ducs de Bourgogne de la maison de

France s'étant éteinte par la mort de Philippe I.^{er} dit de Rouvre, la Bourgogne fut encore réunie à la couronne en 1361, sous le roi Jean, qui en investit, en 1363, Philippe, son quatrième fils, surnommé le Hardi, en considération de ce qu'il avoit toujours combattu à ses côtés à la bataille de Poitiers, qu'il y avoit été blessé et fait prisonnier avec lui. Ce prince épousa, en 1369, Marguerite, comtesse de Flandre et d'Artois, veuve de Philippe I.^{er}, son prédécesseur.

La puissance des premiers ducs, ni même des anciens rois de Bourgogne, n'avoit jamais été au point où elle fut portée par Philippe-le-Hardi et par ses descendans. Les conquêtes et les alliances de ces princes rendirent leur maison une des plus puissantes de l'Europe. Il y avoit peu de souverains qui les égalassent en pouvoir, et tous leur étoient inférieurs en magnificence. On voit, par les états de la seconde maison de Bourgogne, qu'elle étoit digne des plus grands rois. Le nombre des officiers en étoit prodigieux, et toutes leurs fonctions étoient marquées et distinguées par une étiquette régulière, dont les ducs furent apparemment les inventeurs : du moins on ignore de qui ils l'avoient empruntée. Elle fut portée dans la maison d'Autriche par Marie, fille et héritière du dernier duc de Bourgogne, et passa ensuite à la cour d'Espagne ;

mais les princes qui l'adoptèrent, n'ayant pas la magnificence de la maison de Bourgogne, ne conservèrent que la sévérité de l'étiquette.

Les vassaux trop puissans ont toujours été les plus dangereux ennemis de la monarchie : il faut qu'ils aient intérêt de la défendre, et qu'ils ne soient pas en état de la diviser. Les ducs de Bourgogne, non contents de posséder des états considérables, vouloient avoir part au gouvernement du royaume. Philippe-le-Hardi prétendit à la régence pendant la minorité du roi Charles VI, son neveu. Il voulut ensuite se saisir du gouvernement, lorsque Charles fut tombé en démence; mais Louis, duc d'Orléans, frère du roi, s'opposa aux prétentions de Philippe. De là naquit la haine qui subsista si long-temps entre les maisons d'Orléans et de Bourgogne, et dont les peuples furent les malheureuses victimes.

Jean-sans-Peur, fils de Philippe-le-Hardi, ayant succédé, en 1404, aux états et à l'ambition de son père, devint l'ennemi déclaré du duc d'Orléans, et finit par le faire assassiner; il osa même avouer publiquement ce crime, et trouva un prêtre mercenaire qui ne rougit point d'en faire l'apologie.

La plupart des princes se rangèrent du parti de la maison d'Orléans. Ceux de cette ligue se nommoient les Armagnacs, du nom du comte

d'Armagnac, un de leurs chefs, et depuis connétable. Rien n'égale les horreurs par lesquelles se signalèrent les Armagnacs et les Bourguignons. Le détail n'en paroîtroit pas vraisemblable aujourd'hui, tant il est opposé au génie françois, et révolte l'humanité. Ce n'étoient que meurtres, vols et incendies. Le bourreau même étoit chef d'une troupe de brigands; et, comme le crime rend presque égaux ceux qu'il associe, il eut l'insolence de toucher dans la main du duc de Bourgogne.

Le Dauphin Charles se mit à la tête des Armagnacs, uniquement parce qu'ils étoient ennemis des Bourguignons. Les gens de bien, qui gémissaient des malheurs de l'état, cherchèrent à réunir les deux partis. Le Dauphin et le duc Jean-sans-Peur consentirent, en 1419, à une entrevue sur le pont de Montereau, et s'y rendirent suivis chacun de dix chevaliers; mais le duc de Bourgogne ayant passé la barrière et mis un genou en terre pour saluer le Dauphin, Tannegui du Chatel lui fendit la tête d'un coup de hache, pour venger la mort du duc d'Orléans.

Cette action, qui paroissoit devoir détruire le parti bourguignon, ne servit qu'à lui donner une nouvelle force avec plus de fureur, et une apparence de justice. Philippe-le-Bon, fils de Jean-sans-Peur et de Marguerite de Bavière, fille d'Al-

bert, comte de Hainaut, Hollande et Zélande, couvrant son ambition du masque d'une piété filiale, signala sa haine contre la France, sous prétexte de venger la mort de son père. Tout se rangea du parti bourguignon. On oublia les principes et les motifs de la guerre, on n'envisagea qu'un assassinat odieux. La modération apparente de Philippe fit illusion aux peuples, et ne le rendit que plus dangereux. Il se ligua avec les Anglois, et fut le principal auteur de leurs succès, et de nos malheurs. La situation de la France fut si désespérée, que la gloire de la nation ne fut plus comptée pour rien ; on ne songea qu'aux moyens d'éviter une ruine totale : le duc Philippe, en se prêtant à un accord, acheva de prouver l'humiliation de Charles VII, par le traité honteux que ce prince fut obligé de signer. Ce fut celui d'Arras, conclu en 1435, à la sollicitation du concile et du pape.

Le duc de Bourgogne dit dans les lettres patentes qui précèdent les articles : « Les ambassadeurs » du roi nous ayant présenté un écrit qui con- » tenoit : Ce sont les offres que nous Charles de » Bourbon, et ambassadeurs du roi, faisons, pour » et au nom du roi, à monseigneur le duc de Bour- » gogne : 1.° Que le roi dira, ou, par ses gens nota- » bles suffisamment fondés, fera dire à mondit » seigneur le duc de Bourgogne, que la mort de » feu monseigneur le duc Jean, son père, fut uni-

» quement et malheureusement faite par ceux qui
» perpétrèrent ledit cas, et par mauvais conseil,
» et lui en a toujours déplu, et à présent déplaît
» de tout son cœur; et que, s'il eût su ledit cas,
» et eût eu tel âge et entendement qu'il a de pré-
» sent, il y eût obvié à son pouvoir; mais il étoit
» bien jeune, et avoit pour lors petite connois-
» sance, et ne fut point si avisé que d'y pour-
» voir; et priera à mondit seigneur de Bourgo-
» gne que toute haine et rancune qu'il peut
» avoir à l'encontre de lui et à cause de ce, il
» ôte de son cœur, et qu'entr'eux ait bonne paix
» et amour, et se fera de ce expresse mention
» ès lettres qui seront faites de l'accord et traité
» d'eux ».

Ensuite sont les articles du traité. « Premiè-
» rement le roi demandera pardon audit duc,
» en affirmant par lui être innocent du meurtre
» commis en la personne du duc de Bourgogne,
» son père; et que, s'il eût su tel cas être venu,
» il l'eût empêché envers et contre tous.

» *Item.* Le roi fera chercher par tout son royaume les complices de ce meurtre, et les fera
» prendre et punir corporellement comme au cas
» appartient.

» *Item.* Le roi fera fondation à Montereau, où
» le délit a été fait, d'une chapelle, en laquelle
» sera célébrée, tous les jours à perpétuité, une

» basse messe de *Requiem* pour le repos de l'âme dudit duc.

» *Item.* Le roi édifiera auprès de ladite ville un prieuré de douze religieux chartreux pour prier Dieu pour l'âme du duc.

» *Item.* Le roi sera tenu d'édifier sur le pont de ladite ville de Montereau une croix somptueusement faite, pour mémoire du déplaisir qu'il a dudit meurtre ».

Par les autres articles, le roi étoit obligé de céder au duc de Bourgogne toutes les villes sur la rivière de Somme, comme Amiens, Abbeville, St.-Quentin, Péronne et autres; ce qui emportoit toute la Picardie

Le duc de Bourgogne conclut en ces termes: « Nous, par la révérence de Dieu, mus par la pitié que nous avons pour le pauvre peuple de ce royaume, et par les prières, regrets et soumissions à nous faites par lesdits cardinaux et ambassadeurs de notre saint père le pape et du saint concile de Bâle, qui nous ont montré qu'ainsi le devons faire selon Dieu, avons fait bonne et loyale paix et réunion avec mondit seigneur le roi, moyennant les offres dessus écrites, qui de la part de mondit seigneur et ses successeurs, nous doivent être faites et accomplies ».

Quelque dures que fussent les conditions du

traité, le roi s'y soumit, pour procurer la paix à ses sujets : sacrifice d'autant plus grand , que le traité n'étoit injurieux qu'à lui seul, que dans une monarchie, la gloire et la honte des événemens regardent particulièrement le prince , et que les sujets sont presque bornés au bonheur ou au malheur qui en résultent. Malgré toutes les précautions qu'on avoit prises pour assurer la paix, elle étoit souvent sur le point d'être violée, soit par la jalousie qui étoit entre les princes, soit par des hostilités. Le maréchal de Culant , Saint-Simon, et les autres officiers à qui le Dauphin avoit laissé le commandement de ses troupes, traversèrent la Bourgogne et la Franche - Comté, et y firent beaucoup de dégât. C'étoit un des griefs sur lesquels l'assemblée qui se tenoit à Reims entre les plénipotentiaires du roi et ceux du duc de Bourgogne, devoit prononcer. Il s'agissoit encore de ce qui restoit de la rançon du roi René, et de terminer les anciennes querelles qui étoient entre la maison d'Anjou et celle de Bourgogne.

Quoique les plaintes du duc fussent raisonnables, on ne paroissoit pas fort disposé à lui rendre justice. René conservoit un vif ressentiment de la prison où il avoit été retenu par le duc de Bourgogne. Le Dauphin désiroit ardemment de se venger de la défaite de ses troupes, qui avoient été battues par le maréchal de Bourgogne. Ces

deux princes animoient le roi, qui ne cherchoit que l'occasion d'humilier un vassal trop puissant; la guerre alloit infailliblement se rallumer; mais la duchesse de Bourgogne, qui avoit eu beaucoup de part à la paix d'Arras, se fit un point d'honneur de la maintenir. Elle se rendit à Châlons-sur-Marne avec une suite brillante. Le roi et le Dauphin s'y trouvèrent. Jamais la cour n'avoit été si magnifique et si galante. L'habileté de la duchesse, et peut-être les plaisirs, qui influent souvent dans les plus grandes affaires, rapprochèrent les esprits. On convint que René céderoit, pour le reste de sa rançon, au duc de Bourgogne le Val de Cassel, et que le duc donneroît en échange à René, Neuchâtel, Gondrecourt et Clermont en Argonne. On termina tous les autres différens qui étoient entre la France et la Bourgogne, et la paix fut confirmée. Les fêtes qui la préparèrent et qui la suivirent, furent terminées par le plus triste événement. Ce fut la mort de la dauphine Marguerite d'Écosse.

Cette princesse réunissoit en sa personne la délicatesse et la justesse de l'esprit, la noblesse des sentimens, la douceur du caractère; et ces rares qualités, qui la faisoient admirer, étoient encore relevées par les grâces de la figure qui les rendent aimables. C'étoit lui faire sa cour que de pratiquer la vertu : on étoit sûr de s'attirer ses

bontés en les méritant : souvent il suffisoit d'en avoir besoin. Ayant appris qu'un chevalier, qui s'étoit distingué dans un tournoi, manquoit des secours de la fortune, toujours nécessaires au mérite, elle lui envoya trois cents écus, somme considérable dans ces temps - là, et pour une princesse qui manquoit souvent du nécessaire. Elle aimoit passionnément les lettres. Ayant trouvé un jour Alain Chartier endormi, elle lui donna un baiser ; et, sur l'étonnement qu'elle remarqua dans ceux qui la suivoient, elle dit qu'*elle ne baisoit pas la personne, mais la bouche dont étoient sortis tant de beaux discours*. Les vertus et le rang de cette princesse ne la sauvèrent pas de la calomnie.

La cour étant à Nancy, Jametz Du Tillay, bailli de Vermandois, alla un soir chez la Dauphine. Elle avoit avec elle le sire de Mainville et une autre personne qui étoit un peu éloignée. La chambre n'étoit éclairée que par un grand feu. Du Tillay dit qu'il étoit honteux qu'on laissât ainsi madame la Dauphine : ce discours fut relevé, et malignement interprété, quoique Du Tillay s'excusât dans la suite, en disant qu'il n'avoit voulu blâmer que la négligence des officiers de la princesse, qui n'éclairaient pas son appartement. Cependant, comme il avoit fort peu d'esprit, qu'il étoit grand parleur et indiscret, genre

d'hommes à craindre, même pour leurs amis, il tint plusieurs propos offensans pour les femmes qui étoient auprès de la Dauphine, et particulièrement sur les demoiselles de Salignac, Pregente et Fillotte. Il avoit commencé par l'indiscrétion, il continua par la perfidie : on prétend qu'il fit écrire au roi des lettres anonymes, pleines de calomnies. Le roi fit voir par son silence qu'il les méprisoit, et voulut en dérober la connoissance à la Dauphine. Elle fut long-temps la matière des discours sans le savoir ; mais enfin ils parvinrent jusqu'à elle, elle en ressentit la douleur la plus amère ; cependant, au lieu de chercher à se venger, elle gémissoit en secret, et cherchoit sa consolation dans la religion. Un jour qu'il faisoit fort chaud, étant partie à pied du château de Sarry, près Châlons, pour aller à Notre-Dame de l'Épine, elle fut attaquée d'une pleurésie ; et le chagrin qui la dévorait, se joignant à la maladie, elle mourut en peu de jours (16 août). Elle protesta toujours de son innocence contre les calomnies de *cet honnête homme*. C'est ainsi qu'elle appeloit Du Tillay.

Le confesseur de cette malheureuse princesse eut beaucoup de peine à obtenir qu'elle pardonât à son calomniateur, et ses dernières paroles furent : *Fy de la vie ! qu'on ne m'en parle plus*. Elle fut enterrée dans l'église cathédrale de Châ-

lons, et trente-quatre ans après, Louis XI la fit transférer à Tours, où elle fut inhumée dans une chapelle qu'elle avoit fondée.

Cette princesse fut généralement regrettée. Les clameurs étoient si grandes contre Du Tillay, que le roi fut obligé de commettre par lettres patentes (*) Tudert, maître des requêtes, et Thiboust, conseiller au parlement, afin d'informer contre lui. La reine même souffrit qu'on l'interrogât. La différence de son interrogatoire d'avec celui des autres témoins, consiste en ce qu'elle ne prêta point de serment, et fut interrogée par le chancelier Juvénal des Ursins, assisté de Guillaume Cousinot, maître des requêtes. Nous avons encore sa déposition, et les autres informations qui chargent Du Tillay, sinon de calomnie, du moins de beaucoup d'indiscrétion. Regnault du Dresnay, Louis de Laval et plusieurs autres, trouvant ces procédures injurieuses à la mémoire de la Dauphine, vouloient la venger par un duel. Charles VII ne voulut pas le permettre, et éloigna de la cour tous ceux dont il connoissoit la trop grande vivacité sur cette affaire, qui fut étouffée.

A peine avoit-on rendu les derniers devoirs à la Dauphine, que ses sœurs arrivèrent en France. Ces princesses apprirent en même temps la mort

(*) Du 27 mai 1446.

de leur mère, qu'elles venoient de quitter en Écosse ; elles passèrent, suivant l'usage de ces temps-là, les trois premiers mois de leur deuil sans sortir de leur chambre ; le roi n'oublia rien pour les consoler ; il eut dessein d'en faire épouser une au Dauphin, et fit solliciter les dispenses. Le cardinal Torquemada, ou de Turre-Cremata, dit qu'elles furent refusées ; le bref que le pape Eugène IV écrivit (26 novembre), au Dauphin, n'explique point de quoi il s'agissoit.

(1446). Léonor, l'aînée des princesses d'Écosse, épousa quelque temps après Sigismond, duc d'Autriche ; l'autre repassa en Écosse, et fut mariée à un seigneur du pays.

Louis, toujours occupé d'affaires, songea à terminer celles qui subsistoient depuis long-temps entre les Dauphins et les princes de Savoie. Lorsque le Dauphiné fut uni à la France, en 1349 (*), Amédée VI, comte de Savoie, sur-

(*) Humbert II, Dauphin de Viennois, jouant avec son fils unique, encore enfant, à une fenêtre de son palais de Grenoble, qui donnoit sur l'Isère, eut le malheur de le laisser tomber dans ce fleuve. Se voyant alors sans enfans, il résolut d'adopter un successeur, et choisit, par acte passé à Vincennes, en 1343, Philippe, duc d'Orléans, fils puîné du roi Philippe de Valois. L'année suivante, il changea le principal article du traité, c'est-à-dire, qu'au lieu de Philippe, duc d'Orléans, qui, par le traité de 1343, étoit appelé à la succession du Dauphiné, et à son défaut, Jean,

nommé le Comte-Vert, dont les prédécesseurs avoient souvent inquiété les Dauphins sur les limites de leurs terres, craignit d'avoir de pareilles contestations avec la France, et, dès l'année 1354, duc de Normandie, son frère aîné, on mit, dans celui de 1344, le duc Jean, à la place et aux droits de Philippe, qui en fut totalement exclus. On lui donna, en récompense de la renonciation qu'il fit à la succession du Dauphiné, le comté de Beaumont-le-Roger, les terres que Robert d'Artois tenoit en Normandie, et le vicomté de Breteuil. L'exécution de ce traité restoit incertaine, par cette clause que le Dauphin y avoit mise : *Supposé que le comte Dauphin mourût sans hoirs mâles ou femelles nés en légitime mariage*. Or, le Dauphin avoit alors environ trente ans, et Marie des Baux, sa femme, étoit jeune. Cette princesse étant morte en 1347, son mari, qui avoit toujours conservé ses états, pensa à se remarier, et rechercha Jeanne de Bourbon, fille du duc Pierre de ce nom. Ce mariage n'ayant pas été conclu par les obstacles qui survinrent, Humbert voulut que son successeur, non-seulement portât la qualité de Dauphin, mais encore épousât Jeanne de Bourbon. Le duc de Normandie, alors marié à Bonne de Luxembourg, ne pouvoit donc être Dauphin : c'est pourquoi il offrit de céder ses droits à Charles, son fils aîné, depuis appelé Charles V, dit le Sage.

Le Dauphin étoit devenu dévot, et laissoit diriger sa conscience par Jean Buel, général des chartreux, et ses affaires temporelles par Henri de Villars, archevêque de Lyon, qui étoit chef de son conseil, et dans les intérêts du roi.

Le général des chartreux l'entretint dans la disposition

il proposa au roi Jean de régler les limites du Dauphiné et de la Savoie. L'échange qui se fit alors, fut très-avantageux pour le comte de Savoie, par l'infidélité d'Aimar de Poitiers, où il étoit de renoncer au monde, et l'archevêque de Lyon le détermina à choisir pour son successeur Charles, petit-fils de Philippe de Valois, et fils aîné de Jean, duc de Normandie.

Le contrat de la donation que le Dauphin Humbert II lui fit du Dauphiné, fut passé à Romans le 30 mars 1349. L'on n'y changea rien d'essentiel de ce qui étoit dans le premier contrat de l'an 1343, que la personne du donataire.

L'investiture des états du Dauphiné fut donnée au nouveau Dauphin dans la ville de Lyon, le 16 juillet 1349, en présence de Jean, son père, duc de Normandie. Humbert lui ceignit l'épée delphinale, et lui mit dans les mains le sceptre et la bannière de saint Georges : après quoi, il se dévêtit lui-même des marques de son ancienne dignité, pour prendre l'habit de jacobin.

Le pape Clément VI avoit parfaitement secondé les intérêts de Philippe de Valois, qui, malgré les traités faits avec Humbert, avoit sujet d'appréhender l'inconstance naturelle de ce prince. C'est pourquoi, afin de le mettre pour toujours hors d'état de changer ce qu'il avoit fait, le roi Jean, qui venoit de succéder à Philippe de Valois, engagea le pape à lui conférer les dignités ecclésiastiques. Clément, sous prétexte d'honorer davantage le Dauphin Humbert, en faisant pour lui une chose extraordinaire, lui donna en un seul jour le soudiaconat, le diaconat et la prêtrise : c'étoit le jour de Noël de l'an 1350, et dans le même temps il le fit patriarche d'Alexandrie, et lui accorda l'administration de l'arche-

verneur du Dauphiné, qui fut chargé de cette affaire, et qui se laissa corrompre. Le comte de Savoie n'en fut pas plus exact à exécuter le traité; il crut pouvoir abuser de l'état malheureux vêché de Reims. C'est ce que nous apprend un auteur contemporain. *Dictus verò papa ipsum (Imbertum) demùm instante et procurante Johanne, rege Franciæ..... fecit patriarcham Alexandrinum, et ecclesiam Remensem sibi perpetuò commendavit, et causâ ipsum magis honorandi, ne forte à præmissis in posterum posset resilire, in propriâ nocte Natalis Domini ipsum ad omnes sacros ordines uno contextu ordinavit.*

Charles V est donc le premier de nos rois qui ait porté le titre de Dauphin, et ce titre a toujours été celui de leurs fils aînés, quoique cela ne fût point stipulé par les différens traités de la cession du Dauphiné, et que même ce titre dût d'abord être pour le second fils de Philippe de Valois. Cependant Marcel dit qu'il fut arrêté, du propre mouvement du roi, que le Dauphiné seroit réuni à la couronne, et que le fils aîné de France porteroit seul le titre de Dauphin. L'expression *réuni à la couronne*, n'est pas tout à fait exacte; car le Dauphiné n'est pas incorporé au royaume, dont il forme en quelque manière un état séparé; c'est pour cela que le roi, dans toutes les lettres qui regardent cette province, prend le titre de Dauphin de Viennois; aussi Humbert, dans le contrat passé avec Philippe de Valois en 1343, avoit mis cette condition, que les états qu'il donnoit ne pourroient être réunis au royaume, *fors tant comme l'Empire y seroit uni*, parce que le Dauphiné avoit toujours été de l'Empire; que le roi n'en jouiroit que lorsqu'il n'auroit point d'enfant mâle, et qu'aussitôt qu'il lui naîtroit un fils,

où la France fut réduite après la bataille de Poitiers. Il y eut, en 1377, une autre transaction qui ne fut pas mieux exécutée. Le Dauphin voulut enfin terminer toutes les contestations, et char-

ce fils en naissant deviendrait souverain du Dauphiné, sans autre titre que celui de sa naissance.

Le nom de Dauphin ne fut pas néanmoins tellement le titre des fils aînés du roi, qu'on ne lui préférât quelquefois celui des autres provinces de France, s'il arrivoit que ces princes en fussent revêtus. Charles V, qui avoit toujours porté le nom de Dauphin depuis 1349, ayant été créé duc de Normandie en 1355, s'intitula toujours de ce dernier nom jusqu'à la mort de son père le roi Jean, en 1364; et ne mettoit le titre de Dauphin qu'après celui de duc de Normandie. Froissart l'appelle toujours duc de Normandie, et le P. Matiène nous a donné une lettre du pape Innocent VI, adressée *ad Carolum, ducem Normanniæ*.

Charles VI étant né, son père Charles V, disent les grandes chroniques de France, *lui donna le Dauphiné, pour être appelé monseigneur le Dauphin*.

Le Dauphin Louis, fils de Charles VI, ayant été fait duc de Guyenne, il fut toujours appelé de ce dernier nom. Juvénal des Ursins l'appelle *monseigneur de Guyenne*, et sa femme *madame de Guyenne*. Mais depuis Charles VII, qui, du vivant de son père, et, après la mort de ses frères aînés, avoit toujours porté le titre de Dauphin, tous les fils aînés de nos rois n'ont pas eu d'autre nom, et lorsqu'on leur donna celui de quelques autres provinces, ce nom alors ne fut mis qu'après celui de Dauphin. Ainsi Henri II, n'étant encore que Dauphin, s'intituloit : *Henri, fils aîné du roi, Dauphin de Viennois, et duc de Bretagne*.

gea Pierre de Brézé de traiter avec Louis I.^{er} alors duc de Savoie (*). Ce prince offrit de se désister de toutes prétentions sur les comtés de Valentinois et de Diois, et de payer quarante mille écus, à condition que le Dauphin lui remettroit l'hommage de Foucigni et de quelques autres places cédées par les échanges de 1354 et 1377. Brézé, que le duc de Savoie avoit gagné en lui donnant le comté de Malevrier, persuada au Dauphin, dont il avoit la confiance, d'accepter les propositions du duc; ainsi le traité fut ratifié à Chinon par le roi et par le Dauphin. Raoul de Gaucourt fut nommé pour prendre possession des places que le duc devoit remettre, et Dammartin fut chargé d'aller en Savoie recevoir le paiement des quarante mille écus.

Tandis que le Dauphin employoit tous ses soins pour prévenir les troubles dans le Dauphiné, il voyoit impatiemment la cour divisée par des cabales, et son père gouverné par ses ministres. Il faut plus d'habileté pour se conduire au milieu des tracasseries de la cour, que pour servir utilement l'état; mais le Dauphin ne croyoit pas devoir descendre à un manège de courtisan trop au-dessous de lui, et ne dissimuloit pas son mécontentement. C'étoit un titre pour lui dé-

(*) Louis I.^{er} étoit fils d'Amédée VIII, qui porta le premier le titre de duc de Savoie.

plaire que d'avoir quelque part dans la faveur du roi. Il traita les ministres avec mépris, et n'eut pas plus d'égards pour Agnès Sorel : Gaguin prétend même qu'il osa lui donner un soufflet, et que ce fut pour cette témérité qu'il fut obligé de quitter la cour, et de se retirer en Dauphiné ; mais, sans ajouter foi trop légèrement à ce fait, il arriva une affaire d'un assez grand éclat pour avoir été l'unique cause de la retraite du Dauphin. Ce prince, voulant s'opposer au ministère, forma un parti, dans lequel entrèrent principalement Jean de Daillon, Louis de Beuil et Louis de Laval, sire de Chatillon. Lorsque le comte de Dammartin fut de retour de Savoie, le Dauphin lui fit confidence de son projet ; mais Dammartin, soit qu'il fût jaloux de ceux qui partageoient avec lui la faveur de ce prince, soit qu'il désapprouvât l'entreprise, découvrit tout au roi, et déclara que la cour étant à Razilli, le Dauphin lui avoit demandé plusieurs archers de la garde écossoise, et qu'avec les gentilshommes de sa maison et ceux qui lui étoient dévoués, il devoit s'emparer du château et s'assurer de la personne du roi. La déposition de Dammartin jeta le roi dans de terribles alarmes. On arrêta Conighan, commandant de la garde écossoise et plusieurs archers de cette troupe. Les partisans du Dauphin prirent la fuite, ou vin-

rent faire leur déposition pour obtenir leur grâce.

Le roi fit venir son fils et lui reprocha son ingratitude. Le Dauphin nia les faits, et donna un démenti à Dammartin. Celui-ci, outré de fureur, répondit qu'il savoit le respect qu'il devoit au fils de son maître, mais qu'il étoit prêt de prouver ce qu'il avançoit contre tel de la maison du Dauphin qui oseroit se présenter. Le roi, persuadé du crime de son fils, lui ordonna de se retirer en Dauphiné. On fit mourir plusieurs gardes écossois, et Conighan, leur capitaine, ne dut sa grâce qu'à la sollicitation du roi d'Écosse. Quelques jours avant le départ du Dauphin, la reine étoit accouchée (28 décembre), d'un fils qui fut Charles, duc de Berri, dont il sera souvent parlé dans la suite.

(1447). Aussitôt que Louis fut arrivé dans le Dauphiné, il convoqua les états à Romans, (4 février). Yves de Sepeaux, chancelier du Dauphin, demanda le don gratuit qui fut de quarante mille florins, et les états l'accordèrent avec cette clause, que c'étoit par pur et libéral don, et sans préjudice de leurs privilèges et libertés. Le don gratuit fut bien augmenté dans la suite, et toujours avec la même clause qui, portant une image de liberté, console encore ceux qui l'ont perdue. Il y eut souvent des contesta-

nions à ce sujet. Le Dauphin demandoit d'abord plus qu'il n'avoit dessein d'obtenir, afin qu'il parût se relâcher, lorsqu'on lui accordoit ce qu'il prétendoit réellement. Outre les revenus du Dauphiné, il jouissoit encore de Château-Thierry, du comté de Comminges, et des châtellenies de Rouergue, qui avoient été confisquées sur le comte d'Armagnac.

Louis s'appliqua tout entier à régler ses états, il réduisit les baillages, qui étoient en grand nombre, à deux, et à une sénéchaussée. Comme il aimoit passionnément la chasse, il la défendit, aussi bien que de couper aucun arbre dans les forêts delphinales. Il se fit rendre compte de l'administration des finances, et son gouvernement fut si sage, que, malgré la modicité de ses revenus et le peu de troupes qu'il avoit, sa réputation le fit respecter de toute l'Europe. Les Suisses, le duc de Savoie, les princes d'Italie, les rois de Navarre, d'Arragon et d'Angleterre recherchèrent son alliance, et la république de Gênes voulut le choisir pour maître.

Il y a peu d'états qui aient éprouvé plus de révolutions que celui de Gênes. Cette ville étoit originellement une des principales de la Ligurie, et devint municipale des Romains. Après avoir été détruite par Magon, frère d'Annibal, et rebâtie par Spurius Lucretius, elle resta sous la

domination romaine jusqu'à l'invasion des Gots. Dans la suite, elle fut saccagée par Rotharis, roi des Lombards. Charlemagne l'ayant rebâtie, l'annexa à l'empire françois, sous le gouvernement d'un comte particulier. Le premier, nommé Audemar, défit les Sarrasins et conquit l'île de Corse. Quelque temps après les Sarrasins prirent Gênes, passèrent la plus grande partie des habitans au fil de l'épée, ou les emmenèrent esclaves en Afrique. Ceux qui restèrent, se livrèrent au commerce, rétablirent la ville, et formèrent, vers l'an 1100, une république dont le gouvernement étoit entre les mains de quatre familles principales, qui faisoient deux factions. Les Spinola et les Doria d'une part, et de l'autre, les Fiesque et les Grimaldi déchiroient le sein de leur patrie, sous prétexte d'en défendre la liberté contre leurs concurrens. Cette malheureuse république, tour à tour soumise à des consuls ou à un *podestà*, éprouva pendant près de trois siècles tous les malheurs de l'anarchie et de la tyrannie, sous une forme de gouvernement libre. Le peuple, fatigué des dissensions et de l'avarice des nobles, choisit, en 1257, Guillaume Boccanegra pour gouverner l'état, sous le titre de capitain.

La noblesse se ressaisit bientôt du gouvernement, et comme ce fut vers ce temps-là que les

factions des Guelfes et des Gibelins prirent naissance, elle se partagea encore en deux partis. Les Grimaldi et les Fiesque se rangèrent du côté des Guelfes ; les Doria et les Spinola devinrent aussitôt Gibelins , et l'ayant emporté sur leurs rivaux, ceux-ci les chassèrent et les obligèrent de se retirer à Naples. Les Guelfes ayant repris le dessus, transportèrent la souveraineté de Gênes à Robert, roi de Naples.

Tandis que les Génois se rendoient malheureux par des guerres civiles, ils se signaloient au dehors par des conquêtes. Ils eurent de longues et sanglantes guerres contre les Pisans et les Vénitiens. Les Pisans furent soumis, et la puissance de Venise auroit peut-être succombé sous celle de Gênes, si les divisions de celle-ci ne lui eussent fait perdre ses avantages.

Les Génois, las de changer de gouvernement, sans être ni plus libres ni plus heureux, cherchèrent des maîtres étrangers. Après avoir passé sous la domination de l'empereur Henri VII, et de Robert d'Anjou, roi de Naples, ils revinrent à leurs compatriotes. Simon Boccanegra, dont le nom étoit cher au peuple, fut élu duc ou doge de Gênes en 1359. Il abattit le parti des Guelfes, et fit un règlement par lequel toutes les familles qui avoient exercé les charges de l'état depuis l'origine de la république, étoient déclarées

nobles. Par là le nouveau duc, en augmentant le nombre des nobles, en affoiblissoit réellement le pouvoir, du moins celui des premières familles. Il fit plus; par le même règlement, ceux qui n'avoient jamais exercé de charge, furent déclarés bourgeois, et ce fut à eux seuls que le gouvernement de la république fut dévolu, sous l'autorité du doge. Les familles qui entrèrent alors dans les charges devinrent considérables, et furent l'origine de la distinction d'anciens et de nouveaux nobles. Les Grimaldi, les Fiesque, les Doria et les Spinola, qui étoient tour à tour les tyrans de la république, se virent contraints d'obéir; mais ce qu'ils n'osoient entreprendre ouvertement, ils l'exécutèrent par adresse : ils semèrent la jalousie entre les Fregose et les Adorne qui partageoient alors l'autorité, et firent déposer Boccanegra, cinq ans après son élection.

On ne vit plus qu'une funeste alternative de l'aristocratie et de la démocratie. Les Génois, toujours divisés et toujours malheureux, ne savoient ni obéir, ni soutenir la liberté. Quand ils ne pouvoient s'accorder entr'eux, ils déféroient la souveraineté à différens princes. Ils se donnèrent au duc de Milan, ensuite à Charles VI, en 1395. Après avoir massacré les François, en 1409, ils choisirent pour maître le marquis

de Montferrat. Quatre ans après, ils repassèrent aux Visconti, pour revenir encore aux François en 1458. A peine la république reprenoit-elle sa liberté, que l'ambition des nobles et l'inconstance du peuple la replongeoient dans de nouveaux troubles, dont elle ne sortoit que pour subir une domination étrangère. Le gouvernement n'a pas été plus tranquille dans la suite. On remarque que, depuis 1494 jusqu'en 1528, la ville de Gênes a été gouvernée de plus de douze manières différentes : par des comtes, des consuls, des *podestà*, des capitaines, des recteurs, des abbés du peuple, des réformateurs, des ducs nobles et populaires. En 1527, sous le règne de François I.^{er}, André Doria fut assez heureux pour rendre la liberté à sa patrie, et se rendit encore plus illustre en refusant la souveraineté. Il fit un nouveau règlement qui fixa les anciennes familles nobles à vingt-huit, auxquelles on en a ajouté dans la suite vingt-quatre autres, qui font la seconde classe de la noblesse. Aujourd'hui le gouvernement de Gênes est entièrement aristocratique ; le doge, en qui la souveraineté paroît résider, change tous les deux ans, et ne fait que prêter son nom aux décrets du grand conseil.

C'étoit dans le plus fort des cabales des Frégose et des Adorne, que les Génois jetèrent

les yeux sur le Dauphin. Mais, dans le temps que Charles VII prenoit les mesures nécessaires pour profiter de leurs offres, Jean Frégose trouva le moyen de se faire élire doge, et fit dire alors aux François, que, s'étant rendu seul maître de Gênes, il étoit résolu de conserver sa conquête. Le roi ne suivit pas fort vivement cette affaire, parce que c'étoit le Dauphin que les Génois demandoient pour maître, et que le conseil représenta qu'il étoit moins dangereux de perdre Gênes et toute l'Italie, que de rendre ce prince trop puissant. Onze ans après, en 1458, Gênes se donna à Charles VII, qui en confia le gouvernement à Jean, duc de Calabre.

Le pape Eugène IV mourut sur ces entrefaites. Nicolas V, qui lui succéda, pria le roi et le Dauphin d'employer leurs soins pour étouffer le schisme qui déchiroit l'église. Le concile de Bâle, ayant déposé Eugène en 1439, avoit élu Amédée VIII, duc de Savoie. Ce prince, après avoir cédé ses états à son fils, s'étoit retiré auprès de Genève, dans le château de Ripaille, où il menoit avec quelques courtisans la vie la plus voluptueuse ; cependant comme sa retraite avoit fait beaucoup d'éclat, et que ses plaisirs étoient ignorés, le concile l'éleva au pontificat, sous le nom de Felix V. Après la mort d'Eugène, le parti opposé à Felix V ayant élu Nicolas V, le roi, qui dési-

roit donner la paix à l'église, envoya Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, et le maréchal de La Fayette, en qualité d'ambassadeurs, pour travailler à un accommodement entre Félix et Nicolas. Le Dauphin donna la même commission, avec le même titre, à l'archevêque d'Embrun, et au seigneur de Malicorne. Après bien des négociations de la part des deux partis, Félix se démit du pontificat, et reconnut pour pape Nicolas, qui nomma Félix doyen du sacré collège, et légat perpétuel en Savoie, en Piémont, et dans une partie de l'Allemagne. Les pères du concile de Bâle acquiescèrent à l'accommodement, rendirent obéissance à Nicolas, et déclarèrent que le concile étoit fini; ainsi le roi et le Dauphin terminèrent un schisme qui duroit depuis près de dix ans.

(1448). Il arriva une affaire qui chagrina extrêmement le Dauphin. Un nommé Mariette partit du Dauphiné, et vint trouver Brézé pour l'avertir que le Dauphin se préparoit à revenir à la cour; qu'il étoit résolu de chasser tous les ministres du roi; et que sa haine devoit tomber particulièrement sur Brézé. Celui-ci dit à Mariette de s'adresser directement au roi, et lui défendit de le citer. Mariette, ayant fait sa dénonciation, fut renvoyé en Dauphiné pour tirer de plus grands éclaircissemens. Le Dauphin, étant averti

de ce qui se passoit, fit arrêter Mariette. Ce malheureux tomba malade en prison; le Dauphin en fit prendre tous les soins possibles, de peur qu'on ne le soupçonnât d'avoir contribué à sa mort pour cacher la vérité. Mariette fut amené à Paris, convaincu d'être un calomniateur, et condamné à mort.

(1449). Le Dauphin termina, l'année suivante, la donation qui lui fut faite des comtés de Clermont, d'Auvergne et de Sancerre par Robert, évêque d'Albi, moyennant une pension annuelle de six mille écus d'or (*). Il abolit tous les pré-

(*) Robert, évêque d'Albi, fils de Beraud II, Dauphin d'Auvergne, comte de Clermont, et de Marguerite de Sancerre, prétendoit les comtés d'Auvergne et de Clermont, comme étant resté le seul mâle des Dauphins d'Auvergne. Le comté de Sancerre lui appartenoit du chef de sa mère. Malgré les prétentions de l'évêque d'Albi, Anne, sa sœur d'un premier lit, porta les comtés d'Auvergne et de Clermont dans la maison de Bourbon-Montpensier, par son mariage avec Louis II, duc de Bourbon; ils passèrent ensuite dans la maison d'Orléans, par le mariage de Gaston de France avec l'héritière de Montpensier. Louise d'Orléans, fille unique de Gaston, dite Mademoiselle, les donna par testament à Philippe de France, duc d'Orléans, frère de Louis XIV.

A l'égard du comté de Sancerre, Marguerite, sœur de l'évêque, du même lit, le porta dans la maison de Beuil, par son mariage avec Jean IV, sire de Beuil. La possession en fut confirmée à cette maison par le mariage d'Antoine

tendus droits de souveraineté que l'archevêque de Vienne et les évêques de Gap, de Valence et de Die avoient usurpés pendant les guerres des Dauphins et des comtes de Provence; et, pour affermir de plus en plus son autorité, il fit une alliance perpétuelle avec le duc de Savoie.

(1450). Le peu d'union qu'il y avoit entre Charles VII et le Dauphin, fut cause que celui-ci fut soupçonné d'avoir fait empoisonner Agnès Sorel, qui mourut cette année, regrettée du roi, de la cour, et des peuples. Elle n'abusa jamais de la faveur, et réunit les rares qualités d'amante tendre, d'amie sûre, et de bon citoyen. Je ne sais pourquoi Alain Chartier s'efforce tant de défendre la chasteté d'Agnès. Charles VII en eut trois filles. Marguerite épousa Olivier de Coitivi, sénéchal de Guyenne; Charlotte fut mariée avec Jacques de Brézé, sénéchal de Normandie, et Jeanne avec Antoine de Beuil, comte de Sancerre.

Le Dauphin, ayant rétabli l'ordre dans ses états, fit part au roi du dessein où il étoit d'épouser Charlotte de Savoie. Le roi lui fit réponse, qu'il n'approuvoit pas qu'il contractât aucune alliance, avant que la guerre avec l'Angleterre fût terminée; et, que si la paix se faisoit entre les deux couronnes, il lui destinoit une fille du de Beuil, petit-fils de Jean, avec Jeanne, sœur naturelle de Louis XI, qui avoit acheté les droits de l'évêque d'Albi.

duc de Boukingham, de la maison royale d'Angleterre. Le Dauphin, qui cherchoit moins à consulter son père, qu'à obtenir son consentement sur un parti pris, envoya Chausson et Blosset, pour instruire le roi des avantages que le duc de Savoie offroit; savoir : deux cent soixante mille écus de dot, et les troupes nécessaires pour faire la conquête du Milanois. Les mêmes députés étoient encore chargés de proposer au roi de donner la Guyenne au Dauphin, qui offroit d'en faire la conquête à ses frais.

Comme ce prince avoit commencé à manifester son caractère, plus ses propositions paroissent avantageuses, plus elles étoient discutées avec soin. Le conseil fut d'avis qu'il étoit moins dangereux pour l'état, de laisser la Guyenne au pouvoir des Anglois, que de contribuer à augmenter la puissance du Dauphin. Louis, sans s'embarrasser de l'agrément du roi, ne songea plus qu'à conclure son mariage, et donna ses pouvoirs à Yves de Sepeaux, et à Aimar de Poissieu, dit Capdorot, pour aller en Savoie convenir des articles.

(1451). Le bâtard d'Armagnac sénéchal de Dauphiné, et Antoine Colomier, général des finances, se rendirent ensuite à Genève, où ils signèrent le contrat (*), qui fut ratifié à Chalant.

(*) Signé le 14, ratifié le 25 février.

Par le contrat, le duc donne à sa fille deux cent mille écus d'or, de soixante-dix au marc, dont on paiera quinze mille en signant, quinze mille en menant la princesse, et vingt mille après la célébration des nûces. Les cent cinquante mille écus restans, furent assignés sur les gabelles de Nice, et sur les entrées de Verceil, dont on devoit payer quinze mille chaque année jusqu'à parfait paiement. Le Dauphin donne à la Dauphine dix mille écus de douaire, qui ne seront assurés qu'après la consommation du mariage; et il fut stipulé que lorsqu'elle auroit douze ans, elle renonceroit à toutes prétentions sur la succession du duc et de la duchesse de Savoie.

Le Dauphin se rendit, au commencement de mars, à Chamberi. La veille de la célébration du mariage, il arriva un héraut pour s'y opposer de la part du roi, et menacer le duc de Savoie de son ressentiment, si l'on passoit outre. Il déclara que Charles ne méprisoit pas l'alliance de la maison de Savoie; mais qu'il étoit extrêmement surpris que ce mariage se fit sans sa permission. Chausson alla trouver le héraut, et lui demanda ses lettres de créance. Le héraut, qui avoit feint d'abord de venir de la part du comte de Dunois pour donner cet avis au duc, étant pressé par Chausson, répondit qu'il ne remettroit ses lettres qu'au duc même; mais, sur ce qu'on lui dit

qu'il ne pouvoit avoir audience ce jour-là, et que le Dauphin se marioit le jour suivant, il donna ses lettres; elles n'empêchèrent pas qu'on ne fît la célébration; après quoi, le Dauphin et le duc renvoyèrent le héraut avec des lettres pour le roi et pour la reine. Le duc marquoit dans la sienne, qu'il n'avoit jamais douté que le Dauphin n'eût le consentement de sa majesté, et que la cérémonie du mariage étoit faite, lorsque le héraut avoit remis ses lettres.

Le roi ne fut pas fort satisfait de cette réponse; mais il prit le parti de ne marquer son mécontentement que par beaucoup d'indifférence pour son fils.

Outre le don gratuit ordinaire, les états de Dauphiné consentirent, sur les remontrances du Dauphin, à lui acorder un présent pour le joyeux avènement de la Dauphine, à condition que chaque ville se taxeroit volontairement. On ne lui offrit d'abord que six à sept mille florins; mais il employa tant de sollicitations, que ce présent fut porté à vingt-un mille florins.

Le Dauphin, qui avoit fait fabriquer de nouvelles monnoies, sans proscrire les anciennes, donna cours à toutes sortes de monnoies étrangères, pour rendre l'argent plus commun (*).

(*) Comme j'aurai souvent occasion de parler des monnoies, il est à propos de marquer ici le rapport de la mon-

Ce prince, en favorisant le commerce dans ses états, vouloit sur-tout y faire régner la paix, et donna (10 décembre) une déclaration portant défenses à tous gentilshommes de se faire la guerre. Ces guerres particulières, qui étoient en usage de temps immémorial dans plusieurs provinces, cessoient aussitôt que le roi armoit ; mais elles n'étoient que suspendues ; bientôt elles se rallumoient avec plus de vivacité, et remplissoient le royaume de meurtres et de violences. La noblesse regardoit cet usage barbare comme le plus noble de ses privilèges ; Humbert en avoit expressément stipulé la conservation, en donnant le Dauphiné. La déclaration qui l'abolissoit fut exécutée, tant que le Dauphin la maintint par sa présence ; mais lorsqu'il fut en Bourgogne, les combats recommencèrent, et l'on vit, en 1460, Raoul de Comb défier Jacques de Lompar. Ils parurent devant Grenoble avec noie de compte à l'espèce réelle. Depuis 1456 jusqu'en 1461, année de la mort de Charles VII, le marc d'or valut cent livres, et le marc d'argent huit livres, quinze sols. Depuis 1461, première année du règne de Louis XI, jusqu'à sa mort, en 1483, le marc d'or monta à cent dix-huit livres, dix sols, et le marc d'argent à dix livres ; il y avoit soixante - douze écus d'or au marc, et ils avoient cours pour trente sols, trois deniers. Le titre des espèces d'or étoit à vingt-trois karats $\frac{1}{8}$ de fin. L'espèce d'argent étoit à onze deniers, douze grains. (Voyez Le Blanc).

plus de soixante gentilshommes, sans que le parlement pût leur faire quitter les armes.

(1452). Louis auroit vécu assez tranquillement dans le Dauphiné, si les favoris du roi n'eussent animé le père contre le fils. Charles commença par lui retrancher ses pensions, et lui ôta Beaucaire, Château-Thierry et les châtelainies de Rouergue. Louis envoya aussitôt Estissac faire des remontrances au roi; mais, comme elles furent rejetées, le Dauphin fit un accord avec le comte d'Armagnac, et lui céda les châtelainies et Beaucaire, moyennant vingt-deux mille écus d'or. Le roi, plus irrité contre son fils, s'avança avec des troupes vers le Lyonnais. Le Dauphin lui fit représenter qu'il étoit instruit de tous les mauvais offices qu'on lui rendoit à la cour; qu'on avoit dessein de le chasser du Dauphiné, et même de le dépouiller de ses droits à la couronne. Le roi répondit que le Dauphin étoit mal informé du sujet de son voyage; qu'à la vérité il recevoit de toutes parts des plaintes de son mauvais gouvernement, et qu'il désiroit qu'il changeât de conduite, sans quoi il seroit obligé d'y pourvoir, comme son père et comme son roi.

Sur cette réponse, le Dauphin fit supplier le roi de vouloir bien envoyer un prince du sang, ou quelque personne de marque, qui pût lui rendre compte du gouvernement du Dauphiné,

et de ne pas exiger qu'il allât trouver sa majesté, parce qu'il n'ignoroit pas que, tous les ministres et les favoris étant ses ennemis, il ne seroit pas en sûreté à la cour. Le Dauphin fit insinuer, en même temps, que, si on le réduisoit au désespoir, il prendroit le parti de sortir du royaume. Charles, qui craignoît que son fils ne se portât à cette extrémité, envoya Jean de Jambes, seigneur de Montsoreau, et Jean d'Estouteville, seigneur de Torci, maître des arbalétriers, pour lui dire que sa majesté demandoit simplement qu'il maintînt les droits des églises de Dauphiné; qu'il laissât tranquille Jean du Châtel, nommé par le pape à l'archevêché de Vienne; qu'il rendît à l'église de Lyon les places qu'il avoit usurpées sur elle, et qu'il renvoyât au roi tous ceux qui avoient quitté son service pour passer en Dauphiné.

Torci et Montsoreau, étant de retour, n'oublièrent rien pour disposer le roi à recevoir favorablement la réponse que le Dauphin lui fit porter bientôt après par l'archevêque d'Embrun, Courcillon, Bernes et Fautrier.

Après les protestations d'une fidélité inviolable, ce prince promettoit au roi de ne recevoir désormais à sa cour personne qui ne lui fût agréable, et consentoit, sur toutes les matières ecclésiastiques, à se soumettre au jugement du cardi-

nal d'Estouteville. Ce prélat, aussi distingué par son mérite que par sa naissance, avoit été envoyé en France par le pape Nicolas V, pour travailler à la paix entre la France et l'Angleterre, pour trouver quelque tempérament sur la pragmatique sanction, et pour solliciter en faveur de Jacques Cœur, dont on instruisoit le procès.

Jacques Cœur, fils d'un marchand de Bourges, s'étoit livré au commerce dès son enfance ; il acquit des richesses si prodigieuses, qu'elles le firent soupçonner, par ceux qui avoient moins de lumières que de goût pour le merveilleux, d'avoir trouvé le grand œuvre. Son secret consistoit dans un génie vaste et entreprenant, une application continuelle, et une probité qui lui avoit acquis la confiance de tous les commerçans de l'Europe et de l'Asie. Il fut fait argentier du roi et maître de la monnoie de Bourges. Il obtint l'archevêché de cette ville pour son frère, et l'évêché de Luçon pour son fils. Son crédit fut souvent utile à l'état, et influoit beaucoup dans le gouvernement. Ce fut lui qui fournit les sommes nécessaires pour la conquête de la Normandie. Les services qu'il avoit rendus n'empêchèrent pas qu'on ne l'accusât d'exaction, de concussion et de plusieurs autres crimes ; savoir : d'avoir renvoyé aux Sarrasins un esclave chrétien qui s'étoit sauvé, de leur avoir prêté des

sommes considérables, et de leur avoir fourni des armes et des harnois. Il répondit, sur le premier article, qu'il n'en avoit point de connoissance; et, sur le second, que le roi le lui avoit permis verbalement: ce prince dit qu'il ne s'en souvenoit pas. On trouve encore dans le vû de l'arrêt, que Jacques Cœur étoit soupçonné d'avoir empoisonné Agnès Sorel; mais il n'en est rien dit dans le prononcé. En effet, Jeanne de Vendôme, dame de Mortagne, qui étoit son accusatrice sur ce chef, fut convaincue de calomnie, et bannie du royaume. A l'égard des concussions dont on accusoit Jacques Cœur, elles se réduisoient peut-être à quelques irrégularités presque inévitables, et même inconnues à ceux qui sont chargés d'une administration considérable; irrégularités dont on ne peut faire des crimes, que lorsque la passion, plus que la justice, veut interpréter une loi à la rigueur. On prétend que le procès de Jacques Cœur lui fut fait à l'instigation de Dammartin, son ennemi; du moins celui-ci profita de la plus grande partie de la confiscation des biens de l'accusé, qui fut condamné, par arrêt des commissaires du 19 mai 1453, à faire amende honorable, à payer cent mille écus; et ses biens furent confisqués. Le roi lui remit la peine de mort, à la sollicitation du pape, à qui il avoit rendu de grands

services, et en considération de ceux que l'état en avoit reçus. Ses richesses firent peut-être tout son crime, puisque dans la suite le parlement le déclara innocent, et le rétablit dans ses biens.

Jacques Cœur, après sa condamnation, passa dans l'île de Chypre. Son crédit, son habileté et sa réputation, que ses malheurs n'avoient point ternie, lui firent faire une fortune plus considérable que celle qu'il venoit de perdre.

Le cardinal d'Estouteville, n'ayant pas réussi dans sa légation au sujet de la paix, ni de la pragmatique, s'en retournoit peu satisfait, et sans attendre la décision du procès de Jacques Cœur, qui ne fut jugé que l'année suivante. Il avoit déjà repassé les monts, lorsqu'il apprit que la guerre s'allumoit entre le roi et le duc de Savoie. Il revint sur ses pas, et mania si habilement l'esprit de ces deux princes, qu'il rétablit entr'eux la paix, qui fut scellée à Clepié, près de Feurs, par le mariage d'Yolande de France, avec Amédée, prince de Piémont (27 octobre).

On apprit en même temps que Talbot étoit descendu dans le Medoc, à la tête de quatre à cinq mille Anglois, et que la ville de Bordeaux lui avoit ouvert ses portes. Le Dauphin crut devoir saisir cette occasion pour regagner les bonnes grâces du roi. Quoiqu'il n'y eût pas encore une rupture ouverte entre le père et le fils, ils

étoient dans une défiance réciproque. Le roi prétendoit que, dans toutes les députations que son fils lui avoit faites, il n'y avoit jamais eu que des protestations vagues de fidélité et d'obéissance, et tous ces termes généraux dont on ne se sert que pour éviter de prendre des engagements formels. Il se plaignoit de ce que son fils refusoit de se fier à sa parole, que ses plus grands ennemis avoient toujours respectée.

Le Dauphin, qui, à tout événement, avoit amassé des armes, et gagné un grand nombre de gentilshommes, qu'il avoit distribués par compagnies, voulut s'en faire un mérite auprès du roi, et détourner les soupçons qu'il pouvoit avoir. Il lui fit offrir ses services contre les Anglois, protestant qu'il ne désiroit que de sacrifier sa vie pour lui.

Charles, peu sensible à cette démarche de son fils, répondit que la Normandie et la Guyenne avoient été conquises sans son secours, et que les troupes qu'il avoit levées n'avoient pas été destinées au service de son père, ni de l'état; ainsi les esprits s'aigrissoient de plus en plus.

(1453). Les inquiétudes de Louis ne l'empêchoient pas d'être attentif à tout ce qui pouvoit être avantageux au Dauphiné. Malgré les oppositions des juges ordinaires de Grenoble, et de l'official de l'évêque, il convertit le conseil

delphinal en un parlement, dont François Portier, procureur général des états, et président de la chambre des comptes, fut fait premier et unique président.

(1454). L'année suivante, il fonda l'université de Valence. Quelque temps après, il donna sur les donations entre vifs, un édit célèbre, qui est encore en vigueur.

Quoique le Dauphin se trouvât dans des circonstances qui devoient l'obliger à ménager ses alliés, il n'en étoit pas moins jaloux de ses droits. Il déclara la guerre au duc de Savoie, au sujet de l'hommage du marquisat de Saluces, qu'ils prétendoient tous deux; cependant il consentit à un accord, parce qu'il ne crut pas devoir se faire de nouveaux ennemis, pendant qu'il étoit occupé à détourner l'orage qui se formoit contre lui à la cour.

(1455). Le retranchement des pensions du Dauphin, la diminution de ses domaines par la cession des châellenies de Rouergue, mirent ce prince dans la nécessité d'augmenter les impôts, et la misère mettoit ses sujets hors d'état de les payer. Les plaintes devinrent générales; les ennemis du Dauphin s'en servirent contre lui. Soit que les favoris de Charles l'eussent déjà indisposé contre son fils, soit qu'ils jugeassent qu'il n'étoit pas plus dangereux pour eux de l'indisposer en effet, que d'en être soupçonnés par le

Dauphin, il ne songèrent plus qu'à nourrir l'animosité du roi. Ils savoient qu'on ne doit offenser à la cour que ceux qu'on est résolu de perdre, et ils se conduisoient sur ce principe. Charles ne voulut plus rien écouter de la part de son fils, et passa en Auvergne.

(1456). Louis alarmé envoya aussitôt Courcillon, son grand fauconnier, pour faire au roi les plus humbles remontrances; Charles ne voulut pas même lui donner audience, et le fit congédier par le chancelier.

Le Dauphin fit solliciter le prince d'Orange, et ceux de Bernes d'entrer dans son parti; il rechercha aussi le secours du pape, et renvoya vers le roi, Courcillon, avec Gaston du Lyon, son écuyer tranchant, et Simon-le-Couvreur, prieur des célestins d'Avignon. Leurs instructions étoient à peu près les mêmes que celles des députations précédentes; elles se réduisoient à des protestations de fidélité, et à demander de ne pas revenir à la cour.

Le roi répondit que ce dernier article ne s'accordoit pas avec l'obéissance que son fils affectoit; qu'il devoit commencer par chasser ceux qui lui donnoient de mauvais conseils; sans quoi on sauroit bien les punir, et le faire rentrer lui-même dans son devoir. Le pape, le roi de Castille, le duc de Bourgogne s'employèrent inuti-

lement pour réconcilier le fils avec le père. La sévérité de Charles n'étoit qu'un effet de la foiblesse, qui le faisoit obéir aveuglément aux impressions que lui donnoient ses ministres.

Dammartin lui écrivit que le Dauphin faisoit armer tous ses sujets ; que le bâtard d'Armagnac commandoit ses troupes, et que son conseil étoit composé de Pierre Meulhon, d'Aymard de Clermont, du bâtard de Poitiers, de Jean de Vilaines, de Neveu, Malortie et Bournazel, qui avoient chacun une compagnie de cent lances ; mais que la plus grande partie de la noblesse se déclareroit pour le roi, aussitôt qu'il entreroit en Dauphiné. Cette lettre acheva d'irriter ce prince, qui donna ordre à Dammartin de marcher contre le Dauphin et de l'arrêter.

Dammartin s'empessa d'exécuter un ordre qui flattoit son ressentiment particulier ; mais le Dauphin ne se fiant pas à ses troupes, ne comptant pas davantage sur sa maison, feignit une partie de chasse, et se rendit à St.-Claude, suivi de quelques officiers particuliers. De là il écrivit au roi, qu'il le supplioit de lui permettre de s'unir au duc de Bourgogne, pour aller faire la guerre aux Turcs. Il envoya aussi une lettre circulaire à tout le clergé du royaume, pour demander des prières ; il faisoit ordinairement des vœux, lorsqu'il se croyoit sans ressource du côté

des hommes. Il avoit eu raison de se défier de ses partisans. Bernes, Malortie et Chatillon prêtèrent serment au roi. Le Dauphin préféra des ennemis généreux à des amis suspects; il alla trouver le prince d'Orange, et se fit conduire à Bruxelles par le maréchal de Bourgogne.

Le duc Philippe qui étoit à Utrecht, ayant appris l'arrivée du Dauphin, se comporta avec autant de prudence que de générosité. Il écrivit au roi que ce prince étoit entré dans ses états, sans l'avoir prévenu, et qu'il lui rendroit tous les honneurs dus à l'héritier de la couronne, jusqu'à ce qu'il eût rétabli l'union dans la maison royale. Il manda en même temps à la duchesse de Bourgogne et au comte de Charolois de traiter le Dauphin comme le fils aîné de leur souverain. Lorsque le duc revint à Bruxelles, le Dauphin alla au-devant de lui. Dès qu'ils se virent, ils coururent à la rencontre l'un de l'autre et s'embrassèrent. Le Dauphin lui raconta tous ses malheurs; le duc, sans approuver ni blâmer sa conduite, lui répondit qu'il pouvoit disposer de sa personne et de ses biens envers et contre tous, excepté contre le roi, son seigneur. L'histoire de Louis XI se trouvera si souvent liée à celle du duc de Bourgogne et du comte de Charolois, qu'il est à propos de faire connoître le caractère de ces deux princes.

La crainte que les princes inspirent ne marque que leur puissance, les respects s'adressent à leur dignité ; leur gloire véritable naît de l'estime et de la considération personnelle que l'on a pour eux. Philippe jouissoit de ces précieux avantages ; il fut surnommé le Bon, titre plus glorieux que tous ceux qui ne sont fondés que sur l'orgueil des princes et le malheur des hommes. Il aimoit ses peuples autant qu'il en étoit aimé, et satisfaisoit également son inclination et son devoir, en faisant leur bonheur ; on rendoit à ses vertus les respects dus à son rang. Son commerce étoit aimable, il étoit sensible au plaisir, aimoit extrêmement les femmes, et sa cour étoit la plus galante de l'Europe. En rendant justice à la vertu de ce prince, on ne doit pas dissimuler qu'il s'en écarta quelquefois. Il porta sa vengeance trop loin contre ceux de Dinan ; et son ambition, soutenue d'une conduite prudente, lui fit faire plusieurs usurpations.

Philippe-le-Bon fut marié trois fois. Ses deux premières femmes, Michelle de France, fille de Charles VI, et Bonne d'Artois, fille de Philippe, comte d'Eu, et veuve de Philippe, comte de Nevers, n'ayant point laissé d'enfans, il épousa en troisième noces, Isabelle, fille de Jean I.^{er} du nom, roi de Portugal, dont il eut Charles, comte de Charolois, qui fut le dernier duc de la secon-

de maison de Bourgogne. Philippe eut de plus huit bâtards et sept bâtarde.

Le comte de Charolois étoit généreux, sincère ; mais ardent, impétueux, absolu. Il s'offensoit d'une remontrance comme d'une contradiction ; il vouloit de l'obéissance et non pas des conseils , et n'aimoit de la justice que la sévérité. Peu sensible aux plaisirs, qui ont du moins l'avantage d'adoucir le caractère, il n'avoit aucune inclination pour les femmes. La guerre étoit son unique passion, il en faisoit son étude continuelle , et renouvela l'usage des camps retranchés des Romains. Il étoit intrépide, et cherchoit les dangers par goût. Il auroit égalé les Cyrus et les Alexandre, s'il eût eu plus de prudence ou de bonheur. La prospérité lui inspiroit la présomption ; et les revers , en aigrissant son esprit , augmentoient sa témérité. Le courage de ce prince dégénéra en une manie furieuse, qui lui fit prodiguer le sang de ses sujets, et lui coûta la vie. Il périt les armes à la main, ne laissant après lui que les fastueux titres de Hardi, de Terrible, de Téméraire ; et des peuples malheureux.

Le roi, ayant fait publier un manifeste contre le Dauphin, convoqua les états de Dauphiné (18 octobre). Sur la nouvelle qu'il eut, que Capdorat, Bournazel, et Tierçant s'avançoient avec des troupes vers le Dauphiné, dont les places avoient été

pourvues de munitions de guerre et de bouche, il marcha pour s'opposer à leurs entreprises. La province lui députa aussitôt l'évêque de Valence, pour lui représenter que tout étoit soumis, et le conjurer de ne point entrer dans le pays avec des troupes qui alarmeroient tous ses sujets, dont la fidélité n'étoit pas suspecte; le roi se laissa fléchir, et fit retirer ses troupes.

Cependant le duc de Bourgogne envoya vers le roi Jean de Croy, bailli de Hainaut, Simon de Lalain, Jean de Chimay, et le héraut d'armes Toison-d'or, pour travailler à la réconciliation du père et du fils. Le Dauphin les chargea d'une lettre, par laquelle il faisoit au roi ses soumissions ordinaires, et lui rendoit compte de la générosité avec laquelle il avoit été reçu du duc de Bourgogne. Les ambassadeurs, en travaillant à fléchir Charles VII en faveur de son fils, insistèrent particulièrement sur la nécessité où le duc de Bourgogne avoit été de recevoir le Dauphin, dont le roi devoit être plus sûr que s'il se fût jeté entre les bras des Anglois, ennemis de la France. Le roi parut satisfait de ce qui regardoit personnellement le duc, et fit à l'égard du Dauphin les mêmes réponses qu'il lui avoit toujours faites.

Lorsque les ambassadeurs furent de retour, le Dauphin renvoya encore Jean de Croy et Lannoi, bailli de Hollande, avec la lettre la plus

soumise ; mais, comme ils firent entendre que ce prince se plaignoit des ministres et des favoris de son père, ceux-ci firent rejeter toutes propositions d'accommodement. Quoiqu'il soit difficile de justifier le Dauphin, il est constant qu'il essuya beaucoup de persécutions de la part des ministres. Ce prince vit bien qu'il n'avoit d'autre parti à prendre que de demeurer à Genep, petite ville de Brabant, que le duc lui avoit donnée pour son habitation, avec une pension de six mille livres par mois, pour lui, et de trois mille livres pour la Dauphine, qui vint l'été suivant le trouver. Le bâtard d'Armagnac et Montauban recevoient encore chacun deux mille quatre cents livres par an. Toutes ces pensions étoient payées d'avance ; mais elles ne suffisoient pas : le Dauphin fut souvent obligé d'emprunter à de gros intérêts. On voit, par les comptes de sa maison, qu'il engagea pour huit cents écus une pièce de drap d'or. On prétend qu'il pria François II, duc de Bretagne, de lui prêter une somme d'argent, que le duc lui refusa, dans la crainte de déplaire au roi ; et que c'est à ce refus qu'il faut attribuer la mésintelligence qu'il y eut toujours entre ces deux princes.

(1457). La comtesse de Charolois étant accouchée d'une fille (12 février), le duc pria le Dauphin d'en être le parrain. Elle fut nommée

Marie ; c'est elle qui fut l'unique héritière de la maison de Bourgogne , et la source de tant de guerres, dont le germe n'est pas encore détruit.

Il arriva alors à la cour de Bourgogne une affaire qui donna beaucoup de chagrin au Dauphin. Les deux premiers chambellans du comte de Charolois étant absens , Antoine Rolin , troisième chambellan , prétendit que le service lui appartenoit ; Philippe de Croy , seigneur de Querrain , fils du seigneur de Chimay , lui disputa cet honneur ; le duc , qui aimoit la maison de Croy , appuyoit la prétention de Querrain , et le comte de Charolois , qui haïssoit les Croy , soutenoit les droits de Rolin , et alléguoit les états de sa maison.

Le duc , irrité de la résistance de son fils , se fit apporter ces états , et les jeta au feu devant lui. Le comte seroit peut-être sorti du respect qu'il devoit à son père , si la duchesse ne lui eût fait signe de se retirer. Le duc , se livrant à son chagrin , monta à cheval , et prit une route au hasard. Ayant été surpris par la nuit , il fut obligé de se retirer dans la chaumière d'un charbonnier. Ses officiers , ne le voyant point revenir , prirent différentes routes pour le chercher , et furent dans les plus grandes alarmes , jusqu'à ce qu'ils l'eussent trouvé. Le Dauphin craignit que les démêlés qu'il avoit avec son père , ne le fissent soup-

çonner de porter la discorde partout ; il fit revenir le comte de Charolois, qui s'étoit retiré à Dendermonde, et ne quitta point le duc qu'il n'eût réconcilié son fils avec lui.

Louis eut encore le chagrin d'être la cause innocente de quelques reproches très-durs, que le duc de Bourgogne fit au comte de Charolois, à l'occasion d'une partie de chasse. Louis s'étant égaré, le comte revint seul ; le duc entra dans la plus terrible colère, et commanda à son fils d'aller chercher le Dauphin, avec défenses de reparoître sans lui. Quoique le duc ne fût pas fort content que le Dauphin eût cherché un asile dans ses états, il le regardoit comme un dépôt dont il devoit compte à la France ; il envoya Montigni, Jean de Cluny et Toison-d'Or, pour travailler encore à rétablir l'union dans la maison royale.

Le roi reçut ces ambassadeurs en Dauphiné, en présence du roi de Sicile, des ducs de Calabre et de Bourbon, des comtes du Maine, de Foix, de la Marche, de Dunois, et des principaux officiers.

Jean de Cluny représenta que le duc de Bourgogne supplioit sa majesté, de vouloir bien accorder au Dauphin les deux seules grâces qu'il lui demandoit. La première, qu'il lui fût permis de demeurer en Bourgogne ; l'autre, qu'on lui laissât le Dauphiné dans l'état où il étoit. Les

ambassadeurs ajoutèrent, que si sa majesté vouloit absolument avoir cette province, ils avoient ordre de la lui remettre.

Le chancelier Juvénal des Ursins répondit, pour le roi qui étoit présent, que sa majesté ne doutoit point des bonnes intentions du duc de Bourgogne, mais qu'elle n'étoit pas aussi sûre de celles du Dauphin; que, loin d'avoir cherché à appaiser le roi, il avoit ordonné que le Dauphiné se mît en défense, et qu'il y avoit eu des partisans du Dauphin qui avoient tâché de faire soulever la ville de Grenoble; que ce prince avoit aliéné une grande partie du domaine, et avoit si mal gouverné le Dauphiné, que les plaintes en avoient été souvent portées au roi, qui avoit enfin été obligé de mettre cette province sous sa main.

Le mécontentement du roi venoit de ce que les états avoient délibéré sur la difficulté qu'ils trouvoient à lui prêter serment, ne se croyant pas dégagés de celui qu'ils avoient fait au Dauphin. Le roi avoit été extrêmement choqué de cette délibération, et avoit donné, le 24 de mars, une déclaration contre ceux qui avoient suivi ou qui suivroient le Dauphin. Il en avoit encore donné une autre, le 8 d'avril, qui contenoit à peu près les mêmes motifs que ceux que l'on vient de voir dans la réponse du chancelier.

Les états de Dauphiné, assemblés à Grenoble (Juillet), accordèrent au roi un don gratuit de quarante mille florins, et quatre cent seize florins pour augmenter les gages des gens d'armes qui étoient dispersés dans la province.

Le Dauphin, ayant appris que le roi avoit donné de nouvelles provisions en son nom à Chatillon, gouverneur du Dauphiné, à Nicolas Erland, trésorier général, et aux autres officiers, en conçut le plus violent dépit. Il étoit aussi jaloux de son autorité que s'il ne fût jamais sorti de son devoir ; il fit reprocher à Chatillon sa perfidie, et donna d'autres provisions pour ce gouvernement au bâtard d'Armagnac, *qui a quitté*, dit le Dauphin dans ces lettres, *biens, parens et amis, et m'a toujours fidèlement servi.*

Le roi, ne cherchant que l'occasion de se venger du duc de Bourgogne, parce qu'il avoit donné asile au Dauphin, saisit la première qui se présenta. Il avoit promis Magdeleine de France, sa fille, à Ladislas, roi de Hongrie, fils de l'empereur Albert d'Autriche. Les ambassadeurs qui vinrent pour conclure ce mariage, ayant prié le roi, de la part de leur maître, de lui faire rendre justice sur le duché de Luxembourg, que Ladislas prétendoit avoir été usurpé par le duc de Bourgogne, le roi, sans examiner les droits des

parties, déclara qu'il prenoit sous sa protection, au nom du roi de Hongrie, le duché de Luxembourg. Cette contestation alloit, sans doute, devenir fort vive lorsqu'on apprit la mort de Ladislas.

(1458). Ce prince fut empoisonné par une maîtresse qu'il avoit séduite, en lui promettant de l'épouser, et qui n'écoula plus que son désespoir, lorsqu'elle vit que Ladislas l'avoit trompée.

On accusa aussi de ce crime Georges Pogiebrac, qui, s'étant emparé du gouvernement de la Bohême, malgré Ladislas, crut ne pouvoir assurer son usurpation que par la mort du souverain. Pogiebrac se fit aussitôt couronner roi de Bohême, et fut reconnu par les Moraves. Pour affermir sa puissance, il entreprit de donner un roi à la Hongrie.

Le brave Hunniade Corvin, surnommé la Terreur des Turcs, avoit été le vengeur de la chrétienté et le défenseur de la Hongrie, dont Ladislas n'étoit que le roi. Ce grand capitaine mourut avant Ladislas, et laissa deux fils, que ce prince fit arrêter sur le soupçon d'une conspiration. Il fit mourir l'aîné pour avoir tué le comte de Tilly, ennemi des Corvin, et fit enfermer Mathias, le plus jeune, dans une prison, sous la garde de Pogiebrac. Après la mort de Ladislas, Pogiebrac

rendit la liberté à Mathias Corvin, le fit élire roi de Hongrie, et lui donna sa fille en mariage.

L'empereur Frédéric Albert et Sigismond d'Autriche avoient sur ces royaumes des droits dont ils tiroient peu d'avantage par la division qui régnoit entr'eux. Charles VII, voulant être leur médiateur, envoya Fenestrange et le commandeur de Chandenier pour travailler à les réunir. Leurs soins furent inutiles, et ne servirent qu'à faire voir que la maison d'Autriche n'étoit alors qu'un fantôme de puissance, qui se soutenoit plutôt par un nom célèbre que par la force de ceux qui le portoient. Chandenier en écrivit son sentiment au Dauphin. « L'empereur est, » dit-il, un homme foible et irrésolu, incapable » de penser et d'agir, dissimulé sans être prudent, et odieux par son avarice. Les autres » princes de sa maison le méprisent sans être plus » estimables que lui : toute l'Allemagne en porte » le même jugement, et si Dieu rétablissoit la » paix dans l'auguste maison de France, elle seroit bientôt maîtresse de l'Empire, qui a besoin » d'une puissance capable de défendre la religion, et de s'opposer aux Ottomans ». Malheureusement on n'étoit guère en état de profiter des circonstances : la désunion faisoit en France ce que la foiblesse faisoit en Allemagne.

Quoique le Dauphin n'espérât plus se recon-

cilier avec son père, il croyoit qu'il étoit de son devoir de paroître affligé de sa disgrâce, et de saisir toutes les occasions de le fléchir. Le duc de Bourgogne ayant été sommé, comme premier et doyen du collège des pairs, d'assister au procès qui s'instruisoit contre le duc d'Alençon, envoya des ambassadeurs pour intercéder en faveur de l'accusé, et pour s'excuser lui-même de venir, alléguant que, par le traité d'Arras, il lui étoit libre d'assister ou de ne pas assister aux assemblées des pairs. Le Dauphin chargea les mêmes ambassadeurs de prier le chancelier et les comtes du Maine, d'Eu et de la Marche, de parler en sa faveur. Charles fit dire à son fils que, lorsqu'il auroit quelque chose à demander, il devoit s'adresser directement à lui. Le Dauphin lui en écrivit aussitôt une lettre de remerciemens.

Le duc d'Alençon étoit accusé d'avoir traité avec les Anglois, pour leur faciliter une descente en France. On soupçonna le Dauphin et le bâtard d'Armagnac d'être complices de cette conspiration; les premiers interrogatoires de l'accusé sembloient favoriser les soupçons; mais, après l'examen le plus exact, le parlement déclara, par l'arrêt qui condamnoit le duc, que le Dauphin et le bâtard d'Armagnac n'étoient nullement chargés.

Le duc d'Alençon n'avoit rien de recomman-

dable que sa qualité de prince du sang, qu'il regardoit comme un titre d'impunité; c'étoit un esprit inquiet et borné, qui ignoroit également les devoirs et les avantages de son rang. Il n'avoit jamais compris que les princes n'ont d'autre parti à prendre que de s'attacher au roi, et qu'ils sont indécemment partout ailleurs qu'à la cour. Il couroit au premier bruit de révolte, et cherchoit à former un parti où son nom pouvoit être utile, mais dont il ne devoit jamais rien attendre. Le roi commua la peine de mort prononcée contre lui, en une prison perpétuelle, et le fit enfermer à Loche.

(1459). Cependant il s'élevoit tous les jours de nouveaux sujets de disputes entre le roi et le duc de Bourgogne. Le parlement ayant donné plusieurs arrêts contre Jean Dubois, bailli de Cassel, sans pouvoir le faire obéir, le roi envoya Guillaume Bouchet, conseiller au parlement, pour en faire des plaintes au duc de Bourgogne. Le duc répondit que cette affaire ne le regardoit pas, que la terre de Cassel appartenoit à la duchesse, et qu'il en parleroit à son conseil. Bouchet s'aperçut bientôt qu'il n'avoit pas grande satisfaction à espérer. Sur les plaintes qu'il en fit, on lui déclara que le duc n'avoit pas sujet d'être content du roi, ni du parlement, qui abusoit de son autorité, en retenant toutes les causes de

Flandre. Bouchet répondit avec fermeté, que ce qui pouvoit arriver de plus avantageux aux Flamands, étoit d'être jugés par le parlement, qui leur rendroit justice, au lieu que tout se décidoit en Flandre par le caprice ou la violence. Tout ce que Bouchet put obtenir, fut que le bailli de Cassel ne demeureroit plus sur les terres du duc qui relevoient du roi.

Le duc de Bourgogne s'étant plaint, de son côté, de plusieurs infractions au traité d'Arras, on lui fit dire qu'il n'étoit guère fondé à se prévaloir d'un traité qu'il violoit tous les jours; que d'ailleurs il y avoit plusieurs articles auxquels on avoit dérogé par le traité qui avoit été fait à Paris, lors du mariage de Catherine de France avec le comte de Charolois, et que le duc de Bourgogne venoit encore de conclure une trêve avec les Anglois, anciens ennemis de la France. Sur cette réponse, le duc ordonna à Nicolas Rolin, son chancelier, de lui représenter le traité d'Arras, le contrat de mariage du comte de Charolois, et généralement toutes les pièces qui y avoient rapport, avec des réflexions sur ces différens mémoires, pour remettre le tout entre les mains des ambassadeurs qu'il envoyoit au concile de Mantoue, que Pie II avoit assemblé, et dont l'objet principal étoit d'engager les princes chrétiens dans une croisade. Le duc de Bourgogne

vouloit que ce concile fût arbitre des différens qu'il avoit avec le roi.

Pendant ces contestations, la Dauphine accoucha d'un prince (27 juillet). Le Dauphin envoya aussitôt des courriers pour en faire part au roi, au duc de Berri, son frère, aux cours supérieures et à plusieurs prélats. Tous ceux qui reçurent ces lettres les renvoyèrent au roi, pour savoir ses intentions. Le roi ordonna des prières publiques en action de grâces, et écrivit au Dauphin (7 août), pour lui marquer sa joie.

Tout le monde parut sensible à cet événement; mais personne n'en fit paroître une joie plus vive que le duc de Bourgogne : il donna mille écus à celui qui lui en apporta la nouvelle, et ordonna que l'on fît des feux de joie dans tous ses états. L'enfant fut nommé Joachim (5 août); le duc en fut le parrain, et la marraine fut la dame de Ravestin, femme d'Adolphe de Clèves, neveu du duc.

Après le baptême, le Dauphin remercia le duc de Bourgogne, et s'étant découvert en parlant, le duc mit un genou en terre, et ne voulut jamais se relever, que le Dauphin ne se fût couvert. J'ai cru devoir rapporter cette circonstance, pour faire voir quel respect des souverains, même du sang de France, portoient à l'héritier de la couronne.

Le deuil succéda bientôt aux fêtes : le jeune prince ne vécut que quatre mois. Le Dauphin en conçut une si vive douleur, qu'il fit vœu de ne voir jamais d'autre femme que la sienne. Commines prétend qu'il a gardé ce vœu : ainsi il faut placer avant cette époque la naissance des quatre filles naturelles de Louis XI. L'aînée, nommée Guiette, qu'il n'a pas reconnue, se maria sans sa permission à Charles de Sillons, secrétaire de ce prince ; Isabeau fut mariée à Louis de saint-Priest ; Marie épousa Aimar de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier. Louis XI eut ces trois filles de Marguerite de Sassenage, veuve d'Amblar de Beaumont. Jeanne, la plus jeune des quatre, fut reconnue et légitimée le 25 février 1466. Les lettres de légitimation portent que sa mère étoit une veuve, nommée Phelise Renard. Jeanne fut mariée à Louis, bâtard de Bourbon, à qui Louis XI donna la terre de Roussillon en Dauphiné, et qui fut ensuite amiral de France.

Le ressentiment que Charles VII nourrissoit contre le duc de Bourgogne, et qui paroissoit assoupi, se réveilla bientôt. Charles, qui avoit réclamé le duché de Luxembourg au nom de Ladislas, roi de Hongrie, prétendit alors en prendre possession de son chef. L'évêque de Coutance et Esternay allèrent, en qualité d'ambassadeurs, notifier au duc de Bourgogne que le roi

avoit traité avec Guillaume, duc de Saxe, des droits qu'il avoit sur le Luxembourg, par Elisabeth, sœur et héritière de Ladislas. Ils pressèrent en même temps le Dauphin de retourner auprès du roi son père, et firent entendre que ce prince étoit convaincu que le duc entretenoit la rébellion du Dauphin.

Le duc, qui avoit voulu que son fils, tous les seigneurs de sa cour et les prélats fussent présents à cette audience, répondit qu'il avoit reçu le Dauphin et lui avoit rendu tous les honneurs qu'il lui devoit; mais que ce prince, loin d'avoir été séduit ou d'être retenu, étoit le maître de retourner en France; et que, s'il le vouloit, il y seroit reconduit par le comte de Charolois, et en si bonne compagnie qu'il n'auroit rien à craindre. Il dit, à l'égard du duché de Luxembourg, qu'il l'avoit acheté et payé, et qu'il en feroit voir les titres. L'évêque d'Arras, prenant la parole pour le Dauphin, récapitula toutes les plaintes que ce prince avoit souvent faites contre les ministres, et insista sur l'abus qu'ils faisoient de leur autorité.

(1460). Cependant, Thierry de Lenoncour, bailli de Vitri, et Jean de Veroil, son lieutenant, allèrent en Allemagne chercher les titres concernant le Luxembourg. Le duc de Saxe leur fit remettre tous les éclaircissemens nécessaires, les

assura qu'il tiendrait la garantie stipulée par le contrat de vente, et leur recommanda sur-tout que le roi ne mît point ses droits en compromis, parce que le succès en étoit sûr par les voies ordinaires de la justice.

Le duc de Bourgogne, ne doutant plus que le roi ne recherchât l'alliance des princes de l'Empire, dans le dessein de déclarer la guerre, lui envoya des ambassadeurs pour en être absolument éclairci, et ne dissimula aucun sujet de plaintes. Il reprenoit tout ce qui s'étoit fait depuis le traité d'Arras, et reprochoit au roi de vouloir rompre la paix, d'avoir recherché l'alliance des Liégeois, des Bernois et des princes d'Allemagne, de s'être ligué avec le feu roi de Hongrie; que le duché de Luxembourg n'étoit que le prétexte de la rupture, et que l'asile donné au Dauphin en étoit le véritable motif, quoiqu'on eût dû lui en savoir gré.

Malgré la fermentation qu'il y avoit dans les esprits, il n'y eut point de rupture ouverte; la foiblesse du roi, qui le faisoit déférer à tous les conseils de ses ministres, l'empêchoit aussi de se déterminer. Ce prince, si digne de goûter la paix dont il vouloit que tout le monde pût jouir, passoit sa vie dans les plus cruelles irrésolutions.

Le Dauphin étoit toujours à Genep, où il menoit une vie oisive dans un temps où il auroit pu

servir l'état. Il vivoit avec quelques familiers qui formoient sa cour, et partageoit son temps entre la chasse, la promenade et la lecture (*), sans se mêler d'aucune affaire, de peur de se rendre suspect au duc de Bourgogne.

Cependant tous les étrangers recherchoient son alliance. Les Catalans et le prince de Navarre lui envoyèrent des députés. François Sforce, duc de Milan, fit avec lui un traité d'alliance (6 octobre), par lequel il promettoit d'assister de toutes ses forces le Dauphin, qui, de son côté, s'obligeoit d'envoyer au duc de Milan quatre mille chevaux et deux mille archers, trois mois après en avoir été requis. On ne voit pas trop comment ce prince auroit pu tenir un tel engagement, puisqu'il ne subsistoit alors que par les bienfaits du duc de Bourgogne.

Les Dauphinois, qui s'étoient plaints de la domination de Louis, le regrettèrent bientôt. Le roi en exigeoit moins d'impôts; mais tout ce qui sortoit de leur province n'y rentrait plus; au lieu que le Dauphin y dépensoit, non-seulement ce qu'il en retiroit, mais encore les pensions qu'il recevoit d'ailleurs. Ils éprouvèrent que la misère d'un état vient moins des impositions, que du défaut de circulation.

(*) C'est à Genèp, pendant le séjour du Dauphin, que les cent *Nouvelles nouvelles* ont été faites pour amuser ce prince.

(1461.) Cependant le Dauphin, qui ne songeoit qu'à se réconcilier avec son père, lui envoya Houarte, son premier valet de chambre, pour faire encore une tentative. La réponse que le roi fit donner par écrit, prouve que ce qui le touchoit le plus vivement, étoit le refus que son fils faisoit de le venir trouver; il s'en plaignoit amèrement dans sa lettre, protestant qu'il ne donneroit jamais son consentement à la prière que lui faisoit le Dauphin, de demeurer hors du royaume. Il lui reproche de n'être pas venu partager les périls et la gloire de l'expulsion des Anglois. Il l'engage à le venir trouver, lui promet toute sûreté, et lui dit qu'il y a plusieurs choses importantes qu'il ne peut communiquer qu'à lui seul. Il paroît, par la tendresse, et même par la douleur qui règnent dans cette réponse, que le roi auroit reçu son fils avec bonté, et que toutes les manœuvres des ministres n'auroient pas balancé la tendresse paternelle. Il est difficile de ne pas accuser le Dauphin de dureté; sa défiance l'emportoit trop sur ce qu'il devoit à son père. Il semble même qu'il ne se croyoit pas sans reproches à cet égard; car il fit repartir Houarte, et, au lieu de répondre à la lettre de son père, qui effectivement n'admettoit point d'autre réponse que l'obéissance, il le prioit, simplement, de lui envoyer des femmes pour servir la Dau-

phine, qui étoit près d'accoucher. Elle accoucha d'une fille (avril) : ce fut la célèbre Anne de Beaujeu que Louis XI déclara, en mourant, régente du royaume à l'âge de vingt-trois ans.

Il y eut alors une négociation importante entre le roi et le comte de Charolois. Ce prince, qui haïssoit les Croy, étoit résolu de les perdre ; mais, craignant le ressentiment de son père, il envoya le comte de Saint-Pol demander une retraite au roi, et la permission de combattre, sous ses ordres, à la tête des troupes que l'on destinoit à la maison de Lancastre, contre celle d'Yorck ; deux partis qui déchiroient l'Angleterre.

Le roi, après avoir fait examiner dans le conseil les propositions du comte de Charolois, lui fit dire qu'il le recevrait avec plaisir ; mais qu'il n'étoit pas encore déterminé à envoyer des troupes en Angleterre. Le roi n'auroit pas été fâché que le comte de Charolois, en faisant la même faute que le Dauphin, eût fourni une occasion de mortifier le duc de Bourgogne, d'une façon pareille à celle qui causoit son ressentiment.

Le comte de Charolois, ne trouvant pas la réponse du roi assez précise, le fit presser de s'expliquer davantage ; mais, comme on ne vouloit rien répondre par écrit, on fit partir Génlis. Il y avoit déjà eu plusieurs messages à ce sujet, lorsque le roi soupçonna quelque concert entre le duc de

Bourgogne et le comte de Charolois ; mais ce qui le détermina à rompre cette négociation, fut qu'on lui fit entendre que le comte de Charolois vouloit user de violences contre les Croy. Le roi, qui étoit malade, fit écrire devant lui cette réponse : *Pour deux royaumes comme le mien, je ne consentirois un vilain fait.*

La maladie du roi faisant tout appréhender, chacun pensa à ses intérêts. On prétend que la cour fut divisée en deux partis, dont l'un, qui avoit pour chef le comte du Maine, étoit pour le Dauphin, et que Dammartin étoit à la tête du parti opposé. Il est bien plus simple de penser que tous se tournèrent du côté du Dauphin, et que Dammartin même songea plutôt aux moyens de gagner les bonnes grâces d'un prince qui alloit devenir son maître, qu'à former une brigue aussi folle qu'inutile. Il est vrai qu'il se répandit un bruit populaire, ridicule, et contraire à la constitution fondamentale du royaume ; savoir, que le roi avoit voulu déshériter le Dauphin pour laisser la couronne à Charles son cadet : c'est peut-être ce qui a fait supposer qu'il y eut deux factions opposées. Il suffit, pour détruire ce fait et les conséquences qu'on en a tirées, de lire le mémoire que le comte de Foix, qui étoit uni au comte du Maine, donna pour se justifier de l'accusation qu'on lui intentoit d'avoir été opposé au

Dauphin. Si quelqu'un eût été capable de ce dessein, le comte de Foix n'eût pas manqué de l'en accuser, pour s'en disculper lui-même.

Il dit que, l'an 1460, le roi de Castille avoit envoyé proposer à Charles VII le mariage d'Isabelle sa sœur, avec Charles, second fils du roi; et qu'il demandoit la Guyenne. Le roi répondit « que Louis étant l'aîné, on ne pouvoit décider » cette affaire sans lui, et qu'il n'en tiendrait » rien; qu'il espéroit que son fils reviendrait à » lui; mais que, quand il ne le feroit pas, c'étoit à » lui à aviser ce qu'il auroit à faire ».

Le comte de Foix parle ensuite de ce qui se passa pendant la maladie du roi; il dit que le jour qu'on délibéra d'envoyer un hérault pour donner avis au Dauphin de l'état du roi, tous ceux qui étoient présents au conseil jurèrent de tout sacrifier pour réconcilier le Dauphin avec le roi, si ce prince revenoit de sa maladie; *et dit alors monsieur du Maine que de sa part il en étoit, et promettoit à Dieu de ainsi faire; si fis je moi de la mienne, monsieur de Dunois de la sienne, et tous les autres pareillement.* En effet la lettre qui fut écrite au Dauphin (17 juillet), en conséquence de cette délibération, est signée par le comte du Maine, le comte de Foix, le chancelier Juvénal des Ursins, l'évêque de Coutance, le maréchal de Loheac et le comte de

Dammartin. Il est vrai que le Dauphin, en voyant d'abord les signatures du comte du Maine et de Dammartin, s'imagina que son oncle l'avoit abandonné; mais il n'étoit pas bien instruit lui-même de ce qui se passoit à la cour. Ses ennemis firent donner avis au roi qu'il vouloit l'empoisonner. Ce coup fut le dernier pour ce malheureux père. Affoibli par la maladie, consumé par le chagrin, il avoit la mort toujours présente à ses yeux; cette image fit une telle impression sur son esprit, qu'il fut plusieurs jours sans vouloir ni boire ni manger. Ceux en qui il avoit le plus de confiance le supplièrent de prendre quelques alimens. Il voulut enfin céder à leurs instances; mais les intestins s'étant resserrés par une trop longue abstinence, les alimens ne purent passer. Il mourut à Meun-sur-Yevre le 22 juillet 1461, dans la soixantième année de son âge, et dans la trente-neuvième de son règne. Ainsi finit Charles VII, après un règne glorieux, regretté de ses sujets, et respecté de ses ennemis.

FIN DU LIVRE PREMIER.

HISTOIRE

DE

LOUIS XI.



LIVRE SECOND.

Louis va paroître sur un nouveau théâtre, et se dévoiler à nos yeux. C'est aux hommes subordonnés à se contraindre; les rois ne s'y croient pas obligés. Ils cherchent à dissimuler leurs dessein; mais ils laissent voir leur caractère.

Aussitôt que Louis eut appris la mort de son père, il la fit savoir au duc de Bourgogne, et lui donna rendez-vous à Avesnes. Il ne porta le deuil qu'une matinée, et prit le soir même un habit incarnat (*). Le duc de Bourgogne, crai-

(*) Je ne rapporte une circonstance si peu importante, que pour avoir occasion de remarquer que plusieurs historiens ont prétendu mal à propos en faire une preuve du mauvais naturel de Louis XI. Quelque joie secrète qu'il eût pu ressentir de la mort de son père, il étoit trop dissimulé pour tomber dans une pareille indécence; si c'en eût été

gnant que les ennemis de Louis ne s'opposassent à son entrée en France, convoqua la noblesse de ses états; mais Louis, plus soupçonneux que reconnoissant, ne voulut pas laisser entrer en France un si grand nombre d'étrangers, et engagea le duc à ne garder que les principaux de sa maison. On ne trouva point d'obstacle; le chancelier Juvénal des Ursins, et la plupart des magistrats arrivèrent à Avesnes, suivis d'un nombre infini de personnes qui accouroient de toute part auprès du roi, et le conduisirent à Reims où il fut sacré (13 août). Les pairs ecclésiastiques s'y trouvèrent tous, à l'exception de l'évêque de Noyon, dont la fonction fut remplie par l'évêque de Paris. Les pairs laïques furent le duc de Bourgogne, le duc de Bourbon pour le duc de Guyenne, le comte d'Angoulême pour le duc de Normandie. Les comtes de Flandre, de Champagne et de Toulouse furent représentés par les comtes de une. Les auteurs n'ont pas fait attention que Charles VII en avoit usé ainsi, et que c'étoit l'usage de nos rois. L'auteur d'un journal manuscrit dit expressément : *Si tôt comme le roi est mort, son fils plus prochain se vest de pourpre*. Il y a grande apparence que nos rois ne portoient de véritable deuil que pendant la cérémonie où ils rendoient les derniers devoirs à leur prédécesseur, et que prenant aussitôt après la pourpre, ou une couleur approchante, ils ont insensiblement adopté pour leur deuil le violet, qui est une espèce de pourpre.

Nevers, d'Eu et de Vendôme. Antoine de Croy fit la fonction de grand maître; le comte de Comminges, celle de connétable; et Joachim Rouault, celle de grand écuyer.

Quelque sensible que le peuple soit à ces sortes de fêtes, il fut encore plus touché de ce que fit le duc de Bourgogne. Au milieu de la cérémonie du sacre, ce prince, vénérable par son âge, et plus respectable encore par sa vertu que par son rang, se jeta aux pieds du roi, et le pria de pardonner à tous ceux qui l'avoient offensé. Le roi le lui promit; mais il en excepta sept, qu'il ne nomma point. Il y a apparence que le comte de Dammartin, Brézé, André de Laval, sire de Lohéac, Louis de Laval, seigneur de Chatillon, et Guillaume Juvénal des Ursins, chancelier de France, étoient de ce nombre; les deux autres peuvent être aisément confondus dans la quantité de ceux que Louis priva de leurs charges. Il signala aussi par des grâces le commencement de son règne; il nomma Antoine de Croy, grand-maître de sa maison; le bâtard d'Armagnac et Joachim Rouault furent faits maréchaux de France (*); et Montauban, amiral. Mauléon de Sou-

(*) Les maréchaux de France étoient originairement les premiers écuyers du roi, sous le connétable; mais leur dignité fut militaire avant la sienne, parce qu'ils devinrent lieutenans du sénéchal de France, chef des troupes, avant

le, qui avoit déjà le gouvernement de Dauphiné, eut encore celui de Guyenne, et Du Lau en fut fait sénéchal. Jean d'Estouteville eut la place de Brézé, capitaine de Rouen. Beaufremont, Rolin et les autres officiers du duc de Bourgogne eurent autant de part aux grâces du roi, que les François mêmes.

Le duc, après avoir fait hommage au roi pour les terres qu'il tenoit de la couronne, l'accompagna à Paris. Le roi se rendit d'abord à St.-Denis, où il fit faire un service pour son père. L'évêque de Terni, nonce du pape, qui étoit avec lui, eut la témérité d'y faire je ne sais quelle cérémonie d'absolution pour le feu roi, qu'il prétendoit avoir encouru l'excommunication par l'établissement de la pragmatique. Il ne paroît pas que cette action ait été relevée : Louis croyoit avoir alors assez d'affaires pour ne pas faire attention à une cérémonie frivole. D'ailleurs, il s'intéressoit peu à la mémoire de son père ; et, quoique l'entreprise du nonce fût

que le connétable eût succédé à la place et aux fonctions du sénéchal. La dignité de maréchal de France n'étoit pas anciennement à vie, comme elle est aujourd'hui. Il n'y en avoit d'abord que deux. Il y en eut quatre sous Charles VII. On n'en trouve que trois au plus à la fois sous les règnes suivans, jusqu'à François I.^{er}, qui en fit cinq. Depuis, le nombre n'en a pas été fixé.

injurieuse à la royauté, elle s'accordoit assez avec le dessein que Louis avoit déjà conçu, et qu'il exécuta bientôt.

Ce prince fit son entrée dans Paris, le 31 d'août. Tous les grands du royaume y parurent avec magnificence, et ce cortége étoit fermé par un corps de plus de douze cents gentilshommes, tant françois que sujets du duc de Bourgogne. Les Parisiens s'empressèrent de marquer leur joie, dans cette occasion, par des arcs de triomphe, et des représentations de mystères, du goût de ces temps-là.

Tandis que le duc de Bourgogne et le comte de Charolois, pour partager la joie publique, donnoient tous les jours des fêtes, le roi étoit uniquement livré aux affaires. Il commença par déposer le chancelier Juvénal des Ursins, et donna sa place à Pierre de Morvilliers. Hélié de Tourelles fut fait premier président à la place d'Yves de Sepeaux; et Jean de Saint-Romain fut procureur général à la place de Jean Dauvet, qui fut nommé premier président du parlement de Toulouse, en même temps qu'Adam de Corbie le fut de celui de Grenoble: il se fit encore plusieurs autres changemens dans le parlement. Le roi cassa la plupart des officiers de son père, pour placer ceux qui l'avoient suivi en Dauphiné et en Flandre.

Il y eut peu de postes d'importance qui ne changeassent de maîtres. Cependant, comme il y avoit plusieurs nouveaux officiers, qui n'avoient d'autre mérite que d'avoir suivi Louis XI dans sa disgrâce, et qu'il en déplaça beaucoup, à qui l'on ne pouvoit reprocher que leur attachement au feu roi, et par conséquent leur fidélité, tous ces changemens ne tendoient pas au bien de l'état. Le duc de Bourgogne, qui commençoit à s'apercevoir qu'il étoit inutile de donner au roi des conseils, qu'il recevoit avec plus d'égards que d'envie de les suivre, en dit son sentiment au duc de Bourbon, et lui annonça que des révolutions si subites causeroient bientôt des troubles dans l'état. Brézé, grand sénéchal de Normandie, fut appelé à ban, et obligé de se cacher. On lui ôta ses charges; mais, quelques mois après, son fils ayant épousé Charlotte, sœur naturelle du roi, Brézé rentra dans ses biens et dans la familiarité qu'il avoit eue avec ce prince.

La disgrâce du comte de Dammartin fut beaucoup plus dure et plus longue. Il s'enfuit à l'arrivée du roi, et fut long-temps errant et caché; mais s'étant enfin présenté pour qu'on lui fit son procès, le parlement rendit, le 2 août 1463, un arrêt qui le condamnoit à un bannissement perpétuel. L'arrêt porte : « que la cour, avant de » prononcer, a reçu les ordres du roi, qui, pré-

» féyant miséricorde à justice, a remis la peine » de mort au coupable ». Dammartin, au lieu d'être banni, fut mis à la Bastille, d'où il se sauva au commencement de la guerre du Bien Public. Ses biens furent confisqués; une partie qui provenoit de la confiscation de ceux de Jacques Cœur, fut rendue à Geoffroi Cœur, son fils. Les terres de Rochefort et Caurienne furent données à Montespedon, premier valet de chambre du roi; et la plus grande partie de la confiscation fut pour Charles de Melun. La comtesse de Dammartin étant venue lui demander un asile, il la chassa inhumainement, et, sans un laboureur de St.-Fargeau qui la retira, elle seroit morte de faim. Quelques années après, Dammartin rentra en grâce, et parvint à la plus haute faveur. Il eut part à tous les événemens considérables du règne de Louis XI. Les hommes véritablement illustres, sont ceux dont l'histoire se trouve liée à celle de leur nation. Les services que les Chabannes rendirent à l'état, leur procurèrent l'honneur de s'allier à la maison royale, par le mariage de Gilbert de Chabannes avec Catherine de Bourbon, fille du comte de Vendôme, prince du sang (*).

Il sembloit que Louis affectât d'avoir une conduite directement opposée à celle qu'avoit te-

(*) En 1484, sous le règne de Charles VIII.

nue son père. Il rendit la liberté au duc d'Alençon, et fit grâce au comte d'Armagnac, qui avoit été condamné sous le règne précédent, tant pour crime d'état, que pour un commerce incestueux avec sa sœur, qu'il avoit même épousée publiquement, après l'avoir trompée sur une fausse dispense.

Le roi n'oublia rien, pour donner au duc de Bourgogne des marques publiques de sa reconnaissance. Il déclara hautement qu'il lui étoit redevable de la vie, et donna au comte de Charolois le gouvernement de Normandie, avec trente-six mille livres de pension. Ces trois princes sembloient alors plus liés par les sentimens du cœur, que par des intérêts politiques; mais cette union fut de peu de durée.

Louis, après avoir pris congé du duc de Bourgogne, partit pour aller à Amboise voir la reine sa mère. Il apprit en chemin que la ville de Reims s'étoit soulevée, à l'occasion de quelques nouveaux impôts. Il crut devoir donner, au commencement de son règne, un exemple de sévérité capable d'effrayer les rebelles. Le maréchal Rouault, et Jean Bureau eurent ordre de marcher vers Reims avec quelques troupes. Les habitans, intimidés, députèrent aussitôt, pour représenter qu'ils n'avoient pas pu s'imaginer que le roi eût ordonné la levée de ces impôts, après

la parole solennelle qu'il leur avoit donnée à son sacre, de n'en pas imposer de nouveaux. Le roi, qui vouloit accoutumer les esprits à une obéissance aveugle, et non pas à interpréter sa volonté, ordonna qu'on fit un exemple. Le maréchal Rouault fit écarteler le chef de la rebellion, et trancher la tête à six des plus séditieux ; plusieurs furent bannis, et le roi fit grâce aux autres à la prière du duc de Bourgogne.

On fit de pareils exemples à Angers, à Alençon et à Aurillac, où il s'étoit fait quelques émeutes populaires.

Le premier soin de Louis fut d'affermir son autorité dans le royaume. Les guerres continues où Charles VII s'étoit trouvé engagé pour reconquérir la France, avoient prodigieusement augmenté la puissance des seigneurs, qui croyoient devoir partager son autorité, comme ils avoient partagé ses disgrâces. Les princes du sang comprennoient une grande partie du royaume dans leurs apanages ; ils y affectoient la souveraineté, et leur exemple étoit imité par les plus puissans seigneurs, tels que le duc de Nemours, les comtes de Foix, d'Armagnac, de Dunois, le sire d'Albret, les Laval, Dammartin, Brézé, et une infinité d'autres moins puissans et aussi ambitieux.

Louis, n'étant encore que Dauphin, avoit

quelquefois parlé de ces désordres à Jean Joffredy, évêque d'Arras, et du dessein où il étoit d'y remédier, lorsqu'il seroit monté sur le trône. Ce fut sur ces dispositions que Joffredy forma le plan de l'abolition de la pragmatique sanction, dont nous allons parler, après avoir fait connoître le caractère de ce prélat. Joffredy, fils d'un marchand, naquit à Luxeuil, bourg de Franche-Comté. Né sans fortune et sans appui, mais avec un génie souple et adroit, il conçut le dessein de s'élever aux premières dignités, sans avoir d'autre titre pour y parvenir, que l'ambition d'y prétendre. Pour trouver moins d'obstacles à ses vues, il entra dans l'état ecclésiastique, ressource trop ordinaire d'un ambitieux sans naissance, et prit l'habit de religieux dans l'abbaye de Luxeuil, ordre de Cluny. Après être parvenu aux dignités de son ordre, il passa au service du duc de Bourgogne, dont il gagna la faveur. Ce prince lui fit obtenir l'évêché d'Arras, et lui donna la première place dans son conseil. Joffredy ne se seroit pas cru digne de sa fortune, s'il eût su la borner; il crut avoir assez obtenu pour prétendre davantage, et cachant son ambition sous l'intérêt de son maître, il lui persuada qu'il étoit de son honneur de faire donner le chapeau de cardinal à un de ses sujets qui fût dans ses états légat du Saint-Siège. Le

duc, persuadé par les sollicitations de son favori, écrivit à Rome en sa faveur. Joffredy engagea aussi le Dauphin, qui étoit alors retiré à la cour de Bourgogne, à lui accorder sa recommandation. Louis, qui ne cherchoit qu'à gagner la bienveillance de ceux dont il croyoit avoir besoin, et qui voyoit que la faveur de Joffredy auprès du duc pouvoit lui être utile, envoya à Rome solliciter le chapeau. Charles VII étant mort pendant cette négociation, la recommandation du Dauphin devint celle du roi de France. Le pape Pie II écrivit à Joffredy, que, sans employer tant de sollicitations, il pouvoit mériter le chapeau, en engageant Louis XI à supprimer la pragmatique.

Cette ordonnance célèbre avoit été faite à l'occasion du schisme qui étoit entre le concile de Bâle et le pape Eugène IV. Le concile avoit été indiqué par Martin V. Eugène, son successeur, qui savoit qu'un concile pouvoit être utile à l'église, mais qu'il étoit toujours contraire à l'autorité des papes, cherchoit à l'é luder par des retardemens, et voulut le transférer à Boulogne et ensuite à Ferrare. Les pères du concile, au lieu d'acquiescer à la bulle d'Eugène, le citèrent à comparoître, et le menacèrent de le déposer, s'il n'obéissoit pas. Le pape, irrité de cette menace, excommunia le concile, qui, de son côté,

déposa Eugène, et nomma à sa place Amédée VIII, duc de Savoie, sous le nom de Félix V.

Charles VII, après avoir cherché inutilement à concilier le concile et le pape, craignit que le schisme ne se répandît en France. Il convoqua, en 1438, une assemblée à Bourges, où se trouvèrent le Dauphin, les princes du sang, tous les grands et les prélats du royaume. Le concile y envoya des ambassadeurs, qui présentèrent à l'assemblée les canons qui venoient d'être faits à Bâle. Le roi les fit examiner avec soin, et, après avoir pris les avis de tous les ecclésiastiques et laïques, qui déclarèrent qu'ils étoient propres à rétablir une bonne discipline dans l'église, il fit une ordonnance de tous ces décrets, sous le nom de *pragmatique sanction*, et la fit publier et enregistrer en parlement, pour être observée dans tout le royaume.

Le premier article contient deux canons, par lesquels le concile déclare que tout concile général représente l'église universelle, et qu'il a une autorité spirituelle à laquelle celle du pape même est soumise.

Il est ordonné, par un autre décret, que le concile général se tiendra tous les dix ans; que le pape, en cas de nécessité, pourra abrégger ce terme, mais non pas le prolonger; et qu'à la fin de

chaque concile, le pape ou le concile désignera le lieu où se tiendra le concile suivant.

Le second article contient le décret du concile touchant les élections; la nomination aux évêchés et autres bénéfices est ôtée aux papes, qui l'avoient usurpée. Il est ordonné que chaque église élira son évêque; chaque monastère, son abbé ou prieur; et ainsi des autres. L'ordonnance ajoute que le roi et les princes pourront recommander, par simples prières éloignées de toutes violences, les sujets qui seront les plus affectionnés à l'état.

Le troisième article abolit l'abus *des réservations et des grâces expectatives*. Les papes, afin de prévenir les élections, nommoient aux bénéfices avant qu'ils fussent vacans; ces nominations s'appeloient *grâces expectatives*. Si le pape n'avoit pas pris cette précaution avant la mort du titulaire, il déclaroit qu'il s'étoit réservé depuis long-temps la nomination à ce bénéfice. Cet abus, qu'on nommoit *réservation*, privoit du droit d'élection ou de nomination ceux à qui il appartenoit légitimement.

Le cinquième article ordonne que les causes ne pourront être évoquées à Rome, que par appel, après avoir été portées devant les juges naturels, de sorte que la subordination soit gardée.

Le neuvième article contient un canon du

concile qui abolit les annates qu'on faisoit payer à Rome, pour les provisions des bénéfices et pour un prétendu droit de confirmation des élections ou collations.

Tous les autres articles comprennent un grand nombre de règles, qui ne tendent toutes qu'à rétablir et à maintenir la discipline ecclésiastique.

Eugène IV et ses successeurs regardèrent la pragmatique comme le plus grand attentat à leur autorité. *Æneas Silvius Piccolomini*, étant parvenu au pontificat sous le nom de Pie II, résolut absolument de l'abolir.

Pie II n'avoit jamais eu, dans ses actions, d'autre motif que son intérêt personnel ; peu scrupuleux dans le choix des moyens de réussir, les plus sûrs lui paroissoient les plus justes ; le succès étoit sa règle d'équité. Indifférent sur les opinions, il prenoit plutôt un parti, qu'il n'adoptoit un sentiment, et embrassoit la vérité, quand elle pouvoit lui être utile. C'est ainsi qu'étant secrétaire du concile de Bâle, il en défendit l'autorité par ses écrits. La cour de Rome ne négligea rien pour désarmer un ennemi si redoutable. Elle ne devoit pas se flatter d'en faire un défenseur de ses prétentions, du moins qui pût les persuader. Le langage qu'il avoit tenu jusqu'alors, rendoit suspect tout ce qu'il pouvoit dire dans la suite : les rétractations déshonorent sou-

vent ; mais elles sont rarement utiles , parce qu'elles ne prouvent guère que la foiblesse ou l'intérêt de celui qui se rétracte. La cour de Rome ne songeoit qu'à se délivrer du plus ardent de ses adversaires ; et y réussit par les grâces dont elle le combla. *Æneas Silvius* écrivit alors contre le concile, et marqua tant de chaleur pour les intérêts de la cour de Rome, qu'il fut élevé au pontificat.

Pie II étoit laborieux, sobre, qualités assez souvent unies à l'ambition ; il parloit avec feu, et cultivoit les lettres ; cependant les vers et les romans qu'il a laissés , ne font pas assez d'honneur à son esprit pour faire excuser le tort qu'ils faisoient à son état. Il fut plus recommandable par quelques qualités de prince, que par les vertus d'un pontife ; et se regarda moins comme le vicaire de *Jésus-Christ*, que comme le successeur des *Césars*.

Le premier projet qu'il forma fut de détruire la pragmatique, qui étoit un témoin continuel de la contrariété de sa conduite. *Joffredy*, évêque d'Arras, lui parut un homme très-propre à servir ses desseins ; et celui-ci, voyant que le chapeau de cardinal seroit le prix de ses services, n'oublia rien pour satisfaire le pape. L'évêque d'Arras venoit d'être nommé légat auprès de *Louis XI*. Il s'attacha à gagner sa confiance, et

lui rappela les plaintes qu'il lui avoit entendu faire au sujet de l'autorité que les grands du royaume avoient usurpée sous les règnes précédens ; il lui représenta que l'unique moyen de diminuer leur puissance étoit d'abolir la pragmatique , parce que le crédit qu'ils avoient dans les élections leur faisoit un très-grand nombre de créatures , qui s'attacheroient uniquement au roi , lorsqu'il y auroit tout à espérer de sa recommandation auprès du pape qui ne lui refuseroit jamais rien.

Les discours de l'évêque d'Arras faisoient une vive impression sur l'esprit du roi , qui d'ailleurs n'avoit que trop de penchant à détruire tout ce qui étoit l'ouvrage de son père. Cependant , comme il ne pouvoit pas s'empêcher de voir que le pape étoit plus intéressé que lui à la suppression de la pragmatique , il voulut profiter de cette circonstance pour l'engager à favoriser les droits du duc de Calabre sur le royaume de Naples , au préjudice de Ferdinand , que ce pape soutenoit ouvertement.

Pour comprendre l'intérêt différent que Louis XI et le pape prenoient dans cette querelle , il est nécessaire de se rappeler qu'Alphonse d'Aragon avoit usurpé le royaume de Naples sur René d'Anjou. Après la mort d'Alphonse , Ferdinand , son fils naturel , en demanda l'investiture

au pape Calixte III, qui la lui refusa, soit qu'il eût dessein d'y rétablir la maison d'Anjou, soit qu'il voulût en investir son neveu Pierre-Louis Borgia, alors préfet de Rome; il déclara seulement par une bulle que le royaume de Naples, dont les papes avoient disposé comme seigneurs souverains, étoit dévolu à l'église par la mort d'Alphonse. Calixte III étant mort six semaines après Alphonse, Pie II donna l'investiture du royaume de Naples à Ferdinand, dont la fille épousa Antoine Piccolomini, neveu de ce pape. Cependant la maison d'Anjou avoit dans Naples un parti puissant. Jean, duc de Calabre, fils du roi René, et cousin germain de Louis XI, jugeant que la circonstance étoit favorable, partit de Gènes où il commandoit depuis trois ans pour la France, s'avança vers Naples, et gagna la bataille de Sarno. Ferdinand étoit réduit à la dernière extrémité, et le duc de Calabre alloit se voir maître de Naples, lorsque le pape implora en faveur de Ferdinand le secours de Scanderbeg, roi d'Albanie.

Le nom seul de Scanderbeg, étoit capable de relever un parti. Son père Jean Castriot, prince de l'Épire, qui est une portion de l'Albanie, étoit un des despotes qui avoient subi le joug des Ottomans. Il avoit été obligé d'envoyer ses quatre fils en otages auprès d'Amurat II. Georges, le

plus jeune, eut le bonheur de plaire au sultan par les grâces de sa figure et de son esprit. Amurat le fit circoncire; le fit élever dans la loi musulmane, et lui donna le nom de Scanderbeg. *Beg* signifie *Seigneur*, et *Scander*, *Alexandre*.

A peine étoit-il sorti de l'enfance, qu'Amurat le mena dans ses expéditions. L'on ne parla bientôt que de son adresse, de sa force prodigieuse et de son intrépidité. Un Tartare, d'une taille gigantesque et connu par une valeur féroce, étant venu à Andrinople, Scanderbeg demanda la permission de le combattre, et le tua aux yeux du sultan.

Peu de temps après, il rencontra à Burse deux Persans qui se vantoient d'être invincibles, et qui le défièrent. Scanderbeg accepta le défi. Il étoit convenu de les combattre séparément, mais ayant blessé le premier qui se présenta, l'autre viola les lois du combat, et vint au secours de son camarade. L'intrépide Albanois, enflammé de colère et indigné de leur perfidie, les attaqua avec tant de force et d'adresse, qu'il perça l'un, et fendit la tête de l'autre jusqu'aux dents, et les étendit morts à ses pieds.

Amurat, charmé de la valeur de Scanderbeg, lui confia les entreprises les plus importantes, et partout le choix du sultan fut justifié par la victoire. On remarquoit que Scanderbeg, en prodiguant le

sang des ses ennemis , épargnoit celui des chrétiens. Quoiqu'il professât le mahométisme , jamais la religion de ses pères ne s'altéra dans son cœur ; il se déclara chrétien aussitôt que les circonstances le lui permirent. Elles arrivèrent bientôt par la mort de Jean Castriot , dans le temps que Scanderbeg servoit Amurat , sous le pacha de Romanie , contre Huniade , général des Hongrois.

Le sultan donna ordre au pacha de Macédoine de s'emparer de Croye , capitale de l'Albanie , sous prétexte de garder ce royaume en dépôt , pour le remettre ensuite entre les mains d'un des fils de Jean Castriot ; mais en même temps il fit empoisonner les trois otages qui étoient à Andrinople : Scanderbeg eût eu le même sort , s'il n'eût pas été à l'armée , où le sultan espéroit que sa valeur le feroit périr. La fortune en décida autrement. Le pacha de Romanie fut battu et fait prisonnier par Huniade. Scanderbeg ressentit une joie secrète de cette défaite , et se sauva avec une partie des troupes qui lui étoient dévouées. Il força le chancelier du pacha d'expédier une lettre à celui qui commandoit dans Croye , par laquelle il lui étoit ordonné , de la part du sultan , de remettre cette place entre les mains de Scanderbeg. Ce prince , âgé alors de vingt-neuf ans , rentra ainsi dans la

capitale de ses états, et reconquit, en peu de jours, tout ce que les Turcs avoient usurpé.

Amurat, outré de fureur, fit marcher contre Scanderbeg plusieurs armées formidables; elles furent toutes défaites. Les pachas Ali et Mustapha, Feresbeg et tous les généraux turcs, qui s'étoient tant de fois signalés par leurs victoires, furent forcés de céder à une poignée de monde, commandée par un prince dont les états n'étoient qu'une foible province de l'empire ottoman.

Amurat, aussi furieux contre ses généraux que contre son ennemi, marcha en personne pour assiéger Croÿe. Le siège fut sanglant, les attaques vives, la défense vigoureuse. Le sultan, en attaquant la place à force ouverte, cherchoit, par mille pratiques secrètes, à corrompre les principaux officiers de la garnison; tous furent aussi fidèles que braves. Tandis qu'ils repousoient les assiégeans, Scanderbeg les forçoit dans leurs retranchemens, et les obligeoit de suspendre leurs attaques, pour songer à leur défense; aucun péril n'étonnoit son courage; mais quoiqu'il eût tué de sa main plus de deux mille Turcs, jamais il ne présuma assez de sa valeur pour négliger les mesures que dicte la prudence. Amurat, ne pouvant ni vaincre, ni séduire ses ennemis, désespéré de voir la puissance ottomane, ce torrent

qui faisoit trembler l'Asie, venir se perdre dans l'Épire, mourut de chagrin devant Croye. Mahomet II, héritier de l'empire et de la fureur de son père, ne fut pas plus heureux que lui contre Scanderbeg; il ne pouvoit remporter aucun avantage en Épire, dans le temps qu'il triomphoit partout ailleurs. Deux fois il mit le siège devant Croye; il fut obligé de le lever et de faire la paix. Ce fut dans cette occasion, qu'ayant ouï dire que Scanderbeg coupoit un homme en deux d'un coup de sabre, il le pria de le lui envoyer. Le sultan lui ayant mandé ensuite qu'il ne trouvoit pas ce sabre meilleur qu'un autre, l'Albanois lui fit dire qu'il ne lui avoit pas envoyé son bras. Si les chrétiens eussent été plus sensibles à la gloire; s'ils eussent été assez sages pour suspendre leurs querelles particulières; s'ils eussent connu leurs véritables intérêts, en se réunissant contre leur ennemi commun, le trône ottoman pouvoit être renversé; l'Europe et l'Asie sortoient d'esclavage; mais les Vénitiens, et Alphonse, roi d'Aragon, furent les seuls qui fournirent quelques secours à Scanderbeg. Ce fut pour reconnoître ceux qu'il avoit reçus d'Alphonse, qu'il passa au secours de Ferdinand, à la tête de huit cents chevaux. Ce corps peu nombreux, mais accoutumé à vaincre, fit changer la face des affaires. Le parti de Ferdinand l'emporta, et le duc de Calabre,

après avoir été défait près de Troia dans la Pouille, fut contraint de repasser en Provence; ainsi, loin que la France retirât aucun avantage des secours qu'elle avoit donnés au duc de Calabre, elle perdit encore Gênes. Le duc, en ayant tiré la meilleure partie des troupes qui la retenoient dans le devoir, les Génois se révoltèrent contre les François, et les massacrèrent presque tous. Charles VII étant mort sur ces entrefaites, on ne doutoit point que Louis XI, ne tournât ses armes contre les Génois; mais il avoit d'autres desseins sur l'Italie. Comme il avoit résolu de donner sa fille, Anne de France, en mariage au marquis du Pont, fils de Jean, duc de Calabre, il vouloit faire avoir au duc l'investiture du royaume de Naples, et que cette couronne fût le prix de l'abolition de la pragmatique. Il chargea l'évêque d'Arras de ne conclure avec le pape qu'à cette seule condition. On voit que, dans une affaire qui intéressoit l'église et l'état, chacun ne songeoit qu'à son intérêt particulier; le pape vouloit augmenter sa puissance, le roi cherchoit à rétablir la maison d'Anjou, et Joffredy n'ambitionnoit que le chapeau de cardinal.

Louis étoit persuadé que le pape, pour obtenir l'abolition de la pragmatique, accorderoit au duc de Calabre l'investiture du royaume de Naples; Pie II comptoit qu'il en seroit quitte pour

donner le chapeau à l'évêque d'Arras ; et celui-ci ne songeoit qu'à faire servir à ses intérêts ceux qui lui étoient confiés. Il savoit que le pape n'abandonneroit jamais Ferdinand, et que, loin de favoriser les François, il feroit tous ses efforts pour les écarter de l'Italie. Joffredy, jugeant donc qu'il ne gagneroit rien sur l'esprit du pape, s'attacha à tromper le roi. Il lui fit entendre que le pape lui donneroit satisfaction au sujet de la maison d'Anjou ; mais qu'il n'étoit pas de la dignité du Saint-Siège d'investir le duc de Calabre avant la suppression de la pragmatique ; au lieu que si sa majesté commençoit par la supprimer, on ne seroit nullement scandalisé de voir le pape embrasser les intérêts d'un prince à qui ceux de l'église seroient si chers.

Ce raisonnement n'étoit ni juste, ni même spécieux ; mais l'évêque d'Arras employa tant de sollicitations et de séductions auprès du roi, qu'il obtint enfin son consentement. Il en donna aussitôt avis au pape, qui écrivit dans le moment au roi (28 octobre). Sa lettre est remplie de remerciemens si vifs et d'éloges si outrés, qu'il paroît bien qu'il vient d'obtenir une grâce à laquelle il devoit peu s'attendre. Louis y est traité du plus grand roi que la France ait jamais eu ; le ciel ne l'a choisi, ne l'a protégé, ne l'a orné de tant de vertus, que parce qu'il devoit un jour abolir la

pragmatique ; la gloire d'avoir terrassé ce monstre, est au-dessus de celle d'avoir dompté l'univers, ou d'avoir rendu les hommes heureux. Le pape finit sa lettre par exhorter le roi à une croisade. Il cherche à renouveler cette folie des siècles précédens, qui avoit coûté la vie à un nombre infini de chrétiens ; et qui, sans produire aucun avantage réel pour la religion, n'avoit servi qu'à augmenter la puissance des papes.

Cette lettre étoit d'autant plus adroite, que le pape y parloit toujours au roi comme s'étant engagé à la suppression de la pragmatique, et l'empêchoit par là de retourner en arrière. En effet, le roi prit les derniers engagements dans la réponse qu'il fit à Pie II (27 novembre). Elle étoit d'ailleurs remplie d'éloges et de soumissions que le roi pouvoit adresser au vicaire de Jésus-Christ, mais dont le pape ne devoit pas se faire une application personnelle. L'évêque d'Arras, content de profiter du succès, écrivit au pape pour lui en donner toute la gloire, et lui apprendre en même temps qu'il avoit fait chasser de l'évêché de Poitiers, Gamet, qui s'en étoit emparé en vertu d'un arrêt du parlement. Cette action, dit-il, a été un coup de foudre pour les défenseurs de la pragmatique. L'évêque d'Arras employoit dans sa lettre cet art, si sûr auprès des grands, qui consiste à leur rapporter l'honneur d'un succès,

et à écarter toute idée d'obligation de leur part, parce que leur reconnaissance n'est jamais plus vive que lorsqu'ils croient accorder une grâce, et non pas récompenser un service. En effet, Pie II n'eut pas plutôt reçu cette lettre, qu'il fit une promotion de six cardinaux, dans laquelle l'évêque d'Arras fut compris (18 décembre). Il envoya aussi au roi une épée bénite, avec quatre vers latins gravés sur la lame, pour en relever le prix (*). Louis reçut avec grand appareil ce présent par les mains du nonce Antoine de Nocetis ou de Noxe; et cette frivole cérémonie fut toute la récompense qu'il tira du sacrifice qu'il faisoit au pape.

Le parlement à qui le roi, suivant l'usage et par le conseil même du pape et de l'évêque d'Arras, communiqua son dessein, pour donner plus d'authenticité à l'abolition de la pragmatique, s'y opposa avec beaucoup de fermeté, et fit des remontrances si fortes et si sages, qu'elles furent adoptées par le clergé et par tous les autres corps du royaume.

Il représenta que la pragmatique avoit été faite dans l'assemblée la plus solennelle, après de

(*) *Exerat in Turcas tua me, Lodoïce, furentes
Dextera, Graïorum sanguinis ultor ero;
Corruet imperium Mahumetis, et inclyta rursùs
Gallorum virtus te petet astra duce.*

mûres délibérations, et conformément aux conciles; que c'étoit à une ordonnance si sage que l'on devoit le maintien de la discipline ecclésiastique; qu'elle ne contenoit pas un seul article qui ne fût tiré des canons des anciens conciles. Le parlement entra dans le détail des principaux abus qui alloient renaître; tels que les élections contre les canons, les usurpations sur les collateurs, les réservations, les grâces expectatives, la nécessité d'aller plaider à Rome, et les sommes immenses qui y passoient par les concussions de la daterie.

Les remontrances du parlement n'eurent aucun effet, et ne servirent qu'à prouver ses lumières et son zèle.

(1462, Pâques le 18 avril). L'évêque d'Arras partit pour Rome avec Richard de Longueil, évêque de Coutance, Jean de Beauveau, évêque d'Angers, l'évêque de Xaintes, Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont, chef de l'ambassade, et Roger, bailli de Lyon. Les ambassadeurs firent leur entrée à Rome avec un nombreux cortège (mars). Presque tous les cardinaux sortirent au-devant d'eux. L'évêque d'Arras remit au pape l'original de la pragmatique, et reçut dans la même audience le chapeau de cardinal. Il dit, dans sa harangue, que le roi, après avoir donné à sa sainteté la marque la plus écla-

tante de son zèle et de son attachement, espéroit qu'on rendroit justice à un prince de son sang, contre l'usurpateur Ferdinand, et qu'en reconnoissance de ce service, la France fourniroit quarante mille chevaux et trente mille archers pour faire la guerre aux Turcs. Le pape, au lieu de répondre à cet article, et pour éviter de traiter la question du royaume de Naples, consumma l'audience en éloges pour le roi.

On ne peut exprimer la joie que Rome fit éclater. Les travaux furent suspendus, on ne voyoit que processions en actions de grâces, ce n'étoient que feux et illuminations ; le peuple, qui marque toujours sa joie par la licence, fit des représentations de la pragmatique, et les traîna dans les rues.

Lorsque l'ivresse fut un peu dissipée, Chaumont, qui n'avoit pas les mêmes raisons que le cardinal d'Arras de trahir son devoir, parla de nouveau des droits de la maison d'Anjou ; mais le pape évita toujours de répondre positivement sur cet article. Il prétendoit qu'il n'avoit donné l'investiture à Ferdinand, que parce qu'il l'avoit trouvé en possession, et que si les deux compétiteurs vouloient le prendre pour arbitre de leurs droits, il leur rendroit justice. Les ambassadeurs revinrent sans avoir pu rien obtenir. Le cardinal d'Arras n'évita sa disgrâce, qu'en persuadant au

roi qu'il étoit lui-même la dupe du pape, et en marquant un dépit affecté qui flattoit celui de ce prince.

Le roi, voulant faire encore une tentative, fit repartir pour Rome le cardinal d'Arras avec Hugues Massip, surnommé Bournazel, sénéchal de Toulouse.

Bournazel porta la parole. « Le roi, mon maître, dit-il au pape, vous a prié de rappeler les troupes que vous avez envoyées au secours de Ferdinand, et de ne plus faire la guerre à un prince de son sang. Vous savez que ce n'est qu'à cette condition qu'il a aboli la pragmatique. Il a voulu que dans son royaume on vous rendît une pleine et entière obéissance, il vous demande encore de vouloir bien être ami de la France; sinon, j'ai ordre de commander à tous les cardinaux françois de se retirer, et vous ne devez pas douter qu'ils n'obéissent. » Bournazel avoit ordre de parler avec hauteur, et d'user de menaces, sans en venir aux effets. Les cardinaux étoient d'avis de donner satisfaction au roi, et de ne pas irriter un prince puissant et vindicatif; mais le pape, informé par le cardinal d'Arras des instructions secrètes de l'ambassade, répondit :

« Nous avons de très-grandes obligations au roi de France; mais cela ne le met pas en droit

» d'exiger de nous des choses contre la justice et
» contre notre honneur ; nous avons envoyé du
» secours à Ferdinand , en vertu des traités que
» nous avons faits avec lui. Que le roi, votre
» maître , oblige le duc d'Anjou à mettre les ar-
» mes bas et à poursuivre son droit par la voie
» de la justice : si Ferdinand refuse de s'y sou-
» mettre, nous nous déclarerons contre lui ; nous
» ne pouvons promettre rien de plus. Si les Fran-
» çois qui sont dans cette cour veulent se retirer,
» les portes leur sont ouvertes ». Le pape ne fai-
soit paroître tant de hauteur, que parce qu'il
comptoit sur la modération du roi ; ainsi cette
seconde ambassade fut aussi inutile que la pre-
mière.

Louis XI, également honteux et indigné d'a-
voir été joué si indécemment, fut près de réta-
blir la pragmatique, et ne fut retenu que par la
crainte de passer pour léger ; mais il permit au
parlement de la faire exécuter, excepté dans les
deux articles qui regardoient les réservations et
les grâces expectatives. Joffredy, qu'on nommoit
depuis peu le cardinal d'Albi, auroit voulu dé-
truire son propre ouvrage, et n'oublia rien dans
la suite pour traverser les desseins du pape. Ce
changement venoit de ce que Pie II, en lui don-
nant l'évêché d'Albi, avoit refusé d'y joindre
l'archevêché de Besançon, et lui avoit simple-

ment laissé le choix des deux sièges. Le cardinal choisit Albi dont le revenu étoit le plus considérable ; mais il s'emporta, comme si on lui eût fait la plus haute injustice, s'imaginant que la cour de Rome auroit dû violer toutes les lois pour lui, comme il les avoit trahies pour elle. Il semble que les hommes n'exigent jamais plus de reconnaissance, que lorsqu'ils sacrifient la vertu qui porte sa récompense avec elle.

La question sur la pragmatique fut encore agitée dans la suite ; on verra une dispute très-vive qu'elle fit naître entre le cardinal Balue et le procureur général Saint-Romain. Cette affaire n'a été totalement consommée que par le concordat de François I.^{er}, avec Léon X.

Le roi n'étoit pas tellement occupé de cette négociation, qu'il ne songeât aux affaires de l'intérieur du royaume. Il assigna cinquante mille livres de revenu pour le douaire de la reine Marie d'Anjou, sa mère. Il donna le duché de Berry en apanage à son frère Charles de France, et y joignit encore douze mille livres de pension. Il s'appliqua particulièrement à faire fleurir le commerce ; et pour empêcher de sortir de France l'argent qu'on portoit aux foires de Genève, il en établit de pareilles à Lyon, avec les mêmes privilèges pour les étrangers que pour les régnicoles.

Comme il vouloit attacher les seigneurs à la cour, il les faisoit ordinairement manger avec lui, de sorte que la dépense de sa table, qui la première année n'étoit que de douze mille livres, fut portée, dans la suite, jusqu'à vingt-six mille livres, et à trente-sept mille livres, en y comprenant les gages de l'écurie; sur quoi le roi fut prié par les généraux des finances de modérer sa dépense.

Le roi s'étant rendu à Tours, François II, duc de Bretagne, lui envoya une célèbre ambassade, pour le complimenter sur son avènement à la couronne. Louis craignoit que le duc, arrivant bientôt après ses ambassadeurs, pour rendre son hommage, ne se trouvât avec le comte de Charolois, et que ces deux princes ne formassent ensemble quelque liaison contraire à ses intérêts. Pour prévenir leur entrevue, il vouloit s'avancer en Bretagne, sous prétexte de s'acquitter d'un vœu à Saint-Sauveur de Rhedon; mais le duc de Bretagne, qui avoit, dit-on, déjà fait un traité avec le comte de Charolois, par l'entremise de Romilly, vice-chancelier de Bretagne, arriva à Tours avant que le roi en fût parti.

Le duc n'avoit rien oublié pour paroître avec un cortège capable de donner une grande idée de sa puissance. Il étoit suivi des principaux de sa cour, tels que Laval, Rieux, Levi, sieur de

Vauvert, La Roche, Derval, Malestroit, Couvran de Broon, Lannion, Coetivi, et un grand nombre d'autres. Ce prince ne rendit qu'un hommage simple. Le roi vouloit que l'hommage fût lige; mais il prit le parti de dissimuler jusqu'à ce qu'il trouvât une circonstance favorable.

Cependant il passa en Bretagne, et prit ensuite sa route vers Bayonne, pour se trouver au rendez-vous dont il étoit convenu avec le roi d'Arragon, afin de pacifier les troubles de Catalogne, dont il est nécessaire de faire connoître l'origine.

Jean d'Arragon, frère du roi Alphonse, avoit épousé en premières noces Blanche de Navarre, héritière de cette couronne; il en avoit eu un fils, qu'on nommoit le prince de Viane, et deux filles. Blanche, l'aînée, épousa Henri IV, roi de Castille, surnommé l'Impuissant; Léonor, la cadette, fut mariée au comte de Foix.

Blanche, reine de Navarre, étant morte, la couronne appartenoit au prince de Viane, aux termes du contrat, qui ne donnoit au roi Jean la régence du royaume, que jusqu'à la majorité de son fils.

Le roi de Navarre, ayant épousé en secondes noces Jeanne Henriquez, fille de l'amirante de Castille, en eut un fils, qui fut Ferdinand-le-Catholique. La nouvelle reine, d'autant plus jalouse

de son rang, qu'elle n'étoit pas née pour y monter, persuada à son mari de garder la couronne, et résolut même de la faire passer sur la tête de Ferdinand. Après avoir séduit le roi par ses charmes, elle acheva de le subjuguier par ses artifices, et s'empara de l'autorité. Le prince de Viane, n'ayant pour lui que des droits qui deviennent souvent un crime quand ils ne sont pas soutenus par la force, étoit parvenu à l'âge de trente ans, sans avoir pu obtenir justice de son père qui étoit devenu son tyran, et que les lois avoient fait son sujet en Navarre. Le respect filial l'eût peut-être emporté sur les droits du souverain, si le prince de Viane n'eût été déterminé par les mauvais traitemens qu'il essuyoit, et par les sollicitations des plus fidèles Navarrois qui demandoient leur prince légitime. Le royaume se partagea entre le père et le fils; ils marchèrent l'un contre l'autre, et une bataille décida de la couronne. Le prince de Viane la perdit, prit la fuite, et passa auprès de son oncle Alphonse, roi d'Arragon, dont il espéroit le secours, ou du moins la médiation; mais Alphonse étant mort quelque temps après, Jean, son frère, lui succéda.

Le prince de Viane, voulant se faire un appui, rechercha l'alliance de Henri, roi de Castille, son beau-frère, et demanda en mariage l'infante Isa-

belle, sœur de Henri. Le roi d'Arragon, averti que ce mariage alloit se conclure, résolut de s'assurer de son fils, et d'user de dissimulation. Il convoqua les états d'Arragon à Fraga, et ceux de Catalogne à Lérída. Comme l'usage étoit de faire reconnoître l'héritier présomptif, le roi manda à son fils de le venir trouver à Lérída. Le prince, qui croyoit qu'il suffisoit de n'avoir rien à se reprocher pour ne rien craindre, et qui respectoit trop son père pour le soupçonner d'une perfidie, se rendit auprès de lui, malgré les avis qu'il recevoit de toutes parts. Il reconnut bientôt qu'il avoit eu tort de les négliger, et fut arrêté en arrivant à Lérída.

Les Catalans, et les députés des états d'Arragon reprochèrent au roi de violer le droit des gens. Ce prince, pour se justifier, imputa à son fils les crimes les plus noirs : la calomnie, la violence et l'artifice, furent mis en usage ; ils étoient suggérés par la reine, et ne servoient qu'à rendre odieux le roi qui en étoit l'instrument.

La persécution augmenta le nombre et la chaleur des partisans du prince de Viane. Les rois ont besoin de l'estime de leurs sujets ; elle est le principe du respect, et un des liens de l'obéissance. Les Navarrois, les Catalans et les Arragonnois même se soulevèrent. Le roi, après a-

voir fait conduire son fils de château en château, se vit contraint de le mettre en liberté ; mais, soit que la reine l'eût fait empoisonner avant de le relâcher, comme il y a beaucoup d'apparence, soit qu'il fût pénétré de chagrin de voir son père nourrir contre lui une haine implacable, il tomba dans une maladie de langueur qui termina ses jours.

Blanche, sœur du prince de Viane, n'eut pas un sort plus heureux que son frère. Henri IV, roi de Castille, son mari, lui fit un crime de sa propre impuissance, et la répudia. Le comte de Foix, qui avoit épousé Léonor, sœur de Blanche, fit avec le roi d'Arragon un accord par lequel il lui laissoit la jouissance du royaume de Navarre, à condition qu'il passeroit après sa mort à la maison de Foix. Pour satisfaire à ce traité, le roi d'Arragon remit sa fille Blanche entre les mains du comte et de la comtesse de Foix, qui abrégèrent ses jours (*).

(*) Le comte de Foix, ni son fils, ne recueillirent pas le fruit de ce crime ; ils moururent avant le roi d'Arragon ; leur postérité ne fut pas plus heureuse, leur petit-fils mourut sans enfans en 1485, après un règne fort court. Catherine, sa sœur, porta cette couronne à Jean d'Albret, qui fut dépouillé de la plus grande partie de ses états par Ferdinand-le-Catholique. Celui-ci se fondeoit sur ce que Blanche, ayant survécu au prince de Viane, son frère, avoit hérité de ses droits, qu'elle avoit transportés aux rois de Castille. Ce fut

Le comte de Foix sentoit bien que ce traité n'étoit pas un titre incontestable, il y avoit des héritiers du dernier roi de Navarre aussi proches que la comtesse de Foix. Il ne doutoit point que, dans le cas d'une contestation au sujet de la couronne de Navarre, la protection de la France ne fût très-puissante, et, cherchant à s'en assurer, il demanda en mariage, pour le vicomte de Castelbon, son fils aîné, Magdeleine de France, sœur de Louis XI. Le mariage fut conclu à St.-Jean d'Angeli, et consommé à St.-Macaire. Le roi donna cent mille écus d'or à sa sœur.

Le comte de Foix, craignant que la faveur du roi de France ne lui fît perdre celle du roi d'Aragon, employa tous ses soins pour former une alliance entre ces deux princes, et les fit convenir d'une entrevue, qui se fit au Pont-de-Serain, entre Sauveterre et St.-Palais dans la Basse-Navarre. Ils y conclurent une ligue offensive et en vertu de cette donation, que, dans la suite, Ferdinand, devenu roi de Castille, s'empara de la meilleure partie de la Navarre sur Catherine, petite-fille du comte de Foix et de Léonor, outre qu'il se prétendoit créancier de très-grosses sommes que Henri IV, roi de Castille, avoit dû prêter au prince de Viane. Il n'est pas vrai que Ferdinand ait appuyé ses droits sur une excommunication lancée par Jules II; outre que l'invasion de la Navarre précéda cette excommunication, dès lors les foudres du Vatican ne brisoient plus les sceptres.

défensive. Le roi d'Arragon avoit un pressant besoin de secours. Les Catalans, qui s'étoient armés pour défendre les droits du prince de Viane, venoient de se révolter de nouveau pour venger sa mort. Le Roussillon, la Cerdagne, l'Arragon même avoient suivi l'exemple des Catalans : la révolte étoit devenue générale. Louis XI prêta au roi d'Arragon trois cent mille vieux écus d'or de soixante-quatre au marc, et cinquante mille écus d'or courans, qui furent employés à lever et entretenir onze cents lances pour réduire les rebelles. Le roi Jean s'obligea de rembourser les trois cent mille écus un an après la réduction de la Catalogne, et, pour sûreté de cette somme, il engagea au roi les comtés de Roussillon et de Cerdagne, avec les villes et châteaux de Perpignan et de Colioure. Ce traité, projeté au Pont-de-Serain, fut signé à Bayonne le 9 de mai. L'engagement n'étoit fait qu'à faculté de rachat; clause qui s'interprète ordinairement selon les intérêts du possesseur.

Tandis qu'on travailloit à ce traité, la reine d'Arragon, fuyant devant les rebelles avec son fils Ferdinand, âgé de huit à neuf ans, s'enferma dans le château de Gironne, et y fut aussitôt assiégée par Hugues Rocaberti, comte de Palhas.

Le comte de Foix marcha vers le Roussillon,

à la tête d'un corps de troupes françoises, dont les principaux officiers étoient le bâtard de Les-cun, qu'on nommoit alors le maréchal de Com-minges, Crussol, le sire d'Albret, La Hire, Na-varret, Noailles, Montpezat, Brusac, Riquault, Castel-Bayard, Jean et Gaspard Bureau.

Les François s'emparèrent bientôt de Salces, de Villelongue, de Lupian, de Ste.-Marie, et de Canet. Le passage du Bolou, défendu par le fils du comte de Palhas, fut forcé, et le château emporté d'assaut, après des prodiges de part et d'autre. Il ne s'agissoit plus que d'aller délivrer la reine, qui étoit réduite à la dernière extrémité. Tout ce qui étoit enfermé avec elle dans le château, ne vivoit plus, dit-on, que d'une petite poignée de fèves et d'amandes, qu'on donnoit par jour à chaque personne. Palhas, animé de fureur, et ne respirant que la vengeance de la défaite de son fils, pressoit avec ardeur le siège du château de Gironne. Il falloit, pour secourir la reine, forcer deux mille Catalans, retranchés au col de Pertuis, entre le Bolou et Gironne.

Le comte de Foix laissa une partie de son armée au Bolou, et s'avança vers le col de Pertuis, à la tête de quatre cents hommes d'armes, six-vingt lances, mille archers d'ordonnance, et deux mille francs archers. Les Catalans, toujours braves et toujours malheureux par leur témérité, au

lieu de rester dans leurs retranchemens, sortirent au-devant d'un ennemi égal en courage, et supérieur en nombre. Le combat fut sanglant; mais enfin les François forcèrent les Catalans, gagnèrent le col de Pertuis, et firent main basse sur tout ce qui se présenta.

Le comte de Foix marcha en avant. Figuières et Bescara lui ouvrirent leurs portes. Palhas, voyant la consternation se répandre parmi ses troupes, leva le siège, et se retira à Torelhes. Le comte de Foix entra aussitôt dans le château; la reine fondant en larmes vint au-devant de lui, et l'embrassa en l'appelant son libérateur.

Le comte de Foix, profitant de la consternation des Catalans, alla chercher Palhas. Celui-ci sachant que la terreur s'empare bientôt des rebelles, si l'on ne leur inspire la témérité, sortit de Torelhes à la tête de seize mille hommes, et rangea son armée en bataille, en présence des François. Les Catalans poussèrent aussitôt de grands cris, suivant leur coutume, et firent une décharge de toute leur artillerie; mais, comme elle étoit pointée trop haut, les boulets passèrent au-dessus de l'armée françoise, qui dans le moment chargea vivement l'ennemi. L'épouvante se mit parmi les Catalans; les uns se sauvèrent dans la ville, les autres jetèrent leurs armes, et se précipitèrent à travers les rochers; ce fut plu-

tôt une déroute qu'un combat. La reine d'Arragon fut témoin de cette victoire, et ressentoit tout le plaisir que peut donner la vengeance. Le comte de Foix réduisit bientôt tout le pays. Le roi d'Arragon joignit alors l'armée, et voulut qu'on fit le siège de Barcelone.

Les Barcelonois, fiers dans leur révolte, firent publier que les rebelles étoient ceux qui manquoient à leurs engagements, et que par là le roi avoit perdu ses droits sur eux ; tous les habitans au-dessus de quatorze ans prirent les armes : il s'en trouva trente mille.

Les assiégeans n'étoient guère que huit mille hommes, ce qui suffisoit à peine pour garnir la tranchée ; la ville, ayant la mer libre, recevoit aisément des rafraîchissemens et de nouvelles troupes. Il y avoit trois semaines que le siège étoit formé, lorsqu'on apprit qu'une armée de Castillans paroissoit sur la frontière. Le roi d'Arragon craignit qu'elle ne marchât vers Sarra-gosse, dont la perte auroit entraîné celle du royaume. Il fut donc obligé de faire céder le ressentiment à la prudence, en abandonnant Barcelone. Le comte de Foix s'en vengea sur Villefranche, qui fut forcée et livrée au pillage. Pour effacer entièrement l'affront qu'on venoit de recevoir devant Barcelone, l'armée forma le siège de Tarragone, qui auroit été emportée d'as-

saut, si l'archevêque de cette ville, frère naturel du roi d'Arragon, n'eût disposé ce prince à la clémence, et les habitans à la soumission.

Toutes les places des environs, excepté Léri-da, suivirent l'exemple de Tarragone. Le roi d'Arragon marcha tout de suite à Sarragosse, dont la fidélité lui étoit suspecte. Il y entra avec tout l'appareil de guerre capable d'intimider cette ville superbe. Les habitans prétendoient avoir des privilèges qui les exemptoient de recevoir des troupes; mais, intimidés ou gagnés, ils aimèrent mieux paroître se relâcher de leurs droits, que de s'exposer à les perdre par une résistance inutile.

Il semble que le sort de l'Europe soit nécessairement lié à celui de la France. Son destin est d'être dans tous les temps alliée, ennemie, ou arbitre des autres puissances. Louis se vit obligé de prendre presque autant de part aux divisions de l'Angleterre, qu'aux troubles d'Espagne et d'Italie.

Pour connoître l'origine des guerres civiles d'Angleterre, il faut remonter jusqu'à Édouard III. Ce prince eut sept garçons. Édouard, l'aîné, prince de Galles, surnommé le Noir, qui gagna la bataille de Poitiers, mourut avant son père. Richard, fils du prince de Galles, succéda à Édouard son aïeul; mais le comte de Derby,

fils du duc de Lancastre , quatrième fils d'Édouard, usurpa la couronne sur Richard , et régna sous le nom de Henri IV. Le sceptre passa à son fils, Henri V. Les grandes qualités de ces deux princes leur tinrent lieu de droits; mais les Anglois n'eurent pas la même soumission pour Henri VI, qui, avec toutes les vertus chrétiennes, n'avoit pas les qualités d'un roi. Marguerite d'Anjou, sa femme, les possédoit au plus haut degré. Jamais princesse ne fut plus digne du trône. Supérieure à toutes les femmes par la beauté, elle égaloit en courage les plus grands hommes : intrépide dans le danger, ferme dans le malheur, elle ne perdoit jamais l'espérance qui fait souvent trouver les ressources : elle auroit fait le bonheur de l'Angleterre, si le duc d'York n'y eût fomenté le feu de la rebellion. Ce prince, ne pouvant souffrir la faveur du duc de Somerset, se retira de la cour, et leva des troupes (*). Le plus ferme appui de la maison d'York étoit Richard de Newill, comte de Warwick, de l'illustre maison des Plantagenets. C'étoit le héros de l'Angleterre, dans un siècle où la va-

(*). C'est à cette époque qu'on doit rapporter l'origine des deux plus cruelles factions qui aient jamais partagé un état; celle d'York, dont la marque étoit la rose blanche, et celle de Lancastre qui portoit la rose rouge. On compte jusqu'à trente batailles qui signalèrent la haine des deux partis.

leur étoit trop commune pour être comptée pour un mérite. Intrépide, prudent, actif, saisissant l'occasion, et sachant la préparer, il ne devoit presque jamais rien au hasard : excité et non pas aveuglé par l'ambition, il ne formoit de projets que ceux qui devoient réussir ; ses espérances étoient le présage de ses succès. Au lieu d'entreprendre de monter sur le trône, il y plaça successivement deux rois de parti opposé, se réservant la gloire de les y maintenir, pour avoir le droit de régner sous leur nom. Après avoir décidé du sort des rois, il fut la victime de l'ingratitude de celui dont il avoit été le protecteur.

Dès le commencement de la guerre civile, Warwic se déclara pour le duc d'Yorck. Henri VI les voyant former une armée, marcha contre eux, et leur livra bataille à St.-Albans ; mais il la perdit, et fut fait prisonnier. Sommerset y fut tué. Le duc ramena le roi à Londres, assembla le parlement, et se fit déclarer protecteur du royaume, laissant à Henri le vain titre de roi, qui n'est qu'humiliant quand il est dénué de pouvoir.

Cependant la reine songeoit à s'affranchir de la servitude où le duc d'Yorck l'avoit réduite. Elle gagna les esprits avec adresse, et, reprenant alors sa première autorité, elle obligea le duc à

sortir encore de Londres. Le roi vouloit en vain rapprocher les esprits, et concilier tant d'intérêts opposés. En recherchant la paix, il marquoit trop de foiblesse pour pouvoir éviter la guerre. La jalousie du gouvernement subsistant toujours, les mêmes querelles se réveillèrent, et l'Angleterre se vit encore le théâtre de la guerre civile. Après quelques actions de part et d'autre, avec différens succès, l'armée du roi et celle du duc d'Yorck, commandée par le comte de Warwick, se rencontrèrent près de Northampton, et en vinrent aux mains. La bataille dura plus de cinq heures avec un carnage égal; mais enfin le roi y fut aussi malheureux qu'à St.-Albans, il fut encore fait prisonnier, et plus de dix mille hommes de l'armée royale restèrent sur la place. La reine se sauva dans le comté de Durham avec le prince de Galles, encore enfant, et suivie du duc de Sommerset, fils de celui qui avoit été tué à St.-Albans.

Le duc d'Yorck revint triomphant à Londres, fit assembler le parlement, et y prit la place du roi. Il exposa que la maison de Lancastre avoit usurpé une couronne qui n'appartenoit qu'à lui, comme ayant épousé l'héritière de la branche de Clarence, qui étoit la troisième, au lieu que celle de Lancastre, d'où sortoit Henri VI, n'étoit que la quatrième. « Henri, comte de Derby, ajouta

» le duc d'Yorck , avoit en quelque sorte effacé le
» crime de son usurpation par la gloire de son
» règne ; Henri V ne fit pas moins d'honneur à
» sa patrie : j'ai fait céder mon intérêt à celui de
» la nation. Aujourd'hui que la couronne est sur
» la tête d'un prince trop foible pour la soutenir,
» je la demande comme un bien que personne
» ne sauroit ni me disputer, ni me refuser ».

Le silence de l'assemblée fit assez connoître au duc que Henri étoit encore cher aux Anglois. Le droit de la maison d'Yorck étoit certain ; mais la possession des Lancastre étoit déjà ancienne, et les princes n'ont quelquefois pas d'autres titres. Le duc, piqué de s'être trompé dans ses espérances, sortit brusquement, en disant : *Pensez-y ; j'ai pris mon parti, prenez le vôtre.* Le parlement, plus intimidé par les armes du duc, que persuadé par ses raisons, trouva un tempérament que le duc ne crut pas devoir rejeter, et dont le roi ne s'étoit peut-être pas flatté. On dressa un acte qui ne fit que confirmer au duc l'autorité dont il s'étoit emparé. L'acte transportoit la couronne à la maison d'Yorck, ne laissant à Henri que le titre de roi, qui ne passeroit point à sa postérité. Personne n'osa plus s'opposer au duc d'Yorck. Cette nation si fière, qui combat plutôt pour la liberté qu'elle n'en jouit, croit être indépendante quand elle change de maîtres. C'est

ainsi qu'on l'a vue quelquefois s'armer contre ses rois, et ramper sous les tyrans.

On força Henri d'envoyer vers la reine pour lui faire ratifier l'acte du parlement ; mais cette princesse, ne voulant pas faire au roi l'injure de croire que cet ordre vint de lui, ne daigna pas même y répondre. Le duc d'Yorck résolut de marcher contre elle, avant qu'elle eût le temps de relever son parti. Il chargea le duc de Norfolk et le comte de Warwic de veiller à la garde du roi et de la ville, détacha le comte de la Marche, son fils aîné, pour aller rassembler des troupes, et venir ensuite le joindre ; et gardant auprès de lui son second fils le comte de Rutland, et Salisbury, il sortit de Londres avec un corps de troupes. En arrivant à Wakfeild, il apprit que la reine s'avançoit, à la tête de dix-huit mille hommes qu'elle commandoit en personne. Il en avoit environ cinq mille, avec lesquels il auroit pu se retrancher, en attendant le comte de la Marche ; mais, croyant qu'il seroit honteux pour lui de se voir assiégé par une femme, il sortit au-devant d'elle.

Marguerite, aussi prudente que courageuse, ne fit d'abord paroître qu'une partie de son armée, qui engagea l'action ; mais bientôt le reste ayant enveloppé le duc d'Yorck, ses troupes furent taillées en pièces, et lui-même resta sur la

place. Le comte de Rutland, qui avoit à peine douze ans, se jeta aux pieds du baron de Clifford, en lui demandant la vie; mais Clifford, abusant de la victoire : *Je veux*, dit-il, *venger par ta mort celle de mon père que le tien a fait périr; je voudrois exterminer ta race entière.* A ces mots, il enfonce le poignard dans le sein de cet enfant; apercevant ensuite le corps du duc d'Yorck étendu sur la place, il se jette dessus, lui coupe la tête, et va la présenter à la reine. Cette princesse la fit mettre sur les murailles d'Yorck, avec celles de Rutland et de Salisbury. On distingua la tête du duc par une couronne de carton.

La reine alla tout de suite se présenter devant Londres; Warwic et Norfolck sortirent pour la combattre, l'attaquèrent à St.-Albans, furent mis en déroute, et abandonnèrent le roi, qu'ils avoient amené avec eux. Ce malheureux prince passoit ainsi de la liberté à l'esclavage, et de l'esclavage à la liberté, sans y paroître sensible. La reine fit massacrer ceux qui le gardoient, quoiqu'il demandât leur grâce. Elle pensoit que, pour la gloire même de Henri, et pour leur sûreté commune, elle devoit s'emparer de l'autorité, et que ce prince, n'ayant jamais su punir, il ne lui appartenoit pas de faire grâce. Londres étoit près d'ouvrir ses portes, lorsqu'on y apprit que le comte de la Marche s'avançoit, et

qu'il avoit déjà défait, près d'Hérefort, le comte de Pembroke.

Édouard, comte de la Marche, alors âgé de dix-huit ans, étoit le prince le plus beau et le mieux fait de son siècle; il unissoit à la plus haute valeur toutes les qualités brillantes; son ardeur pour les plaisirs pouvoit seule balancer sa passion pour la gloire.

Ce prince, animé du désir de venger la mort de son père, voyoit que, pour régner, il falloit commencer par combattre, et établir ses droits avant de songer à les faire valoir; il ne perdit pas un instant, et marcha droit à Londres. La reine, craignant de se voir attaquée en même temps par Édouard et par les rebelles qui étoient maîtres de la ville, se retira, avec le roi, dans le nord de l'Angleterre, d'où elle envoya demander du secours à Charles VII. Ce prince ne pouvoit alors donner que des espérances éloignées, et le besoin étoit pressant.

Édouard, ne trouvant point d'obstacles, entra triomphant dans Londres, et fut reçu avec des acclamations extraordinaires. Il profita de la chaleur du peuple, fit assembler les principaux du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie; et, feignant de se soumettre au jugement de cette assemblée, il fit valoir les mêmes droits que son père avoit déjà exposés dans le parlement. Ils

avoient encore plus de force dans la bouche du fils, parce que les Anglois, qui s'étoient déjà engagés au père, étoient encore gagnés par ce charme attaché à la jeunesse et aux grâces. Édouard avoit d'ailleurs une éloquence naturelle, qui est un très-grand avantage dans un état où le peuple influe dans le gouvernement. Il parla avec cette confiance que donne une première victoire. Pour obtenir du peuple, il vaut mieux exagérer ses prétentions que de les borner. La témérité frappe la multitude, et l'entraîne, sans lui laisser la liberté de réfléchir. Édouard, non-seulement demanda la couronne, mais il prétendit que Henri devoit être privé du titre de roi, puisqu'il avoit violé l'acte qui le lui avoit conservé. Toute l'assemblée applaudit à ce discours, et dans l'instant Édouard fut proclamé roi, le 3 de mars 1461.

Il ne songea plus qu'à détruire le parti puissant que Henri avoit encore, et alla le chercher dans le nord de l'Angleterre. Les armées étoient déjà proches l'une de l'autre, lorsque Clifford surprit le château de Ferbricq et passa la garnison au fil de l'épée. Quelques soldats, échappés au massacre, s'enfuirent dans l'armée d'Édouard, et y auroient porté l'épouvante, si ce prince n'eût rassuré les esprits par sa fermeté. *Si quelqu'un, dit-il, veut se retirer, il le peut; mais*

s'il est assez lâche pour fuir pendant le combat, on lui fera moins de quartier qu'à l'ennemi. Rien n'inspire plus de courage aux hommes que de leur donner ouvertement le choix de l'opprobre ou de la gloire : le soldat, à qui l'intrépidité des chefs se communique, ne respire plus que le combat. Le comte de Warwic, joignant l'exemple au discours, quitte son cheval, le tue de sa main, pour se mettre lui-même dans la nécessité de combattre à pied, et baisant son épée : *Fuie qui voudra, s'écria-t-il, je mourrai avec ceux qui voudront mourir avec moi.* On apprit en même temps que Clifford s'étoit laissé surprendre, et qu'il avoit été tué en voulant s'ouvrir un passage l'épée à la main, pour aller joindre Henri. Le lendemain, jour de Pâques-Fleuries, les armées se trouvèrent en présence près de Tawnton. Édouard avoit quarante mille hommes, et Henri soixante mille.

La bataille commença à neuf heures du matin et ne finit qu'à la nuit. Quelques auteurs disent qu'elle dura deux jours. Édouard défendit à ses soldats de faire des prisonniers, et de tirer, qu'ils n'eussent joint l'ennemi, de sorte que l'on combattit bientôt corps à corps ; Édouard, général et soldat, commandoit et combattoit partout. Le carnage fut affreux, et la victoire longtemps incertaine. La fureur étoit égale dans les

deux armées : le soldat renversé étoit à l'instant remplacé par un autre. La mort voloit de toutes parts, et la bataille n'eût sans doute été terminée que par la destruction des deux partis, s'il ne se fût élevé un vent violent, qui, portant une grande quantité de neige au visage des soldats de Henri, leur fit perdre l'avantage. Ils commencèrent à plier; on les voyoit encore se rallier par troupes et retourner à la charge en désespérés; mais ils furent enfin obligés de laisser Édouard maître du champ de bataille, couvert de plus de trente-six mille morts. On rapporte que la rivière de Warf fut teinte de sang et couverte de corps morts, et que les vainqueurs passèrent sur un monceau de cadavres une petite rivière qui se décharge dans celle de Warf. Le comte de Devonshire et quelques autres officiers principaux, qui furent faits prisonniers, périrent sur l'échafaud, et l'on mit leurs têtes à la place de celles du duc d'Yorck, de Rutland et de Salisbury.

Henri, Marguerite et le prince de Galles se sauvèrent en Écosse, d'où ils envoyèrent Somerset implorer pour eux le secours de Louis XI, qui venoit de monter sur le trône; mais, comme ce prince ne vouloit se mêler d'aucunes guerres que de celles qui pouvoient lui être utiles, il se contenta d'offrir à Marguerite un asile en France. Louis ne pouvoit prendre ouvertement aucun

engagement avec elle, parce qu'il entretenoit en même temps correspondance avec Édouard. Cependant la reine d'Angleterre passa en France, et vint trouver le roi à Chinon. Les ambassadeurs d'Écosse, les agens du comte de Warwic, de Sommerset et d'Édouard s'y trouvèrent en même temps, et furent également défrayés aux dépens du roi. Tous vouloient engager ce prince dans leur parti. Il penchoit assez pour Marguerite, en faveur de qui il étoit sollicité par la reine sa mère, par le roi René et par le comte du Maine; mais tout ce qu'ils en purent obtenir, fut qu'il prêteroit une somme de vingt mille livres au roi Henri, qui s'engageoit de la rendre dans un an, ou de remettre Calais, lorsqu'il seroit rétabli sur le trône. Ce dernier engagement étoit plus téméraire que solide, et n'auroit pu être exécuté sans soulever de nouveau toute l'Angleterre.

Le duc de Bretagne parut plus touché que personne de la situation de Henri et de Marguerite, et résolut de déclarer la guerre à Édouard. Marguerite espéroit que le roi, excité par cet exemple, se piqueroit de générosité; mais, comme il ne désiroit que la paix avec l'Angleterre, et qu'il n'aimoit pas le duc de Bretagne, il n'étoit pas fâché de le voir s'engager assez légèrement dans une guerre périlleuse, et persista d'autant plus à garder la neutralité. Au défaut de services ef-

fectifs, il fit rendre à Marguerite tous les honneurs dus à une reine; et, avant son départ, il tint avec elle sur les fonts l'enfant dont la duchesse d'Orléans venoit d'accoucher, qui fut depuis le roi Louis XII.

Sur ces entrefaites, on apprit que la flotte angloise, composée de deux cents voiles et de seize mille hommes de débarquement, étoit partie de Portsmouth. Le roi fit marcher les milices vers les lieux où les Anglois paroisoient vouloir tenter une descente. Il se transporta lui-même dans toutes les places qui pouvoient être attaquées, les examina, les pourvut de toutes les munitions nécessaires, et, par sa vigilance, fit échouer les desseins des Anglois, qui, pour conserver leur puissance sur mer, sont toujours obligés à de grands armemens très-onéreux pour eux, et quelquefois inutiles.

Brézé, sénéchal de Normandie, fut celui qui s'intéressa plus que personne aux malheurs de la reine d'Angleterre. On prétend qu'il y étoit porté par un intérêt plus vif que celui de la compassion. Il rassembla deux mille hommes, et s'embarqua avec cette princesse. Elle comptoit trouver dans le nord de l'Angleterre un parti puissant; mais, quand elle voulut débarquer à Tinmouth, on tira le canon sur elle, et on l'obligea de s'éloigner. A peine s'étoit-elle remise en mer

que la tempête dispersa ses vaisseaux. Celui qu'elle montoit, fut heureusement poussé à Barwic, place d'Écosse. Les autres échouèrent sur les côtes d'Angleterre. Brézé s'enferma avec les François dans Alnevic, où il fut assiégé. Il se défendit avec tant de valeur, qu'il donna le temps à Georges Douglas, comte d'Angus, de venir le dégager.

D'un autre côté, Sommerset et le chevalier Percy passèrent dans le camp de Henri, et furent suivis par un si grand nombre d'Anglois, que la reine pouvoit en former une armée capable de tenir la campagne ; mais, comme elle n'avoit ni argent, ni vivres, il n'étoit pas possible de faire observer aucune discipline aux troupes. Montaigu, qui commandoit l'armée d'Édouard, profitant de ce désordre, attaqua et força le camp de Henri. Le roi et la reine se sauvèrent chacun de leur côté. Quelque temps après, Henri fut arrêté et conduit dans la Tour de Londres. L'habitude où ce prince étoit d'être gouverné, le rendoit assez indifférent sur ses maîtres. Marguerite n'avoit pas la même insensibilité : digne du trône par sa vertu, et supérieure au malheur par sa constance, elle se sauva avec son fils dans une forêt où elle fut rencontrée par des voleurs. Ces brigands commencèrent par la dépouiller de ses pierreries ; mais ayant pris querelle entr'eux pour

le partage d'un si riche butin, la reine, dont l'âme ne s'altéroit jamais par le malheur, profita de leur division pour leur échapper, et se jeta dans le plus épais de la forêt, tenant son fils entre ses bras et marchant au hasard. Elle rencontra un autre voleur : la lassitude ne lui permettant plus de fuir, et ne craignant que pour son fils, elle s'avança vers le voleur avec cet air de majesté qui ne l'abandonnoit jamais : *Tiens, mon ami, lui dit-elle, sauve le fils de ton roi.* Le voleur, touché de compassion et frappé de respect, prit le jeune prince, aida à la reine à marcher, et la conduisit au bord de la mer, où ils trouvèrent une barque qui les passa à l'Écluse. Le duc de Bourgogne reçut cette princesse avec le respect dû aux illustres malheureux, lui donna deux mille écus, et la fit conduire auprès du roi René son père.

Si Louis XI n'eût consulté que son inclination, il auroit donné du secours à Marguerite; mais il étoit alors occupé d'affaires trop importantes du côté de l'Espagne, pour se mêler de celles d'Angleterre.

Le roi d'Arragon, après avoir châtié les rebelles, vouloit employer les troupes françoises contre Henri, roi de Castille. Le comte de Foix, qui craignoit les prétentions de Henri sur le royaume de Navarre, approuvoit le dessein du

roi d'Arragon ; mais le maréchal de Comminges, Crussol et les autres officiers françois représentèrent que depuis trois cents ans il y avoit une alliance entre les rois de France et de Castille, de couronne à couronne, et de peuple à peuple ; qu'elle venoit même d'être renouvelée, et ne leur permettoit pas de tourner leurs armes contre les Castellans. D'ailleurs le roi d'Arragon commençoit à être suspect. On avoit arrêté André Roscados, que ce prince envoyoit à Édouard IV, pour l'exhorter à déclarer la guerre à la France. On apprit en même temps que le château de Perpignan étoit assiégé par les habitans de la ville, et l'on ne doutoit point que le roi d'Arragon ne les y eût engagés par quelques pratiques secrètes. Le roi envoya, pour contenir le Roussillon, une seconde armée, sous le commandement de Jacques d'Armagnac, qui venoit d'être fait duc de Nemours, avec les titres, rang et prérogatives de duc et pair. C'étoit une grâce sans exemple, et d'autant plus grande, que depuis les nouvelles créations de duchés, il n'y avoit que les princes du sang qui eussent encore été décorés de ce titre ; aussi le parlement s'y opposa-t-il, et ne se rendit qu'après plusieurs lettres de jussion. Le roi ne trouva pas moins d'opposition lorsqu'il érigea le comté de Réthel en pairie en faveur du comte de Nevers. Le parlement

craignoit que cette dignité ne s'avilît en se multipliant (*).

Le duc de Nemours entra en Roussillon sur la fin de 1462, fit lever le siège du château de Perpignan, prit d'assaut un fort que les habitans avoient élevé contre le château, et passa au fil de l'épée tout ce qui s'y trouva ; il seroit même entré dans la ville, malgré tous les retranchemens, s'il n'eût pas voulu la sauver du pillage. Les consuls, suivis des principaux bourgeois, vinrent aussitôt se jeter aux pieds du duc, lui demandèrent pardon, et lui jurèrent d'être désormais fidèles à la France.

Le roi d'Arragon, n'ayant pas réussi dans le projet d'armer Louis XI contre Henri IV, roi de Castille, faisoit tous ses efforts pour semer la jalousie entre ces deux princes.

(1463, Pâques le 10 avril). Louis, qui vouloit dissiper les soupçons qu'on cherchoit à donner à Henri, lui avoit envoyé Inigo Darceo,

(*) Le parlement ne pouvoit pas avoir d'autres motifs, puisque le comte de Nevers étoit de la maison royale, et que celle d'Armagnac descendoit de Clovis par Charibert, fils de Dagobert, dont la filiation est prouvée dans la nouvelle histoire de Languedoc ; de sorte que la race de Clovis n'a fini qu'en Louis d'Armagnac, duc de Nemours, tué à la bataille de Cérignole, en 1503. Il étoit fils de Jacques, dont il est ici question.

appelé le Boursier d'Espagne, pour le prier de n'ajouter aucune foi aux rapports qu'on pourroit lui faire, pour l'assurer que rien n'étoit capable de détruire l'union qui étoit entr'eux, et pour lui proposer une entrevue, dans laquelle ontermineroit les différens qui étoient entre la Castille et l'Arragon. Le roi, pour donner plus de poids à la négociation, envoya l'amiral Montauban en qualité d'ambassadeur avec les mêmes instructions, et partit en même temps pour se rendre sur la frontière, après avoir nommé lieutenans généraux du royaume Charles de Melun, bailli de Sens, et Beauveau, seigneur de Précigny, premier président de la chambre des comptes (*).

Le roi d'Arragon ne songea plus qu'à empêcher que l'entrevue des rois de France et de Castille ne fût contraire à ses intérêts. Il avoit envoyé en France le connétable Pierre Peralte, dont le voyage se borna à trahir son maître, en se vendant à Louis XI, pour une pension de vingt mille livres.

(*) Il y avoit originairement deux présidens de la chambre des comptes. Le premier étoit laïque et un des plus grands seigneurs du royaume, quelquefois même un prince. Le second étoit un clerc. La première charge est supprimée. La seconde subsiste aujourd'hui, et la qualification de clerc se trouve encore énoncée dans les provisions.

L'entrevue des deux rois fut précédée par des conférences, qui se tinrent à Bayonne. Louis XI y étoit présent. Le roi de Castille y envoya Alphonse Cavillo, archevêque de Tolède, et Jean Pacheco. La reine d'Arragon y vint elle-même, suivie de Peralte, et du grand maître de l'ordre militaire de Monteza.

Édouard, par cette malheureuse politique qui fait croire aux princes que le bonheur de leurs états dépend du malheur et de la division de leurs voisins, essaya de traverser ces conférences. On parvint cependant à faire (23 avril) un traité, par lequel Henri renonça à tous ses droits sur la Navarre, et céda la Catalogne au roi d'Arragon, qui s'engagea à lui payer cinquante mille pistoles; il n'y avoit plus que la Mérindade d'Estelle, sur quoi ces princes ne pouvant s'accorder, se rapportèrent au jugement du roi. Louis décida en faveur de Henri, et lui adjugea la ville et le territoire d'Estelle, quoique ce fût une portion de la Navarre, qui par le même traité étoit réunie à l'Arragon. On accorda une amnistie générale aux rebelles. Le traité déplut également à toutes les parties contractantes. Les Catalans se plaignoient hautement que le roi de Castille les trahissoit; les Navarrois protestèrent contre ce traité, parce qu'on démembroit le royaume de Navarre, en donnant la ville d'Es-

telle au roi de Castille ; celui d'Arragon avoit espéré que Louis jugeroit cet article en sa faveur ; Henri prétendoit que les alliances qui étoient de tout temps entre les couronnes de France et de Castille, auroient dû empêcher Louis XI de traiter avec le roi d'Arragon, et d'accepter l'engagement des comtés de Roussillon et de Cerdagne. Louis XI étoit fâché de n'avoir pas obtenu la Biscaye, qu'il avoit fait réclamer du chef de sa bisaïeule, Marie d'Espagne, fille de Ferdinand, et de l'héritière de Lara. Enfin, toutes les parties furent mécontentes, parce qu'elles portoient leurs prétentions au delà de leurs droits.

Cependant, Louis et Henri se dispoient à leur entrevue, qui, après le traité conclu, n'étoit qu'une scène de représentation : elle n'en étoit que plus importante aux yeux de Henri. Ce prince tenoit sa cour à Almagar, et ne s'occupoit que de fêtes et de plaisirs, qui étoient fort en usage en Espagne, avant que l'étiquette de la maison d'Autriche y eût porté l'orgueil et l'ennui. Comme il aimoit le faste, il n'avoit différé l'entrevue que pour y paroître avec plus de magnificence. Rien n'approche de celle qu'il y fit éclater. Henri, qui étoit laid et mal fait, croyoit que la parure suppléoit à la nature. Il étoit suivi d'une foule de courtisans, qui, pour flatter le goût de leur maître, parurent avec les plus su-

perbes équipages. Bertrand de la Cueva, comte de Ledesma, favori de Henri, se distingua particulièrement par la richesse de ses habits; ses brodequins même étoient enrichis de pierres, et il aborda dans une nacelle dont la voile étoit de toile d'or.

Louis donna dans une extrémité opposée; quoiqu'il fût toujours fort négligé dans ses habits, il sembloit qu'il eût affecté d'être encore plus simplement vêtu qu'à l'ordinaire. Commines dit de ce prince, *qu'il se mettoit si mal que pis ne pouvoit*. Il parut avec un habit de gros drap, et la tête couverte d'un vieux chapeau, qui n'étoit remarquable que par une *Notre-Dame* de plomb, qui y étoit attachée. D'ailleurs il étoit en habit court, ce qui n'étoit pas alors décent. Le duc de Bourbon, le comte de Foix, le prince de Navarre, le comte de Comminges imitèrent la simplicité du roi, et n'avoient qu'un appareil militaire. Ce fut ainsi que Louis et Henri se rendirent sur les bords de la rivière de Bidassoa. Henri, loin de prétendre à la préséance, passa la rivière, et vint trouver le roi. Ils s'embrassèrent, et après avoir conféré quelque temps à l'écart, ils firent approcher leur suite, et l'on fit la lecture du traité. Tous les auteurs conviennent que Louis et Henri se séparèrent avec assez de froideur. La magnificence des Castillans excita la ja-

lousie des François, et la simplicité de ceux-ci inspira du mépris aux Castellans. Louis XI dédaignoit avec raison un faste inutile ; mais il le méprisoit trop en des occasions où il eût été convenable de ne le pas négliger totalement, et où il y avoit peut-être plus d'affectation à se l'interdire, que d'orgueil à l'étaler. Il crut faire assez que de gagner à force d'argent les ministres de Henri ; commerce aussi honteux pour le prince qui séduit, que pour les sujets qui trahissent leur maître.

Cette entrevue fait une époque d'autant plus importante dans notre histoire, et même dans celle de l'Europe, que les François et les Espagnols, après avoir été si long-temps unis, concurrent dès lors la haine qui a subsisté entr'eux pendant plus de deux siècles.

Quoique les grands événemens, et les intérêts les plus vifs n'aient souvent que des principes frivoles, on pourroit dire, malgré l'opinion commune, que l'entrevue de Louis XI et de Henri IV, roi de Castille, ne fut ni la cause, ni l'époque précise de la haine réciproque des François et des Espagnols. En rapprochant l'époque de cette haine ou jalousie, ce qui est la même chose entre deux peuples, on en peut trouver un motif plus vraisemblable. Elle n'a commencé que lorsque Ferdinand-le-Catholique a

réuni sous sa domination l'Arragon et la Castille. L'Espagne a cessé d'être amie de la France, aussitôt qu'elle a pu en être la rivale. Cette jalousie s'est accrue dans le temps que le trône impérial s'est trouvé joint à celui d'Espagne, et l'union n'a commencé à renaître entre les deux peuples que lorsque la maison de France a passé sur le trône d'Espagne.

Cependant Louis XI, pour dédommager le comte de Foix, de la ville d'Estelle qui faisoit partie de la Navarre, lui céda ses droits sur les comtés de Roussillon et de Cerdagne, et, pour sûreté, le mit en possession de la ville et sénéchaussée de Carcassonne ; mais le roi d'Arragon n'ayant pas satisfait au traité, en remettant Estelle au roi de Castille, Louis retint le Roussillon et la Cerdagne.

Les habitans de Perpignan envoyèrent des députés au roi, pour le prier de leur faire voir l'acte de transport du Roussillon et de la Cerdagne, de leur déclarer s'il prétendoit les unir à sa couronne, et pour lui demander, en ce cas, la confirmation de leurs privilèges. Le roi leur répondit que s'étant révoltés, il les avoit subjugués pendant qu'ils étoient sans seigneur, qu'il n'avoit besoin que du titre de conquête ; mais que, de plus, le Roussillon et la Cerdagne lui avoient été engagés pour trois cent mille écus, et qu'il pré-

tendoit les unir à sa couronne, et rétablir par là les anciennes bornes de la France, en les poussant aux Pyrénées. Louis voulut bien accorder la confirmation des privilèges de Perpignan; mais ce fut avec tant de changemens, qu'ils parurent être des lois nouvelles, et marquèrent mieux le changement de souverain. Il donna aussi plusieurs lettres d'abolition, qui partoient du même principe, et nomma le comte de Candale vice-roi de la province.

A peine le roi étoit-il débarrassé de la guerre d'Espagne, qu'il eut avec Rome des affaires d'une autre nature. Le pape n'eut pas plutôt obtenu l'abolition de la pragmatique, que les grâces expectatives et tous les bénéfices furent comme à l'encan. La science ni les mœurs n'étoient pas des titres pour les obtenir; celui qui en offroit le plus, en étoit jugé le plus digne. Tous ceux qui en espéroient, alloient s'établir à Rome; on y porta une si grande quantité d'argent, qu'on n'en trouvoit plus chez les banquiers. Un tel commerce, contraire aux lois, pernicieux à l'état, et scandaleux pour l'église, excita le zèle du parlement. Jean Boulanger, président, l'avocat général Gannay, et Saint-Romain, procureur général, allèrent trouver le roi en Languedoc, pour lui en porter leurs plaintes.

Sur ces représentations, le roi rendit à Muret

une ordonnance (24 mai) pour la conservation de son autorité et des droits du parlement, avec ordre au procureur général d'appeler au futur concile des entreprises ou censures du pape, après en avoir conféré avec l'université. Il y eut encore deux autres ordonnances (19 et 30 juin), en interprétation de la première, pour la conservation du droit de régale, portant défenses à tous collecteurs et agens du papé de procéder par voie de censure, sous peine de bannissement. Enfin, par une déclaration du 10 septembre 1464, le roi se plaint de la quantité prodigieuse de grâces expectatives accordées par le pape *à des étrangers inconnus et non féables, dont s'en sont ensuivis plusieurs grands et innumérables maux à nous et à la chose publique*, « et fait défenses, à qui que ce soit, d'im- »
» pétrer aucun bénéfice sans sa permission, con- »
» formément aux anciennes lois de l'état ». En effet, dans les temps où les élections ont été les plus libres, on ne procédoit à aucune élection, particulièrement d'évêque, dont l'acte ne portât que c'étoit du commandement ou consentement et autorité du roi.

Le pape fut d'autant plus offensé de ce qui concernoit l'appel au futur concile, qu'il avoit déclaré, dans celui de Mantoue, que ceux qui appelleroient de lui, seroient regardés comme

hérétiques. Pie auroit désiré susciter des ennemis au roi ; mais la puissance de ce prince étoit alors trop bien établie , pour qu'il dût craindre aucuns mauvais desseins. Édouard avoit assez d'occupation en Angleterre ; le roi d'Aragon étoit humilié , celui de Castille étoit d'un caractère foible , et peu estimé de ses sujets ; et l'on étoit sûr du duc de Bourgogne par le moyen des Croy. Cependant il s'élevoit toujours quelques différens entre le roi et le duc. Ce prince avoit envoyé Chimay demander les titres concernant le Luxembourg , et se plaindre de plusieurs entreprises contraires au traité d'Arras. Chimay, ne pouvant obtenir audience , prit le parti d'attendre le roi au sortir de sa chambre. Ce prince , choqué de cette importunité , lui demanda si le duc de Bourgogne étoit d'un *autre métal que les autres princes. Il le faut bien*, repartit Chimay, *puisqu'il vous a reçu et protégé, quand personne n'osoit le faire.* Louis , frappé de la fermeté de Chimay , et encore plus de la vérité , rentra dans sa chambre sans répondre. Le comte de Dunois , ayant marqué à Chimay combien il étoit étonné d'une telle hardiesse avec un prince aussi absolu que le roi : *Si j'avois été à cinquante lieues*, reprit Chimay, *et que le roi eût parlé de mon maître, comme il vient de le faire, je serois revenu pour lui ré-*

pondre comme j'ai fait. Chimay partit sans avoir rien obtenu, et, quelque temps après, le duc de Bourgogne fit donner au conseil du roi un mémoire très-étendu de ses griefs contre les officiers royaux ; on y répondit par d'autres griefs, de sorte que tout sembloit annoncer une rupture ; mais le roi étoit retenu par la crainte qu'Édouard ne se réunît avec le duc de Bourgogne ; et le duc ne désiroit que la tranquillité, qu'il n'avoit pas même dans sa maison. Il souffroit beaucoup du caractère bouillant et altier du comte de Charolois, et voyoit avec chagrin une haine mortelle entre les comtes de Nevers et d'Étampes, ses neveux. Le duc étoit donc bien éloigné de songer à la guerre, aussi dit-il aux ambassadeurs d'Édouard que le meilleur conseil qu'il pût donner à leur maître, étoit de faire la paix avec la France. Il offrit d'en faire l'ouverture.

Le roi accepta la proposition, et donna un plein pouvoir à Antoine de Croy. Édouard, voyant qu'il avoit tout à craindre des Écossois, s'ils venoient à se réunir entr'eux, et se joindre à la France, envoya ses plénipotentiaires, qui conclurent une trêve d'un an. Tant que dura la négociation, Louis XI garda à sa cour un ambassadeur de Henri IV, pour faire voir à Édouard que ce n'étoit point par crainte, mais pour le bien de ses peuples qu'il recherchoit la paix.

Louis, pour reconnoître le zèle d'Antoine de Croy, et le récompenser des dépenses qu'il avoit faites pour son service, lui donna le comté de Guines, la baronie d'Ardres, plusieurs terres près de St.-Omer, et prit sous sa protection toute la maison de Croy : elle en avoit d'autant plus besoin, que, le duc Philippe venant à mourir, elle auroit eu tout à craindre de son fils.

Le comte de Charolois n'avoit de commun avec Louis XI, que de haïr tout ce qui étoit du goût de son père; c'est par là que les Croy lui étoient odieux. Le comte de Saint-Pol, favori du comte, nourrissoit encore son animosité, et cherchoit à les perdre. Il fit accuser le comte d'Etampes d'avoir, par le conseil des Croy, employé des maléfices et des sortilèges contre le comte de Charolois.

Jean Bruyère, médecin du comte d'Etampes, fut accusé d'avoir fait, avec un moine, des images de cire; de les avoir baptisées avec de l'eau d'un saut de moulin; d'avoir écrit au front d'une de ces images *Louis*, pour le roi, au front de l'autre *Philippe*, pour le duc de Bourgogne, et sur la troisième *Charles*, pour le comte de Charolois; sur l'estomac de chacune *Jean*, pour le comte d'Etampes, et sur le dos *Bélicial*. L'intention du comte d'Etampes étoit, disoit-on, d'employer le charme des deux premières figures pour s'as-

surer la faveur du roi et du duc de Bourgogne , et de se servir de la troisième pour faire tomber le comte de Charolois dans une langueur mortelle. On fit, à ce sujet, des informations fort sérieuses, et l'on en donna avis au roi; mais l'affaire ne fut pas poussée plus loin faute de preuves.

Je n'ai rapporté un fait et des circonstances aussi ridicules, que pour donner l'idée de la superstition de ces temps-là. L'histoire de l'esprit humain ne devrait servir qu'à l'humilier.

La protection que le roi accordoit aux Croy, fut un des premiers motifs de l'aversion que le comte de Charolois conçut contre ce prince. Elle devint bientôt une haine irréconciliable par plusieurs motifs. Le premier fut que la commission du comte pour commander en Normandie étant finie, le roi ne la renouvela pas. Le second vint du rachat des villes sur la Somme; engagées au duc de Bourgogne, par le traité d'Arras, pour quatre cent mille écus. Le comte de Charolois fit tous ses efforts pour dissuader son père de rendre ces villes; mais Croy, qui étoit dévoué au roi, engagea le duc à les céder.

Aussitôt que le rachat fut conclu, le roi fit remettre deux cent mille écus au duc de Bourgogne, et envoya le chancelier, Pierre de Morvillers, et Beauveau, premier président de la chambre des comptes, proposer au parlement de

lui prêter , pour faire le paiement , l'argent des dépôts et des consignations , avec promesse de le rendre des premiers deniers qu'on recevroit. Le parlement y consentit pour le bien de l'état , et prêta quarante-neuf mille livres. On y joignit une partie des fonds destinés aux troupes ; toutes les provinces contribuèrent , et les sommes qu'elles fournirent achevèrent le paiement , et servirent à payer les emprunts que le roi avoit été obligé de faire.

La facilité que le roi trouva à retirer les villes sur la Somme , lui fit naître le projet de rentrer dans celles de Lille , Douay et Orchies , qui avoient été engagées au duc Philippe-le-Hardi ; il en fit faire la proposition ; mais les plaintes du comte de Charolois , au sujet du traité qui venoit d'être conclu pour les villes sur la Somme , firent que le duc répondit que les autres places ayant été cédées à son aïeul pour lui et toute sa postérité masculine , il ne pouvoit s'en dessaisir , sans faire tort à son fils.

Le roi , ayant terminé cette affaire , songea à finir toutes les contestations qui étoient entre lui et François II , duc de Bretagne. Ces deux princes avoient vécu dans une union assez étroite quand l'un et l'autre étoient sujets , temps où les princes peuvent encore être sensibles à l'amitié ; mais il est rare que l'on aime ceux à qui l'on

obéit, et ceux qui commandent veulent autre chose que des respects.

François étant devenu duc de Bretagne, Louis, encore Dauphin, s'adressa à lui dans ses besoins, et le pria de lui prêter une somme de quatre mille écus. Le duc la lui refusa, alléguant pour excuse la crainte de déplaire au roi. Louis fut encore plus offensé du motif que du refus; mais il suspendit son ressentiment, parce qu'il comptoit que, dès qu'il seroit monté sur le trône, le duc respecteroit dans sa personne le caractère du roi, et auroit pour lui l'attachement et les égards qu'il marquoit pour Charles VIII.

Cependant le roi, se trouvant engagé dans les guerres de Catalogne et contre les Anglois, ne reçut pas la moindre offre de service de la part du duc de Bretagne. Il eut même tout lieu d'être persuadé de ses mauvais desseins, lorsque la flotte angloise sortit de la Manche, et s'avança vers les côtes du Poitou. Le chemin le plus court pour le roi étoit de passer par la Bretagne; le duc l'en détourna, en répandant le bruit qu'il y avoit beaucoup de maladies contagieuses dans les lieux où il devoit passer. Le roi sut depuis que ces bruits n'étoient qu'un artifice du duc, et qu'il se seroit opposé à son passage, s'il eût persisté à vouloir prendre cette route.

Louis crut devoir réprimer la témérité du duc,

et l'empêcher de se livrer aux conseils qu'on osoit lui donner. En effet le duc de Bretagne étoit un prince foible, timide, incapable d'agir et de penser par lui-même; il se livroit à toutes les impressions qu'on vouloit lui donner; et sa docilité aux conseils venoit plus de sa foiblesse que de sa confiance.

Le roi lui fit dire qu'il avoit dessein de terminer à l'amiable tous les différens qui étoient entr'eux, et qu'il avoit nommé le comte du Maine, l'évêque de Poitiers, Jean Dauvet, premier président du parlement de Toulouse, et Pierre Poignant, conseiller au parlement, pour se rendre à Tours en qualité de commissaires.

Le duc nomma de son côté le comte de Laval, Guillaume Chauvin, chancelier de Bretagne, Tanneguy du Chatel, Antoine de Beauveau, seigneur de Pontpean, Loysel, Feré et Coëtlogon.

Les principaux articles qu'il s'agissoit de discuter, concernoient l'hommage que le roi prétendoit être lige, le titre de *duc par la grâce de Dieu*, et le droit de régale. Les rois d'Angleterre avoient joui de la régale en Guyenne; et comme le duc de Bretagne prétendoit ne devoir au roi qu'un hommage simple, il soutenoit aussi qu'elle lui appartenoit sur les évêchés de Bretagne; mais le roi la réclamoit comme un droit à sa couronne. Cette question, qui avoit déjà été agitée sous les

règles précédens, venoit de se renouveler à l'occasion de l'évêché de Nantes, où la cour de Rome avoit nommé d'Acigné. Le duc avoit demandé au pape la translation de ce prélat, et, n'ayant pu l'obtenir, il l'avoit chassé et s'étoit saisi de son temporel.

Les choses auroient été bientôt décidées, si le duc n'eût pas continuellement usé de remise, pendant lesquelles il cherchoit à faire intervenir le pape dans cette affaire ; on arrêta un agent que le duc avoit envoyé à Rome, et on trouva dans ses instructions que ce prince étoit résolu de livrer plutôt la Bretagne aux Anglois, que de se soumettre au roi.

Louis croyoit son droit trop certain, et étoit d'ailleurs trop mécontent du pape, pour vouloir s'en remettre à sa décision. Il venoit même d'ordonner au parlement de s'opposer à ses prétentions au sujet du cardinal de Coutance, qui vouloit se mettre en possession d'une abbaye en vertu de la seule nomination du pape. Pie II, irrité des poursuites, publia une bulle d'excommunication contre le parlement, qui la réduisit à sa juste valeur, n'y faisant pas la moindre attention.

Par le peu d'union qui étoit entre le roi et le pape, il est aisé de voir que la médiation du pontife ne devoit pas être d'un grand avantage au duc de Bretagne. En effet Pie II ayant envoyé,

Jean Cézarini pour prendre connoissance des différens qui étoient entre le roi et le duc, le roi chargea Langlée maître de requêtes, de lui répondre de la personne du nonce, et lui fit dire qu'il trouvoit fort mauvais que le pape s'ingérât dans cette affaire, sans y être appelé.

Les mesures que l'on voyoit prendre au roi contre ceux dont il avoit sujet de se plaindre, faisoient rechercher son alliance, ou réclamer sa protection. Les Suisses lui envoyèrent une célèbre ambassade. Le duc et la duchesse de Savoie vinrent le trouver, pour le rendre mediateur des contestations, qui étoient entre la maison de Savoie et le duc de Bourbon, au sujet des terres de la Bresse et du Beaujolois, qui étoient enclavées les unes dans les autres; mais le principal objet de leur voyage étoit d'implorer le secours du roi contre Philippe de Savoie, second fils du duc. On avoit vu en même temps les trois princes les plus amis de la paix ne pouvoir en jouir dans leur maison, et trouver dans leurs fils leurs plus cruels ennemis. Louis XI avoit fait mourir son père de chagrin. Le duc de Bourgogne étoit tous les jours exposé aux emportemens de son fils. Philippe de Savoie avoit soulevé les peuples contre son père, et, après avoir tué de sa main Jean de Varan, maître d'hôtel de la duchesse, sa mère, il fit condamner, de son autorité, Val-

pergue, chancelier de Savoie, qui n'évita la mort que par la fuite. Le duc et la duchesse n'étant pas en sûreté, se retirèrent à Genève; Philippe les y poursuivit, et les accabla de tant d'outrages, qu'ils furent enfin obligés de chercher du secours et un asile en France.

Philippe de Savoie étoit soutenu par François Sforce, duc de Milan, pour qui le roi avoit une estime particulière. Ce prince, n'étant encore que Dauphin, avoit fait alliance avec Sforce, et leur union ne s'étoit altérée que parce que le duc avoit donné du secours à Ferdinand d'Arragon contre la maison d'Anjou.

Sur les premières plaintes que le roi reçut contre Philippe de Savoie, il forma le dessein de le faire rentrer dans le devoir, en le privant de l'appui du duc de Milan, de renouer son alliance avec ce duc, de châtier la superbe ville de Gênes, toujours punie et toujours rebelle, et de se débarrasser en même temps des guerres d'Italie, où l'on n'avoit conservé que la ville de Savone.

Le roi chargea de cette négociation Antoine de Noxe, ministre du pape. Noxe, homme très-capable de conduire une affaire, fit savoir au duc de Milan que les intentions du roi étoient de lui céder la ville de Savone et ses droits sur Gênes, pourvu qu'il abandonnât Philippe de Sa-

voie et le parti de Ferdinand d'Arragon, sans qu'on exigeât autre chose en faveur de la maison d'Anjou, que de refuser le passage et des munitions à ses ennemis.

Le duc de Milan étoit trop flatté de l'honneur et des avantages que le roi lui faisoit, pour ne pas s'empresser d'y répondre. Il envoya (23 août) Alberic Malatesta lui faire les remerciemens les plus vifs, offrant, de plus, de donner au duc d'Orléans deux cent mille écus d'or, pour le dédommager des droits qu'il avoit sur le duché de Milan. L'affaire fut décidée et le traité signé (22 décembre). Le roi céda les terres et seigneuries de Gênes et de Savone à François, duc de Milan, pour lui et ses hoirs, à la réserve du domaine direct que le roi retenoit sur tous ces fiefs.

Le roi fit expédier le même jour un ordre au sénat de Gênes, pour qu'il eût à prêter serment au duc de Milan, et fit dire à Frégose, archevêque de Gênes, auteur de tous les troubles, et qui s'étoit emparé du gouvernement, que si les Génois faisoient quelque difficulté d'obéir au duc de Milan, il les y contraindrait avec toutes les forces du royaume.

On fit part de ce traité à la république de Venise, à celle de Florence, au duc de Modène et au marquis de Montferrat.

Le duc de Milan écrivit alors au roi une lettre de remercîmens, remplie d'éloges outrés, que l'intérêt dicte aux princes encore plus que la reconnaissance. Lorsque le duc prit possession de Gênes, quoique sa commission portât expressément que le roi Très-Christien lui cédoit la ville et seigneurie de Gênes, les Génois dressèrent l'acte, de façon qu'ils paroissent élire volontairement ce prince pour leur seigneur. Ils lui confirmèrent aussi le transport que François de Borlasco leur avoit fait de l'île de Corse, et prêtèrent serment le 12 juillet 1465. Le duc jura solennellement de conserver les privilèges des Génois, et ne leur refusa aucune de ces formalités dont les peuples ne sont jamais plus flattés ni plus jaloux, que lorsqu'ils ont perdu leur liberté.

Les affaires étrangères, dont le roi étoit occupé, ne lui faisoient pas négliger le gouvernement intérieur de l'état.

Pour arrêter et pour prévenir les usurpations des gens d'église, il ordonna qu'ils donneroient à la chambre des comptes leurs aveux et dénombremens, sous peine de saisie de leur temporel.

Il nomma des commissaires pour la recherche de la noblesse, des francs fiefs et des nouveaux acquêts. Il donna des lettres de *committimus* à

l'université de Paris, et en établit une à Bourges ; il confirma les privilèges du parlement ; et, pour favoriser le commerce, il établit quatre foires franches à Lyon.

La reine-mère, Marie d'Anjou, mourut cette année (29 novembre), en Poitou. C'étoit une princesse d'une vertu et d'une piété singulière. Elle passa une partie de sa vie dans des pratiques de dévotion, ressource et consolation d'une reine sans autorité. La superstition égara quelquefois sa vertu, et lui fit préférer des choses frivoles à la justice. Nous voyons, par les comptes de sa maison, qu'elle suspendit le paiement de ses officiers *pour le joyeux voyage de monsieur saint Jacques en Galice* : ce sont les termes.

La cour avoit été souvent partagée entr'elle et Agnès Sorel. Tandis que les mécontents rendoient leurs respects à la reine, le plus grand nombre recherchoit la faveur de la maîtresse du roi.

Louis parut toujours fort attaché à sa mère, dont il étoit tendrement aimé ; leur aversion pour Agnès les réunit encore davantage, et leur causa souvent des chagrins, qu'ils se seroient épargnés en respectant le goût du roi leur maître.

FIN DU LIVRE SECOND.

HISTOIRE

DE

LOUIS XI.

LIVRE TROISIÈME.

(1464; Pâques, le 1.^{er} avril.) **L**ES troubles de Catalogne recommencèrent cette année, avec autant de vivacité que jamais. Les Catalans, étant résolus de se choisir un prince, plutôt que de se soumettre au roi d'Arragon, leur tyran, appelèrent don Pèdre, connétable de Portugal. Ce prince étoit petit-fils de Jean I.^{er}, roi de Portugal. Il avoit été dépouillé de ses biens par la branche régnante, et comme il n'avoit pour lui que son nom, et rien à perdre, il étoit tel qu'il faut être pour tenter la fortune.

Don Pèdre arriva à Barcelone, reçut le serment de fidélité des Catalans, et prit le titre de roi d'Arragon et de Sicile (26 janvier). Il voulut d'abord justifier, par quelque action d'éclat, le

choix qu'on avoit fait de lui, et donna ordre à don Jean de Sylva d'assiéger Gironne ; mais, avant d'avoir formé le siège, Sylva fut attaqué par Rocaberti, ses troupes furent défaites, et lui-même resta sur la place.

Don Pèdre, cherchant à s'appuyer de la faveur de Louis XI, lui fit savoir son élection, lui marqua combien il seroit flatté de l'honneur de son alliance, et tâcha de lui persuader que les Catalans, voulant se mettre en république, il étoit de l'intérêt de la France qu'ils eussent un prince qui lui seroit plus attaché que des républicains désunis.

Louis, n'approuvant pas que don Pèdre se fût mis à tête des Catalans, envoya un héraut en faire des plaintes au roi Alphonse de Portugal, qui répondit que don Pèdre avoit pris ce parti sans son aveu, et même à son insçu.

Don Pèdre, désespérant de gagner la protection du roi, entra dans le Lampourdan, et tâcha de faire soulever le Roussillon. L'entreprise eût été d'autant plus facile, que les habitans se plaignoient des vexations qu'ils éprouvoient, et de la mauvaise foi qu'on employoit en recherchant ceux qui avoient eu part aux troubles de la province ; mais Louis y envoya Jean du Verger, conseiller au parlement, qui, par sa prudence, calma toutes les plaintes ; ainsi les desseins de

don Pèdre échouèrent du côté du Roussillon : un des agens qu'il avoit envoyé à Colioure avec des lettres séditeuses, fut arrêté et pendu.

Le roi d'Arragon faisoit presser le roi de l'aider, suivant leurs traités, à soumettre la Catalogne. Louis, craignant que le roi d'Arragon, tranquille du côté de la Catalogne, ne vînt l'inquiéter au sujet du Roussillon, ne voulant pas aussi paroître manquer à sa parole et au traité, fit faire quelque légère diversion, mais si foible, qu'elle ne servoit qu'à entretenir les choses dans l'égalité, et par conséquent à perpétuer la guerre, qui dura plusieurs années.

Comme le roi étoit depuis deux mois sur les frontières de Picardie et de Flandre, il reçut une députation de la ville de Tournai, qui le prioit d'y venir faire son entrée. Cette ville, toujours fidèle à son roi, avoit refusé une retraite à Louis XI, lorsque, n'étant que Dauphin, il se retira de la cour malgré son père ; mais, pour prouver qu'elle n'avoit alors écouté que son devoir, elle prêta vingt mille écus à Louis pour aider à retirer les villes sur la Somme.

Le roi, touché de cette générosité, alla à Tournai. Le premier consul vint lui présenter les clefs ; le roi les lui rendit, en disant qu'il ne pouvoit mieux confier la garde de la ville qu'à elle-même. Il en coûte peu aux princes

pour exciter la reconnoissance des peuples , qui se manifeste toujours par de nouveaux services. Les habitans furent si sensibles à cette marque de confiance , qu'ils rendirent aussitôt au roi sa cédule des vingt mille écus ; et la magnificence de la réception qu'ils lui firent, fut encore au-dessous du zèle et de la joie qu'ils lui marquèrent.

Le roi partit de Tournai pour aller à Lille, où il passa quelques jours avec le duc de Bourgogne, afin de le gagner et de pouvoir ensuite agir sans crainte contre le duc de Bretagne, dont les commissaires s'étoient rendus à Tours sur la fin de l'année précédente, pour y soutenir les droits de leur maître devant le comte du Maine. Après de longues disputes de part et d'autre, on convint préliminairement que les assemblées seroient renvoyées au mois de septembre, et se tiendroient à Chinon; que ce délai seroit employé par les parties à recouvrer les titres qui leur manquoient, et que le duc de Bretagne déclareroit qu'il n'avoit entendu rien traiter, avec la cour de Rome, qui pût préjudicier à la souveraineté du roi. Les autres articles, devant être discutés de nouveau, ne furent pas décidés.

Il est d'autant plus important de faire connoître les instructions du comte du Maine, qu'elles

furent dans la suite un des sujets de la guerre du Bien Public. Il y étoit question, 1.^o des désobéissances du duc de Bretagne aux arrêts et mandemens du roi et du parlement; 2.^o Des sentences données en cour de Rome, dont le duc avoit souffert l'exécution en Bretagne; de ses entreprises sur la régale, et notamment au sujet de l'évêché de Nantes; de ce qu'il affectoit d'aller contre la détermination de l'église gallicane au sujet de la pragmatique; de ce que le duc s'intituloit : *Par la grâce de Dieu*, et se servoit, dans ses lettres, des termes de puissance royale et ducale; de ce qu'à Rome on distinguoit France et Bretagne; enfin du refus que faisoit le duc de rendre un hommage lige, et des procès que ses sujets portoient à Rome.

Les conférences ayant été indiquées à Chinon, le duc de Bretagne y envoya, pour commissaires, Loysel, Partenay et Ferré; mais, comme ils n'avoient d'autres instructions que de tirer les choses en longueur, après tous les délais, ils refusèrent de répondre, disant qu'ils avoient été révoqués. Le comte du Maine donna une sentence (31 octobre) qui ordonnoit, par provision, que le temporel de l'évêché de Nantes seroit mis entre les mains du roi, avec défenses au duc de Bretagne de prétendre aucun droit de régale.

Ce jugement n'étant que par défaut, le roi ordonna que l'affaire fût portée au parlement ; mais l'évocation n'eut pas lieu. Le duc envoya demander au roi un passe-port pour aller le trouver en personne, et terminer avec lui tous leurs différens. Le roi fit expédier aussitôt des lettres par lesquelles il donnoit au duc toutes les sûretés possibles ; mais celui-ci n'avoit aucun dessein de faire usage du passe-port ; il étoit sur le point de voir l'effet des pratiques qu'il avoit faites, tant au dedans qu'au dehors du royaume, et ne cherchoit qu'à tromper le roi, qui ne pouvoit pas porter toute son attention sur la Bretagne. Il entretenoit une correspondance étroite avec le comte de Warwic, dans le dessein de faire la paix, ou du moins de prolonger la trêve. Pour faire connoître qu'il vouloit conserver l'alliance d'Angleterre, il fit arrêter les vaisseaux espagnols et malouins qui étoient dans les ports de France, obligea leurs armateurs de réparer le dommage qu'ils avoient fait aux Anglois, et la trêve fut prolongée.

Sur ces entrefaites, le roi reçut des ambassadeurs de Georges Pogiebrac, roi de Bohême. Ils venoient pour renouveler l'alliance qui avoit été de tout temps entre les deux couronnes. Le roi la souhaitoit pareillement ; mais il étoit retenu par la crainte des scrupules que les esprits

foibles pouvoient avoir, et que les malintentionnés pouvoient affecter sur ce que Pogiebrac avoit été excommunié par Pie II.

Nous avons vu que Pogiebrac s'étoit fait élire roi de Bohême après la mort de Ladislas. Quoique les catholiques n'approuvassent pas son élection, ils ne s'y étoient pas opposés ouvertement; il avoit été couronné par les évêques, le 6 de mai 1458, et avoit juré, avant son couronnement, d'employer toutes ses forces pour la défense de l'église catholique, et l'extirpation de l'hérésie. Le pape supposa que, par ce serment, Pogiebrac s'étoit engagé d'abolir l'usage du calice dans la communion; mais ce prince ayant déclaré que c'étoit une coutume autorisée par le concile de Bâle, dans laquelle il prétendoit vivre et mourir, le pape l'excommunia comme hérétique relaps

Pour entendre mieux la question, il faut se rappeler que, pendant que le concile de Constance travailloit au procès de Jean Hus et de Jérôme de Prague, Jacobel, un de leurs disciples, soutint à Prague qu'on devoit communier sous les deux espèces. Tous les hussites embrassèrent cette opinion, qui devint un des principaux articles de leur schisme. Le concile de Constance les condamna comme hérétiques; mais celui de Bâle, voulant ramener les Bohémiens, déclara

que l'hérésie n'étoit pas de communier sous les deux espèces; mais de croire que, si on ne les recevoit pas toutes deux, la communion n'étoit pas bonne; de sorte que la question ne rouloit plus que sur le pouvoir que l'église avoit de retrancher la coupe.

Le concile de Bâle, qui avoit un désir sincère de rétablir la paix dans l'église, croyoit devoir user de plus d'indulgence, que des pontifes qui, n'écoutant que leur orgueil, prétendoient défendre l'église en massacrant ses membres. Le concile envoya Philbert, évêque de Coutance, pour réconcilier la Bohême avec l'église catholique, et appaiser les troubles qui avoient fait verser tant de sang. Philbert publia donc, au nom du concile, que ceux qui étoient dans l'usage de communier sous les deux espèces, pouvoient continuer, pourvu qu'ils ne regardassent pas cette cérémonie comme nécessaire au sacrement.

La plupart des Bohémiens continuèrent de communier sous les deux espèces, et furent nommés *utraquistes* ou *calixtins*. Ils furent distingués dans la suite en *calixtins rigides*, qui regardoient l'usage du calice comme nécessaire à salut, et en *calixtins mitigés*, qui, en conservant le calice, laissoient la liberté d'en user autrement.

Pogiebrac étoit du nombre des mitigés, et

s'appuyoit de la décision du concile de Bâle, pour soutenir qu'il n'avoit pas encouru l'excommunication, et qu'il en appeloit au futur concile.

Pie II étoit encore moins offensé de ce qu'il qualifioit d'hérésie dans Pogiebrac, que de son appel, et de le voir s'appuyer de l'autorité du concile de Bâle. D'ailleurs dans le concile de Mantoue, que Pie II avoit tenu à son avènement au pontificat, il avoit, par un canon exprès, prononcé anathème contre ceux qui oseroient appeler de ses décisions au futur concile; ainsi il regardoit l'appel de Pogiebrac comme une seconde hérésie, et fulmina encore un nouvel anathème.

C'étoit dans ces circonstances que les ambassadeurs du roi de Bohême vinrent en France. Louis XI renouvela les anciennes alliances avec ce prince, qu'il qualifia de très-illustre et catholique; mais il déclara devant notaire, en présence de plusieurs évêques et de l'amiral Montauban, qu'il n'entendoit, par le traité fait avec Georges, roi de Bohême, adhérer aux hérésies dont on disoit que la Bohême étoit infectée.

On voit par là que Louis avoit toutes les attentions possibles pour ne pas choquer le pape; cependant ils ne furent jamais bien unis. Louis étoit trop jaloux des droits de sa couronne, pour ne pas s'opposer aux entreprises de Pie II; et ce

pontife altier, moins sensible aux grâces du roi, qu'offensé du moindre refus, ne pouvoit souffrir de contradiction. Pie n'avoit jamais rien désiré avec plus d'ardeur, que d'engager les princes chrétiens dans une croisade, et de renouveler une folie inutile à la religion, scandaleuse pour les mœurs, et funeste aux chrétiens. Personne n'ignoroit les suites malheureuses des croisades de Louis-le-Jeune, de saint Louis et de Philippe-Auguste, qui auroient dû réussir, si la valeur et la vertu eussent suffi pour ces entreprises; cependant le pape n'en étoit pas moins ardent à solliciter tous les princes chrétiens de se croiser. Il écrivit aussi, dit-on, à Mahomet II, pour l'exhorter à se faire chrétien. On peut juger comment la proposition du pape fut reçue par un prince qui étoit, à la vérité, fort indifférent sur les religions; mais qui savoit de quelle importance il étoit pour lui de paroître zélé musulman, afin de s'attacher le cœur de ses troupes, et d'enflammer leur courage.

Le pape ne fut pas plus heureux dans ses sollicitations auprès de l'Empereur et du roi, qui refusèrent de se croiser. Il pressa plus vivement le duc de Bourgogne, et voulut lui persuader qu'il n'avoit été guéri d'une maladie dangereuse, qu'en vertu du vœu qu'il avoit fait de se croiser: le duc pouvoit se croire libre d'un vœu si impru-

dent, si la force de s'en affranchir s'accordoit avec la foiblesse qui les fait faire. Le roi alla exprès le trouver à Hesdin, pour lui faire sentir combien son absence pouvoit causer de troubles dans ses états. Il lui représenta que de telles entreprises convenoient mieux à un aventurier qu'à un prince, et que sa présence en Bourgogne étoit nécessaire pour contenir le caractère ambitieux du comte de Charolois.

Le duc étoit persuadé de toutes ces raisons; mais enfin, importuné et fatigué par le pape, il s'engagea à le suivre, pourvu qu'il se mît à la tête des croisés. Le pape y consentit, et publia par des bulles, qu'il fit répandre partout, qu'il alloit combattre en personne contre le Turc, et qu'il devoit s'embarquer à Ancône. On y vit aussitôt accourir une quantité prodigieuse de croisés de toutes nations, de ces esprits inquiets qui s'engagent partout, parce qu'ils ne sont bien nulle part : ils s'imaginoient que, sans qu'on prît les moindres précautions, l'abondance seroit un miracle facile au souverain pontife; mais s'étant bientôt trouvés dans une disette absolue de vivres, ils se répandirent dans la campagne et la désolèrent. On ne trouvoit sur les chemins que des brigands qui s'étoit armés pour la foi.

Les plaintes en furent portées à Rome; le pape, pénétré de douleur, fit assembler les cardi-

naux ; il leur reprocha que le luxe et les mœurs de Rome rendoient suspect tout ce qui en émanoit, et écartoient les bénédictions du ciel. Il les exhorta à fléchir Dieu par leurs prières, et à édifier les fidèles par leur conduite : il partit ensuite pour se rendre à Ancône ; mais, lorsqu'il vit par lui-même que les désordres et les maux étoient encore plus grands qu'on ne le lui avoit mandé, le chagrin, la fatigue et le dépit firent une telle impression sur lui, qu'il en mourut (14 août). Pierre Barbo, Vénitien et neveu d'Eugène IV, fut élevé au pontificat, et prit le nom de Paul II.

Le roi se voyoit un peu plus tranquille du côté de la cour de Rome, lorsqu'il apprit qu'on l'attaquoit dans son honneur, en l'accusant d'avoir voulu surprendre le duc de Bourgogne et le comte de Charolois, dans le dessein d'attenter sur leur personne : il n'eut pas de peine à reconnoître que le duc de Bretagne étoit l'auteur de ces calomnies. Ce prince, pour rendre le roi odieux aux François, avoit d'abord osé lui imputer de vouloir livrer la Guyenne et la Normandie aux Anglois. Pour détruire ces bruits, le roi se contenta d'envoyer, dans toutes les provinces, des copies des lettres mêmes du duc.

Quelque temps après, le roi apprit que ce prince, pour entretenir une correspondance plus sûre et plus secrète avec l'Anglois et le comte de

Charolois, avoit fait passer en Angleterre et en Hollande Jean de Romillé, vice chancelier de Bretagne, déguisé en dominicain, et qu'il étoit actuellement auprès du comte de Charolois.

Le roi prit le parti d'aller trouver le duc de Bourgogne à Hesdin, pour se plaindre du comte de Charolois. Le duc voulut excuser son fils et dissuader le roi des soupçons qu'il avoit; mais Louis lui fit voir que Jacques de Luxembourg, gouverneur de Rennes, résidoit actuellement auprès du comte de Charolois de la part du duc François, et qu'Antoine de Lamet, lieutenant de Jacques de Luxembourg, passoit sans cesse de Bretagne en Hollande, et de Hollande en Bretagne.

Le roi, voulant prouver au duc et à toute l'Europe les intrigues du comte de Charolois avec le duc de Bretagne, résolut de faire enlever Romillé, et en donna la commission au bâtard de Rubempré, homme hardi, entreprenant et très-propre à un coup de main.

Rubempré s'embarqua sur un bâtiment léger avec vingt-cinq hommes d'équipage; passa en Hollande, et, laissant ses gens à la côte, vint à Gorkum avec deux hommes. Le soin qu'il apportoit à se cacher le rendant suspect, il fut arrêté. Olivier de La Marche, auteur des Mémoires, vint trouver le duc de Bourgogne, et lui fit en-

tendre que Rubempré étoit venu pour enlever ou tuer le comte de Charolois; il ajouta, pour intimider le duc et l'indisposer contre le roi, que ce prince avoit connu par les astres que le duc devoit mourir bientôt à Hesdin, et qu'il ne s'en étoit approché que pour se saisir de la place et des trésors qu'on y gardoit.

Le roi, qui étoit retourné à Abbeville, fut aussitôt instruit des alarmes qu'on venoit de donner au duc de Bourgogne, et lui écrivit sur-le-champ, pour le prier de l'attendre le lendemain à dîner; mais le duc, dans un siècle de superstition et à l'âge où l'on y est le plus porté, fut intimidé par le prétendu horoscope qu'on lui annonçoit, partit de Hesdin, et se contenta de répondre au roi, qu'il n'oublieroit rien pour découvrir les auteurs des bruits qui venoient de se répandre. Le roi, ayant appris qu'ils étoient parvenus jusqu'en Angleterre, fut indigné de ces calomnies, et voulut en avoir raison. Il envoya à Lille vers le duc de Bourgogne le comte d'Eu, prince du sang, l'archevêque de Narbonne et le chancelier de Morvilliers, en qualité d'ambassadeurs.

Dès le lendemain de leur arrivée, ils eurent audience (6 novembre). Morvilliers, portant la parole avec la fermeté et la hauteur qui convenoient à son caractère, et à la majesté du premier prince de l'Europe, dit, que le duc de Bretagne

étoit coupable de félonie, comme vassal de la couronne, pour avoir traité avec l'Angleterre à l'insçu du roi, son souverain seigneur; que par ce traité, qui tendoit à la ruine du royaume, il s'étoit rendu criminel de lèze-majesté, et que le comte de Charolois, étant entré dans les pratiques du duc de Bretagne, étoit devenu son complice; que le roi, pour avoir des preuves convaincantes de leurs intrigues, avoit voulu faire enlever Romillé qui en étoit l'agent; qu'il avoit chargé le bâtard de Rubempré de cette commission; que le comte de Charolois l'avoit fait arrêter; qu'il vouloit aujourd'hui faire croire que Rubempré étoit chargé d'attenter sur sa personne, et qu'on employoit la calomnie pour couvrir tous les complots que le duc de Bretagne et le comte de Charolois avoient faits contre le roi.

Il suffit, ajouta Morvilliers, en présentant la minute des instructions de Rubempré, de lire cette commission, pour être convaincu de la calomnie; mais peut-on, d'ailleurs, supposer que Rubempré ait voulu tenter une entreprise aussi extravagante que celle d'enlever le comte de Charolois au milieu de sa cour? Rubempré n'a jamais eu à son bord que vingt-cinq hommes d'équipage, qu'il a laissés à vingt lieues de Gorkum, où il est venu avec deux hommes seulement. On ne peut, sans absurdité, donner croyan-

ce à de telles visions, ni les répandre sans une malignité aveugle. Cependant on n'a pas rougi de les publier dans la chaire de vérité; Olivier de La Marche a osé tenir le même langage en public; et ceux qui l'ont entendu, séduits par son audace, ont eu la témérité d'attaquer la gloire du roi, et de noircir sa réputation.

Morvilliers finit en demandant que l'on commençât la réparation qui étoit due au roi, par lui livrer Olivier de La Marche, et l'audacieux moine qui avoit eu l'insolence d'appuyer ces impostures. Il se plaignit aussi de la défiance que le duc avoit fait paroître, en sortant d'Hesdin avec précipitation.

Le comte de Charolois, qui écoutoit le chancelier avec impatience, voulut plusieurs fois prendre la parole; mais Morvilliers, sans s'interrompre, se contenta de lui dire que ce n'étoit pas vers lui que le roi l'avoit envoyé; et le duc imposa silence à son fils.

Lorsque le chancelier eut fini, le comte de Charolois se mit à genoux devant son père, et lui demanda la permission de se justifier. Le duc, qui connoissoit le caractère emporté de son fils, craignit que, dans son premier mouvement, il ne lui échappât quelques termes injurieux pour le roi; c'est pourquoi il lui dit qu'il seroit entendu le lendemain; qu'il réfléchît à ce qu'il avoit à ré-

pondre, et qu'il prît garde sur-tout de ne rien dire qui ne convînt à sa naissance, et à la majesté du roi.

Le duc répondit ensuite aux ambassadeurs, que le bâtard de Rubempré s'étoit rendu assez suspect, pour qu'on s'assurât de sa personne; qu'on n'avoit tenu aucun discours injurieux contre le roi; et que si La Marche avoit eu l'imprudence de le faire, il en seroit informé; que c'étoit aux officiers de Bourgogne, à connoître de cette affaire, parce que La Marche, étant né dans le comté de Bourgogne, n'étoit ni sujet, ni justiciable du roi; que si le comte de Charolois avoit marqué trop de défiance, il pouvoit être excusable dans cette occasion. « Pour moi, ajouta-t-il, je » n'ai jamais donné de soupçons, je n'en conçois » pas légèrement; j'ai bien pu manquer de parole » aux femmes, mais jamais aux hommes ».

Le lendemain, les ambassadeurs eurent une seconde audience. Le comte de Charolois, ayant le genou sur un carreau, parla avec assez de modération. Il dit que le duc de Bretagne et lui étoient liés d'amitié; mais qu'il n'y avoit jamais eu entr'eux de traité contraire aux intérêts du roi; que Rubempré étoit un homme entreprenant et capable de tout oser; que, sur sa réputation et le soin qu'il prenoit de se cacher, on n'avoit pu se dispenser de l'arrêter; que si Olivier de La Marche avoit parlé avec un peu trop de

chaleur, son zèle pour son maître le rendoit excusable ; qu'on auroit bien d'autres plaintes à faire contre le roi, qui venoit de donner le gouvernement de Picardie au comte d'Étampes, avec promesse de l'assister de quatre cents lances pour conquérir le duché de Brabant ; qu'à l'égard de la pension et du gouvernement de Normandie que le roi lui avoit ôtés, il ne les regrettoit nullement, parce qu'il seroit toujours assez puissant, tant qu'il auroit l'amitié de son père.

Le Goux parla après le comte de Charolois, reprit tout ce qu'il avoit dit, insista sur chaque article, et s'étendit particulièrement sur les obligations que le roi avoit à la maison de Bourgogne.

Morvilliers répartit à l'instant, que le roi n'avoit pas oublié les services qu'il avoit reçus du duc, qu'il ne cessoit de les publier, et qu'il lui en avoit marqué la reconnoissance, non-seulement par les honneurs qu'il lui avoit rendus, mais encore en lui donnant le duché de Luxembourg.

Les ambassadeurs insistèrent sur la délivrance de Rubempré ; mais le duc demanda du temps. Il n'en fut pas question depuis ; le roi parut l'oublier totalement ; et ce ne fut que cinq ans après que le comte de Charolois le mit en liberté, sans faire de plus amples informations que celles qui avoient été faites, ce qui peut faire juger qu'il avoit été arrêté assez légèrement.

Lorsque les ambassadeurs prirent congé du duc de Bourgogne, le comte de Charolois, s'approchant de l'archevêque de Narbonne, lui dit tout bas : « Recommandez-moi très-humblement à la bonne grâce du roi, et lui dites qu'il m'a bien fait laver la tête par son chancelier ; mais qu'il s'en repentira avant qu'il soit un an ».

Les affaires étrangères n'empêchoient pas le roi de veiller avec attention au gouvernement intérieur, et à la police du royaume. Il rétablit cette année la cour des aides de Paris, qu'il avoit supprimée à son avènement au trône. Il fit une ordonnance si sage pour la discipline militaire, que la plupart de ses réglemens subsistent encore aujourd'hui. Nous voyons qu'on entretenoit alors dix-sept cents lances ; chaque lance ou homme d'armes, à la grande paye, avoit quinze livres par mois, et chaque archer sept livres dix sols : la petite paye étoit d'un tiers moins.

Le roi, voulant absolument terminer les différens qui étoient entre lui et le duc de Bretagne, assembla à Tours (décembre) le roi de Sicile, les ducs de Berri, d'Orléans, de Bourbon, de Nemours, les comtes d'Angoulême, de Nevers, et les principaux seigneurs du royaume, qu'il prit pour arbitres. Pour leur laisser la liberté de dire leurs sentimens, il ne se trouva pas à la pre-

mière séance ; mais le chancelier exposa le point de la question avec les moyens des deux parties ; et Jean Dauvet , qui avoit déjà été commissaire dans cette affaire , la discuta avec tant de clarté , que les princes avouèrent , qu'après avoir été très-prévenus contre le roi , ils étoient obligés de convenir que le duc de Bretagne avoit tort.

Le roi se trouva à la seconde séance ; le chancelier en fit l'ouverture , en répétant devant lui ce qui avoit été dit dans la première , et sur-tout ce qui concernoit la régale , et les traités que le duc avoit faits avec l'Angleterre. Le roi prit ensuite la parole , et rappela les persécutions qu'il avoit essuyées sous le règne précédent , l'état malheureux où il avoit trouvé le royaume à son avènement à la couronne , et tout ce qu'il avoit fait pour lui rendre son ancien éclat. Il avoua qu'il ne devoit d'aussi heureux commencemens qu'aux princes , à la noblesse , et aux secours de ses peuples ; qu'il sentoit tout le poids d'une couronne ; qu'un homme étoit incapable de porter seul un si pesant fardeau ; mais qu'il espéroit trouver toujours la même affection , et par conséquent les mêmes ressources , dans ses sujets ; qu'il savoit que les rois et les peuples sont liés entr'eux par des devoirs réciproques ; que la force et l'harmonie d'un état dépendent de l'union du chef et des membres. Louis exposa tou-

tes ces maximes incontestables, qui ne sont guère violées que par les princes qui connoissent mal leurs vrais intérêts, leur autorité et leur gloire. Il passa ensuite aux sujets de plaintes qu'il avoit contre le duc de Bretagne, et dont nous avons parlé. Il ajouta que le duc ne s'étoit écarté de ses devoirs que par de mauvais conseils, et que c'étoit à regret qu'il se voyoit obligé de recourir à l'autorité pour réduire un prince foible dans ses desseins et téméraire dans ses entreprises.

Toute l'assemblée fut extrêmement touchée du discours du roi, et lui marqua sa reconnoissance par une acclamation générale. Le roi de Sicile prit la parole, et témoigna au roi, au nom de tous ceux qui étoient présens, combien ils étoient sensibles aux marques de confiance que sa majesté venoit de leur donner, et qu'ils étoient tous prêts à sacrifier leur vie et leurs biens pour son service, et pour faire rentrer le duc de Bretagne dans son devoir.

Le roi les remercia de la bonne volonté qu'ils lui témoignoiént, et leur dit qu'ils lui feroient plaisir de marquer chacun en particulier au duc qu'ils blâmoient sa conduite.

Charles, duc d'Orléans, ne s'apercevant pas que le roi, en feignant de demander des conseils, ne cherchoit qu'une approbation de ses senti-

mens, entreprit de justifier en partie le duc de Bretagne, sur les abus qui régnoient dans le gouvernement. Le roi fut extrêmement offensé des remontrances du duc d'Orléans; mais, dissimulant les vrais motifs de son dépit, il s'emporta contre lui, sous prétexte qu'il prenoit le parti d'un rebelle. Les rois ont le privilége que leurs paroles seules tiennent lieu de récompense ou de châtiment. Le duc d'Orléans conçut un chagrin si vif de la dureté avec laquelle le roi le traita, qu'il en mourut en peu de jours. Il avoit été fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, et sa prison avoit duré vingt-cinq ans; le duc de Bourgogne aida à l'en retirer, et lui fit épouser Marie, sa nièce, fille d'Adolphe, duc de Clèves. Charles s'étant livré pendant sa captivité à la lecture et à la réflexion, instruit par le malheur et par l'étude (*), étoit devenu un des plus vertueux princes que la France ait eus, et fut généralement regretté. Il laissa trois enfans, un fils qui fut Louis XII, et deux filles, dont l'une fut abbesse de Fontevrault, et l'autre épousa Jean de Foix, vicomte de Narbonne.

(*) Charles, duc d'Orléans, a laissé quelques poésies, telles que ballades, chansons et rondels, et un discours d'éloquence, prononcé en 1456, en présence de Charles VII, au sujet de Jean, duc d'Alençon. Ces ouvrages sont manuscrits à la bibliothèque du roi.

Cependant, le roi fit partir Fournier et Paris, conseillers au parlement, pour aller en Bretagne signifier au duc, et faire exécuter la sentence rendue à Chinon par le comte du Maine; mais, sur le refus qu'on fit de les laisser entrer dans Nantes, ils revinrent après en avoir fait leur procès-verbal.

Le roi, qui croyoit être sûr de réduire par la force le duc de Bretagne, voulut employer toutes les voies qui pouvoient servir à le rendre moins excusable. Il envoya Pont-Labbé en Bretagne, avec ordre de dire au duc que le roi étoit très-mécontent des calomnies qu'il avoit osé répandre contre lui; de ses intrigues avec les Anglois; de ce qu'en parlant de lui, il l'appeloit le roi Louis; et de ce qu'il y avoit actuellement un bâtard de Bretagne au service d'Angleterre. « Si » vous avez agi de votre chef, lui dit Pont-Labbé, vous devez appaiser le roi par votre sou- » mission; si vous avez suivi quelques conseils, » vous devez sacrifier ceux qui vous les ont don- » nés; si vous avez dessein d'appeler les Anglois » en Bretagne, pour résister au roi, songez que » vos états vont devenir le théâtre d'une guerre » sanglante, que vous pouvez éviter, en rendant » ce que vous devez à votre souverain ».

Le duc fit représenter au roi qu'il n'avoit jamais eu de mauvaises intentions dans tout ce

qu'il avoit fait; qu'il avoit été obligé de négocier avec Edouard, parce qu'il avoit appris que le roi avoit traité lui-même avec ce prince, au préjudice de la Bretagne et de tous les princes du sang; qu'il n'avoit pris ces précautions, que parce qu'il n'avoit point été compris par le roi dans la trêve conclue avec l'Angleterre; que la commission donnée à Romillé pour passer en Angleterre sous un déguisement, loin de prouver ses liaisons avec Édouard, servoit au contraire à sa justification, puisqu'il n'avoit eu recours à ce mystère, que parce qu'il ignoroit les dispositions des Anglois; et qu'il vouloit que Romillé pût s'en assurer avant de se découvrir; que Romillé avoit rendu compte de sa négociation en pleins états, et qu'il étoit impossible de trouver rien dans son rapport qui fût contraire aux intérêts du roi; qu'on avoit tout lieu de juger que ce prince étoit lui-même ligué avec Édouard contre la Bretagne, puisque les Anglois avoient fait sur les Bretons plusieurs prises qui avoient été vendues dans les ports de France, et que l'on avoit obligé les Bretons de rendre celles qu'ils avoient faites sur les Anglois;

Qu'il étoit vrai qu'en écrivant au roi d'Angleterre, le duc de Bretagne l'avoit traité de son souverain seigneur, et avoit nommé le roi, le roi Louis; mais qu'on ne pouvoit pas ignorer que ce n'étoit qu'une vaine formalité pour se conformer

à l'étiquette d'Angleterre ; et qu'au fond on n'avoit rien conclu qui fût contraire au bien de l'état ni à la gloire du roi.

Comme la réponse du duc de Bretagne étoit autant un manifeste qu'une justification, le roi ne songea plus qu'à lui déclarer la guerre. Le duc prenoit, de son côté, toutes les mesures qui pouvoient le mettre à couvert des effets du ressentiment du roi. Il fit un traité (11 décembre) avec le duc de Calabre, par lequel ils reconnoissoient qu'ils s'étoient donné réciproquement leurs scellés pour se réunir et s'opposer au conseil du roi, qui l'engageoit chaque jour à maltraiter les princes du sang ; ils admirent le comte de Charolois dans leur alliance, et jurèrent de se servir mutuellement envers et contre tous, excepté contre le roi de Sicile.

Le duc de Calabre ne pouvoit pas, à la vérité, entrer ouvertement et avec honneur dans un parti avec Édouard, qui avoit détrôné Henri VI, son beau-frère : il paroissoit ne contracter qu'avec le comte de Charolois ; mais c'étoit la même chose au fond, puisqu'Édouard devoit fournir au comte tous les secours nécessaires, en considération de la conduite que celui-ci venoit de tenir tout récemment au sujet du mariage d'Élisabeth Riviers.

Dans le temps que l'on travailloit à convertir

la trêve conclue entre la France et l'Angleterre, en une paix solide, dont le mariage d'Édouard avec Bonne de Savoie devoit être le fondement, ce prince devint amoureux d'Élisabeth Riviers, fille de Richard Dondeville et de Jacqueline de Luxembourg, et veuve du chevalier Jean Gray. Édouard, ayant préféré cette veuve à la princesse de Savoie au grand mécontentement de la nation, avoit prié le comte de Charolois d'envoyer à la cérémonie du mariage quelques personnes de sa part ; le comte y envoya Jacques de Luxembourg, oncle d'Élisabeth, avec trois cents gentilshommes des plus distingués et des plus magnifiques qui fussent en Bourgogne. Une si superbe ambassade, en relevant la naissance d'Élisabeth, appaisa les Anglois, et fit tant de plaisir à Édouard, qu'il fit assurer le comte de Charolois qu'il pouvoit compter sur les troupes d'Angleterre.

Le comte, étant persuadé que les Croy empêcheroient toujours le duc, son père, d'entrer dans une ligue contre le roi, écrivit partout pour se plaindre qu'ils usurpoient l'autorité ; qu'ils cherchoient à le mettre mal avec son père, et qu'ils lui avoient fait perdre l'amitié du roi, dont il affectoit de paroître jaloux ; mais il ne haïssoit réellement les Croy que parce qu'ils étoient attachés au roi, et ne cherchoit à les éloigner, qu'afin de

pouvoir engager plus facilement le duc, son père, à déclarer la guerre à la France.

(1465; Paques, le 14 avril). Cependant le duc de Bretagne travailloit continuellement à augmenter le nombre des mécontents dans le royaume. Soit que les prétentions du roi fussent outrées, soit que le duc refusât de rendre ce qu'il devoit réellement à son souverain, il est certain que leurs démêlés furent l'origine du plus grand événement du règne de Louis XI, je veux dire de la guerre du Bien Public, dont il est important de bien connoître le principe.

Le duc de Bretagne sentoit qu'il ne pourroit pas résister seul aux armes du roi, et qu'il ne tireroit pas un grand avantage de son alliance avec le comte de Charolois, à moins que le duc de Bourgogne ne lui fournît des troupes; c'est pourquoi il tâcha d'attirer dans son parti les princes du sang et les autres seigneurs du royaume, qui, ayant des terres et des vassaux, pouvoient procurer des secours réels. Il s'attacha à leur persuader que le dessein du roi étoit d'asservir les princes, d'avilir la noblesse et de dépouiller tous ceux qui, par leur naissance, leurs droits et leurs bonnes intentions, pourroient s'opposer à l'autorité arbitraire qu'il vouloit établir; que l'on commençoit par le duc de Bretagne; mais que ceux qui avoient quelque autorité étoient tous in-

téressés à prendre sa défense, sans quoi ils tomberoient bientôt dans l'esclavage.

Ces discours firent impression sur plusieurs d'entr'eux, qui d'ailleurs avoient des motifs particuliers.

Le duc de Bourbon, ayant épousé la sœur de Louis XI, s'étoit attendu qu'en considération de ce mariage, on lui donneroit l'épée de connétable; mais, loin de la lui offrir, on la lui avoit refusée : le roi ne le trouvoit déjà que trop puissant. Un ambitieux croit acquérir des droits en obtenant des grâces, et le duc de Bourbon fut plus sensible au refus qu'on lui fit, qu'il ne l'avoit été à l'honneur d'épouser une fille de France. Dès ce moment, il ne songea plus qu'à se joindre aux ennemis du roi. Il entra dans la ligue du duc de Bretagne, et résolut d'y engager le duc de Bourgogne. C'étoit une négociation délicate, parce que ce prince étoit vieux, et qu'il avoit toujours aimé la paix. Quoiqu'il se plaignît quelquefois des infractions que le roi faisoit au traité d'Arras, il étoit résolu de l'observer, et mettoit peu de différence entre une guerre injuste, et une guerre trop légèrement entreprise. Le duc de Bourbon profita de l'ascendant qu'il avoit sur son esprit, pour lui persuader que le roi vouloit opprimer tous les princes; que le comte de Charolois ne seroit pas

lui-même à l'abri de ses entreprises, et perdrait la succession de son père, à moins que l'on ne s'opposât actuellement au roi, en faisant une ligue en faveur du bien public. Philippe ne trouvoit pas encore qu'il y eût des motifs légitimes pour rompre avec le roi; mais, tandis qu'on sollicitoit le duc de Bourgogne, on travailloit à séduire le duc de Berri, frère du roi, en lui promettant de lui faire épouser la fille unique du comte de Charolois.

Charles, duc de Berri, avoit toutes les grâces extérieures qui frappent les yeux du peuple, qui saisissent son imagination, qui relèvent l'éclat des grandes qualités, mais qui ne les suppléent jamais; sans être recommandable par ses vertus, ni redoutable par ses vices, il étoit dangereux par sa foiblesse. Les mécontents en abusèrent pour le porter à la révolte, et il s'y prêta d'autant plus facilement, qu'il avoit, contre le roi son frère, cette jalousie si ordinaire aux petites âmes contre ceux qui les effacent. Incapable de tout par lui-même, il n'étoit qu'un instrument aveugle entre les mains des rebelles, qui faisoient servir à leur ambition un nom inutile à celui qui le portoit. Quand le roi n'eût pas été naturellement défiant et jaloux de son autorité, la prudence l'auroit empêché de rien confier à son frère, dont il connoissoit le

peu d'attachement, la foiblesse et l'incapacité.

Cependant le duc de Bretagne, qui craignoit toujours que le roi ne le contraignît enfin d'obéir au jugement rendu à Tours, pria sa majesté de lui permettre d'assembler ses états pour y faire approuver l'exécution de ce même jugement, et y donner plus d'authenticité.

Le dessein du duc n'étant que de gagner du temps, lorsque les délais qu'il avoit demandés furent expirés, il envoya Odet Daidie, seigneur de Lescun, pour en demander de nouveaux.

Le roi consentit à un délai de trois mois; mais, comptant toujours autant sur sa politique que sur ses armes, il chercha à gagner l'ambassadeur par des présens; et, pour s'assurer de tous ceux qui gouvernoient le duc, il donna une pension à Antoinette de Maignelais, sa maîtresse. Lescun, au lieu de se laisser corrompre, acheva de séduire le duc de Berri, et le détermina à se retirer en Bretagne. Ce projet n'étoit pas facile à exécuter, parce qu'on veilloit attentivement sur les démarches de ce jeune prince; mais ce fut le roi même qui, par sa propre défiance, fournit à son frère les moyens de s'échapper de la cour.

Aussitôt que Louis eut congédié Lescun, il s'avança en Poitou, sous prétexte d'un pèlerinage; mais dans le dessein de s'approcher de la

Bretagne, pour être plus à portée d'y entrer, si le duc refusoit de tenir sa parole. Le duc de Berri, qui étoit obligé de suivre le roi partout, convint avec Lescun qu'il l'attendroit à quelques lieues de Poitiers; et, s'étant trouvé au rendez-vous, sous prétexte d'une partie de chasse, il partit avec lui et se rendit en Bretagne (mars), avant que le roi fût en état de s'opposer à sa fuite.

Le duc de Berri publia aussitôt un manifeste, dans lequel il prenoit le ton d'un prince à qui le sort de tous les ordres de l'état étoit confié, quoiqu'il ne fût que l'instrument dont les mécontents prétendoient se servir.

La retraite de ce prince fut le signal qui fit éclater l'orage qui se formoit depuis long-temps; les mécontents se déclarèrent ouvertement, sous le nom de *Ligue du Bien Public*, qui est toujours leur prétexte, et rarement leur motif. On prétend que ce fut dans l'église de Notre-Dame de Paris que se tint l'assemblée décisive; et qu'il s'y trouva plus de cinq cents personnes, qui, pour se reconnoître, avoient une aiguillette de soie à la ceinture.

Le roi, qui avoit cru accabler facilement le duc de Bretagne, se vit tout à coup obligé de songer à sa propre défense; il fut au désespoir, en apprenant que son frère avoit pris la fuite, et qu'il étoit à la tête de la ligue, soutenu par les

ducs de Calabre, de Bourbon, et de Bretagne, et favorisé même par le duc de Bourgogne. Il savoit ce que peuvent les grands noms dans un parti, sur-tout lorsqu'on voit s'armer contre le gouvernement, ceux qui devroient en être les appuis. Les comtes de Dunois et de Dammartin, et le maréchal de Loheac se rangèrent parmi les mécontents. Le duc de Nemours, le comte d'Armagnac, et le sire d'Albret étoient près de s'y joindre; la guerre s'allumoit dans toutes les parties du royaume. Le roi de Sicile, les comtes du Maine, de Nevers, de Vendôme et d'Eu demeurèrent attachés au roi. Ce prince n'en étoit pas plus tranquille; il redoutoit ses ennemis, et ses amis lui étoient suspects. Il envoya de toutes parts des ambassadeurs, dont les instructions étoient différentes, suivant le génie ou les intérêts de ceux avec qui ils devoient traiter.

Le duc de Bourbon répondit que les princes ne pouvoient souffrir plus long-temps le mauvais gouvernement du royaume; et qu'ils étoient résolus d'y apporter remède.

Le roi de Sicile alla trouver inutilement le duc de Berri, pour le ramener à son devoir; il ne réussit pas mieux à l'égard de son fils, le duc de Calabre.

Le roi, pour répondre au manifeste du duc de Berri, publia, de son côté, qu'il étoit bien étran-

ge que , n'ayant jamais été soupçonné de cruauté, on l'en accusât envers son frère, qui étoit l'héritier présomptif de la couronne; mais qui, cependant, n'avoit pas droit d'en regarder la succession comme assurée, la reine étant encore jeune, et actuellement grosse; qu'on ne pouvoit rien reprocher au gouvernement, puisque le royaume n'avoit jamais été plus florissant, et que, sous prétexte de quelques abus, les princes et leurs adhérens, au lieu de commencer par des remontrances respectueuses, avoient éclaté par des hostilités indignes de leur naissance, et maltraité, contre le droit des gens, les sujets du roi, qui n'avoient d'autres crimes que de rester fidèles; qu'ils n'osoient rien articuler de positif; que le duc de Berri même ne faisoit que des plaintes vagues; et qu'aussitôt qu'il voudroit faire connoître ceux qui auroient osé lui manquer, on en feroit un châtement exemplaire; que sa majesté ne vouloit avoir son frère auprès d'elle, que pour veiller à sa conservation et à son instruction, comme il l'en avoit prié lui-même; qu'il n'y avoit que de jeunes gens sans expérience qui eussent formé la ligue, et qui prétendoient faire croire qu'ils travailloient au bonheur des peuples, dans le temps qu'on les voyoit fouler leurs vassaux, ravager le royaume, et porter la désolation dans toutes les provinces.



Ce manifeste, rédigé en plein conseil, servit à contenir l'Auvergne, qui étoit sur le point de se soulever. La ville de Bordeaux envoya des députés au roi, pour l'assurer de sa fidélité; mais ils parlèrent aussi en faveur du duc de Berri, et représentèrent que son apanage n'étant pas suffisant, il seroit juste d'y avoir égard. Le Dauphiné, le Lyonnais, la Normandie, et généralement toutes les provinces qui n'étoient pas dans la dépendance des princes ligués, donnèrent au roi toutes les preuves d'un attachement inviolable.

Cependant on armoit de toutes parts, sans que les motifs de la ligue fussent bien éclaircis, et qu'on aperçût autre chose que beaucoup d'ambition dans les grands, d'inquiétude dans les peuples, d'animosité dans le comte de Charolois, et de foiblesse dans le duc de Berri.

Le comte d'Armagnac paroissoit encore indécis; les princes ligués répandoient qu'il étoit entré dans leur parti: le roi lui ayant fait part de l'évasion du duc de Berri, le comte ne répondit que par des protestations de fidélité vagues, et telles qu'on les fait lorsqu'on veut éviter de prendre un parti; on lui récrivit, et l'on n'en tira pas de réponse plus positive.

Le roi envoya Thibault de Luxembourg, évêque du Mans, et frère du comte de Saint-Pol, vers le duc de Bourgogne, pour négocier quel-

qu'accommodement ; mais le comte de Charolois avoit absolument déterminé son père à la guerre ; et, pour dissiper les scrupules que le duc conservoit encore, on l'avoit engagé à céder (21 avril) à son fils l'administration de ses états.

Le roi, voyant que l'abolition de la pragmatique, et les entreprises que la cour de Rome faisoit en conséquence, étoient un des prétextes des princes ligués, envoya Pierre Gruel, premier président de Dauphiné, pour engager le pape Paul II à faire cesser les plaintes, en usant d'un peu plus de retenue dans ses entreprises. Le second article des instructions étoit de faire rappeler Alain d'Albret, légat d'Avignon, qui entretenoit en France le feu de la rebellion ; et l'on demandoit enfin que l'on renouvelât d'anciennes bulles d'excommunication contre les sujets qui prennent les armes contre leur prince.

Gruel, s'imaginant qu'il suffisoit d'avoir une bonne cause à défendre, pour être en droit de parler avec fermeté, ne fit qu'indisposer le pape. Il fut rappelé et désavoué, et l'on envoya d'autres ambassadeurs qui, avec plus de modération, n'obtinrent pas davantage. La cour de Rome, n'ayant plus rien à espérer du roi, ne se piquoit pas de reconnoissance pour les services passés.

Louis envoya des ambassadeurs vers les différens princes dont il espéroit tirer quelque se-

cours, ou du moins, pour les empêcher d'entrer dans la ligue (mai). Il renouvela la trêve avec l'Angleterre, qui lui donnoit le plus d'inquiétude ; mais il ne comptoit pas tellement sur les négociations, qu'il ne se mît en état d'opposer ses armes à l'ennemi. Il chargea les comtes d'Eu et de Nevers de la garde des frontières de Picardie ; il confia celles de Bretagne au comte du Maine, et la Champagne à Torcy. Le roi, ayant pourvu à tout, se rendit en Berri, à la tête d'une armée d'environ quatorze mille hommes aguerris et disciplinés. Le marchand ni le laboureur ne fuyoient point devant le soldat, qui n'étoit redoutable qu'à l'ennemi.

Les rebelles s'étant emparés de Bourges, Louis ne jugea pas à propos d'ouvrir la campagne par un siège qui pouvoit être long. Il sentoit combien la confiance des troupes dépend d'un premier succès. Il commença par attaquer St.-Amand, Montrond et Montluçon ; la plupart des places furent emportées d'assaut, et le roi donna partout des marques de valeur et de clémence. Le pays de Combrailles, la plus grande partie du Bourbonnois, de l'Auvergne, et du Berri rentrèrent dans l'obéissance ; de sorte que Bourges se trouva bloqué de toutes parts. Les princes ligüés furent bientôt consternés, et l'on n'attendoit plus, pour les soumettre, que le duc de Ne-

mours, qui devoit arriver avec trois cents lances; mais ce prince, au lieu de venir trouver le roi, lui fit demander des sûretés. Quand on apporte tant de précautions pour remplir son devoir, on est bien près de le trahir. En effet, après beaucoup de négociations, le duc de Nemours se rangea du parti des rebelles. Je trouve même, dans des mémoires de ces temps-là, que Nemours cherchoit à tirer les choses en longueur, parce qu'il tramoit avec Louis de Harcourt, dit le bâtard d'Aumale, évêque de Bayeux et patriarche de Jérusalem, une conspiration qui tendoit à mettre le feu aux poudres qui étoient à St.-Pourçain, à se saisir du roi, et attenter même sur sa vie.

Sur ces entrefaites, on apprit que le comte d'Armagnac venoit, avec six mille hommes, rejoindre les princes ligués; on sut, d'un autre côté, que les ducs de Bourbon et de Nemours, les sires de Beaujeu et d'Albret étoient entrés dans Riom. Le roi marcha aussitôt pour les assiéger ou leur donner bataille.

La diligence et la résolution de ce prince épouvantèrent tellement les seigneurs qui étoient dans Riom, que le duc de Bourbon se retira à Moulins, et le duc de Nemours vint trouver le roi pour proposer un accommodement, tant pour lui que pour le duc de Bourbon, le comte d'Ar-

magnac et le sire d'Albret. Louis, qui préféroit la négociation à la guerre, le reçut favorablement : on convint d'une trêve, pendant laquelle on cherchoit à ramener les rebelles, sans quoi les quatre seigneurs se déclareroient contr'eux. On les verra bientôt manquer à leur parole, et rentrer dans la ligue. Louis se détermina à traiter avec Nemours, sur la nouvelle que les ducs de Berri et de Bretagne remontoient la Loire avec une armée nombreuse ; que le comte de Charolois s'avançoit, d'un autre côté, à la tête de vingt-six mille hommes, et que ces princes devoient se joindre devant Paris. Louis pourvut d'abord à la sûreté de l'Auvergne, et laissa quatre cents lances dans le Languedoc, pour prévenir l'infraction que les quatre seigneurs pourroient faire à leur traité. Il confia la garde du Dauphiné au prince Galéas, fils du duc de Milan, qui étoit arrivé avec mille lances, et deux cents archers, et accepta les secours du comte de Boulogne, qui vint le trouver à la tête de trois cents lances.

Le roi donna partout de si bons ordres, qu'il fit échouer les manœuvres du comte de Saint-Pol, qui tâchoit de corrompre les villes sur la Somme : elles restèrent fidèles, et la plupart, telles qu'Amiens, Abbeville, Péronne, Picquigni, et Tournai se fortifièrent à leurs frais.

Lorsque le comte de Charolois prit congé du duc son père (15 juin) : « Souvenez-vous, lui » dit le duc, du sang dont vous sortez ; préférez » toujours une mort glorieuse à une fuite hon- » teuse. Si vous êtes en danger, je marcherai à la » tête de cent mille hommes pour vous déli- » vrer ». Cette leçon n'étoit que trop inutile à un prince, dont le courage étoit une espèce de manie, héros né pour exciter l'admiration, et pour faire le malheur des hommes.

Le comte passa la Somme à Brai, qui lui ouvrit ses portes ; Roye et Mondidier en firent autant ; mais le sire de Nesle se défendit vaillamment, et ne se rendit qu'à l'extrémité, et à des conditions honorables. Le comte de Charolois viola la capitulation, le traita avec dureté, et le retint prisonnier, prétendant qu'il étoit son sujet. Le roi fit encore une perte considérable, par la trahison d'un nommé Madre ou Meriadec, qui livra Pont-Sainte-Maixance, par où les Bourguignons se répandirent dans l'Isle de France. D'un autre côté, les ducs de Berri et de Bretagne se mirent en marche (juillet) ; et traversèrent l'Anjou. Le premier écrivit au comte de Vendôme pour l'attirer dans son parti ; mais le comte lui répondit que, quoiqu'il n'eût pas lieu d'être content du roi, il ne manqueroit jamais à la fidélité qu'il lui devoit, et qu'il aimoit mieux ou-

blier les mauvais traitemens qu'il avoit essayés, que de les mériter.

Cependant le roi s'avançoit à grandes journées, pour prévenir la jonction des Bourguignons et des Bretons.

Le comte de Charolois étoit déjà devant Paris; et, s'impatientant de ne pas voir arriver les Bretons, il fut plusieurs fois sur le point de retourner en arrière; mais Romillé, vice-chancelier de Bretagne, l'amusoit toujours, en lui faisant voir, de temps en temps, des lettres qu'il écrivoit lui-même sur des blancs-seings, dont il étoit muni, et par lesquelles le duc de Bretagne prétextoit ses retardemens, et lui promettoit de le joindre incessamment. Le comte, qui brûloit d'en venir aux mains, ayant hasardé de donner deux assauts dans un même jour, fut repoussé avec beaucoup de perte. Il y avoit dans Paris trente-deux mille combattans, outre les hommes d'armes que le maréchal Rouault y avoit amenés. Le comte de Charolois, voulant faire encore une tentative, envoya quatre hérauts demander passage par Paris, et des vivres pour son armée. Pendant que ces hérauts attiroient toute l'attention du côté de la porte St.-Denis, les Bourguignons s'emparèrent du faubourg St.-Lazare, passèrent jusqu'aux barrières, et alloient bientôt pénétrer dans la ville, lorsque l'alarme s'y ré-

pandit. Les bourgeois accourent aussitôt, garnissent la muraille, et repoussent les assaillans avec le plus grand courage. Le maréchal Rouault sortit en même temps, à la tête de soixante lances et de quatre-vingts archers, et chargea si brusquement l'ennemi, qu'il l'obligea de se retirer à St.-Denis.

Cette vigoureuse résistance des Parisiens surprit extrêmement le comte de Charolois, qui, loin de supposer un tel courage dans des bourgeois, s'étoit imaginé qu'en publiant une abolition des impôts, toutes les villes lui ouvriraient leurs portes. Ces discours, si ordinaires aux mécontents, ne produisoient aucun effet. Le roi, qui n'étoit haï des grands que parce qu'il réprimoit leur ambition, étoit aimé des peuples. D'ailleurs il étoit aisé de voir que tous les seigneurs mécontents, en prenant le bien public pour prétexte, ne proposoient jamais d'accommodement, qu'en exigeant des pensions onéreuses au peuple, qu'ils prétendoient soulager.

Le comte de Charolois ayant reçu une lettre de la duchesse d'Orléans, qui lui donnoit avis de la marche du roi, en intercepta plusieurs autres, par lesquelles le roi remercioit les Parisiens de leur fidélité, et les assuroit que, dans peu de jours, il seroit aux portes de Paris, en état de combattre. Sur cet avis, le comte partit en diligence,

vint camper à Lonjumeau, et fit avancer Saint-Pol jusque sous Montlhéri avec son avant-garde, après avoir marqué le champ de bataille dans une plaine entre les deux camps.

Les armées s'approchant toujours l'une de l'autre, le roi fit agiter dans son conseil, si l'on devoit marcher contre les Bretons, ou attaquer le comte de Charolois. Brézé, grand sénéchal de Normandie, étoit d'avis qu'on employât le premier feu des François, toujours terrible, contre les Bretons qui étoient les plus aguerris, et dont la défaite entraîneroit nécessairement celle des Bourguignons. Le roi fut d'un avis opposé, peut-être par la haine particulière qu'il avoit contre le comte de Charolois. Olivier de La Marche prétend qu'il fut décidé qu'on attaqueroit d'abord les Bourguignons, *pour ce que, dit-il, l'ancienne haine d'entre les François et les Bourguignons étoit plus grande que contre les Bretons.* Le roi avoit d'ailleurs conçu quelques soupçons contre Brézé, et craignoit, en suivant son avis, de favoriser les mesures qu'il pouvoit avoir prises en cas d'intelligence avec les ligueurs.

Le roi, étant arrivé de bonne heure à Étrechi, y fit halte; le soir il en partit, vint pendant la nuit à Châtres, et, sans se reposer, marcha droit à Montlhéri. Ne pouvant plus dissimuler ses

soupons contre Brézé, il lui demanda s'il n'avoit pas donné son seing aux ligueurs : *Oui, sire*, répondit Brézé en affectant de plaisanter, et faisant une équivoque entre *sein* et *seing*; *mais je vous ai réservé mon corps*. Le roi parut satisfait de sa réponse, et lui confia l'avant-garde, en lui recommandant néanmoins de ne pas engager l'action. Le comte du Maine commandoit l'arrière-garde, et Louis menoit le corps de bataille. Le comte de Charolois disposa son armée à peu près sur le même plan. Saint-Pol étoit à l'avant-garde, Antoine, bâtard de Bourgogne, à l'arrière-garde, et le comte au corps de bataille.

Le roi ni le comte de Charolois ne paroissent pas encore bien résolus de combattre. Le comte vouloit joindre les Bretons, et le roi se proposoit de gagner Paris; mais Brézé, à qui le roi avoit laissé entrevoir ses soupçons, crut qu'il étoit de son honneur de ne pas éviter un combat qui avoit été résolu contre son avis, et dit à un de ses confidens : *Je les mettrai si près l'un de l'autre, que sera bien habile qui pourra les dé mêler*.

Les relations de la journée de Montlhéri sont toutes différentes, et souvent opposées, quoique la plupart soient écrites par des gens qui s'y trouvèrent, tels qu'Olivier de La Marche, et Philippe de Commines. Nous en avons encore

une qui fut envoyée au duc de Bourgogne par un officier général de l'armée du comte de Charolois, et une quatrième faite sur le rapport de plusieurs officiers de l'armée du roi. Ces auteurs ne s'accordent guère que sur la disposition des armées. J'ai tâché de recueillir de ces différentes relations, ce qui m'a paru de plus clair et de plus certain.

Le roi, ayant marché toute la nuit, entra dans la vallée de Tréfou, à la vue de l'armée ennemie. Commines prétend que si l'on avoit attaqué les François à la descente, on les auroit taillés en pièces, parce qu'ils étoient fatigués d'une marche forcée, et ne pouvoient arriver qu'à la file. D'un autre côté, les Bourguignons firent deux fautes considérables : la première fut que les cavaliers mirent pied à terre, pour se conformer à un point d'honneur qu'ils tenoient de leurs ancêtres, de combattre ainsi dans les batailles rangées ; mais, comme ils étoient armés pesamment, ils se trouvèrent alors si embarrassés, qu'ils ne pouvoient agir. Ils furent donc obligés de remonter à cheval avec le secours de leurs archers, qui perdoient par là l'occasion de combattre. Le temps qu'on employa à cette manœuvre, donna au roi celui de faire passer son armée, et de la ranger en bataille derrière un fossé garni de fortes haies.

La seconde faute des Bourguignons vint de ce qu'en marchant à l'ennemi, ils furent obligés de traverser un champ semé de fèves et d'autres grains forts et embarrassans. Le comte de Charolois avoit donné ordre que la marche ne se fit qu'en trois temps; mais ses troupes, emportées par l'ardeur, traversèrent ce terrain sans faire halte, de sorte qu'ils étoient hors d'haleine en arrivant devant les François. Aucune des armées ne profita tellement des fautes de l'ennemi, qu'elle ne perdit successivement, par d'autres fautes, l'avantage qu'elle venoit d'avoir.

La bataille se donna le mardi 16 de juillet. On commença à escarmoucher sur les dix heures, et l'action fut absolument engagée à une heure après midi. Le roi, après avoir quelque temps harcelé l'ennemi, chargea brusquement le comte de Saint-Pol, le poussa jusqu'au prieuré de Long-Pont, et enfonça l'avant-garde. Le comte de Charolois vint promptement rétablir l'affaire, et repoussa le roi, qui se rallia sous le château de Monthéri. Le comte, fier de ce succès, crut avoir la victoire, et poursuivoit ceux qui fuyoient devant lui, lorsque Contay et Antoine Le Breton, vieil officier, lui firent remarquer que les François s'étoient ralliés, et avoient entièrement défait l'aile gauche où étoit Ravestin. Le désordre étoit si grand de ce côté-là,

que la plupart s'enfuirent jusqu'à Ste.-Maixance, en publiant partout que le comte avoit été défait; on disoit même qu'il avoit été tué. Il est vrai qu'il fut dans un très-grand péril, en poursuivant les fuyards avec plus d'ardeur que de prudence. Un d'eux, se retournant, lui porta un coup terrible dans l'estomac: sa cuirasse lui sauva la vie; mais il pensa être renversé du choc. Le comte, plus ardent à attaquer qu'attentif à se défendre, se vit tout à coup enveloppé par quelques gardes du roi, et reçut un coup d'épée dans la gorge; Philippe Doignies, son porte-guidon, fut tué à ses côtés: Geoffroy de Saint-Belin, voyant le comte dans ce péril, lui cria: *Monseigneur, rendez-vous, je vous connois bien; ne vous faites pas tuer.* Le comte alloit être pris sans un cavalier robuste, et monté sur un fort cheval, qui donna avec tant d'impétuosité entre lui et Saint-Belin, qu'il les sépara, et délivra le comte, qui le fit chevalier sur le champ de bataille. Olivier de La Marche le nomme Robert Cotereau; Comminges l'appelle Jean Cadet; et tous deux le font fils d'un médecin.

Le comte, tout sanglant, rejoignit ses archers qui n'étoient pas restés au nombre de quarante, et qui ne songeoient plus qu'à fuir. La confusion et la dispersion étoient telles, que cent hommes bien unis auroient totalement défait l'armée des

Bourguignons, lorsque le comte de Saint-Pol sortit d'un bois, suivi d'environ cinquante hommes d'armes, autour desquels une quantité d'autres se rallioit à mesure qu'il avançoit. Le comte le voyant marcher au petit pas, lui envoya dire de se presser. Saint-Pol n'en marcha pas plus vite; cette manœuvre sauva le comte et le reste de son armée. La contenance assurée de Saint-Pol fit que les fuyards se rallièrent à sa suite, et se trouvèrent près de huit cents hommes d'armes, en arrivant auprès du comte de Charolois.

L'affaire changea encore de face; le comte poussant l'armée françoise, l'épouvante se mit dans l'arrière-garde, commandée par le comte du Maine, qui s'enfuit et entraîna après lui l'amiral Montauban, La Borde, Salazar et plus de huit cents hommes d'armes; mais ceux de Dauphiné et de Savoie firent ferme et se distinguèrent. Le roi rallia ses troupes jusqu'à trois fois. Il se trouvoit partout, et partout il faisoit les fonctions de général et de soldat. L'aîle gauche des Bourguignons fut enfoncée et taillée en pièces; celle des François ne fut guère plus heureuse. L'armée du comte de Charolois étoit plus nombreuse d'un tiers que celle du roi; mais la présence, le courage, l'activité et la prudence de ce prince sembloient multiplier ses troupes, et les ren-

doient redoutables. On combattoit de part et d'autre avec une ardeur égale ; les vaincus se rallioient , le moment d'après le vainqueur prenoit la fuite ; la victoire changeoit alternativement de parti , l'épouvante lui succédoit : dans un même corps on plioit d'un côté , on triomphoit de l'autre. Les approches de la nuit ralentirent l'ardeur des combattans ; on ne tiroit plus que de loin , on se rallioit , on se tenoit sur ses gardes : la nuit sépara les armées.

Il seroit difficile de décider de quel côté fut la victoire ; elle balança toujours , et ne se fixa point. Chacun crut ou voulut faire croire qu'il l'avoit remportée ; mais le désordre et la confusion régnèrent partout. C'est là , sans doute , la cause de la différence qui se trouve dans les relations. Personne ne se signala plus que le roi et le comte de Charolois. On publia souvent , pendant l'action , la mort de l'un et de l'autre ; bientôt on les voyoit reparoître , et ces différens bruits inspiroient tour à tour à leurs troupes la terreur ou la confiance.

Les historiens varient sur le nombre des morts , et les font monter depuis deux mille jusqu'à trois mille cinq cents hommes des deux côtés ; quoi qu'il en soit , la perte fut à peu près égale de part et d'autre. Le roi perdit plus de cavalerie que le comte de Charolois , dont l'infan-

terie fut plus maltraitée. Brézé, grand capitaine, et qui avoit engagé l'action, fut tué des premiers. Le roi perdit encore Geoffroy de Saint-Belin, bailli de Chaumont, Floquet, bailli d'Évreux, et Philippe de Lovan, bailli de Meaux. Les principaux de l'armée du comte qui restèrent sur la place, furent Philippe de Lalain, de Hames, Doignies, un frère du sire d'Halhuin et Crevecœur. Malgré les prodiges de valeur qui éclatèrent dans cette journée, plusieurs furent si frappés d'épouvante, qu'il y eut des Bourguignons qui s'enfuirent jusqu'au Quesnoi, et des François jusqu'en Poitou. Les récompenses ni les châtimens, après la bataille, ne parurent pas distribués avec beaucoup de justice ou de discernement. *Tel, dit Commines, perdit ses offices et états pour s'en être fui, et furent donnés à d'autres qui avoient fui dix lieues plus loin.*

La bataille ne laissa pas d'être de quelque avantage pour le roi : les Parisiens, profitant de la première déroute des Bourguignons, sortirent, s'emparèrent d'une partie du bagage, de deux mille chevaux, et firent huit cents prisonniers. Le maréchal Rouault se saisit du pont de St.-Cloud. Mouy, capitaine de Compiègne, ayant rassemblé les garnisons de Creil, de Senlis et de Crépi, se rendit maître de Ste.-Maixance.

Le roi, qui n'avoit point mangé de toute la

journée, entra dans le château de Montlhéri pour s'y reposer et s'y rafraîchir, et alla ensuite coucher à Corbeil. Le comte de Charolois fut obligé de passer la nuit sur le champ de bataille, et voulut, dans la suite, faire regarder comme une preuve de victoire, ce qu'il n'avoit fait que par nécessité. En effet, son armée étant toujours en alarme, il fit faire un retranchement avec des chariots; on rangea les morts, et l'on fit une place, où l'on mit quelques bottes de paille, afin qu'il pût se reposer et faire panser ses blessures.

La persuasion où étoient les Bourguignons que le roi étoit toujours en présence, la crainte que les Parisiens ne vissent renforcer son armée, et ne les surprissent, la quantité de morts et les cris des blessés jetoient la consternation dans le camp. Le comte de Charolois tint conseil. Saint-Pol et son frère Haubourdin opinèrent qu'il falloit mettre le feu au gros du bagage, sauver seulement l'artillerie, et reprendre le chemin de Bourgogne, sans quoi on ne pouvoit éviter de périr par le fer et la faim. Contay fut d'un avis tout opposé, et dit qu'une telle retraite étoit une fuite honteuse; que les Bourguignons se débanderoient, et qu'il en périroit plus par la main du paysan que dans une bataille, dont le succès dépendroit de la valeur et même de la nécessité de vaincre ou de mourir.

Le comte de Charolois approuva un avis qui flattoit son courage et sa présomption : personne n'osa le contredire, et il donna ordre de se tenir prêt pour combattre à la pointe du jour ; mais il apprit bientôt que le roi s'étoit retiré. « Plusieurs, » dit Commines, proposèrent de le poursuivre, » qui, un moment auparavant, avoient une assez » mauvaise contenance ». Le comte de Charolois se rendit à Étampes, où les ducs de Berri et de Bretagne le joignirent le lendemain.

Le roi arriva à Paris, le jeudi au soir, et alla souper chez Charles de Melun, grand-maître de France, où plusieurs bourgeois eurent l'honneur de manger avec lui. Il fit, pendant le souper, le détail de la bataille. Ayant été obligé, pour rendre justice à la valeur de ceux qui s'étoient distingués, de parler des dangers qu'il avoit courus, il le fit d'une manière si vive, que tous ceux qui étoient présens pleuroient de tendresse. Quoique la victoire eût été douteuse, la gloire de Louis ne l'étoit pas ; tous lui marquoient à l'envi le plaisir de le revoir, et le désir de le suivre. Le roi les remercia, et protesta de ne point quitter les armes qu'il n'eût dissipé la ligue. Guillaume Chartier, évêque de Paris, dont le zèle étoit plus ardent qu'éclairé, vint trouver ce prince pour lui faire une exhortation sur ses devoirs, et lui proposer de former un conseil. Louis l'é-

couta avec bonté, et pour gagner le peuple, en paroissant déférer aux avis de l'évêque, il nomma, pour composer ce conseil, six notables bourgeois, six de la cour de parlement, et six de l'université. On abolit la plupart des impôts, et il ne resta que six fermes de soixante-six qui étoient dans Paris.

Le roi, ayant accordé des privilèges considérables à l'université, voulut aussi que les écoliers prissent les armes. Le recteur, Guillaume Fichet, s'y opposa avec tant de vigueur, que le roi fut obligé de céder au temps; mais, quelques années après, il força le recteur de sortir du royaume.

Louis ratifia alors, avec les Liégeois, un traité fait le mois précédent, par lequel il s'engageoit de leur fournir deux cents lances, de défendre leurs privilèges, et d'obliger le pape à confirmer au marquis de Bade la qualité de leur régent. Ils promirent, de leur côté, de ne faire ni paix ni trêve avec les ducs de Bourgogne et de Bourbon, et d'entrer à main armée dans le Brabant, aussitôt que les François entreroient dans le Hainaut. Ce traité causa dans la suite la ruine de la ville de Liège.

Le séjour que le duc de Berri et le comte de Charolois firent ensemble, ne servit qu'à leur donner de l'éloignement l'un pour l'autre; l'es-

pèce de fureur que le comte avoit pour la guerre, devint odieuse au duc de Berri; et le caractère compatissant du duc, paroissoit au comte une foiblesse méprisable. Le duc, voyant les blessés qui étoient dans Étampes, ne put s'empêcher de dire, en soupirant, qu'il voudroit n'avoir jamais entrepris la guerre. Le comte qui, avec de très-grandes qualités, n'avoit pas l'humanité en partage, dit à ses gens : *Avez-vous ouï parler cet homme? Il se trouve ébahi pour sept à huit cents hommes qu'il voit par la ville allant blessés, qui ne lui sont rien, ni qu'il ne connoît; il s'ébahiroit bientôt, si le cas lui touchoit de quelque chose, et seroit homme pour appointer bien légèrement, et nous laisser en la fange : et, pour les anciennes guerres qui ont été entre le roi Charles, son père, et le duc de Bourgogne, mon père, aisément toutes ces deux parties se convertiroient contre nous; par quoi est nécessaire de se pourvoir d'amis.*

Philippe de Commines ajoute que le comte de Charolois envoya aussitôt Guillaume de Cluni en Angleterre, pour demander la sœur du roi Édouard en mariage, avec ordre de ne rien conclure, mais seulement d'amuser Édouard pour en tirer du secours. Commines n'a pas fait attention qu'Isabelle de Bourbon, seconde fem-

me du comte de Charolois, vivoit encore, et n'est morte que le 26 de septembre, plus de deux mois après la bataille de Montlhéri. Ainsi il ne pouvoit pas encore être question du mariage du comte de Charolois avec la princesse d'Angleterre, quoiqu'il l'ait épousée dans la suite. Sur la nouvelle qui s'étoit répandue de la mort du roi à Montlhéri, les princes ligués avoient tenu conseil; et, sur l'avis du comte de Dunois, il avoit été résolu d'abandonner les Bourguignons, dans la crainte que le comte de Charolois n'usurpât la couronne. Dunois vouloit affoiblir le roi, mais non pas ébranler l'état. Le comte de Charolois, ayant été instruit de ce conseil, comprit que ses plus grands succès tourneroient à son désavantage, et qu'il ne devoit rien attendre des mécontents de France, qui ne se servoient de lui que pour leurs intérêts particuliers. Dans cette idée, il ratifia les traités qu'il avoit faits avec le duc de Bretagne, et n'y comprit point le duc de Berri.

Les princes étant partis d'Étampes (31 juillet), allèrent à Larchaut et à Moret. Ils espéroient passer la Seine au pont de Samois, et joindre le duc de Calabre, qui venoit par la Champagne; mais, le pont étant rompu, ils furent obligés d'en faire un avec des futailles, pour faire passer l'armée. Rouault et Salazar

n'étant pas en état de s'y opposer, furent contraints de se retirer. L'armée des princes, au lieu de marcher droit à Paris, se répandit dans la Brie. Le duc de Calabre arriva avec cinq mille hommes, parmi lesquels il y avoit neuf cents hommes d'armes des plus aguerris, commandés par Jacques Galiot, le comte de Campobasse, Baudricourt, le maréchal de Bourgogne, Montaigu et Rothelin, tous excellens capitaines. Le duc de Calabre avoit encore avec lui cinq cents Suisses, qui furent les premiers qui passèrent en France, où ils se distinguèrent par la valeur et la discipline, qualités qui ne se sont point démenties chez cette nation. Commines prétend que l'armée des princes ligués montoit à cent mille chevaux, il y comprend apparemment l'artillerie et le bagage; car on trouve, dans un manuscrit de ce temps-là, que lorsque l'armée parut devant Paris, elle étoit d'environ cinquante mille hommes.

Avant que les princes y arrivassent, le roi partit (août), pour aller chercher lui-même les secours qu'il attendoit de Normandie, laissant quatre cents lances et deux mille trois cents francs-archers pour la garde de la ville, sous le commandement des maréchaux de Comminges et Rouault, de Gilles de Saint-Simon et de La Barde,

Les ennemis s'étant emparés du pont de Charenton (17 août), dès ce moment il y eut des escarmouches continuelles. Les princes envoyèrent (22 août) six hérauts, avec des lettres pour l'évêque, le clergé, le parlement, la ville et l'université. Elles contenoient en substance que les princes n'ayant pris les armes que pour le bien public, ils demandoient qu'on leur envoyât des députés avec qui ils pussent en conférer.

L'évêque fut nommé chef de la députation; les autres furent choisis dans le clergé, dans le parlement, dans l'université, et même parmi les marchands.

Lorsque ces députés parurent devant les princes, le comte de Dunois, portant la parole, leur dit, « que le roi avoit fait alliance avec des étrangers, pour détruire les grandes maisons du » royaume, et particulièrement celles d'Orléans, » de Bourgogne, de Bretagne et de Bourbon; » qu'il refusoit d'assembler les états; qu'il falloit » donc désormais que les armées ne fussent » commandées, les charges données, et les finances administrées, que par le conseil des » princes; et que, pour sûreté, on leur livrât la » personne du roi et la capitale, ou du moins on » permît aux princes d'entrer dans la ville avec » escorte pour y conférer eux-mêmes; qu'on ne » laissoit que deux jours pour décider, et que, ce

» terme expiré, on donneroit un assaut général,
» sans faire aucun quartier ».

Les députés vinrent faire leur rapport; la frayeur dont ils étoient frappés, leur fit grossir les objets, et se communiqua à plusieurs de ceux qui les entendoient : il y en avoit qui, par le seul désir de voir changer le gouvernement, vouloient qu'on reçût les princes; mais les gens de guerre réprimèrent la frayeur populaire, par celle qu'ils inspirèrent en menaçant de massacrer quiconque oseroit proposer de recevoir les princes. On renvoya donc les députés, avec ordre de dire simplement qu'on ne pouvoit rien résoudre sans l'ordre du roi, qui étoit absent. Le comte de Dunois, remarquant leur frayeur, voulut encore l'augmenter, et leur dit qu'on n'avoit qu'à se préparer dans Paris à un assaut général pour le jour suivant. Sur le rapport des députés, on n'oublia rien pour se mettre en état de défense; mais l'ennemi ne parut pas. On fit sortir cent lances pour aller à la découverte; elles s'avancèrent jusqu'aux tentes des Bourguignons, et ramenèrent plus de soixante chevaux.

Le roi revint deux jours après, avec douze mille hommes, et fit entrer tant de munitions dans Paris, que, pendant un siège de près de trois mois, on y fut toujours dans l'abondance. Il fut reçu de ses sujets avec la joie la plus vive; cha-

cun croyoit son salut attaché à sa personne.

Louis, s'étant fait rendre compte de la députation qui s'étoit faite pendant son absence, chassa les députés qui avoient marqué le plus de crainte, comme étant aussi dangereux dans la circonstance présente, que s'ils eussent été criminels. Il ne marqua son ressentiment à l'évêque, qu'en cessant d'avoir pour lui la même considération. On fit mourir quelques gens qui avoient tenu des discours séditieux; et il y en eut un de fouetté, pour avoir seulement donné l'alarme pendant un assaut. Les fautes étoient punies moins sur leur griéveté que sur leurs conséquences.

En effet, si les princes eussent été admis dans Paris pour y conférer, la séduction, la perfidie, ou la terreur les auroient rendus maîtres de la ville; et la perte de la capitale eût entraîné celle du royaume. Le roi sentit si bien toutes ces conséquences, qu'il a souvent dit, depuis, que, si les princes se fussent emparés de Paris, il ne lui restoit d'autre ressource que de passer en Suisse, ou à Milan.

Depuis son retour (septembre), les escarmouches devinrent plus fréquentes, plus vives, et presque toujours heureuses pour les assiégés. Ces petits succès leur inspiroient la confiance, et diminuoient la présomption des ligueurs. Le roi,

pour entretenir cette disposition dans les esprits, parut vouloir présenter bataille, et prit l'oriflamme avec des cérémonies toujours imposantes pour le peuple ; mais ce prince étoit trop prudent pour commettre sa couronne au hasard d'une bataille. Lorsqu'il paroissoit ne respirer que le combat, il travailloit à diviser la ligue. Ces préparatifs, et le feu continuel des remparts, tenoient les assiégeans dans l'inquiétude, et leur donnoient souvent l'alarme. Leurs coureurs vinrent une nuit leur rapporter qu'ils avoient aperçu l'armée royale, qui s'avançoit en ordre de bataille. Le comte de Charolois et le duc de Calabre montèrent aussitôt à cheval, et donnèrent les ordres pour le combat ; mais s'étant avancés vers le lieu qu'on leur avoit marqué, et le jour commençant à paroître, ils reconnurent que ce qu'on avoit pris pour des lances, n'étoit qu'un champ couvert de grands chardons. Cependant le roi, ne songeant qu'à désunir les princes ligués, fit écrire par le roi de Sicile au duc de Calabre, son fils, pour le détacher du parti des ligueurs. Il s'étoit formé une amitié très-étroite entre le comte de Charolois et le duc de Calabre. Ces deux princes aimoient la guerre : leur valeur étoit égale ; mais le duc l'emportoit par la prudence, la sagesse, la modération et les autres qualités du général. Il avoit

fait long-temps la guerre en Italie, d'abord avec des succès assez heureux; les malheurs qui lui étoient arrivés dans la suite, en lui faisant perdre la couronne de Naples, avoient du moins prouvé qu'il en étoit digne. Plus admirable dans ses disgrâces, que brillant dans ses succès, il n'éprouva jamais de revers qui n'ajoutât encore à sa gloire. Adoré de ses sujets, respecté de ses ennemis, sa réputation ne dépendoit plus de la victoire; il fut souvent malheureux, et ne cessa jamais d'être grand. On pouvoit dire que si le comte de Charolois étoit le plus vaillant soldat de son siècle, le duc de Calabre en étoit un des premiers capitaines.

Ce prince, qui ne fut pas long-temps à s'apercevoir du vain prétexte et des malheurs réels de la guerre, crut que l'honneur ne lui permettoit pas d'abandonner le parti dans lequel il étoit entré; mais il n'oublia rien pour ramener les princes ligués à leur devoir, et fut le principal auteur de la paix qui suivit.

On convint d'une trêve de huit jours, qui fut, à la vérité, fort mal gardée. Les ennemis, s'étant fortifiés dans l'île St.-Denis, élevèrent un boulevard vis-à-vis le Port-à-l'Anglois, et vouloient jeter un pont sur la rivière. On se plaignit de cette contravention à la trêve; mais, comme les princes n'avoient pas grand égard à

ces plaintes, un soldat, dont le nom méritoit d'être conservé, se jeta à la nage, passa de l'autre côté, et coupa le cable qui retenoit le pont de bateaux, de sorte qu'il fut emporté par le courant. Les alarmes continuelles, qui se répandoient dans Paris et dans le camp ennemi, rendoient la trêve aussi fatigante que la guerre. Les troupes du duc de Nemours et du comte d'Armagnac couroient la Brie et la Champagne, mettant tout à feu et à sang, et s'annonçant toujours comme protecteurs du bien public.

Cependant on nomma, de part et d'autre, des commissaires pour traiter de la paix. On augura assez bien des premières conférences; mais les princes en conçurent de la défiance, et exigèrent entr'eux un nouveau serment de ne rien conclure les uns sans les autres.

Le roi, pour abrégér les conférences, vint trouver les princes à Charenton, n'ayant avec lui que Charles de Melun, Montauban, Nantouillet, du Lau, et deux ou trois autres personnes. Ce prince, apercevant le comte de Charolois, qui l'attendoit sur le bord de la rivière, lui cria : *Mon frère, m'assurez-vous? Oui, comme frère,* répondit le comte. Le roi mit aussitôt pied à terre, et lui dit : *Mon frère, je connois que vous êtes gentilhomme de la maison de France. Pourquoi, monseigneur,* reprit le comte? *Parce*

que, poursuivit le roi d'un visage riant, quand j'envoyai mes ambassadeurs à Lille, naguères, devers mon oncle, votre père, et vous, et que ce fou de Morvilliers parla si bien à vous, vous me mandâtes, par l'archevêque de Narbonne, qui est gentilhomme, et il le montra bien, car chacun se contenta de lui, que je me repentirois des paroles qu'avoit dites ledit de Morvilliers, avant qu'il fût le bout de l'an. Vous m'avez tenu promesse, et encore beaucoup plutôt que le bout de l'an; avec telles gens veux-je avoir à besogner, qui tiennent ce qu'ils promettent tout de suite. Le roi désavoua Morvilliers, et dit qu'il ne l'avoit point chargé de parler comme il avoit fait.

Ces princes en vinrent aux conditions de la paix, et dès lors le bien public devint ouvertement l'intérêt particulier. Les propositions qu'ils se firent, et qui, après leur conférence, furent débattues par leurs plénipotentiaires, dans l'abbaye de St.-Antoine, et à la grange aux Merciers, consistoient à demander, de la part de Monsieur, la Normandie ou la Guyenne, au lieu du Berri. Le roi ne vouloit accorder ni l'une, ni l'autre province, et offroit, au lieu du Berri, la Champagne, le Vermandois, Guise, Tournai et la Brie, excepté Meaux, Melun et Montereau. Le comte de Charolois demandoit

pour lui les villes rachetées sur la Somme. Le roi consentoit de donner, au lieu de ces villes, le comté de Boulogne, Péronne, Roye et Mont-Didier, et ne voulut jamais rien accorder au sujet de la Normandie, qui portoit le tiers des charges de l'état. C'étoit précisément ce qui engageoit les princes à insister sur cet article, afin d'affoiblir si fort la puissance du roi, qu'ils n'eussent jamais à redouter son ressentiment. Les autres princes demandoient des terres considérables, des charges et des pensions, de sorte que Louis se seroit vu dépouillé de son domaine, de son autorité, et réduit au seul titre de roi.

On tenoit tous les jours des conférences, sans que la paix avançât : le roi, ayant appris que la veuve de Brézé, sénéchal de Normandie, et le patriarche de Jérusalem, évêque de Bayeux, avoient introduit le duc de Bourbon dans la ville de Rouen, et que Thomas Bazin, évêque de Lizieux, le plus emporté des ligueurs, souffloit le feu de la rebellion dans la Normandie, il craignit qu'il ne se tramât de pareilles trahisons dans les autres villes; les Parisiens même lui devinrent suspects, et il en exigea un nouveau serment de fidélité, ressource inutile contre la perfidie, si l'ardeur avec laquelle il fut fait n'eût été garant de leur foi. Le roi, voyant qu'il étoit désormais inutile de contester sur la cession de

la Normandie, qui se déclaroit pour le duc de Berri, craignant que les Normands n'abandonnassent son armée, et persuadé de plus par les conseils de Sforce, duc de Milan, qui ne cessoit de lui mander que l'unique moyen de dissiper la ligue étoit d'accorder tout sans distinction, et de ne consulter ensuite que les circonstances et ses intérêts, pour l'observation ou l'infraction du traité; le roi, dis-je, envoya demander une conférence au comte de Charolois.

Ces deux princes s'abouchèrent entre la ville et le camp. Après avoir fait éloigner leurs gens, le roi dit au comte ce qu'il avoit appris de la révolte de Rouen, et ajouta que, sans cela, il n'auroit jamais cédé la Normandie; mais qu'il falloit contenter les Normands, puisqu'ils vouloient un duc. Le comte de Charolois avoit peine à cacher la satisfaction qu'il éprouvoit. Par un sort assez rare, et qui n'étoit dû qu'à la prévoyance du roi, les assiégeans manquoient de tout, tandis que les assiégés étoient dans l'abondance. Le comte vouloit porter la guerre ailleurs, et châtier les Liégeois, qui ravageoient les provinces de son père; il craignoit, d'ailleurs, que les autres princes ne fissent leur traité sans lui. Uniquement occupé de ces idées, et marchant toujours avec le roi vers Paris, il entra dans les premiers retranchemens. Il ne s'aperçut de son

imprudence, que lorsqu'il n'y avoit plus moyen de reculer. Mille funestes idées lui passèrent dans l'esprit ; il se rappela dans l'instant la fin tragique de son aïeul sur le pont de Montereau ; cependant, dissimulant son inquiétude, il s'arrêta tout d'un coup, feignit de vouloir examiner les retranchemens, affecta beaucoup de liberté d'esprit, et, après avoir encore parlé quelque temps, prit congé du roi, qui lui rendit le salut en souriant, pour lui faire connoître qu'il avoit pénétré ses craintes. Thibaut de Neuchâtel, maréchal de Bourgogne, homme brusque et zélé, ayant appris l'imprudence du comte de Charolois, assembla promptement Saint-Pol, Hautbourdin, Contay, et les principaux de l'armée. *Si ce jeune prince fol et enragé, leur dit-il, s'est allé perdre, ne perdons pas sa maison, ni le faict de son père, ni le nôtre; et, pour ce, je suis d'avis que chacun se retire en son logis, et s'y tienne prêt, sans soy esbahir de fortune qui advienne; car nous sommes suffisans, nous tenant ensemble, de nous retirer jusques ès marches de Hénault, ou de Picardie, ou en Bourgogne.* Ils montèrent aussitôt à cheval pour aller à la découverte. Dès que le maréchal aperçut le comte : *Je ne suis, lui dit-il, à vous que par emprunt, tant que votre père vivra. Ne me tancez point,* répondit le comte, *car je connoy bien*

ma grande folie ; mais je m'en suis aperçu si tard que j'étoye près du boulevart. Le maréchal ne laissa pas de lui faire les reproches les plus durs , et de lui répéter en face ce qu'il avoit proposé pendant son absence. Le comte l'écouta sans répliquer , avec une espèce de soumission , trop sincère pour s'excuser , et trop grand pour s'offenser des reproches.

Louis , qui n'avoit pas moins d'envie de ramener les esprits que de finir la guerre , ne crut pas devoir profiter de la faute du comte de Charolois , par une violence qui n'eût eu d'autre suite que d'éterniser la guerre. La générosité du roi , quoique intéressée , auroit dû lui gagner le cœur du comte ; mais il y a grande apparence qu'elle augmenta encore la haine de ce prince , qui étoit au désespoir d'avoir obligation au roi. Les bienfaits qui ne ramènent pas un ennemi , ne servent plus qu'à l'aigrir.

Les plénipotentiaires s'étant assemblés pour convenir des conditions de la paix , les propositions des ligueurs furent que le duc de Berri auroit la Normandie en toute souveraineté ; que le duc de Calabre auroit Mousson , Sainte - Menehould , Neuchâtel , quinze cents lances payées pour six mois , cent mille écus comptant , et que le roi renonceroit aux alliances de Ferdinand d'Arragon , et de ceux de Metz.

Le comte de Charolois demandoit, pour lui et son premier héritier, les villes rachetées sur la Somme, qui après eux pourroient être retirées, pour la somme de deux cent mille écus, sans que le comte fût obligé de rendre les quatre cent mille écus déboursés par le roi pour le rachat; il vouloit de plus Boulogne, Guines, Péronne, Mont-Didier, et Roye, comme héritages perpétuels. La pragmatique sanction devoit être rétablie.

Le duc de Bourbon vouloit avoir Donchery, plusieurs seigneuries en Auvergne, trois cents lances et cent mille écus.

Le duc de Bretagne demandoit Montfort, Etampes, et la régale dans tous ses domaines.

Le comte de Dunois devoit garder sa compagnie de cent lances; Albret et Armagnac demandoient des terres et des pensions. Dammartin devoit rentrer dans ses terres, et avoir une compagnie de cent lances. Lohéac exigeoit qu'on le fit premier maréchal de France; Tanneguy du Châtel, grand écuyer; de Beuil, grand amiral; et Saint-Pol, connétable.

Le roi, qui avoit pris son parti, suivant les conseils du duc de Milan et ses propres maximes, accepta presque toutes ces conditions, à quelques changemens près; par exemple, Tanneguy ne fut point grand écuyer, ni de Beuil grand amiral;

Mais Saint-Pol eut l'épée de grand connétable. Le roi vouloit par là détacher de la cour de Bourgogne un sujet puissant; le comte de Charolois, de son côté, comptoit avoir en France un serviteur zélé; et Saint-Pol, qui étoit le chef de la maison de Luxembourg, fier de sa naissance, de ses biens et de ses charges, songeoit à faire servir à ses desseins les cours de France et de Bourgogne, et se croyoit trop puissant pour rester long-temps sujet. On verra dans la suite quelle fut la fin de ses projets.

Quand tout le monde fut à peu près content, on parla vaguement du bien public; on ne décida rien, et le peuple, souvent prétexte, et toujours victime des grands, fut encore foulé pour satisfaire l'avidité de ceux qui s'annonçoient comme ses protecteurs. Dammartin avoit donc raison d'écrire, quelque temps après, au comte de Charolois, devenu duc de Bourgogne, que cette ligue avoit été la ligue du mal public.

Quelque mécontent que fût le roi d'avoir accepté des conditions aussi dures, il ne pouvoit pas s'en repentir, non-seulement parce qu'il étoit très-déterminé à s'en affranchir dans un temps plus favorable; mais encore parce que le comte de Charolois reçut, quelques jours après, un renfort de six-vingts lances et quarante mille écus,

ce qui l'auroit peut-être rendu plus difficile.

La paix, entre le roi et les princes ligués, fut conclue par deux traités différens, qu'il est d'autant plus nécessaire de distinguer, que plusieurs auteurs les confondent, quoique l'un et l'autre soient imprimés.

Par le traité de Conflans, du 5 octobre, Louis fit son accord avec le comte de Charolois seul. La politique du roi étoit de séparer les intérêts du comte de ceux des alliés, afin que, s'ils refusoient la paix, ou qu'après l'avoir faite, ils recommencassent la guerre, le comte ne fût pas en droit de prendre leur parti, ou du moins pût s'en dispenser. Dans cet acte, le roi traite le comte de Charolois de *frère et cousin*.

Le traité fait à St.-Maur, avec les autres princes ligués, ne fut signé que le 29 d'octobre. C'est dans celui-là que sont énoncés la plupart des articles que nous venons de rapporter. Le traité de Conflans fut présenté au parlement le 12 d'octobre, pour être enregistré. Le parlement s'y opposa, non-seulement à cause des aliénations du domaine; mais encore parce que c'étoit un traité forcé, et que, pour son exécution, le roi se soumettoit au pape par un des articles. Le chancelier, étant au parlement, demanda l'avis des seigneurs et prélats qui s'y

trouvèrent. Tous opinèrent pour l'enregistrement. Comme on n'ignoroit pas que les magistrats pensoient différemment, on ne recueillit point les voix; il y eut beaucoup de débats, et le traité ne fut enregistré que quelques jours après. Le parlement fit ajouter qu'il étoit contraint d'obéir, et que c'étoit sans préjudice des oppositions. La chambre des comptes montra la même fermeté. Le traité de St.-Maur ne souffrit pas moins de difficultés. Le roi n'étoit pas fâché de trouver tant d'oppositions. Il ne demandoit l'enregistrement que pour céder à la nécessité, et lui-même fit une protestation contre ces mêmes traités.

La paix ayant été conclue, on publia une amnistie générale. Les ligueurs accoururent aussitôt à Paris en si grand nombre, qu'il y avoit tout lieu d'en craindre une surprise; mais le roi, voulant inspirer la confiance aux princes, leur donnoit continuellement des marques de la sienne. Il alla seul voir la revue de l'armée ennemie, n'étant entouré que de ceux qu'il venoit de combattre. Le comte de Charolois, après les montres, cria tout haut : *Messieurs, vous et moi sommes au roi, mon souverain seigneur, qui cy est présent, pour le servir toutes les fois qu'il voudra vous employer.*

Le roi et le comte de Charolois se dirent mil-

le choses obligantes, s'embrassèrent, se jurèrent une amitié éternelle, et restèrent ennemis irréconciliables.

La cession de la Normandie ne laissoit pas de souffrir de grandes difficultés, au sujet des grands fiefs relevans de ce duché. Les pairies d'Eu et d'Alençon appartenoient à des princes du sang; il étoit question de savoir si ces fiefs retourneroient au duc de Normandie ou à la couronne, au cas que ces princes mourussent sans enfans. On convint enfin, pour terminer toutes les difficultés, de renvoyer la décision de cette question au jugement des pairs, le cas arrivant.

La paix ayant été publiée (30 octobre), le roi alla à Vincennes recevoir l'hommage de Monsieur pour le duché de Normandie, celui du comte de Charolois pour les terres de Picardie, et le serment du connétable. La porte et les appartemens du château étoient gardés par les gens du comte, qui avoit exigé que le roi *lui céderoit, pour ce jour, le château de Vincennes, pour sûreté de tous.* Le roi ne crut pas devoir refuser cette vaine formalité. Jamais peuple n'a témoigné tant d'amour pour son prince que les Parisiens en firent paroître dans cette occasion; ils ne pouvoient souffrir que le roi se livrât sans précaution à des ennemis nouvellement réconciliés. Ils armèrent vingt-deux mille hommes,

qu'ils distribuèrent aux environs du château de Vincennes, et obligèrent le roi de revenir coucher à Paris. Le lendemain, le duc de Normandie partit, et bientôt après les autres princes retournèrent dans leurs états.

A peine les traités de Conflans et de St.-Maur étoient-ils signés, qu'on vit arriver une ambassade de la part de Jacques II, roi d'Écosse, pour faire valoir de prétendus droits sur la Saintonge. Charles VII avoit promis à Jacques I.^{er} le comté de Saintonge, à condition que les Écossois fourniroient une armée pour chasser de France les Anglois. Jacques I.^{er} ni Jacques II ne s'étant jamais mis en devoir de satisfaire à ce traité, Louis répondit aux ambassadeurs que leur maître n'avoit rien à prétendre sur la Saintonge.

Ces ambassadeurs ajoutèrent qu'ils avoient ordre de déclarer au roi que leur maître ne souffriroit pas qu'on fit la guerre au duc de Bretagne, son allié. Le roi leur fit dire qu'il ne pouvoit croire qu'ils fussent chargés d'une telle commission, et les congédia. On ne douta point que le duc de Bretagne n'eût attiré ces ambassadeurs, sur-tout lorsqu'on les vit aller trouver ce prince, et partir avec lui.

Le roi, voulant réparer les désordres de la guerre civile, appela dans ses conseils les grands

du royaume, les magistrats, les bourgeois même, et tous ceux dont le zèle et les lumières pouvoient concourir au bien de l'état. Pour s'attacher le bâtard de Bourbon, il lui donna en mariage Jeanne, sa fille naturelle, et pour dot Usson en Auvergne, Cremieu, Moras, Beaurepaire, Visile et Cornillon en Dauphiné; le tout estimé six mille livres de rente.

Il rétablit dans leurs charges ceux qu'il crut en avoir été dépouillés injustement, ou les donna à ceux qu'il en jugea les plus dignes. La place de chancelier fut rendue à Guillaume Juvénal des Ursins. Dauvet, premier président de Toulouse, fut nommé premier président de Paris (12 novembre), avec des éloges dus à son mérite, et supérieurs à sa dignité. Il fut encore ordonné que, lorsqu'il vaqueroit quelque office de président ou de conseiller, le parlement présenteroit trois personnes au roi, qui en choisiroit une. Ce prince, ne se trouvant pas en état de soulager les peuples autant qu'il l'auroit désiré, les consolait du moins par un accueil affable. Comme les Parisiens s'étoient le plus distingués par leurs services, il leur donna le privilége de n'être point obligés d'aller plaider hors de Paris, avec exemption de l'arrière-ban et de logement de gens de guerre. Il faisoit manger les bourgeois avec lui, alloit les voir chez eux, et

les charmoit par ces manières pleines d'humanité, qui sont si puissantes sur le cœur des François, et en obtiennent plus que la tyrannie n'en pourroit arracher.

On ne fut pas long-temps sans ressentir les suites fâcheuses des conditions de la paix, par la diminution des revenus de la couronne, et l'augmentation des charges de l'état. Il fallut bientôt surcharger les peuples pour payer les pensions des prétendus défenseurs du bien public. La différence de celles de l'année qui suivit la guerre, à celles de l'année précédente, est très-considérable. Le total des pensions, en 1465, est de cent huit mille cinq cent soixante-quatre livres, et, en 1466, elles montent à deux cent soixante-six mille neuf cents livres.

On ne sera peut-être pas fâché de trouver sommairement ici la forme dont les impositions se levoient alors. Un état d'imposition de Languedoc nous donnera une idée de ce qui se pratiquoit dans les autres provinces.

Les états de Languedoc, assemblés à Montpellier en 1464, établirent, avec l'agrément du roi, une espèce de capitation pour tenir lieu de la taille et des autres droits dont la perception étoit trop onéreuse aux peuples.

Par la nouvelle répartition, les veuves, orphelins et pauvres étoient exempts. Chaque chef,

ayant cinquante livres, payoit dix sols. Celui qui en avoit cent, payoit vingt-deux sols; et au-dessus jusqu'à trois cents, on payoit trente-sept sols, six deniers. Depuis trois jusqu'à cinq cents livres, on payoit soixante sols; et ceux qui avoient plus de cinq cents livres, payoient un denier maille par livre. L'imposition monta à cent vingt-six mille livres, dont le roi se contenta pour tailles et autres nouveaux droits : on verra que les choses ne restèrent pas long-temps dans cet état.

Par la cession des domaines, faite aux princes ligués, la France étoit ouverte de toutes parts, et exposée aux invasions du Bourguignon, du Breton et de l'Anglois; Paris devenoit presque ville frontière. On étoit obligé d'entretenir dans les places de fortes garnisons très-onéreuses aux peuples. Le roi avoit prévu cette fâcheuse situation; mais il étoit nécessaire de diviser la ligue, sauf à revenir contre le traité dans des circonstances plus favorables. Elles se présentèrent bientôt par la mésintelligence qui survint entre les ducs de Normandie et de Bretagne, ou plutôt entre leurs gens, qui les gouvernoient.

La veuve de Brézé, l'évêque de Bayeux, Jean de Lorraine, de Beuil, Patrix Foucard, ci-devant capitaine de la garde écossaise, et plusieurs autres qui ne s'étoient attachés à la fortune du

duc que pour le faire servir à la leur, demandoient toutes les charges pour eux ou pour leurs amis, et furent près d'en venir aux mains. Dammartin, qui s'étoit flatté de gouverner absolument Monsieur, ne put souffrir de concurrent dans sa faveur, et s'attacha au duc de Bretagne. Tous les jours il survenoit de nouveaux différens entre les partisans des deux princes. On sema le bruit que le duc de Bretagne vouloit faire enlever Monsieur, les Normands prirent l'alarme, et il s'en fallut peu que des tracasseries de cour ne dégénéraissent en une guerre ouverte. Tanneguy du Châtel, qui connoissoit parfaitement le caractère du duc de Bretagne, n'employoit l'ascendant qu'il avoit sur son esprit, que pour le mieux servir, et l'engagea à se retirer dans ses états, sans se mêler davantage des affaires de Monsieur.

Louis, jugeant que la conjoncture étoit favorable pour ses desseins, partit sur-le-champ, alla trouver à Caen le duc de Bretagne (23 décembre), et fit un traité par lequel le duc s'obligeoit de n'aider personne contre le roi, qui, de son côté, confirmoit au duc la possession de la régalie en Bretagne, prenoit sa personne et ses états sous sa protection, et recevoit en ses bonnes grâces le comte de Dunois, Dammartin, le maréchal de Lohéac et Lescun, qui avoient passé

du service du roi à celui du duc. On excepta de cette amnistie les sires de Beuil et de Clermont, Charles d'Amboise, Jean de Daillon, et plusieurs autres, qui cessèrent d'être criminels, aussitôt qu'ils devinrent utiles.

FIN DU LIVRE TROISIÈME.

Le service du roi à Paris de son
 mariage le jour de Noël de l'année
 de l'Anno Domini, Jean de Lamoignon
 son oncle, qui consent d'une manière
 amicale et d'un commun accord

et de son mariage avec elle
 et de son mariage avec elle
 et de son mariage avec elle
 et de son mariage avec elle

TITRE DE LA REINE

Le service du roi à Paris de son
 mariage le jour de Noël de l'année
 de l'Anno Domini, Jean de Lamoignon
 son oncle, qui consent d'une manière
 amicale et d'un commun accord

HISTOIRE

DE

LOUIS XI.

LIVRE QUATRIÈME.

(1466; Pâques, le 6 avril.) **L**OUIS XI, n'ayant cédé la Normandie à son frère que pour obéir à la nécessité, et dans le dessein de la reprendre à la première occasion, y fit entrer une armée, en même temps qu'il traitoit avec le duc de Bretagne. Il fut bientôt maître de Vernon, d'Évreux, de Gisors, de Gournai, de Louviers, et fit investir le Pont-de-l'Arche. Salazar et Malortie s'avancèrent jusqu'à St.-Ouen avec un détachement; mais un corps de troupes, étant sorti de Rouen, tua plus de soixante hommes d'armes, et se jeta dans le Pont-de-l'Arche. Elles firent une nouvelle sortie, et passèrent au fil de l'épée plus de trois cents archers. Le roi commençoit à craindre les suites de cette résistance, lors-

qu'on fit prisonnier celui qui avoit livré Pontoise aux princes ligués. Cet homme évita le châ-timent de sa première trahison par une autre, en livrant le Pont-de-l'Arche.

Le roi forma tout de suite le siège de Rouen ; Monsieur, se voyant hors d'état de lui résister, dépêcha Brunet de Longchamp, lieutenant du grand sénéchal, pour aller représenter au comte de Charolois, que le roi, profitant de quelques démêlés qui étoient arrivés entre les Bretons et les Normands, sans que l'amitié de leurs princes en eût été altérée, étoit entré en Normandie à main armée, et publioit, pour couvrir son invasion, que le duc de Normandie avoit offert de remettre son apanage ; qu'une telle offre n'étoit pas vraisemblable ; que le duc prioit le comte de Charolois de le maintenir dans la possession de son apanage, de lui envoyer quatre cents lances, et de lui prêter cinquante mille écus. Longchamp avoit ordre de pressentir en même temps si le duc de Bourgogne voudroit donner retraite à Monsieur, au cas qu'il ne pût se maintenir dans la Normandie.

Le comte de Charolois étoit si occupé de la guerre contre les Liégeois, qu'il ne put donner ni secours, ni espérances au duc de Normandie ; et les mesures étoient si bien prises par le traité de Caen, que Monsieur fut obligé de s'adresser

directement au roi. Il lui fit représenter qu'il ignoroit pourquoi on vouloit le priver de son apanage, et punir les habitans de Rouen de leur attachement à leur prince; que sa majesté étoit suppliée de considérer que l'un étoit son frère, et les autres étoient ses sujets; que Monsieur consentoit à s'en rapporter à ce qui seroit décidé par les ducs de Calabre, de Bourbon et de Bretagne, par le comte de Charolois, ou par les états du royaume. Le roi répondit qu'il n'accorderoit qu'une trêve de dix jours, pendant lesquels on pourroit discuter tous les différens dont il étoit question. Les habitans de Rouen, craignant d'être emportés d'assaut et traités en rebelles, offrirent de se rendre, pourvu qu'on leur donnât une amnistie. Le roi leur fit dire que, ne les ayant jamais jugés coupables, ils n'avoient pas besoin de rémission; il leur en donna une déclaration authentique, et ils lui ouvrirent leurs portes. Monsieur se retira à Honfleur, auprès du duc de Bretagne, qui, s'étant également engagé avec les deux frères par différens traités, restoit en Normandie pour tâcher de les concilier.

Monsieur réclamoit inutilement le secours du duc de Bourgogne et du comte de Charolois, ils n'avoient plus pour lui que de la compassion: celle des princes suppose ordinairement le mé-

pris ; ainsi ils se contentèrent d'écrire assez foiblement en sa faveur.

Le roi continuoit d'employer tour à tour la sévérité et la clémence pour réduire les Normands. Il donna une amnistie à Louviers, à Caudebec et à Dieppe ; il accorda des lettres de rémission à la veuve de Brézé, et à tous ceux dont il crut le repentir sincère, la révolte dangereuse, ou les services utiles ; mais, afin que sa clémence ne parût pas un effet de timidité ou de foiblesse, il fit raser le château de Chaumont, appartenant à Pierre d'Amboise. Jean de Lorraine fut enfermé, Esternay fut noyé à Louviers, et Mauviel eut la tête tranchée au Pont-de-l'Arche.

Louis, ayant achevé de prendre possession de la Normandie dans les états de cette province, qu'il assembla à Rouen (6 février), Monsieur se trouva réduit à une telle extrémité, qu'il vendit sa vaisselle pour faire vivre sa maison, en disant qu'il aimoit mieux manger dans de la terre que de laisser souffrir des gens qui n'étoient malheureux que pour s'être attachés à sa fortune ; sentimens préférables à l'héroïsme, mais presque inutiles, quand ils ne sont pas unis à d'autres qualités dans les princes.

Le duc de Bretagne, ne pouvant accorder les deux frères, et voulant éviter de prendre part

entr'eux, se retira dans ses états. Monsieur y vint chercher un asile, et trouva, en arrivant à Nantes, Imbercourt, qui venoit, de la part du duc de Bourgogne, lui faire des excuses de ce qu'il ne pouvoit lui donner de secours. Monsieur répondit qu'il avoit espéré des services plus réels, fit le détail des malheurs qu'il éprouvoit, et finit par dire que les princes, qui avoient signé les traités de Conflans et de St.-Maur, en devoient être garans, et que leur intérêt personnel s'y trouvoit, puisqu'ils avoient à craindre pour eux-mêmes de pareilles infractions, lorsque le roi, qui régloit toujours tous ses droits sur son pouvoir, auroit augmenté sa puissance.

Le roi, n'ignorant pas les liaisons de son frère avec la cour de Bourgogne, envoya au comte de Charolois une célèbre ambassade, à la tête de laquelle étoit Georges de la Tremouille, connu sous le nom de sire de Craon, afin de prévenir les impressions que les clameurs de Monsieur pouvoient faire sur les esprits.

La Tremouille, étant arrivé à la cour de Bourgogne, exposa la conduite et les motifs du roi. « Il représenta que ce prince avoit toujours » eu pour son frère l'amitié la plus tendre; qu'il » lui avoit cédé le Berri, quoiqu'il eût à peine » quinze ans; qu'il y avoit ajouté des pensions

» dont il avoit paru content, si l'on en jugeoit
» par les remerciemens qu'il avoit faits dans les
» premiers mouvemens de sa reconnoissance;
» que depuis, il s'étoit laissé séduire par des re-
» belles; qu'il s'étoit enfui indécemment du
» royaume; que le roi, pour le ramener à son
» devoir, lui avoit fait proposer de régler son
» apanage sur le pied de celui de Louis, duc
» d'Orléans, frère de Charles VI, ou de s'en
» rapporter au jugement des princes du sang, et
» des personnes notables, instruites des lois du
» royaume; que Monsieur, au lieu d'entrer en
» accommodement, avoit été l'auteur d'une
» guerre civile, criminelle de sa part, et funeste
» à l'état; qu'il avoit exigé la Normandie en apanage;
» que durant les conférences, qui se tenoient à ce sujet, il avoit fait soulever la province, et s'en étoit déclaré duc; que le roi ne l'avoit cédée que par un traité forcé; et que, loin d'être obligé de l'observer, il étoit de son honneur de rentrer dans ses droits, sans quoi il trahiroit à la fois l'intérêt et les lois de la monarchie. La Normandie, dit la Tremouille, porte le tiers des charges de l'état; c'est par cette province que les Anglois sont toujours entrés dans le royaume; elle n'a jamais été donnée en apanage. Il y a même une ordonnance de Charles V, renouvelée par Char-

» les VII, et enregistrée à Paris et à Rouen, qui
 » défend expressément d'ôter la Normandie de
 » la main du roi, pour en faire un apanage.
 » Il est dangereux et onéreux à l'état que la puis-
 » sance des princes soit trop étendue. Charles V,
 » si connu par la sagesse de son gouvernement,
 » trouvant que le duc d'Orléans, son oncle,
 » frère unique du roi Jean, avoit un trop grand
 » apanage, l'obligea d'y renoncer, par l'avis des
 » princes et des grands du royaume. Monsieur
 » s'est plaint lui-même que le gouvernement de
 » la Normandie étoit un trop pesant fardeau, il
 » en a fait proposer l'échange, et les Normands
 » désirent d'être réunis à la couronne ».

La Tremouille présenta en même temps la déclaration (*) de Charles V, qui fixoit à douze mille livres de rente en fonds de terre, avec titre de comté, et quarante mille livres en argent l'apanage de Louis d'Orléans, son second fils, frère unique du Dauphin. Il remit au comte de Charolois des lettres-patentes, par lesquelles le roi ratifioit la cession des villes sur la Somme, et cédoit de plus tous les villages sur la même rivière, dépendant de l'ancienne prévôté de St.-Quentin.

Les raisons de La Tremouille, dont les unes étoient bonnes et les autres spéci eus es pê-

(*) Elle est imprimée dans le recueil des ordonnances.

chèrent la cour de Bourgogne de s'intéresser beaucoup au sort de Monsieur.

Louis, se voyant tranquille du côté de son frère et du duc de Bretagne, ne songea plus qu'à s'assurer de la maison d'Anjou. Il fit remettre au duc de Calabre vingt-quatre mille livres. Cette libéralité, faite dans une circonstance où ce prince en avoit besoin, le pénétra de reconnaissance, et l'attacha au roi pour toujours. Louis n'étoit pas si sûr de la fidélité du comte du Maine. Il s'étoit répandu, durant la guerre du Bien Public, des bruits fort désavantageux pour ce prince; il avoit été violemment soupçonné de n'avoir pris la fuite à la journée de Montlhéri, que de concert avec la ligue; et, quoique cela fût difficile à prouver, on ne pouvoit guère défendre sa fidélité, qu'en l'accusant de manquer de valeur : cruelle alternative pour un prince, dont l'honneur est presque flétri, quand il a besoin d'être justifié. Le roi apprit encore que le comte du Maine avoit été instruit du projet de la ligue; qu'il avoit promis de s'y joindre; qu'il n'avoit pas reçu tous les gentilshommes qui s'étoient présentés pour servir dans l'armée royale; et qu'il avoit retenu l'argent destiné aux recrues. Il avoit détourné le roi de marcher droit à Bourges, dès le commencement de la guerre, ce qui l'auroit terminée dans sa nais-

sance. Il avoit évité de combattre le duc de Bretagne, quoiqu'il lui fût supérieur en forces. Il avoit entretenu de fortes liaisons avec les princes pendant le siège de Paris; toutes ces mauvaises manœuvres étoient confirmées par les discours imprudens qu'il avoit tenus. Le roi étoit donc convaincu de l'infidélité du comte; mais, n'étant pas absolument en état de la prouver, il résolut de prévenir ses mauvais desseins pour l'avenir, en lui ôtant sa compagnie de cent lances : il lui écrivit qu'on l'accusoit d'entretenir, avec le duc de Nemours, des liaisons contraires à l'état, et d'avoir voulu livrer le Languedoc, Paris et le roi même.

Le comte du Maine, qui étoit en Poitou, fit partir aussitôt son fils naturel (22 février), pour représenter au roi combien il étoit sensible aux accusations dont on vouloit le noircir; qu'il seroit parti pour venir se justifier lui-même, s'il n'eût appris que le roi devoit venir incessamment en Poitou; qu'il supplioit sa majesté de faire attention que, si elle lui ôtoit sa compagnie d'ordonnance, il n'y auroit personne qui ne regardât cet affront comme le juste châtement des plus grands crimes, et une injure à la maison d'Anjou. Louis, dissimulant ses soupçons répondit au comte du Maine (mars), qu'il ne doutoit point de son innocence; mais qu'étant obligé de

réformer une partie des troupes pour soulager le peuple, ou de les employer pour le service du duc de Bretagne, conformément au traité de Caen, c'étoit aux princes et aux seigneurs qui avoient le moins besoin de leurs compagnies, à les sacrifier au bien de l'état ; ainsi le comte du Maine fut privé de sa compagnie d'ordonnance, et bientôt après du gouvernement de Languedoc.

Louis fit part de ses motifs au roi René ; et, pour lui prouver qu'il n'imputoit point à la maison d'Anjou des fautes qui étoient personnelles au comte du Maine, il ratifia le mariage conclu, dès la première année de son règne, entre madame Anne de France, sa fille aînée, et Nicolas, marquis du Pont, fils du duc de Calabre, et petit-fils du roi René. Louis donnoit à sa fille, par le contrat, quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents livres, dont il paya cent trente-sept mille cinq cents livres ; et pour sûreté du reste, il engageoit plusieurs terres, avec la clause de réversion à la couronne, au cas qu'il n'y eût point d'enfans. Ce contrat fut signé le 1.^{er} d'août suivant. Le même jour, on signa celui du mariage du connétable de Saint-Pol avec Marie de Savoie, sœur de la reine. Le roi, voulant s'attacher le connétable par ce mariage, lui donna, par le contrat, le comté de Guise et la

seigneurie de Novion en Thiérache, et lui assura de plus la succession de la comté-pairie d'Eu, au cas que le comte d'Eu mourût sans enfans mâles. Le comté d'Eu, étant réversible de droit à la couronne, faute d'hoirs mâles, le roi dispo- soit par là de la succession d'un prince vivant, et en privoit le comte de Nevers (*), héritier natu- rel, à qui elle fut en effet adjudgée par le parle- ment, quelques années après.

Ces mariages ne furent pas plutôt arrêtés, que le roi envoya le duc de Calabre en Bretagne, pour terminer les différens concernant Mon- sieur. Toutes les négociations n'avoient fait jus- que là qu'augmenter la division. Le duc de Ca- labre renouvela à Monsieur les propositions, que le roi avoit déjà faites, de lui céder les comtés de Roussillon et de Cerdagne, ou le bas Dau- phiné et les comtés de Diois et de Valentinois, ou de passer en Provence auprès du roi René. Monsieur ne voulut entendre à aucun accommo- dement. Le duc de Bretagne, craignant de se voir engagé dans une guerre, lui déclara qu'il ne pouvoit plus lui donner d'asile, s'il n'accep- toit pas les offres du roi. Monsieur lui répondit qu'en ce cas il le sommeroit, lui et le duc de Bourbon, de terminer l'affaire de son apanage

(*) Les comtes d'Eu et de Nevers étoient de la branche royale d'Artois.

suivant leurs engagements. Le duc de Bretagne voyant, après bien des négociations, que le roi ne vouloit se relâcher sur rien; et, ne pouvant avec honneur abandonner un prince malheureux, renouvela son alliance avec Monsieur (3 juillet), et fit remettre quatre mille écus pour sa maison.

Ces deux princes tâchèrent d'attirer l'Angleterre dans leur parti. Le roi cherchoit, de son côté, à faire la paix, ou du moins à renouveler la trêve avec cette puissance, qu'il redoutoit plus qu'aucune autre. Ses craintes se dissipèrent, lorsqu'il vit arriver les ambassadeurs d'Angleterre, avec des lettres du comte de Warwic, qui assuroit sa majesté qu'il alloit passer la mer pour travailler à la paix.

Le roi nomma aussitôt Gui, évêque de Langres, le bâtard de Bourbon, Jean Stuyer, sire de La Barde, Popincourt, conseiller au parlement, et Olivier Le Roux, maître des comptes, pour se rendre à Calais auprès du comte de Warwic, avec ordre d'aller auparavant communiquer leurs instructions au duc de Bourgogne. La trêve fut prolongée pour huit mois, et l'on convint de se rassembler pour la convertir en paix.

En même temps que le roi négocioit avec l'Angleterre, il avoit fait publier, à tout événe-

ment, que les gentilshommes, jouissant de fiefs et arrière-fiefs, se tinssent prêts à marcher. Martin Petit, capitaine des francs-archers du Beauvoisis, ayant, en conséquence des ordres du roi, mandé à ceux des prévôtés de cette province, de se trouver à jour marqué à Beauvais, le comte de Charolois prétendit que ces prévôtés, lui ayant été cédées, ne devoient recevoir d'ordres que de lui. Il étoit d'ailleurs piqué que les généraux des finances lui eussent refusé un mandement pour imposer des aides et tailles sur ces mêmes prévôtés. S'imaginant que Louis et Édouard se réunissoient pour lui faire la guerre, il écrivit au roi une lettre très-insolente (13 août), dans laquelle il le traitoit simplement de *Monsieur* (*), et lui demandoit une explication sur ses desseins.

Le roi, sans daigner lui répondre, se contenta d'envoyer cette lettre à l'assemblée qui se tenoit à Etampes, pour la réformation de l'état. On étoit convenu, par le traité de St.-Maur, qu'on nommeroit trente-six personnes notables, savoir, douze prélats, douze gentilshommes et douze magistrats, pour travailler à la réformation de l'état. La quantité d'affaires dont le roi étoit

(*) Le comte de Charolois devoit traiter le roi de *très-redouté seigneur*, titre que le vassal donnoit toujours à son seigneur suzerain.

accablé, et la contagion qui affligeoit Paris, avoient retardé l'exécution de cet article; mais enfin les réformateurs, au nombre de vingt-un, ouvrirent leurs assemblées à Paris (25 juillet)

Les commissaires, pour la réformation, étoient le comte de Dunois; l'archevêque de Reims; l'évêque de Limoges; Torcy; le premier président Dauvet; La Vernade, chancelier de Bourbonnois; Rambures; d'Escars; Mouy; le bailli de Vermandois; Jean de La Reauté, président aux enquêtes; Étienne Le Fèvre, prévôt de Saint-Julien; François Hallé; Jean Chevrement; et quelques juges d'Anjou. Le comte de Dunois, en qualité de chef de la commission, devoit toujours être présent, et approuver ce qui seroit réglé à la pluralité des voix; et les commissaires ne pouvoient rien mettre en délibération qu'ils ne fussent au moins treize.

L'assemblée fut transférée à Etampes, à cause de la contagion qui régnoit toujours dans Paris, et pour être plus à portée du roi, qui passa une grande partie de l'année dans le Gâtinois, la Beauce, l'Orléanois et le pays Chartrain.

Le roi écrivit aux ducs de Bretagne, de Bourgogne, d'Alençon et de Nemours, aux archevêques et évêques, sénéchaux et baillis, et à toutes les villes, que chacun eût à informer les

commissaires des abus qui pouvoient être dans l'administration de la justice et des finances, et parmi les gens de guerre. Quoiqu'il ne fût point dit qu'on y dût traiter des matières ecclésiastiques, on y parla des sommes prodigieuses que Rome tiroit du royaume. Chevredent fit voir que, malgré les ordonnances du roi, on avoit envoyé à Rome, pendant les trois dernières années du pontificat de Pie II, deux cent vingt mille écus.

Les commissaires ayant jugé, sur les plaintes réciproques de sa majesté et du comte de Charolois, qu'il étoit à propos d'envoyer en Bourgogne quelques personnes de marque, le roi nomma La Tremouille et Jean de Rochechouard, assistés de Cerisay et de Compaing, conseillers au parlement.

Ces ambassadeurs se rendirent à Bruxelles (28 septembre), et remirent au comte de Charolois une lettre, par laquelle le roi se plaignoit de celle du comte. Il ajoutoit que les instructions des plénipotentiaires, qui avoient signé la trêve avec l'Angleterre, avoient été communiquées au duc de Bourgogne, qui les avoit approuvées. Le roi finissoit par demander la punition de ceux qui avoient tenu des discours aussi contraires à la vérité, qu'offensans pour sa majesté, et qui avoient suggéré la lettre dont elle se plaignoit.

Le comte de Charolois s'excusa sur sa vivacité, et sur le peu de satisfaction qu'il avoit eu au sujet des prévôtés. Les ambassadeurs répondirent qu'il devoit savoir que le roi ne lui avoit cédé que le domaine utile, et non le domaine direct, ni les droits royaux, dont le principal étoit de faire des levées de troupes.

Le comte de Charolois, ayant dit qu'il voyoit bien que le roi n'avoit dans ses prétentions d'autres raisons que sa volonté absolue, les ambassadeurs répliquèrent avec fermeté, et soutinrent les droits de leur maître.

La cour de Bourgogne avoit peu d'égards pour ce prince, depuis qu'elle n'avoit plus rien à craindre des Liégeois, par la destruction de Dinant.

L'origine de la guerre contre les Liégeois, venoit de ce qu'ils s'étoient révoltés contre leur évêque, Louis de Bourbon, que le duc de Bourgogne protégeoit, non-seulement parce qu'il étoit son neveu, fils d'Agnès de Bourgogne, mais parce qu'il l'avoit fait élire. Le duc conservoit d'ailleurs un vif ressentiment contre les Liégeois, de ce que, pendant la guerre du Bien Public, ils avoient fait un traité avec le roi, et avoient ravagé le Hainaut.

Les habitans de Dinant, ville du pays de Liège, s'étoient principalement signalés par leur

haine pour la maison de Bourgogne ; ils avoient fait des effigies du duc et du comte avec des écriteaux injurieux qu'ils exposoient sur leurs murailles, à la vue des habitans de Bouvines, qui n'étoient séparés de Dinant que par la Meuse.

Aussitôt que la guerre du Bien Public fut terminée, le duc de Bourgogne ne songea plus qu'à tirer une vengeance éclatante des habitans de Dinant. Il offrit la paix aux Liégeois, à des conditions dont la principale étoit qu'ils lui abandonneroient ceux de Dinant. Les Liégeois, intimidés des approches de son armée, furent assez lâches ou assez imprudens pour abandonner leurs alliés.

Les Dinantois n'en parurent pas plus effrayés. Ils se fioient sur leur valeur et sur la force des remparts de leur ville, qui avoit soutenu plusieurs sièges contre des armées royales. Ils firent la plus vigoureuse défense ; mais les attaques furent si violentes, que la ville fut emportée d'assaut (25 août). Tout fut passé au fil de l'épée, excepté les femmes et les enfans. Le duc Philippe, malgré les infirmités de son âge et sa bonté naturelle, se fit transporter en chaise à ce siège, et voulut repâître ses yeux du spectacle de sa vengeance. Ceux qui échappèrent à l'épée du soldat, périrent dans les supplices ; on en présenta huit cents au duc, qui les fit noyer

devant lui dans la Meuse. Les murs furent rasés, la ville fut pillée et abandonnée aux flammes.

Les Liégeois, honteux d'avoir trahi leurs alliés, sortirent, au nombre de trente-deux mille, pour marcher à leur secours ; mais ils n'arrivèrent que pour voir un monceau de cendres à la place d'une ville riche et peuplée. La consternation se mit dans leur armée. Le comte vouloit les attaquer, et les auroit défaits, s'il n'eût été porté à la clémence par la générosité du connétable de Saint-Pol, qui lui étoit d'autant moins suspect, qu'étant venu intercéder de la part du roi pour les Dinantois, il n'avoit pas laissé de servir dans l'armée de Bourgogne, et de commander une des attaques.

Le comte de Charolois condamna les Liégeois à payer six cent mille florins à leur évêque, et, pour sûreté de leur parole, exigea trois cents otages. On verra dans la suite comment ce traité fut exécuté.

Louis ne comptoit pas si fort sur le traité de St.-Maur, qu'il ne se défiât de plusieurs de ceux qui l'avoient signé. Le duc de Nemours, le comte d'Armagnac, et le sire d'Albret, lui étoient toujours suspects. Il trouvoit que le maréchal de Comminges ne veilloit pas assez attentivement sur leur conduite ; c'est pourquoi il lui ôta le gouvernement

de Guyenne, et le donna à Philippe de Savoie.

Malgré tous les malheurs que la guerre traîne après elle, les gens qui étoient en place, ou qui approchoient la personne du roi, craignoient la paix. Lorsque ce prince n'étoit plus occupé des affaires étrangères, son inquiétude naturelle s'exerçoit dans le gouvernement; son esprit ne pouvoit jamais jouir d'un moment de tranquillité, et lui fournissoit mille soupçons. Outre que son caractère y étoit porté, les différentes trahisons qu'il avoit éprouvées et qu'il découvroit journellement, augmentoient encore sa défiance naturelle. Il fit enfermer dans le château d'Usson, en Auvergne, Châteauneuf, seigneur du Lau, qui, sans lui avoir jamais rendu de services, étoit devenu son favori, et entretenoit des intelligences avec les étrangers. Il ôta le gouvernement de la Bastille à Claude de Melun; Charles de Melun, son fils, fut privé de la charge de grand-maître, relégué à Melun, et périt bientôt après sur un échafaud. La Bastille fut remise à Hugues de Chavigni, seigneur de Bloc. Le gouvernement de Languedoc fut ôté au comte du Maine, et donné au duc de Bourbon. Le connétable fut fait capitaine de Rouen, et lieutenant-général de Normandie, à la place de Louis de Brézé; et Poncet de Rivière fut privé de sa compagnie de cent lances.

Tous ces changemens ne suffisant pas pour calmer les inquiétudes du roi, il nomma des commissaires pour rechercher les malfaiteurs, et, sous ce prétexte, ceux qui avoient été engagés dans la guerre du Bien Public, ou dans le parti de Monsieur.

Dauvet, premier président, eut ordre d'interroger Morvilliers sur ce qui s'étoit passé dans ses conférences avec le patriarche de Jérusalem. Morvilliers nia qu'il eût eu aucun commerce avec lui; mais, pour se mettre à l'abri des soupçons du roi, il passa en Bretagne.

Le roi donna encore une commission à Saffrey, allemand, son lieutenant en Dauphiné, et à Jean Hébert, pour informer sur les plaintes qui seroient faites, dans cette province, contre les officiers du parlement, pour revoir les comptes des aides et tailles, pour faire toutes les fonctions du parlement et de la chambre des comptes; et pour procéder contre les présidens Pierre Gruel et Jean de Vantes, accusés de s'être laissé corrompre pour sauver un criminel.

Pendant qu'on faisoit toutes ces poursuites en Dauphiné, le roi, craignant que le duc de Bretagne n'eût des intelligences en Touraine, exigea de cette province un nouveau serment de fidélité, précaution inutile qui fait plutôt des parjures que des sujets fidèles. La ville de Pro-

vins fut taxée à mille écus, pour ne s'être pas bien conduite pendant la guerre civile.

Tant de procédures, qui avoient un air d'inquisition, jetèrent l'alarme dans les esprits ; on voyoit qu'une recherche si exacte des coupables, n'étoit qu'un prétexte pour déclarer criminels tous ceux qui étoient suspects : personne n'osoit plus se reposer sur une amnistie générale, dont l'interprétation dépendoit toujours des soupçons du roi. Le duc de Bourbon prit de nouvelles lettres d'abolition pour ses vassaux. Les francs-archers de Normandie, qui avoient suivi le roi à Paris, en demandèrent aussi, de peur qu'on ne leur imputât les désordres qu'ils avoient commis, et qu'on ne les traitât en criminels, depuis qu'on n'avoit plus besoin de leurs services.

Le roi ne refusoit point d'abolition à ceux qui lui en demandoient, parce qu'il regardoit comme un vœu de fidélité, ce qui n'étoit que l'effet de la crainte. Jean d'Albret, vicomte de Tartas, en obtint une dont il étoit très-peu digne. Le roi tenoit sous sa main, depuis un an, la petite ville de Florence, dans le comté de Gaure. Elle fut rendue au vicomte de Tartas par le traité fait en Bourbonnois. Les habitans, qui redoutoient la domination de leur ancien maître, lui fermèrent leurs portes. Le vicomte les força, fit

pendre les consuls et les principaux officiers, et livra la ville au pillage. Ceux qui se réfugièrent dans les églises, furent massacrés au pied des autels; le soldat, après s'être chargé de tous les effets des habitans, mit le feu à la ville, qui fut réduite en cendres, pour avoir voulu demeurer sous l'obéissance du roi. Une telle barbarie ne méritoit aucune grâce; mais le roi, ne considérant que les services qu'il pouvoit tirer du vicomte de Tartas, lui donna une abolition, malgré toutes les protestations du parlement de Toulouse.

Louis gaignoit tous les jours quelque partisan de son frère; mais il ne put rien obtenir de Carbonnel, à qui Monsieur avoit donné le gouvernement de l'isle de Gersei. Le comte de Maulevrier lui écrivit plusieurs fois au nom du roi. Carbonnel répondit simplement que, si sa majesté vouloit avoir Gersei, c'étoit à Monsieur qu'elle devoit s'adresser. On fit de nouvelles tentatives; charges, dignités, argent, tout fut offert et refusé. Carbonnel, moins flatté des offres du roi, qu'indigné qu'on pût le soupçonner d'être capable de trahir son devoir, lui fit dire : *Vous n'avez pu me séduire; n'espérez pas me corrompre.* La conduite de Carbonnel étoit d'autant plus généreuse, que, dans la situation où Monsieur se trouvoit, il n'y avoit d'autre récompen-

se à espérer de cette action, que l'honneur de l'avoir faite.

Quoique les différens qui régnoient entre le roi et Monsieur, se tournassent plutôt en négociations qu'en guerre ouverte, cette année ne fut pas moins funeste à la France que la précédente. La campagne fut ravagée par les orages; les blés furent perdus; la peste, suite ordinaire de la disette, désola cruellement Paris et les environs: les soldats, qu'on avoit congédiés, devinrent la plupart des brigands, qui se répandoient sur les chemins, commettoient tous les crimes, et mettoient les villages à contribution. Le paysan effrayé, fuyant la campagne, se réfugioit dans Paris, et augmentoit encore la contagion; on ne voyoit que misère et mortalité. Il périt quarante mille hommes dans les seuls mois d'août et de septembre. Pour tout remède à tant de maux, on faisoit des processions, on portoit des reliques. L'hiver fit cesser la contagion.

Cette année fut encore remarquable par la mort de Louis, duc de Savoie, père de la reine, et par celle de François Sforce, duc de Milan. Le premier n'étoit distingué que par le titre de souverain, dont le pouvoir étoit entre les mains d'Anne de Chypre, sa femme, qui remplit sa maison de troubles.

Le duc de Milan, au contraire, ne devoit son

élévation qu'à lui-même, et la bassesse de sa naissance relevoit encore l'éclat de ses grandes qualités. Son père, qui changea son nom d'Attendulo en celui de Sforce, étoit un paysan de Cottignole. On prétend que, voyant un jour passer des soldats par son village, il eut envie de s'enrôler parmi eux, et que, n'étant pas encore déterminé, il jeta le soc de sa charrue sur un arbre, en disant que s'il y restoit, il prendroit ce hasard pour un signe de sa vocation aux armes ; le soc s'étant arrêté sur l'arbre, Sforce s'enrôla aussitôt. Il ne fut pas long-temps sans se faire connoître, passa par tous les degrés du service, et devint le plus fameux partisan de l'Italie. Son courage, sa prudence et ses succès le rendirent si célèbre, qu'il se vit à la tête de sept à huit mille hommes, offrant ses services aux princes qui vouloient l'employer, ne connoissant que son camp pour patrie, et d'autre maître que son épée. Il prit la défense de Jeanne II, reine de Naples, contre Alphonse d'Aragon, et remporta plusieurs victoires pour cette reine : Sforce, en poursuivant un gros de troupes, s'engagea dans un marais, où il se noya.

Il laissa un bâtard, nommé François, qu'il avoit eu d'une fille qui suivoit son armée. François, né dans un camp, avoit porté les armes

dès l'enfance, et n'étoit âgé que de vingt ans à la mort de son père. Les soldats de Sforce, accoutumés à la licence et au pillage, étoient incapables de faire un autre métier. Leurs officiers n'auroient trouvé, sous aucun prince, un parti aussi avantageux que celui que leur faisoit leur général. Ils voyoient qu'il étoit absolument nécessaire de choisir un chef pour prévenir le débandement des soldats. Tous prétendoient l'être; mais leur jalousie réciproque les empêchoit d'en élire un. Cette jalousie devint favorable au jeune Sforce, qui fut élu d'une voix unanime. Il justifia bientôt ce choix.

Philippe Visconti, duc de Milan, étant en guerre avec la république de Gênes, et n'ayant ni troupes aguerries, ni capitaines expérimentés, offrit le commandement de son armée à François Sforce. Celui-ci marcha dans la Ligurie, battit les ennemis du duc de Milan, et les força de demander la paix. Le duc ne fut pas aussi reconnoissant des services de Sforce, qu'il auroit dû l'être. La république de Venise voulut profiter du mécontentement de Sforce, pour se l'attacher, et l'employer contre le duc de Milan; mais la crainte de perdre un si bon général, fit sur le duc ce que la reconnoissance n'avoit pu faire. Ce prince n'avoit point d'autres enfans qu'une fille naturelle : il offrit à Sforce

de la lui donner en mariage, et pour dot la ville et le territoire de Crémone, avec la moitié de ce qui seroit conquis sur les Vénitiens.

Sforce se rendit aussitôt à Milan ; le duc lui tint parole, le mariage fut fait, et Sforce se vit en possession de Crémone et à la tête d'une puissante armée, dont il étoit l'âme. Il marcha à l'ennemi, l'atteignit auprès de Carravagio, et remporta une victoire si complète, que l'armée de la république ne fut de long-temps en état de tenir la campagne.

Le duc de Milan étant mort quelque temps après, Sforce conçut le dessein de s'emparer du duché. Il n'y avoit plus de mâles légitimes de la maison des Visconti. Le duc d'Orléans et le comte d'Angoulême, héritiers naturels, étoient prisonniers à Londres depuis la bataille d'Azincourt. Le comte de Dunois, leur frère naturel, ne pouvoit les représenter, ni s'emparer du duché en leur nom ; il falloit y entrer à main armée ; Charles VII, qui régnoit alors, étoit trop occupé contre les Anglois, pour s'engager dans une autre guerre ; Dunois lui étoit nécessaire ; et, quand il lui auroit permis de passer en Italie, il n'étoit pas en état de lui fournir des secours.

Sforce jugea qu'une telle conjoncture valoit mieux que des droits ; quand on n'en a point à faire valoir, c'est par l'épée qu'on les fonde.

L'entreprise n'étoit pas sans difficulté ; mais enfin elle ne demandoit que de la valeur et de l'argent. Sforce étoit assez connu par son courage ; et Côme de Médicis, le plus riche particulier de l'Europe, lui prêta cinquante mille écus, avec lesquels il gagna les troupes milanoises qu'il commandoit. Elles lui prêtèrent serment, et tournèrent leurs armes contre leur patrie. Tout le Milanois se soumit au vainqueur, autant par admiration pour ses grandes qualités, que par la crainte de ses armes ; la capitale seule refusa d'abord de le recevoir, soutint un siège assez opiniâtre, et fut enfin obligée de capituler. Le nouveau duc usa de la victoire avec modération ; au lieu de suivre les maximes cruelles qui élèvent et précipitent les usurpateurs. Il affermit, par sa sagesse, la puissance qu'il avoit usurpée par sa valeur. Les Milanois s'accoutumèrent insensiblement à regarder, comme leur légitime souverain, un homme qui en avoit les qualités. Sforce se vit bientôt aimé de ses sujets, respecté de ses voisins, et l'arbitre de l'Italie.

Charles VII s'étoit trouvé dans l'impuissance de défendre les droits de la maison d'Orléans. Louis XI fut encore moins favorable à cette maison par un autre principe : comme il redoutoit les princes du sang, et qu'il haïssoit le comte de Dunois et tous ceux qui avoient eu du cré-

dit sous le règne précédent, loin de se déclarer contre François Sforce, il fit alliance avec lui, et lui céda même la ville de Savone, et tous les droits de la France sur l'état de Gênes. Sforce fut si sensible à l'honneur et aux avantages que lui faisoit le roi, qu'il fut toujours son allié le plus fidèle.

Marguerite, duchesse d'Etampes, mère du duc de Bretagne, mourut au mois d'avril de cette année.

Jean de Montauban, amiral et grand-maître des eaux et forêts de France, étant mort dans ce même temps, la charge d'amiral fut donnée au bâtard de Bourbon, et celle de grand-maître à Louis de Laval, seigneur de Chatillon.

Don Pèdre de Portugal, que les Catalans avoient choisi pour leur prince, en 1464, et qui, loin de répondre à leurs espérances, avoit perdu la plupart des places de la Catalogne, mourut cette année à Barcelone (29 juin). Les Catalans, voulant un prince digne de les commander et capable de les défendre, choisirent René d'Anjou (20 août), roi de Naples, qui, par sa naissance, avoit des droits incontestables sur la couronne d'Arragon, étant, par Yolande, sa mère, petit-fils de Jean I.^{er}, roi d'Arragon.

Les ambassadeurs catalans vinrent trouver René à Angers, et le conjurèrent de passer

promptement en Catalogne, ou d'y envoyer le duc de Calabre, son fils. Jean II, roi d'Arragon, fut consterné d'une élection qui lui donnoit un ennemi puissant. René avoit en France le duché de Bar et les comtés d'Anjou et de Provence. Le duc de Calabre possédoit le duché de Lorraine du chef de sa mère. D'un autre côté, le comte de Foix étoit entré dans la Navarre. Le roi d'Arragon demandoit du secours de toutes parts; mais sa principale ressource fut dans son fils Ferdinand, qui, à l'âge de quatorze ans, parut à la tête des armées de son père, et fit déjà paroître cette capacité, qui le rendit si illustre dans la suite.

Cependant Louis ne paroissoit occupé que du désir de ramener son frère (septembre), et de procurer le repos du royaume. Il écrivit aux villes, aux seigneurs, aux princes du sang, et même aux ducs de Bourgogne et de Bretagne, de faire savoir aux commissaires nommés pour la réformation du royaume, les abus qu'ils connoissoient, afin qu'on y remédiât. Cette commission, qui flattoit l'espérance des peuples, qui servoit au roi de prétexte pour se venger des principaux auteurs de la guerre du Bien Public, et plus encore de ceux qui l'avoient mal servi.

Le comte de Charolois envoya le maréchal de Bourgogne, Ferry de Cluny, et Jean de Caron-

délet en qualité d'ambassadeurs (octobre), pour répondre aux plaintes du roi. Les principales regardoient les calomnies qu'on répandoit contre sa majesté, et la détention de Sainte-Maure, sieur de Nesle. On se plaignoit encore de ce que le comte avoit saisi les biens des seigneurs de Picardie et du comté de Ponthieu, qui avoient refusé de lui rendre la foi et hommage; qu'il les avoit contraints de faire la guerre hors du royaume, sans le consentement du roi, leur souverain; qu'il empêchoit les levées d'hommes et d'argent, pour le roi, dans les prévôtés de Beauvoisis et de St.-Quentin; qu'on avoit introduit dans le Mâconnois le sel de Salins, au préjudice des droits du roi sur le sel de Pecais; qu'on s'opposoit aux appellations de Flandre, et à l'exercice de la justice de la part des juges de Tournai.

Les ambassadeurs du comte de Charolois désavouèrent les calomnies dont le roi se plaignoit, et soutinrent que Sainte-Maure étoit sujet du duc de Bourgogne. Ils dirent que, le roi ayant cédé les villes sur la Somme avec leur territoire, le comte de Charolois prétendoit, avec raison, la foi et hommage des vassaux; que les aides de prévôtés cédées étant expressément spécifiées dans la cession, le roi n'y pouvoit plus prétendre ni tailles, ni levées de troupes; et que sa majesté avoit permis verbalement de faire en-

trer indifféremment dans le Mâconnois du sel de Salins ou de Pecais.

(1467 ; Pâques, le 29 mars). Le roi renvoya le mémoire des ambassadeurs devant les commissaires, nommés pour la réformation de l'état (janvier). Le comte de Dunois, après avoir examiné les titres respectifs, prononça : Que les terres de Picardie, n'ayant été cédées au comte de Charolois que pour en jouir, comme le due son père, en vertu du traité d'Arras, il ne pouvoit exiger la foi et hommage des vassaux, puisque ces terres n'étoient cédées qu'avec faculté de rachat, conformément aux lois du royaume, qui défendent toute aliénation du domaine ; la preuve que la foi et hommage n'étoient dus qu'au roi, se tiroit de l'hommage même que le sire de Croy lui avoit rendu pour ses terres de Picardie ; que le comte ne pouvoit prétendre aucune levée de tailles, ni de troupes dans les prévôtés de Beauvoisis ; qu'il avoit fait entendre que, pour prévenir toutes contestations, il ne demandoit que trois villages, au lieu que la prétendue cession comprendroit plus de vingt-cinq lieues de pays. Les commissaires reprochèrent ensuite aux ambassadeurs, qu'à l'égard de St.-Quentin, la copie du titre qu'ils présentoient, n'étoit pas conforme à l'original ; ils ajoutèrent que le comte abusoit de la permission, donnée à Hesdin en 1463,

d'user indifféremment du sel de Salins et de Pecais dans le Mâconnois , en contraignant ses sujets de se servir uniquement du sel de Salins. Les commissaires soutinrent, au sujet de la détention et de la confiscation des biens de Sainte-Maure, que la seigneurie de Nesle n'avoit jamais été mouvante du comté de Flandre; que le comte de Charolois ne pouvoit la regarder que comme conquête; et que, par le traité de Conflans, chacun devant rentrer dans ses biens, c'étoit injustement qu'on retenoit Nesle, Beaulieu, et les autres terres de Sainte-Maure.

Louis, ne doutant point que le comte de Charolois ne refusât de se conformer à l'avis des commissaires, et craignant de se voir engagé dans une nouvelle guerre, envoya Paris, conseiller au parlement, pour prévenir le duc de Bretagne, et tâcher en même temps de pénétrer quel étoit l'objet des négociations qu'il faisoit faire en Angleterre. Le duc de Bretagne écrivit au comte de Dunois, pour le prier d'assurer le roi qu'il ne cherchoit qu'à maintenir la paix; qu'il n'entretenoit en Angleterre aucune liaison contraire aux intérêts de la France, et qu'il engageroit son frère, le comte de Charolois, à donner satisfaction au roi.

Tandis que Louis négocioit avec le duc de Bretagne, le duc de Savoie cherchoit à former

une ligue contre la France. Il y eut un traité conclu, à Utrecht, entre le roi de Danemarck, le duc de Bretagne et le comte de Charolois, où Monsieur étoit compris. Le roi, qui apprit ou soupçonna ces ligues, ne négligeoit rien pour se faire des alliés. Pour être instruit de ce qui se tramoit contre lui, il avoit des agens dans toutes les cours; mais, comme il savoit que ses ennemis les plus dangereux pouvoient être dans l'intérieur du royaume, il distribua ses troupes dans les provinces voisines de la Bourgogne et de la Bretagne, et donna les ordres les plus sages pour la discipline militaire. Le roi, voulant que ses sujets ne fussent pas exposés à la violence du soldat, fut aussi obligé de lever de nouveaux subsides pour l'entretien des troupes. Ces impôts firent beaucoup murmurer. St.-Amand, petite ville de Bourbonnois, s'étant révoltée, fut sévèrement punie. Louis étoit inflexible sur tout ce qui pouvoit donner atteinte à son autorité. Il exila à Montpellier le parlement de Toulouse, pour s'être opposé à quelques ordres dont Geoffroi de Chabannes, lieutenant général de Languedoc, étoit chargé.

Dans ce même temps (30 avril) mourut, à Coignac, Jean, comte d'Angoulême, surnommé le Bon; titre qu'on donne rarement aux princes, quoique les peuples ne cherchent pas à le

refuser à ceux qui le méritent. Les contemporains prodiguent les éloges; la postérité fait justice.

Le roi étoit toujours dans des inquiétudes sur ce que le comte de Charolois parcouroit toutes les villes de Flandre, de Brabant et de Hainaut, pour les engager à lui fournir de l'argent. Il n'ignoroit pas que tant que son frère seroit en Bretagne, il serviroit de prétexte aux ligues des ennemis et des mécontents. Il fit donc tout son possible pour l'engager à revenir à la cour, et lui offrit le Roussillon ou le Bas-Dauphiné, avec promesse de faire monter son apanage jusqu'à soixante mille livres de revenu. Monsieur persistoit toujours à demander la Normandie. Le roi, ne pouvant rien gagner sur l'esprit de son frère, s'adressa au duc de Bretagne, avec de nouvelles instances qui ne produisirent aucun effet.

La plus grande appréhension du roi étoit que le comte de Charolois et le duc de Bretagne ne formassent un parti avec le roi d'Angleterre; c'est pourquoi il pressoit le comte de Warwic de travailler à la paix entre les deux couronnes.

Le comte de Warwic, en mettant celle d'Angleterre sur la tête d'Édouard, s'étoit réservé l'autorité. Édouard aimoit la gloire; mais livré aux plaisirs, et importuné par les affaires, c'é-

toit moins un prince qu'un héros; il abandonnoit au comte les soins du gouvernement, autant par besoin que par reconnaissance; de sorte que les Anglois s'étoient accoutumés à regarder Édouard comme leur roi, et Warwic comme leur maître. La différence de leurs caractères auroit pu maintenir long-temps leur union. Pour la fortifier encore, Warwic avoit entrepris de marier Édouard avec Bonne de Savoie, afin que le roi et la reine fussent son ouvrage. Mais, dans le temps que ce mariage étoit prêt à se conclure, et qu'Édouard y avoit donné son consentement, ce prince devint amoureux d'Élisabeth Wodville, fille du baron de Riviers et veuve du chevalier Jean Gray. Cette femme habile, trop sage pour être flattée du titre de maîtresse du roi, assez ambitieuse pour vouloir régner, engagea Édouard à l'épouser. Dès ce moment, la reine décida des grâces. Riviers, devenu beau-père du roi, fut fait connétable et trésorier d'Angleterre; toutes les places furent remplies par des hommes qui n'y avoient d'autre droit que la faveur. Les Anglois, qui avoient déjà murmuré du mariage d'Édouard, s'élevèrent contre le gouvernement; ceux mêmes qui n'avoient d'autre titre pour se plaindre que leur jalousie contre les nouveaux favoris, entrèrent dans le parti des mécontents. Warwic, plus irri-

té que personne, puisque le roi lui devoit tout, voyoit, de jour en jour, son crédit céder à celui de Riviers. Il ne fut pas long-temps à s'apercevoir que sa présence étoit à charge à la cour, et qu'Édouard l'avoit trop offensé pour ne le pas haïr; mais, comme il est dangereux de se faire redouter de son maître, qu'il ne l'est pas moins, quand il est ingrat, de lui avoir rendu de trop grands services, il résolut de dissimuler pour assurer sa vengeance; de se faire un parti, et de s'appuyer de la protection de la France. Il saisit l'occasion qui se présentoit. Coulon, vice-amiral françois, s'étoit rendu redoutable sur mer, et troubloit le commerce des Anglois. Warwic fit entendre qu'il étoit nécessaire qu'il passât en France pour trouver quelque voie de conciliation, et obtint d'autant plus facilement ce qu'il demandoit, que ses ennemis ne cherchoient qu'à l'éloigner.

Sur la première nouvelle du départ de Warwic, Louis se rendit à Rouen (27 mai); et sitôt qu'il apprit qu'il étoit débarqué à Honfleur, il envoya au-devant de lui, et vint lui-même jusqu'à la Bouille pour le recevoir. Warwic eut l'honneur de dîner avec ce prince, et l'après-midi il fit son entrée à Rouen. On n'auroit pas rendu plus d'honneurs au roi d'Angleterre; qu'on en rendit à son ministre. Il fut logé dans

une maison à côté du roi, qui fit faire une porte de communication, pour s'entretenir plus secrètement avec lui. Pendant huit jours ils ne se quittèrent pas. Comme je ne trouve rien dans mes mémoires au sujet de leurs conférences, je n'entreprendrai point de donner des conjectures, et je suivrai l'ordre des faits. Il y a apparence que le roi fut content de cette entrevue, puisque, pour reconnoître l'accueil que les habitans de Rouen avoient fait à Warwic, il leur donna, par lettres-patentes (13 juin), la permission de posséder des fiefs nobles.

Lorsque les conférences furent finies, le roi partit de Rouen; et, quelques jours après, Warwic s'embarqua. Le bâtard de Bourbon, amiral de France, Popincourt, Contressaut et Olivier Le Roux, passèrent avec lui en Angleterre, en qualité d'ambassadeurs. Depuis leur débarquement jusqu'à Londres, personne ne vint au-devant d'eux; Édouard les reçut même assez froidement, et, après avoir entendu le sujet de leur commission, il répondit simplement qu'il nommeroit des personnes avec qui ils pourroient conférer sur toutes les matières qu'ils avoient à traiter: il les congédia ensuite, et partit pour Windsor. Warwic fut si outré du peu d'accueil que reçurent les ambassadeurs, qu'il ne put s'empêcher de leur dire, en les reconduisant,

que le roi n'étoit plus entouré que de traîtres.

Édouard demeura six semaines à Windsor; pendant son absence, le comte de Warwic chercha, par toutes sortes d'attentions, à réparer la réception froide qu'on avoit faite aux ambassadeurs. Le duc de Clarence vint les voir; et la conversation étant tombée sur le mauvais gouvernement, Warwic, remarquant la jalousie de ce prince contre les parens de la reine, lui dit qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre que de le faire roi. Le duc, persuadé que Warwic pouvoit tout entreprendre, lui demanda sa fille en mariage; et le comte la lui accorda pour gage de ses offres. Le mariage fut conclu peu de temps après à Calais, où Warwic se retira avec son gendre, en attendant l'occasion d'éclater. Les ambassadeurs, moins piqués des procédés d'Édouard, que satisfaits d'avoir jeté en Angleterre les semences d'une guerre civile, repassèrent en France.

Louis, à son retour de Rouen, apprit la mort du duc de Bourgogne (*). Ce prince laissa quatre cent mille écus d'or monnoyé, soixante-douze mille marcs d'argent en vaisselle, et pour plus de deux millions de meubles, que son fils dissipa bientôt par ses folles entreprises.

Louis connoissoit trop le génie du nouveau

(*) Philippe-le-Bon mourut, à Bruges, le 15 de juin 1467.

duc de Bourgogne, pour croire qu'il pût longtemps conserver la paix avec lui; c'est pourquoi il fit mettre l'artillerie en état. Aubert, Capdorat, Rufec de Balzac, qui commandoient les francs-archers de Champagne, de Normandie et de Limousin, eurent ordre de les assembler. On fit les montres de la noblesse de Normandie et de Poitou, et l'on distribua dans les provinces les compagnies d'hommes d'armes. Dammartin, que le roi venoit de faire grand-maître de sa maison, eut le commandement des frontières de Picardie et de Champagne.

Charles, duc de Bourgogne, loin d'acquiescer au jugement de la commission, formoit de nouvelles plaintes. Il survint encore d'autres sujets de division à l'occasion des habitans de Mouzon et d'Yvoy, qui s'étoient battus. Sur les plaintes que le roi en fit, le duc de Bourgogne, à qui appartenoit Yvoy, écrivit qu'il en alloit faire justice, et qu'il le prioit d'en user ainsi à l'égard de ceux de Mouzon. Le roi donna ordre à Dammartin d'y aller; mais, comme les Liégeois avoient pris parti dans la querelle avec ceux de Mouzon, Dammartin eut un ordre secret d'user plus de menaces que de voies de fait, de peur de mécontenter les Liégeois. Cet ordre fut plus pernicieux que le crime même qu'on devoit punir. Les principaux coupables, effrayés de

l'approche de Dammartin, s'enfuirent dans les bois, brûlant les villages, et massacrant tous ceux qu'ils rencontroient; les laboureurs abandonnoient la campagne, le commerce de la Meuse n'étoit pas plus sûr que les grands chemins : ainsi le roi, par un intérêt particulier, manquoit, en cette occasion, à sa parole et au bien public. Dammartin, naturellement juste et sévère, lui en écrivit son sentiment, et reçut, pour toute réponse, l'ordre d'aller, avec l'évêque de Langres, travailler à un accommodement entre le duc de Bourgogne et les Liégeois. Le connétable avoit été chargé de la même commission; mais il se comporta avec une hauteur qui choqua la fierté naturelle du duc, et ne le disposa pas à la paix.

Pendant qu'on négocioit à la cour de Bourgogne, les Liégeois s'emparèrent de la ville de Hui, qui refusoit de contribuer aux charges de l'état, sous prétexte qu'elle tenoit pour l'évêque. Ils y trouvèrent ce prélat avec d'Imbercourt. Celui-ci fut renvoyé sans rançon, comme étant sujet du duc de Bourgogne; et, pour faire voir qu'ils ne désiroient que la paix, ils rendirent à leur évêque tous les honneurs qu'ils lui devoient comme à leur souverain.

Le duc de Bourgogne, regardant la prise de Hui comme une infraction au traité, tint con-

seil sur ce qu'il feroit des trois cents otages que les Liégeois lui avoient donnés l'année précédente. Contay et plusieurs autres étoient d'avis de les faire tous mourir; mais Imbercourt, par reconnoissance, par humanité, et pour l'honneur de son prince, représenta qu'une action si cruelle révolteroit Dieu et les hommes; et que, pour faire la guerre avec gloire, et même avec succès, il falloit s'abstenir de toute vengeance barbare. Cet avis fut suivi, et les otages furent renvoyés, après avoir été avertis que si aucun d'eux étoit pris les armes à la main, il ne devoit point attendre de grâce.

Le roi fit partir le cardinal La Balue avec un légat du pape (septembre), pour faire de nouvelles instances auprès du duc de Bourgogne; mais ils ne réussirent pas mieux que le connétable. Commynes dit que celui-ci représenta au duc qu'il ne pouvoit pas faire la guerre aux Liégeois, puisqu'ils étoient alliés de la France, ou qu'il ne devoit pas trouver mauvais que le roi la fit au duc de Bretagne. Charles, étant prêt à monter à cheval, cria tout haut aux ambassadeurs, qu'il supplioit le roi de ne rien entreprendre contre la Bretagne; sur quoi le connétable répartit: *Monseigneur, vous ne choisissiez point; car vous prenez tout, et voulez faire la guerre, à votre plaisir, à nos amis, et nous tenir en re-*

pos, sans oser courre sus à nos ennemis, comme vous faites aux vôtres; il ne se peut faire, et le roi ne le souffrira point. Le duc répliqua : *Les Liégeois sont assemblés, et m'attends d'avoir la bataille avant qu'il soit trois jours; si je la gagne, vous laisserez en paix les Bretons, si je la perds, vous ferez comme vous l'entendrez.*

Un auteur du temps rapporte la chose d'une autre manière. Il dit que le connétable vint, de la part du roi, demander au duc de Bourgogne ; 1.° la restitution des places sur la Somme ; 2.° lui déclarer que la cité et le pays de Liège étoient sous la sauvegarde du roi, et que si les Liégeois avoient manqué, ils étoient prêts d'en faire satisfaction ; 3.° prier le duc de ne pas épouser la sœur d'Édouard, puisqu'il ne pouvoit faire alliance avec l'Angleterre, sans contrevenir au traité d'Arras. Le duc répondit à ces trois articles, en disant, sur le premier, que les places sur la Somme lui avoient été cédées de l'avis des pairs, qu'il les garderoit ; que ce n'étoit pas encore une réparation suffisante pour le méritre du duc Jean, son aïeul ; et que si le roi faisoit deux pas dans son pays, il en feroit quatre dans le sien. Il répondit, sur le second article, qu'il sauroit bien mettre les Liégeois à la raison, malgré ceux qui entreprendroient de les soutenir, ou qu'il mour-

roit à la peine. A l'égard de l'alliance d'Angleterre, il dit qu'il n'y auroit jamais pensé, si le roi n'avoit le premier recherché les Anglois; que présentement sa parole étoit donnée, et qu'il ne pouvoit la retirer avec honneur. Le duc regardant ensuite le connétable : *Beau cousin*, lui dit-il, *vous êtes bien mon ami, et partant je vous avertis que vous preniez garde que le roi ne fasse de vous ainsi qu'il a fait d'autres; si vous voulez demeurer par-deça, vous serez le très-bien demeuré.*

Le légat du pape, qui avoit accompagné La Balue, au lieu de revenir avec lui, passa dans l'armée du duc, d'où il envoya des mandemens pour ordonner des prières, et demander au ciel la prospérité des armes de Bourgogne.

Le duc Charles, s'étant mis à la tête de son armée assemblée sous Louvain, entra dans le pays de Liège, et mit le siège devant St.-Tron (23 octobre). Les Liégeois marchèrent pour le faire lever; et les armées, s'étant rencontrées près Bruyssein (28 octobre), en vinrent aux mains. Les Liégeois furent entièrement défaits; ils perdirent artillerie et bagage; et, sans la nuit qui survint, ils auroient tous été taillés en pièces. Deux jours après, St.-Tron se rendit (1.^{er} novembre). Les murs furent abattus, les fossés comblés, avec défense d'élever, à l'avenir, au-

cune fortification : les habitans rachetèrent leurs vies et leurs biens, moyennant vingt mille florins, et s'obligèrent de payer une rente de deux cents livres. Le duc fit trancher la tête à dix des plus coupables, parmi lesquels il se trouva six des otages à qui il avoit fait grâce.

La perte de la bataille, la prise et le châtiment de St. - Tron, jettèrent la consternation dans Liège; la division s'y mit. Imbercourt, s'en étant approché avec quelques-uns des otages que la reconnoissance lui avoit attachés, les envoya dans la ville, où ils persuadèrent aux plus sages d'implorer la clémence du duc. Ce conseil fut suivi : trois cents hommes, des plus notables, sortirent en chemise au-devant de lui, et lui remirent les clefs de la ville, se soumettant à tout, hors le feu et le pillage.

Le duc entra dans Liège, l'épée à la main, et fit mourir dix otages qui avoient repris les armes. Les murailles de toutes les villes furent rasées, le pays fut pillé et chargé d'impôts. C'est ainsi que l'évêque, pour satisfaire son ressentiment particulier, faisoit tomber ses sujets dans l'esclavage, parce qu'ils n'avoient pas voulu qu'il fût leur tyran.

Je suis obligé de relever ici les erreurs, ou la mauvaise foi de quelques auteurs flamands, et particulièrement de Meyer, historien partial et

peu instruit. Il dit que Louis XI avoit envoyé aux Liégeois un secours de quatre cents lances, et de six mille arbalétriers, sous la conduite de Dammartin, et qu'ils furent défaits. Le silence seul de Commines et d'Olivier de La Marche pourroit servir de réfutation ; mais nous avons les lettres mêmes de Dammartin et de l'évêque de Langres, qui disent positivement que la raison qui les empêchoit d'aller à Liége, étoit qu'ils ne vouloient pas y mener des troupes, sans quoi ils n'y seroient pas bien reçus. Meyer dit encore, que Louis XI fit venir à Rouen le comte de Warwic, pour traiter avec lui en conséquence de la victoire du duc de Bourgogne sur les Liégeois. Les titres prouvent au contraire que Warwic vint à Rouen, et en repartit dans le mois de juin ; et la bataille ne se donna que le 28 d'octobre. Il y auroit encore beaucoup d'autres fautes à reprendre ; mais celles-ci suffisent pour faire voir que le témoignage d'auteurs, même contemporains, ne mérite pas toujours la même foi qu'une histoire écrite sur des mémoires authentiques et des titres publics.

Tandis que Louis mettoit les frontières du royaume en état de défense, il cherchoit les moyens de repeupler Paris, à qui la guerre et la peste avoient enlevé la plus grande partie de ses habitans. Pour savoir le nombre de ceux qui res-

toient, il ordonna que chaque corps de métier eût sa bannière; que les ecclésiastiques, le parlement, la chambre des comptes et tous les gens de robe eussent leurs guidons; et que tous ceux qui étoient en état de porter les armes, fussent en habit de guerre pour passer en revue. On fit ensuite une assemblée de notables dont les principaux furent le président Boulanger, Livres et Milet, conseillers au parlement; Clerbout, maître général des monnoies; Rebours, procureur; Laurent; Robert; Hacqueville, et plusieurs autres marchands. Le roi les fit entendre dans son conseil; et, sur leurs avis, donna des lettres-patentes, portant permission à toutes personnes, de quelque nation et condition qu'elles fussent, de s'établir à Paris, avec franchise et sûreté, quelques crimes qu'elles eussent commis, hors celui de lèze-majesté. Le roi et la reine, ayant passé l'été dans le pays Chartrain, revinrent à Paris (septembre), où ils furent reçus avec toutes les marques de joie imaginables. Ils alloient manger chez les particuliers, et la chronique remarque que, dans tous les lieux où ils étoient invités, il y avoit des bains préparés.

Le roi, voulant passer en revue les habitans de Paris, les fit ranger vers la porte St.-Antoine, le long de la rivière, jusqu'à Conflans. Il s'y trouva soixante-sept bannières, et environ au-

tant de guidons ; le tout faisant quatre-vingt mille hommes , parmi lesquels il s'en trouva trente mille ayant armes , jaques et brigandines. Le roi parut content de cette revue ; cependant il ne put s'empêcher de dire à Crussol que , dans un jour d'action , il ne compteroit pas trop sur cette bourgeoisie. Ce qu'elle avoit fait dans la guerre du Bien Public , auroit dû lui en donner une autre idée.

Cette revue et les ordres que le roi donna aux compagnies d'ordonnance d'être prêtes à marcher au premier ordre , marquent qu'il soupçonnoit les complots qui se formoient contre lui. En effet , le duc d'Alençon , ayant fait un traité avec Monsieur et avec le duc de Bretagne , livra le château d'Alençon aux Bretons , qui se rendirent bientôt maîtres de Caen , de Bayeux et de toute la Basse-Normandie. La seule ville de St.-Lo resta fidèle. Une femme , dont l'histoire auroit dû conserver le nom , donna l'alarme , assembla les bourgeois , prit les armes , marcha contre les Bretons , les repoussa , et en tua plusieurs de sa main (octobre). Quelques années après , Louis , passant par St.-Lo , voulut voir cette héroïne , et lui donna vingt écus d'or : récompense aussi peu digne du prince que du service. La ville de St.-Lo s'étoit déjà distinguée sous Charles VII , et fut une des pre-

mières qui secoua le joug des Anglois. Elle a toujours été recommandable par sa piété envers Dieu, sa fidélité pour son prince, son ardeur pour le travail, et ses talens pour le commerce : qualités qui rendent une ville précieuse à un état. Louis, en reconnoissance des services des habitans, fit, dans leur église principale, une fondation pieuse, suivant son génie et l'usage de ces temps-là.

Aussitôt que le roi sut l'irruption des Bretons dans la Normandie, il dépêcha des courriers au roi de Sicile, au comte du Maine et au connétable. Il envoya Lohéac et l'amiral à St.-Lo, fit marcher les francs-archers vers Alençon, et donna ordre d'en former le siège.

Pendant que ce prince étoit occupé contre les ducs de Bretagne et d'Alençon, la moindre diversion que le duc de Bourgogne eût faite de son côté, auroit assuré la conquête de la Normandie aux Bretons; mais le duc Charles, sur qui ces princes comptoient le plus, signa une trêve de six mois avec le roi. Tout le monde en fut si surpris, que chacun imagina des conjectures. On suppose toujours que les princes ne font rien sans motifs raisonnables; on pourroit penser, au contraire, qu'ayant, comme les autres hommes, leurs passions et leurs caprices qu'ils sont moins obligés de contraindre, ils doi-

vent tomber dans des contrariétés peut-être plus fréquentes. L'ignorance où nous sommes des motifs qui les déterminent, est quelquefois un voile favorable à leur gloire.

Les Bretons se regardèrent bientôt en Normandie comme dans un pays de conquête. Ils brûlèrent les faubourgs d'Alençon, s'emparèrent des meilleurs effets des bourgeois; et, lorsque la duchesse et le comte du Perche voulurent s'en plaindre, ils les menacèrent de les mettre dehors. D'un autre côté, le roi faisoit investir la ville (décembre), et mandoit des troupes de toutes parts pour accabler les rebelles. Le comte du Perche, jugeant qu'il n'avoit rien de mieux à faire que de le fléchir par sa soumission, fit part de son dessein aux principaux habitans, qui gagnèrent les autres. L'entreprise fut conduite avec tant de prudence, que les Bretons furent chassés d'Alençon, et que le roi y entra sans perdre un homme. La défiance s'étant mise parmi les rebelles, ce prince auroit pu remporter de plus grands avantages sur les Bretons, s'il n'eût craint de continuer une guerre qu'il n'eût peut-être pas terminée quand il l'auroit voulu.

(21 octobre). Louis XI donna, cette année, un édit célèbre, dans lequel il s'exprime ainsi : *Désormais nous ne donnerons aucun office, s'il n'est vacant par mort, ou résignation faite*

de bon gré et consentement du résignant, dont il apparaisse duement ; ou par forfaiture préalablement jugée, et déclarée judiciaire, et par juge compétent : voulons toutes lettres au contraire être annulées, et dès maintenant, comme pour lors, les annulons.

Cet édit étoit conforme à deux ordonnances, l'une de Philippe de Valois, en 1241, l'autre de Charles VII, en 1433 (*).

(*) Voyez Fontanon, tome II, page 555.

FIN DU LIVRE QUATRIÈME.

HISTOIRE

DE

LOUIS XI.

LIVRE CINQUIÈME.

(1468; Pâques, le 17 avril). **D**EPUIS que Louis XI avoit fait la paix avec les auteurs de la guerre du Bien Public, il étoit obligé d'être continuellement en garde contre leurs entreprises, et de signer alternativement des trêves avec les uns, pour se défendre contre les autres; de sorte que si leurs mauvais desseins lui donnoient de l'inquiétude, le peu de suite qu'ils avoient dans leurs projets, suffisoit pour les faire échouer.

Le roi ayant fait une trêve avec le duc de Bourgogne, pendant l'irruption des Bretons, en fit une autre avec ceux-ci et avec leurs alliés (13 janvier), pour être en état de veiller sur

les démarches du duc, qui faisoit avancer des troupes vers St.-Quentin. On convint qu'on ne s'étendrait point au delà des lieux que chacun possédoit, et dont il recevroit les revenus; de plus, que Monsieur jouiroit des domaines de Domfront et Pouancé; que le roi lui donneroit pour son entretien, jusqu'au mois de juin, seize mille livres, dont la moitié seroit payée d'avance; que les bénéficiers rentreroient dans leurs bénéfices, les seigneurs dans leurs terres, et que la liberté du commerce seroit rétablie. Le duc d'Alençon n'ayant pas voulu accepter de lettres d'abolition, le roi donna deux déclarations en faveur du comte du Perche. La première lui assuroit les biens de son père, et l'autre lui en laissoit l'administration. La défiance du roi n'étoit que trop fondée; dans le temps même que le duc de Bretagne signoit cette trêve, il avoit envoyé à Londres Romilli, son vice-chancelier, et du Breuil, sénéchal de Rennes, qui conclurent, avec Édouard, un traité (2 avril), par lequel, en renouvelant les anciennes alliances faites entre l'Angleterre et les ducs de Bretagne, Édouard s'engageoit à fournir au duc trois mille archers pour être employés contre le roi, et, au cas qu'on s'emparât de quelques places, elles devoient être remises au roi d'Angleterre, qui paieroit les frais de la guerre. C'est ainsi qu'on

ne faisoit aucun traité, qu'on ne pensât aussitôt à l'é luder par un autre. On engageoit et l'on trahissoit sa foi de la leçon la plus indigne.

Plus les traités se multiplient, moins ils établissent la confiance ; les négociations ne devoient donc pas tranquilliser les esprits : le roi n'en étoit que plus attentif à ce qui se passoit dans les cours étrangères. Il étoit informé de la situation de l'Angleterre, par Meny Peni, son ambassadeur, qui mandoit qu'il se formoit, contre la France, une ligue plus terrible que la première ; que le roi de Naples et le comte du Maine y entroient ; que tous les princes du sang et les étrangers vouloient absolument fixer l'apanage de Monsieur ; que le roi d'Angleterre étoit le moins porté pour la ligue ; qu'il disoit que Monsieur n'étoit qu'un fou, qui ne faisoit rien par lui-même, qui servoit de prétexte à l'ambition des autres, et ne méritoit pas qu'on se mêlât de ses affaires ; que les Anglois n'étoient pas portés pour le duc de Bourgogne ; et que, si l'on pouvoit empêcher son mariage avec la princesse Marguerite, ils se déclareroient contre lui. Meny Peni instruisoit encore le roi des cabales qui divisoient le ministère. Les Riviers se faisoient journellement haïr ; Warwic, leur ennemi déclaré, ne vouloit point retourner à la cour, tant qu'ils y seroient ; les gens de guerre

lui offroient leurs services, et il paroissoit être dans les intérêts de la France.

Louis, jugeant qu'il n'avoit rien à craindre d'Édouard, se précautionnoit contre les ennemis de l'intérieur du royaume. Il donna ordre que tous les gentilshommes se tinssent prêts à marcher. Il demanda au duc de Bourbon de venir l'aider de ses conseils dans les états qui devoient s'assembler ; de mettre, avant de partir, la ville de Moulins en sûreté, et d'en faire sortir la duchesse douairière, parce qu'elle entretenoit des liaisons avec le duc de Bourgogne, son neveu, et qu'elle étoit toujours prête à favoriser les rebelles. Louis, craignant que le duc n'obéît pas, avoit déjà donné ordre au sénéchal de Saintonge de s'assurer de la duchesse douairière, et à Roger, sénéchal de Lyon, de se saisir de Pierre-Encise, et d'en ôter le gouvernement à Oudille des Estoiés, qui avoit été dans la ligue du Bien Public.

Sur ces entrefaites, Gaston, comte de Foix, vint trouver le roi, et lui offrit de le servir envers et contre tous, et nommément contre Monsieur et le duc de Bretagne. Galéas, duc de Milan, renonça à toute alliance contraire aux intérêts du roi, et s'engagea à prendre les armes au premier ordre de ce prince. Il ajoutoit, en envoyant son scellé, qu'il étoit plus engagé par la

reconnoissance qu'il lui devoit, que par le scellé même. Le roi, pour reconnoître le zèle de Galéas, ratifia avec lui tous les traités faits avec le feu duc, lui permit de se dire de la maison de France, et d'en porter les armes avec celles de Milan.

La maison de Savoie n'avoit pas de moindres obligations au roi; il avoit maintenu le feu duc Louis dans ses états, il l'avoit comblé de biens, il marioit et dotoit toutes les filles de cette maison, et ne mettoit presque point de différence entre elles et les siennes. Cependant, depuis la mort du duc Louis, Amédée, son fils, la duchesse Yolande, sœur du roi, Philippe, comte de Bresse, à qui il avoit donné le gouvernement de Guyenne, entroient dans tous les partis qui se formoient contre la France. Louis sentoit parfaitement que les semences de guerre subsisteroient toujours, et qu'il ne pourroit compter sur aucun traité, tant que son frère seroit en Bretagne. Pour ôter tout prétexte aux mécontents, il résolut de convoquer les états, afin qu'ils réglassent eux-mêmes l'apanage de Monsieur. Les états, qui se tenoient alors, avoient peu de rapport avec les parlemens, qui s'assembloient tous les ans, sous la première et la seconde race, et qui n'étoient composés que des principaux du clergé et de la noblesse. Le tiers état,

serf autrefois, puissant dans la suite, et utile dans tous les temps, n'a commencé à se former que sous Louis-le-Gros. Les rois suivans l'élevèrent, et s'en servirent pour l'opposer aux deux autres. Philippe-le-Bel fut le premier (*) qui consulta séparément les trois états, pour avoir leur avis sur ses démêlés avec le pape Boniface VIII, et, en 1355, ils furent convoqués tous ensemble.

Il étoit juste de consulter, sur l'administration de l'état, ceux qui en portent les principales charges; il suffisoit qu'ils fussent hommes et membres de la république, qualité supérieure à celles que l'orgueil et la violence usurpent.

On n'a pas toujours tiré des états l'avantage qu'on en devoit naturellement attendre. Quelquefois ces assemblées tumultueuses n'avoient pas les vues aussi justes, que leurs intentions étoient droites. Soit que les rois aient voulu trop étendre leur autorité; soit que les états, en voulant constater la liberté qu'ils croyoient avoir de balancer le pouvoir des rois, en aient abusé; il y avoit long-temps que ces assemblées étoient inutiles, avant que d'avoir cessé. C'est ainsi que la liberté se perd également par la licence et par l'usurpation. Les assemblées des états, au lieu de remédier à

(*) Du moins il n'y a point de preuve que cela se soit pratiqué avant lui.

tous les désordres , en étoient quelquefois la source et l'origine , parce que les seigneurs , qui s'y trouvoient , étoient à portée de connoître leurs forces , et de former des complots.

Louis XI est le prince qui a su tirer le meilleur parti des états ; ce n'est pas le moindre trait de sa politique ; il savoit qu'ils n'étoient pas moins les défenseurs de l'autorité légitime , que le contrepois du pouvoir arbitraire ; ainsi , il avoit la prudence de ne les convoquer que lorsque les mécontents et les factieux , portant leurs entreprises à l'excès , ne distinguoient plus la monarchie du monarque. Les états étoient flattés qu'il eût recours à eux , et leur zèle étoit autant animé par la reconnoissance , que soutenu par la justice. Louis XI avoit d'ailleurs l'attention de faire choisir les députés ; et lorsqu'il s'étoit assuré des suffrages particuliers , il diotoit , pour ainsi dire , les décisions de l'assemblée dont il vouloit s'appuyer , quoiqu'elle n'eût plus alors que voix consultative. Il tint cette conduite dans les états qui furent convoqués , cette année , à Tours (avril). Le chancelier les ouvrit par un éloge du roi et de la nation. Il loua la fidélité des peuples , la confiance du prince , et l'amour réciproque des sujets et du souverain. Il exposa les divisions qui étoient causées par des esprits inquiets ; parla fortement contre les cabales de ceux qui faisoient

servir Monsieur de prétexte à leur ambition, et fit voir le danger où seroit le royaume, si la Normandie étoit séparée de la couronne; d'un côté, les charges de l'état ne pourroient pas être acquittées; de l'autre, la France seroit ouverte à ses ennemis.

Lorsque le chancelier eut cessé de parler, le roi se retira pour ne pas gêner la liberté des suffrages. Jean Juvénal des Ursins prit alors la parole, s'étendit sur l'obéissance due au souverain, et sur les obligations réciproques du prince et des sujets. Il ne dissimula pas les abus qui régnoient dans les troupes, dans la justice, les finances et le commerce. Il parla contre le luxe, et n'oublia rien de ce qui devoit faire l'attention de l'assemblée. La justice des demandes du roi étoit sensible; on comprenoit facilement que, si la Normandie cessoit de fournir aux charges de l'état, il faudroit répartir sur le reste du royaume les impositions qu'elle payoit: ainsi, l'intérêt particulier s'unissoit à l'intérêt général.

Les états commencèrent par remercier le roi de la confiance qu'il leur marquoit, et lui firent des protestations de sacrifier leurs biens et leurs vies pour son service. Ils déclarèrent ensuite que la Normandie étoit inséparablement unie et annexée à la couronne; que le roi pouvoit s'en tenir à la déclaration de Charles V, qui ordonnoit

que les fils de France n'auroient pour apanage que douze mille livres de rentes en fonds de terres, qu'on érigerait en duché ou comté; mais que sa majesté, ayant offert à Charles, son frère, jusqu'à soixante mille livres de rente, elle seroit suppliée de mettre la clause que ce seroit sans tirer à conséquence, parce que si nos rois avoient plusieurs enfans, ce qu'on devoit désirer, et qu'on leur donnât des apanages aussi considérables, les revenus de la couronne seroient épuisés; qu'on feroit remonter au duc de Bourgogne qu'il devoit, en qualité de prince du sang et de premier pair de France, se conformer aux décisions des états; que le duc de Bretagne étoit très-criminel d'avoir déclaré la guerre au roi, et de s'être emparé de plusieurs places en Normandie; que s'il étoit certain qu'il eût fait une ligue avec les Anglois, pour les introduire dans le royaume, et qu'il persévérât dans ses criminelles alliances, les états offroient au roi tous les secours qu'il devoit attendre de ses fidèles sujets. Ils déclarèrent de plus que, si Monsieur, ou le duc de Bretagne osoient faire la guerre au roi, sa majesté devoit procéder contr'eux. A l'égard des abus dont on a parlé, le roi les rejeta sur les auteurs de la guerre civile; et, pour convaincre les états de la droiture de ses intentions, il les pria de nommer eux-mêmes des

commissaires, pour la réformation de ces abus.

Les rois, sur-tout en France, sont toujours sûrs du cœur de leurs sujets. Ce ne fut, dans l'instant, qu'une voix pour faire des remerciemens au roi. Tous renouvelèrent les protestations de verser leur sang pour son service. On élut sur-le-champ, pour commissaires, le cardinal Balue, les comtes d'Eu et de Dunois, le patriarche de Jérusalem, l'archevêque de Reims, les évêques de Langres et de Paris, le sire de Torcy, un des officiers du roi René, avec les députés de Paris, de Rouen, Bordeaux, Lyon, Tournai et Toulouse, des sénéchaussées de Beaucaire et Carcassone, et de la Basse-Normandie. Ces commissaires, de concert avec ceux que le roi devoit nommer encore, furent chargés de notifier les résolutions des états à Monsieur et au duc de Bretagne, et de travailler au soulagement des peuples.

Les états s'étant séparés, le connétable, l'évêque de Langres, le comte de Tancarville, le premier président Dauvet, Cousinot, bailli de Montpellier, se rendirent à Cambrai, où l'on tenoit des conférences sur les démêlés qui étoient entre le roi et le duc de Bourgogne. De là ils allèrent trouver le duc, et lui remontrèrent que l'unique moyen d'assurer la paix du royaume et de la chrétienté, étoit d'adhérer aux résolutions

des états. Ce prince reçut d'abord assez mal les ambassadeurs ; mais le roi ayant fait faire des copies de ses propositions et des réponses du duc, en fit part à tout le royaume par une lettre circulaire, et fit voir la nécessité d'être toujours armé, puisqu'il n'y avoit point de paix à espérer, et que la trêve étoit près d'expirer.

Le duc de Bourgogne, considérant alors que toute la France alloit se réunir contre lui, prolongea la trêve pour deux mois, à condition que le roi paieroit quatre mille livres par mois à Monsieur, jusqu'à ce que l'apanage fût réglé. Cette trêve, signée à Bruges par le duc et par le connétable (26 mai), contenoit une clause assez singulière ; savoir qu'on pourroit la rompre le 22 de juin, pourvu que le duc le signifiât au connétable, et le roi au bailli d'Amiens.

Tandis que les ambassadeurs du roi étoient à Bruges, le duc tint un chapitre de l'ordre de la Toison-d'or, où le comte de Nevers fut cité, *pour répondre de son honneur sur plusieurs cas de sortilèges, en abusant des sacremens de l'église.* Le comte de Nevers, au lieu de comparoître, renvoya le collier de l'ordre. La nature du crime marque à la fois la haine qui subsistoit entre ces deux princes, et la simplicité d'esprit de ces temps-là, qui n'empêchoit pas la dépravation des mœurs.

Dans ce même temps, on instruisoit à Poitiers le procès d'un nommé Deshayes, qui avoit accusé Denis Saubonne de s'être laissé suborner par le duc de Bretagne pour empoisonner le roi. Après l'examen le plus exact, Deshayes fut condamné comme calomniateur. On voit que la haine du duc de Bretagne étoit publique, puisqu'elle donnoit lieu à de telles accusations.

Louis, entouré d'ennemis déclarés ou secrets, n'étoit occupé que du soin d'éviter la guerre, de dissiper les cabales, et de rétablir la paix entre ses alliés. Amédée, duc de Savoie, et Galéas, duc de Milan, se plaignant réciproquement de plusieurs hostilités, il entreprit de les réunir, en faisant épouser au duc de Milan, Bonne de Savoie, sœur du duc régnant. Galéas avoit déjà fait proposer ce mariage ; mais le feu duc de Savoie s'y étoit opposé. Après sa mort, Galéas envoya en France Nardinis, archevêque de Milan, afin d'engager le roi à renouer cette affaire. Nardinis étoit tout à la fois ambassadeur de Milan et légat du pape : ce qui peut faire croire que les légats n'étoient pas alors en France aussi considérés qu'ils l'ont été depuis. Tristan, frère naturel de Galéas, Jacomo et Panigarola vinrent ensuite faire la demande de la princesse de Savoie, qui étoit élevée auprès du roi. Ce prince régla les articles ; et la cérémonie du mariage fut faite à

Amboise (10 mai), par le cardinal Balue, en présence du roi et de la reine, d'Agnès de Bourgogne, duchesse douairière de Bourbon, de la duchesse de Bourbon, sœur du roi, et de Charles de Bourbon, archevêque de Lyon.

Peu de temps après (3 juillet), le duc de Bourgogne épousa Marguerite d'York, sœur du roi d'Angleterre : on apprit en même temps que le duc de Bretagne venoit de faire un traité de commerce et de ligue défensive et offensive avec les Anglois contre la France. Le roi ne laissa pas d'envoyer l'archevêque de Lyon faire compliment au duc Charles sur son mariage, et Guyot Pot, gouverneur de Blois, pour prolonger jusqu'au 31 juillet la trêve, qui devoit expirer le 15. Aussitôt qu'il eût reçu la nouvelle de la prolongation, il apprit que Monsieur et le duc de Bretagne s'avançoient vers la Normandie ; il chargea le marquis du Pont, fils du duc de Calabre, de faire avancer le ban et l'arrière-ban de Saintonge, de Poitou, de Touraine, d'Anjou et du Maine, avec les francs-archers, pour agir avec vigueur contre les Bretons, aussitôt que la trêve seroit expirée.

Les mesures étoient si bien prises qu'à l'expiration de la trêve, l'amiral fit attaquer un parti de Bretons commandé par Couyran, qui fut battu et fait prisonnier près de St.-Lo. Les François,

profitant de cet avantage, s'emparèrent de Gaurai, Vire, Bayeux, Coutances, et de tout ce que les Bretons avoient pris en Normandie, excepté Caen, où Miraumont et Rabodanges se jetèrent avec une troupe de Bourguignons. D'un autre côté, le marquis du Pont entra en Bretagne, prit Chantoceau, et mit le siège devant Ancenis. Le roi, qui avoit sujet de se plaindre d'Antoinette de Maignelais (*), veuve du sire de Villequier, et maîtresse du duc de Bretagne, saisit cette occasion pour lui en marquer son ressentiment. Comme il étoit dans l'usage de gagner tous ceux qui avoient quelque crédit sur l'esprit des princes avec qui il traitoit, il n'avoit rien négligé pour engager la dame de Villequier dans ses intérêts, et même elle ne fut pas oubliée dans les articles secrets du traité de St.-Maur. Cependant, loin d'être favorable à la France, elle s'opposa toujours à Tanneguy du Chatel, grand-maître de la maison du duc, qui lui conseilloit de s'accommoder avec le roi. Il osa même, sans autre intérêt que celui de la gloire de son maître, lui représenter que sa maîtresse de-

(*). Elle étoit fille de Tristan II, seigneur de Maignelais, et fut aimée de Charles VII, après la mort d'Agnès Sorel, dont elle étoit cousine. Ce prince la maria ensuite au baron de Villequier. Étant devenue veuve, elle fut maîtresse de François II, duc de Bretagne.

voit entrer dans ses plaisirs , et non pas dans ses affaires ; mais il éprouva que les services d'un fidèle sujet ne balançaient pas les séductions d'une maîtresse : il fut obligé de se retirer , et passa au service du roi.

Louis, charmé de s'attacher un homme généralement estimé, le fit capitaine et viguier de Beaucaire et d'Aigues-Mortes ; et , lorsque la guerre fut allumée contre le duc de Bretagne , il confisqua toutes les terres que la dame de Villequier avoit en France , telles que St.-Sauveur-le-Vicomte, Escoubleau, Montrésor, et les donna à Tanneguy.

Le duc de Bretagne , se voyant attaqué si vigoureusement , écrivit la lettre la plus pressante , pour engager le duc de Bourgogne à venir à son secours. On prétend que le roi interceptoit les courriers de ces deux princes , empêchoit par là qu'ils ne fussent instruits de leur situation , et que ce ne fut que sur les nouvelles publiques de la guerre qui se faisoit en Bretagne , que le duc de Bourgogne passa la Somme pour faire diversion. Cependant , soit que le duc de Bretagne se eût abandonné par celui de Bourgogne , soit qu'il désespérât d'être secouru à temps , et qu'il craignît les mécontents que la disgrâce de Tanneguy avoit faits , il demanda au roi une trêve de douze jours , qui se termina par une paix , qui

fut signée à Ancenis (10 septembre), par le duc de Calabre , pour le roi , et par Chauvin , Beauveau et Partenay, pour le duc.

Les conditions étoient que le duc de Calabre et le connétable régleroient, dans l'espace d'un an, l'apanage de Charles de France ; que, pendant ce temps-là, le roi donneroit à ce prince une pension de soixante mille livres, payable, par quartiers, dans la ville d'Angers ; et que, si dans quinze jours Monsieur n'accédoit pas au traité, le duc retireroit ses troupes de Caen et d'Avranches, ne se mêleroit plus de l'apanage, et serviroit le roi envers et contre tous. Il étoit dit que, si Monsieur acceptoit le traité, le duc de Bretagne remettrait Caen et Avranches au duc de Calabre, à qui le roi remettrait pareillement St.-Lo, Coutances, Bayeux, Gaurai ; et que Chantoceau et Ancenis demeureroient au duc de Calabre jusqu'à ce qu'Avranches et Caen lui eussent été remis. Les traités de Paris et de Caen sont rappelés dans celui-ci : on y promet une amnistie générale de part et d'autre, et que le traité sera confirmé par le Saint-Siège, sous les censures ecclésiastiques contre les infracteurs. Monsieur refusa de signer le traité, et continua de demeurer en Bretagne.

Ce fut dans ce temps-là qu'Antoine de Châ-

teauneuf, seigneur du Lau, qui avoit perdu, par son ingratitude, une faveur où il étoit parvenu sans mérite, se sauva du château d'Usson. Il y avoit déjà deux ans qu'il y étoit prisonnier, lorsque le roi ordonna à l'amiral de faire construire une cage de fer pour y renfermer du Lau. L'amiral répondit au roi que, s'il vouloit ainsi traiter ses prisonniers, il pouvoit les garder lui-même. Du Lau corrompit ses gardes et se sauva. Le roi en fut si piqué, qu'il fit arrêter tous ceux qui furent soupçonnés d'avoir favorisé l'évasion, et donna ordre à Tristan, grand prévôt de l'hôtel, de leur faire leur procès. Ils furent condamnés à mort; et, afin que l'exemple en fût plus frappant, les criminels furent exécutés en différens lieux. Des Arcinges, gouverneur du château, le fut à Loches; son beau-fils le fut à Tours; et le procureur du roi d'Usson le fut à Meaux.

Après ces exécutions, Tristan fut chargé de faire le procès à Charles de Melun, qui avoit été grand-maître de la maison du roi, gouverneur de Paris et lieutenant-général du royaume, pendant la guerre du Bien Public. Il avoit gagné, par les agrémens de son esprit, la faveur du roi; il eut la plus grande partie des biens confisqués sur le comte de Dammartin. Celui-ci, étant rentré en grâce, devint le plus cruel ennemi de Me-

lun, et ne contribua pas peu à le perdre. Melun avoit été privé de ses charges dès l'année précédente; mais, sur de nouveaux indices, et à la sollicitation de Dammartin et du cardinal Balue, il fut arrêté. On l'accusoit d'avoir supprimé les pièces qui servoient à la justification de Dammartin; d'avoir fait un commerce honteux de la justice et de la faveur; d'avoir vendu des charges à des gens qui en étoient indignes, puisque ceux qui les achètent ne les méritent guère; d'avoir empêché le maréchal Rouault de sortir de Paris pendant la bataille de Montlhéri, pour charger les ennemis par derrière, dans le temps que le roi les attaquoit de front; d'avoir entretenu commerce avec les princes ligués; de leur avoir fourni des munitions; d'avoir eu des conférences avec le duc de Bretagne, à l'insçu du roi; et d'avoir fait maltraiter Balue. Melun alléguâ, pour sa défense, qu'il n'avoit pas voulu laisser sortir les troupes de Paris, parce que la garde lui en étoit confiée, et que ses conférences, avec les princes ligués, n'étoient pas contre le roi: cependant, en cherchant à justifier ses intentions, il convint de la plupart des faits qu'on lui imputoit. Il reprocha à Balue d'être son ennemi, parce qu'il l'avoit plaisanté au sujet d'une dame dont ils étoient tous deux amoureux, et dont Balue n'étoit pas

favorisé ; mais il nia qu'il l'eût fait maltraiter, puisqu'il lui eût été aussi facile de le faire tuer.

Le roi nomma pour commissaires, avec Pierre-la-Dehors, licencié ès lois, Thomas Triboult, secrétaire du roi, Maintaut, examinateur du Châtelet, et leur ordonna de consulter Morvilliers avant de prononcer le jugement. Melun fut conduit à Château-Gaillard, interrogé et appliqué à la question ; et comme, sur plusieurs articles qui regardoient ses conférences avec les princes ligués, il dit qu'il s'en rapportoit au roi, Morvilliers lui envoya les charges. Le roi, pour toute réponse, écrivit qu'il avoit été expressément défendu toute communication avec les princes ligués. Melun fut condamné et conduit auprès du Petit Andely, où il fut exécuté (23 août). La tête n'ayant pas enlevée du premier coup, Melun eut encore la force de se relever, protesta de son innocence, retomba, et reçut le dernier coup. Il n'avoit pas pu désavouer ses liaisons avec les rebelles ; mais il n'étoit pas moins digne de grâce que du Lau, Foncec de Rivière, et tant d'autres coupables, à qui on l'accorda dans la suite ; et il l'auroit peut-être obtenue, si le roi n'eût été excité par Dammartin, qui vouloit venger ses injures particulières, et par le cardinal Balue, qui cherchoit à perdre

son bienfaiteur, dont la présence lui reprochoit son ingratitude.

Dammartin avoit alors toute la confiance de son prince, comme nous le voyons par les lettres qu'ils s'écrivoient dans un style mystérieux, dont eux seuls avoient la clef. Le roi le consultoit sur tout, et voulut, en lui confiant le commandement de l'armée qu'on destinoit pour la Champagne, que les maréchaux Rouault et de Loheac servissent sous lui. Dammartin profita de la faveur où il étoit, pour faire casser l'arrêt rendu contre lui en 1463. Il obtint des lettres du roi, adressées au parlement, pour la révision du procès. Le roi écrivit au cardinal Balue, que Chabannes, ne se sentant coupable d'aucun crime, étoit venu se présenter devant lui à Bordeaux; qu'ayant eu le choix de sortir du royaume, de se justifier devant un conseil privé, ou de s'adresser au parlement, il avoit pris ce dernier parti; mais que Charles de Melun, qui étoit assuré de la confiscation, avoit supprimé les pièces justificatives de l'accusé, entr'autres, une enquête faite par Doriolle, alors conseiller, et avoit tellement intimidé les juges, qu'ils avoient condamné Dammartin. Le procureur général demanda la révision du procès, et, sur ses réquisitions, l'arrêt de condamnation fut cassé (15 août).

Aussitôt que le traité d'Ancenis fut signé, le

roi exigea que le duc de Bretagne en fît part lui-même au duc de Bourgogne, afin que la nouvelle ne lui fût pas suspecte. Cependant le héraut qui en étoit porteur, ayant passé à la cour de France, le duc Charles s'imagina que le traité étoit supposé, et que c'étoit un artifice du roi. Il ne pouvoit croire que Monsieur et le duc de Bretagne eussent fait leur accord sans le consulter, lui qui prétendoit n'avoir armé que pour leur défense. Ce ne fut que par la voix publique, et sur des lettres particulières de ces deux princes, que le duc de Bourgogne fut absolument convaincu de la vérité.

Pour terminer les différens qui étoient entre le roi et ce prince, on avoit ouvert, à Cambrai, un congrès, qui fut transféré à Ham en Vermandois. Le connétable, le cardinal Balue et Pierre Doriolle, plénipotentiaires du roi, alléguoient que tous les articles dont il étoit question, avoient déjà été jugés par le comte de Dunois. Les députés du duc soutenoient le contraire, et les disputes étoient fort vives. Ce prince, naturellement présomptueux, ne vouloit ni souscrire au jugement des commissaires, ni régler sa conduite sur celle de ses alliés. Loin de se disposer à la paix, dans le temps même qu'on y travailloit dans le congrès, il assembloit ses troupes; de sorte que le roi ne lui fit quitter les armes qu'en lui donnant six-

vingt mille écus d'or. Ce fut contre l'avis de Damartin, qui, jaloux de la gloire du roi, vouloit que, pour abrégér tant de conférences inutiles, et rendre le duc plus traitable, on l'attaquât dans son camp; mais le cardinal Balue, nourri dans l'intrigue, persuadoit, au contraire, au roi que, s'il alloit trouver le duc, il pourroit, avec la supériorité d'esprit qu'il avoit sur ce prince, terminer toutes les difficultés dans une entrevue, et remporter plus d'avantages qu'il n'en retireroit d'une bataille gagnée.

Louis, qui n'aimoit pas à commettre au sort des armes ce qu'il espéroit de la négociation, et qui, d'ailleurs, n'étoit pas insensible aux éloges que Balue lui donnoit sur son habileté, tomba dans le piège le plus à craindre pour les gens habiles, qui est de croire l'être plus qu'ils ne le sont. On ne voit pas que Balue eût, dans cette affaire, d'autre intérêt que de se rendre nécessaire. Le duc de Bourgogne ne se prêtoit qu'avec répugnance à l'entrevue, et n'y fut déterminé que par Jean Vobrisset, un de ses valets de chambre qui s'étoit, sans doute, vendu au cardinal, et qui fit voir combien un domestique de confiance influe dans les plus grandes affaires, sans y paroître avec éclat. Il fit plusieurs voyages auprès du roi, et gagna son esprit, en lui persuadant que le duc désiroit cette entrevue avec ardeur.

Avant qu'elle eût été résolue, Louis avoit pris une précaution qui fut précisément la cause du malheur qui lui arriva. Il avoit envoyé des députés vers les Liégeois pour les engager à se révolter de nouveau contre le duc de Bourgogne, s'il tournoit ses armes contre la France. Le roi, ne croyant pas que ses agens réussiroient si promptement dans leur commission, se contenta, lorsque l'entrevue fut décidée, de leur donner simplement avis de ce qu'il alloit faire, avec ordre de suspendre la négociation; et, sans attendre leur réponse, comme s'il eût pris les mesures les plus justes, il se disposa à aller trouver le duc. Les plus sensés de son conseil voulurent le détourner de ce voyage; lui-même fut dans de grandes perplexités à ce sujet; mais la confiance qu'il avoit dans le cardinal Balue l'emporta sur tout ce que la prudence pouvoit lui dicter. Le connétable acheva de le déterminer, par une lettre où il lui marquoit que le duc Charles ne vouloit plus avoir d'autre ami ni d'autre allié que lui, et qu'indépendamment des affaires générales qu'ils pouvoient traiter par leurs ministres, il y en avoit de si particulières qu'ils ne pouvoient les décider que l'un avec l'autre. Louis, après avoir reçu un sauf-conduit de la main du duc (8 octobre), laissa le commandement de son armée au comte de Dammartin, et partit, avec le

duc de Bourbon, le cardinal Balue et le connétable, pour se rendre à Péronne, n'ayant pour escorte que quatre-vingts hommes de la garde écossaise, et soixante cavaliers.

Guillaume Bitché vint, avec un corps de noblesse, au-devant du roi jusqu'à Athyes. Le duc alla le recevoir sur le bord de la rivière de Doing; ils entrèrent ensemble dans Péronne. Louis parut d'abord fort satisfait des honneurs qu'on lui rendit; mais il commença à concevoir des soupçons, lorsqu'il apprit que Philippe de Savoie, l'évêque de Genève, le comte de Romont, tous trois frères, du Lau, Poncet de Rivière, Durfé et quelques autres qu'il avoit obligés de quitter la France, étoient dans l'armée du maréchal de Bourgogne, qui s'approchoit de Péronne. Il fut alarmé de ne voir autour de lui que des ennemis ou des mécontents; il ne se crut pas en sûreté dans une maison particulière où il étoit, et voulut être logé dans le château. Cette précaution tourna bientôt contre lui-même. Les agens qu'il avoit à Liège, n'avoient que trop bien exécuté leur première commission, et avoient fait soulever les Liégeois avant d'avoir reçu le contre-ordre. A peine le roi étoit-il entré dans Péronne, qu'on apprit que les Liégeois venoient de surprendre la ville de Tongres. Ils y trouvèrent leur évêque, qu'ils conduisirent à Liège,

avec plusieurs chanoines. A la première halte, ils en tuèrent cinq ou six à ses yeux, et, en continuant leur marche, ils en massacrèrent jusqu'à seize, parmi lesquels il y en avoit un qui étoit particulièrement attaché à l'évêque : ils le mirent en quartiers, et se les jetoient les uns aux autres, avec des railleries barbares.

La nouvelle en fut portée jusqu'à Péronne, et l'on ajoutoit qu'on avoit reconnu les ambassadeurs du roi parmi les Liégeois. On ne peut exprimer la fureur où s'emporta le duc de Bourgogne ; ce ne furent que menaces et invectives contre le roi, qu'il traitoit de traître et de fourbe. Il fit fermer les portes de la ville, et doubler les gardes partout, sous prétexte de faire chercher une cassette remplie d'argent et de bijoux, qu'on disoit avoir été perdue. Bientôt il ne dissimula plus le véritable motif, et défendit que qui que ce fût osât approcher du roi : à peine lui laissa-t-il des domestiques pour le servir. Le duc passa le premier jour dans des agitations et des transports extraordinaires, ne formant que des projets funestes. Tout le monde trembloit pour la vie du roi, et n'osoit parler au duc. Le lendemain on tint conseil ; les uns vouloient qu'on retînt le roi prisonnier ; plusieurs opinoient à faire venir Monsieur, et à partager le royaume. Ce sentiment prévalut pendant quelque temps,

et le courrier étoit déjà prêt à partir ; mais les plus sages furent d'avis que le roi, étant venu sur un sauf-conduit, on devoit lui garder la foi promise, et qu'on n'y pouvoit manquer, sans violer le droit des gens. Dans les dispositions où étoit le duc, si quelqu'un eût ouvert un avis violent, le roi étoit perdu. Ce prince étoit dans les plus cruelles alarmes. Il avoit à se reprocher une perfidie ; il se voyoit entre les mains d'un ennemi justement irrité ; et ce qui lui donnoit mille idées funestes, il avoit devant les yeux la tour où Herbert, comte de Vermandois, avoit fait périr Charles-le-Simple, en 922.

Malgré les précautions du duc, le roi étoit informé de tout ce qui se passoit, et faisoit répandre de l'argent, afin de gagner tous ceux qui avoient quelque crédit sur l'esprit du duc. Ils le portèrent à la modération ; on hasarda ensuite des propositions de la part du roi. Ce prince offroit de jurer la paix, d'obliger les Liégeois à réparer le mal qu'ils avoient fait, ou de les abandonner. Le duc étoit encore trop agité pour prendre un parti. Il fut deux jours dans la fureur et l'irrésolution ; heureusement pour le roi, le duc n'avoit avec lui, dans son appartement, que Commines, son chambellan, et deux valets de chambre, dont l'un nommé de Visen, fort honnête homme, avoit beaucoup de crédit sur l'es-

prit de son maître. Commines et lui n'opposaient que le silence à la fureur de leur prince, de peur de l'aigrir : et lorsqu'ils le voyoient plus tranquille, ils n'oublioient rien pour le porter à la douceur. Le duc passa la troisième nuit sans se déshabiller, se jetant sur son lit, se relevant aussitôt, se promenant par la chambre avec toute l'agitation d'un homme livré aux transports les plus violens, et partagé par mille sentimens opposés. Le matin, il entra brusquement dans la chambre du roi, et, lui adressant la parole avec la voix tremblante et entrecoupée d'un homme transporté de colère, il lui demanda s'il ne vouloit pas signer le traité de paix qu'on lui présenteroit. Le roi, à qui l'on avoit fait dire de tout accorder, sans quoi il se mettroit dans le plus grand péril, répondit qu'il le signeroit. Le duc lui demanda ensuite, s'il ne vouloit pas venir avec lui à Liège, pour punir la rébellion des Liégeois, et venger leur évêque qui étoit de la maison royale. Le roi dit que, lorsque la paix seroit jurée, il iroit à Liège avec tel nombre de gens que le duc voudroit. Le duc fit aussitôt apporter le traité de paix et la vraie croix, que Louis XI portoit ordinairement avec lui. La paix fut jurée (14 octobre). Elle fut dans l'instant annoncée à toute la ville, et les réjouissances succédèrent à la consternation.

Philippe de Commines fait entendre que ce fut lui qui donna au roi l'avis d'accorder tout ce que le duc exigeroit, et dit positivement qu'il ne contribua pas peu à leur réconciliation, et que le roi l'avouoit publiquement. Il dit encore que ce prince avoit chargé un homme de distribuer quinze mille écus dans la maison du duc, et que le dépositaire de cette somme ne s'acquitta pas trop fidèlement de sa commission.

Tous les articles qui avoient été discutés dans les conférences de Ham, ceux des traités d'Arras et de Conflans, sont décidés ou rappelés dans celui de Péronne. Il est dit qu'ils seront exécutés dans tous leurs points, et principalement à l'égard de ce qui a été accordé au duc de Bourgogne; que tous les alliés de ce prince, et nommément le duc de Savoie, et ses trois frères, seront compris dans ce traité; que rien ne pourra préjudicier à l'alliance qui est entre le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne; que si le roi revient contre son serment, il sera déchu de tous droits de souveraineté sur les terres du duc de Bourgogne, qui demeurera quitte de la foi et hommage; que si, au contraire, le duc rompt le traité, toutes ses terres et seigneuries, relevant de la couronne, seront confisquées au profit du roi; que Charles de France, frère du roi, remettra le duché de Normandie, et aura pour

apanage les provinces de Champagne et de Brie ; que ces articles, ainsi arrêtés, le duc fera hommage au roi pour tout ce qu'il tient de lui. On convint encore, que tout ce qui avoit été pris de part et d'autre seroit restitué, et que les choses seroient remises dans l'état où elles étoient avant la guerre. Le duc de Bourgogne n'oublia rien pour terminer, par ce traité, tous les différens qu'il avoit avec le roi, et pour prévenir ceux qui pouvoient naître dans la suite.

Louis, cédant à la nécessité, accorda tout pour sortir du péril où il s'étoit engagé par son imprudence, et sacrifia les Liégeois. Je ne crois pas qu'on puisse justifier sa conduite à leur égard. Commines même étoit si peu persuadé de la bonne foi de ce prince, qu'en parlant des otages qu'il offroit pour la sûreté du traité, il n'a pu s'empêcher d'ajouter : *Ceux qu'il nomma s'offrirent hautement ; je ne sais s'ils disoient ainsi à part ; je me doute que non : et, à la vérité, je crois qu'il les y eût laissés.* Quelle idée doit-on avoir de ce prince, après un tel jugement, porté par un écrivain, qui d'ailleurs lui est favorable ? Je ne m'arrête point à réfuter les fautes de Varillas, qui a pris, pour autant de traités conclus à Péronne, de simples commissions données pour l'exécution de plusieurs articles.

Le roi dépêcha des courriers pour donner avis de ce traité à ses principaux officiers; il écrivit en particulier au comte de Dammartin, pour lui marquer qu'il alloit à Liége avec une partie des compagnies d'ordonnance, et qu'il vouloit que le reste de son armée fût congédié. Dammartin reçut la lettre du roi avec respect; mais il jugea que son devoir même devoit l'empêcher d'obéir. Le roi lui récrivit pour le louer de son zèle, lui réitéra l'ordre de choisir ceux qui devoient l'accompagner à Liége, et de congédier le reste; ajoutant qu'aussitôt que cette affaire seroit terminée, il s'en retourneroit en France, et que le duc avoit plus d'envie de le voir parti, que lui-même n'en avoit de s'en aller.

Le désir d'aller à Liége, que le roi monroit dans sa lettre, ce qu'il disoit du duc, la satisfaction qu'il affectoit, tout cela parut trop peu vraisemblable à Dammartin, pour ne lui être pas suspect. Il jugea que le roi avoit été obligé de communiquer sa lettre au duc, qui avoit fait accompagner le courrier par un homme à lui. Dammartin chargea cet homme de dire à son maître: « Qu'il pouvoit être sûr que si le roi ne » retournoit bientôt, tout le royaume le vien- » droit quérir, et qu'on joueroit au pays du duc » un semblable jeu qu'il vouloit jouer au pays » de Liége; que la France n'étoit pas aussi dé-

» pourvue de gens de bien qu'il pouvoit se l'i-
» maginer ».

Le duc ne laissa pas d'être frappé de ce discours. Le roi avoit, à la vérité, arboré la croix de Bourgogne; mais il étoit à la tête d'un corps de troupes considérable, qui étoit venu le joindre; il avoit avec lui le duc et le cardinal de Bourbon, le connétable, La Tremouille, et plus de quatre cents lances, avec une grande partie de sa maison. C'étoit ainsi qu'il marchoit pour punir un crime dont il étoit complice, ou plutôt l'auteur.

Comme les remparts de Liège étoient détruits et remplissoient les fossés les habitans, réduits au désespoir, rassemblèrent leurs milices; et, ne comptant plus que sur leur courage, se préparèrent à vendre chèrement leur vie.

L'armée de Bourgogne s'étant approchée de la ville, le duc tint conseil. Quelques-uns proposèrent de renvoyer une partie des troupes, attendu que la place n'étoit pas en état de défense; mais le duc rejeta cet avis, parce que le roi paroissoit l'appuyer, et qu'il lui étoit toujours suspect. Le duc vit bientôt, par la résistance qu'il trouva, qu'il avoit eu raison de ne pas mépriser ses ennemis, en comptant trop sur ses forces.

Le maréchal de Bourgogne eut ordre de mar-

cher en avant, et de tâcher de surprendre la ville. Les Liégeois allèrent à sa rencontre, et furent repoussés; leur évêque profita de cette occasion pour se sauver chez les Bourguignons; d'autres prétendent qu'il fut député, de la part des Liégeois, pour fléchir le duc; mais que ce prince ne voulut pas l'écouter, et le retint, craignant pour sa vie, s'il le laissoit retourner.

Il y avoit dans la ville un légat du pape qui avoit été envoyé pour concilier les esprits. Ce légat, nommé Onuphrius, loin de remplir sa mission, avoit encore animé les Liégeois contre leur évêque, dans l'espérance de se faire élire à sa place; mais le succès ne répondant pas à ses desseins, il essaya de se sauver, et tomba entre les mains des Bourguignons. Le duc fit dire à ceux qui l'avoient pris, qu'ils le traitassent comme ils le jugeroient à propos, pourvu qu'il ne parût pas en avoir connoissance. Les soldats, au lieu de suivre les intentions du duc, prirent querelle à ce sujet, et vinrent le trouver. Le duc, ne pouvant plus alors ignorer le caractère du prisonnier, le fit relâcher, et fit une sévère réprimande aux soldats.

Le maréchal de Bourgogne, enivré du petit avantage qu'il avoit eu, crut n'avoir rien à craindre d'un peuple mal discipliné; mais les Liégeois, à la faveur d'une nuit où le maréchal n'é-

toit pas sur ses gardes, fondirent sur sa troupe, y jetèrent l'épouvante, et taillèrent en pièces huit cents hommes, dont il y avoit cent hommes d'armes. Les Bourguignons, s'étant ralliés à la pointe du jour, poussèrent à leur tour les Liégeois, qui regagnèrent leur ville. Jean de Vilette, leur meilleur capitaine, fut blessé à cette sortie, et mourut deux jours après.

La première nouvelle de cette action, fut que le maréchal avoit été absolument défait. Le duc défendit de parler au roi de cet échec, marcha pour réparer le désordre, et vit que la perte n'étoit pas aussi grande qu'on l'avoit faite. Cependant son armée souffroit extrêmement, et manquoit de vivres. Il y avoit deux jours que ceux de l'avant-garde étoient sans pain; les troupes étoient au bivouac par des pluies continuelles; et les alarmes se succédoient sans interruption.

La nuit du 26 au 27 octobre, les assiégés firent une vigoureuse sortie, et attaquèrent en même temps le quartier du roi, et celui du duc. La surprise, les cris et les ténèbres jetèrent d'abord l'épouvante parmi les assiégeans. On combattoit au hasard, sans savoir à qui l'on avoit affaire. Le duc accourut, rassura ses troupes, et chargea l'ennemi; mais comme il combattoit avec plus d'impétuosité que d'ordre, la victoire étoit fort incertaine, lorsque le roi arriva et força les

Liégeois de entrer dans la ville. Commines dit à cette occasion, en comparant les qualités militaires de ces deux princes : *Le duc de Bourgogne n'avoit point faute de hardiesse, mais bien aucunes fois faute d'ordre ; et, à la vérité, il ne tint point, à l'heure que j'ai parlé, si bonne contenance, que beaucoup de gens eussent bien voulu, pour ce que le roi y étoit présent ; et prit le roi paroles et autorité de commander. . . . et à ouïr sa parole, et voir sa contenance, sembloit bien roi de grande vertu et de grand sens, et qu'autrefois se fût trouvé en telles affaires.* Le lendemain, le roi et le duc vinrent se loger dans les faubourgs. Les maisons de ces deux princes n'étoient séparées que par une grange, où le duc mit trois cents hommes d'armes, pour veiller sur le roi avec autant de soin que sur les ennemis.

La vigoureuse défense des Liégeois commençoit à faire douter du succès du siège. Le duc de Bourgogne avoit toujours des soupçons contre le roi ; et Louis craignoit que le duc, lui imputant le malheur de cette entreprise, ne lui fit un mauvais parti. Ces princes avoient juré la paix, et n'avoient pu s'inspirer de confiance. Cependant, comme les assiégés ne faisoient plus de sorties, on jugea qu'ils étoient fort affoiblis, ou qu'ils se ménageoient pour soutenir l'assaut. Le duc ordonna que tout fût prêt pour le donner le

matin du dimanche, 30 octobre, et qu'au signal d'un coup de canon, la ville fût assaillie par deux côtés opposés. Les ordres ainsi donnés, le duc se désarma, ce qu'il n'avoit pas fait depuis qu'il étoit devant la place; il fit aussi désarmer ses troupes pour les rafraîchir et les faire reposer jusqu'au signal.

Les Liégeois, voyant que leur salut ne dépendoit plus que d'un coup de désespoir, choisirent six cents hommes déterminés du pays de Franchemont. Il fut résolu que, vers minuit, ils sortiroient par les brèches, et attaqueroient en même temps le logement du roi et celui du duc, où ils devoient être conduits par les hôtes de ces princes, qui étoient du complot. L'entreprise fut d'abord assez bien conduite. Si le projet eût été exactement suivi, le roi et le duc auroient été surpris et massacrés dans leurs lits; mais les trois cents hommes d'armes, qui étoient dans la grange, entre les deux logis, étant sortis au premier bruit, les Liégeois, au lieu d'aller directement à la chambre des princes, voulurent forcer la grange. L'alarme se répandit, le duc n'eut que le temps de prendre une épée et une cuirasse pour se mettre en défense. Le roi en fit autant de son côté. Les Liégeois s'efforçoient d'entrer, les gardes les repousoient; l'ardeur étoit égale de part et d'autre, et

le combat sanglant. La défiance continuelle où le duc étoit à l'égard du roi, étoit encore augmentée par les cris qu'il entendoit. Les uns crioient : *Vive le roi!* les autres : *Vive Bourgogne!* et les autres : *Vive le roi, et tuez!* Ces deux princes ignoroient réciproquement le sort l'un de l'autre, et combattoient chacun à la tête de ses gardes. Ils se rencontrèrent enfin, tout couverts de sang et entourés de morts, combattirent ensemble et repoussèrent les ennemis.

Lorsque le calme fut un peu rétabli, le duc fit rallier ses troupes, et donna ordre qu'on se préparât à donner un assaut général à la pointe du jour. Apparemment que le roi ne s'étoit pas trouvé au conseil où l'assaut avoit été résolu; car, aussitôt qu'il fut rentré chez lui, il fit venir quelques officiers du duc, qui avoient assisté à ce conseil, et leur en demanda le résultat. Sur le compte qu'ils lui rendirent, il leur dit qu'il n'auroit pas été d'avis qu'on hasardât l'assaut, et appuya son sentiment de raisons assez fortes. Ceux-ci, qui désiroient qu'on reçût les Liégeois à composition, ou du moins qu'on différât l'assaut dont ils craignoient les suites, vinrent rendre compte au duc de l'avis du roi, et de leurs propres craintes, qu'ils détaillèrent, en les mettant toujours sur le compte du roi, de peur de

s'attirer la colère de leur prince, s'il les eût soupçonnés de parler d'eux-mêmes. Le duc, s'imaginant que le roi ne désapprouvoit l'assaut que pour favoriser les Liégeois, dit à ses officiers qu'il étoit résolu de le donner à l'heure marquée, et que le roi pouvoit, en attendant l'événement, se retirer à Namur. Quoique le discours du duc fût assez offensant, le roi n'en parut pas plus ému, et répondit simplement qu'il se trouveroit avec les autres. Il pouvoit se retirer; mais la valeur lui étoit naturelle, et, quoiqu'il n'aimât pas la guerre, il n'évita jamais le péril.

Le lendemain on donna l'assaut. Les Bourguignons commencèrent l'attaque. On ne trouva pas grande résistance, les habitans n'étoient pas même sur leurs gardes, et s'imaginoient que la solennité de ce jour-là, qui étoit un dimanche, empêcheroit de donner l'assaut. D'ailleurs, la plupart des Liégeois s'étoient sauvés avec leurs meilleurs effets dans les Ardennes, où ils périrent presque tous de froid et de faim. Les femmes, les vieillards, et tous ceux qui n'avoient pu prendre la fuite, s'étoient réfugiés dans les églises. Il n'y eut point d'asile sacré; mais, comme personne ne se mit en défense, le soldat se borna au pillage. Le roi entra au petit pas dans la ville, à la tête de ses trois cents hommes d'armes

et des officiers de sa maison. Le duc vint le recevoir, le conduisit au palais, et le quitta pour aller sauver la principale église, où les soldats vouloient entrer malgré la sauvegarde. Le duc eut lui-même tant de peine à se faire obéir, qu'il fut obligé de tuer de sa main un soldat, pour contenir les autres, et sauver l'église du pillage. Il revint alors trouver le roi, qui avoit déjà dîné. Ces princes s'embrassèrent. Le roi donna de grands éloges au duc, qui en parut très-flatté. Le jour suivant on relut le traité de Péronne; le duc, ayant voulu y faire comprendre d'Urfé, du Lau, et Poncet de Rivière, le roi répondit qu'il y consentiroit, pourvu que le duc fit la même grâce au comte de Nevers et à Croy. Le duc ne répondit rien; le traité fut confirmé sans y rien changer, et le roi partit. Le duc l'accompagna pendant une demi-lieue; et, lorsqu'ils se séparèrent, le roi lui demanda ce qu'il voudroit qu'il fit, si Charles de France ne se contentoit pas du partage qu'on lui accordoit: le duc répondit qu'il s'en rapportoit à eux, et qu'il ne lui importoit, pourvu que Monsieur fût content. Le roi sut bientôt se prévaloir de cette réponse.

Si l'assaut ne fut pas meurtrier, les suites n'en furent pas moins affreuses. Le duc fit noyer ou massacrer les prisonniers sans distinction d'âge ni de sexe; et le jour qu'il partit de Liège, il y

fit mettre le feu, repaissant ses yeux de ce spectacle barbare. Tant d'horreurs n'assouvirent point encore sa vengeance; il entra dans le pays de Franchemont, mettant tout à feu et à sang. Ceux qui échappèrent à sa fureur, s'enfuirent dans les bois, où ils périrent par la faim et par la rigueur de l'hiver, qui étoit si violent qu'on étoit obligé de rompre, à coups de hache, le vin qu'on distribuoit aux soldats.

Pendant que le roi étoit devant Liège, il apprit que les Anglois projetoient une descente en Guyenne ou en Poitou. Il écrivit aussitôt à La Rochefoucault d'assembler la noblesse, ce qui empêcha les Anglois de paroître.

Le roi, étant arrivé à Senlis, manda le parlement, la chambre des comptes, les généraux des finances, et leur fit part de ce qui s'étoit passé à Péronne: il fit lire ensuite le traité qu'on y avoit fait, et donna une ordonnance pour faire punir sévèrement, et même de peine capitale, en cas de récidive, ceux qui parleroient mal du duc de Bourgogne. La chronique dit que, le même jour, le roi se fit apporter les pies, les geais, et autres oiseaux privés, avec les noms de ceux à qui ils appartenoient; et la tradition est que c'étoit parce qu'on leur avoit appris à dire *Péronne*. Louis vouloit, pour l'honneur de sa parole, ratifier le traité; mais tout ce qui pouvoit lui en

rappeler l'idée, ne lui en étoit pas moins odieux.

Le comte de Dunois mourut cette année (28 novembre), avec la réputation de brave soldat, de grand capitaine, de zélé François et d'honnête homme. Il fut inhumé à Cléri, auprès de Marie d'Harcourt, sa seconde femme. Sa postérité s'est long-temps conservée sous le nom de ducs de Longueville, et a fini dans l'abbé d'Orléans. Cette maison a toujours eu le rang immédiatement après les princes du sang.

Tout ce qui a rapport au commerce ne pouvant être trop remarqué, je ne dois pas oublier de dire que Pierre Doriole envoya, cette année, un mémoire au roi, pour lui représenter qu'il falloit maintenir la défense de laisser entrer des épiceries dans le royaume par la voie des étrangers. Il soutint que la position de la France devoit rendre la marine de ce royaume excellente, qu'elle avoit déjà assez de vaisseaux pour le commerce, et qu'elle pouvoit gagner quatre cent mille écus que les Vénitiens emportoient du royaume par le débit de leurs épiceries. On proposoit encore un projet pour faire descendre les laines, les huiles et autres marchandises à Bordeaux, et les transporter de là en Flandre et en Angleterre.

Par une autre lettre, Doriole rendit compte au roi des désordres d'une troupe de vagabonds

sortis de l'Égypte, et connus sous le nom de Bohémiens. Ils avoient obtenu, sous le règne précédent, des lettres pour être soufferts en France. Leur nombre s'étoit considérablement augmenté. Ils avoient un chef, et une espèce de police entr'eux, qui ne servoit qu'à mieux assurer leur brigandage. On les accusoit d'avoir volé, depuis un an, plus de quatre mille mares d'argent, qu'ils remettoient à des changeurs attitrés dans certaines villes. On en fit pendre plusieurs. Depuis on les a souvent dissipés, et on les a vus renaître.

Sur la fin de cette année, le roi passa quelques jours à Loches. Étant dans l'église Notre-Dame, il demanda aux chanoines de qui étoit le tombeau qu'il voyoit au milieu du chœur. Ils lui dirent que c'étoit celui d'Agnès Sorel, et ajoutèrent, par une basse adulation, et croyant flatter le ressentiment du roi, que ce tombeau les incommodoit, et qu'ils le prioient de leur permettre de le changer de place. Louis, indigné de l'ingratitude de ces prêtres, qui ne subsistoient que par les bienfaits d'Agnès Sorel, répondit qu'il y consentoit, pourvu qu'ils rendissent tout ce qu'elle leur avoit donné. Les chanoines se retirèrent sans répliquer.

(1469; Pâques, le 2 avril) Louis XI ayant terminé ou suspendu, par le traité de Péronne, ses différens avec le duc de Bourgogne, tourna son

attention sur le roi d'Arragon, et chercha à fomenter les troubles de Catalogne, de peur que ce prince ne vînt l'inquiéter au sujet du Roussillon et de la Cerdagne. Depuis que les Catalans avoient appelé la maison d'Anjou à leur secours, le duc de Calabre faisoit la guerre en Catalogne avec différens succès, et bloquoit Gironne, n'étant pas en état d'en former le siège; mais le roi lui ayant fourni un renfort de quatre mille francs-archers, sous le commandement des comtes Dauphin et de Boulogne, du sire d'Allègre, de Taillebourg, et de Saint-Gelais, le duc emporta Gironne, se rendit maître de presque tout le pays, et marcha à Barcelone (février).

Quelqu'intérêt que le roi d'Arragon prît à la Catalogne, il étoit encore plus occupé du dessein de réunir la Castille à ses états par le mariage de Ferdinand, son fils, avec l'infante Isabelle, sœur de Henri IV, roi de Castille. Les Castellans étoient partagés entre le frère et la sœur. Pour connoître l'origine de ces divisions, il faut se rappeler que Henri, après avoir répudié Blanche de Navarre, sa première femme, sous prétexte qu'elle étoit stérile, avoit épousé Jeanne de Portugal. L'opinion publique accusoit Henri d'impuissance. On prétendoit que, désirant avoir des enfans pour étouffer les cabales que l'espérance de sa succession faisoit déjà naître en Castille, il

avoit engagé sa seconde femme à recevoir dans son lit Bertrand de la Cueva; qu'elle y avoit consenti, et que cet adultère politique avoit donné naissance à la princesse Jeanne de Castille. La Cueva fut fait comte de Lédésma et comblé de biens : en effet, après le secret important qui lui avoit été confié, il ne devoit attendre que la plus haute faveur ou la mort. Si le fait est vrai, la reine Blanche n'auroit été répudiée que pour n'avoir pas eu la même complaisance que Jeanne de Portugal. Quoique Henri eût fait reconnoître l'infante Jeanne pour sa fille, l'archevêque de Tolède, le duc de Médina Sidonia, le comte d'Arcos et les principales villes formèrent, en faveur d'Isabelle, un puissant parti, dans lequel ils engagèrent la cour de Rome. Henri fut obligé de reconnoître sa sœur pour son unique héritière. Le légat du pape releva de leur serment ceux qui l'avoient prêté à la princesse Jeanne; et, sur la promesse que le roi d'Arragon lui fit de lui donner l'archevêché de Montréal en Sicile, il engagea Isabelle à donner sa parole d'épouser le prince Ferdinand d'Arragon, qui se faisoit nommer roi de Sicile.

Henri ne vouloit pas consentir à ce mariage. D'un autre côté, le grand-maître de St.-Jacques, le plus puissant seigneur d'Espagne, avoit entrepris de marier Isabelle avec Alphonse, roi de

Portugal, qui étoit veuf ; et la princesse Jeanne de Castille , avec dom Juan , infant de Portugal , à condition que le prince qui naîtroit du mariage d'Isabelle , auroit la Castille , et que , si elle mourroit sans enfans , les deux couronnes passeroient sur la tête de l'infant de Portugal.

Louis XI, attentif à tous les différens intérêts de ces princes , en avoit de particuliers qui leur étoient contraires. Comme il n'avoit point encore d'enfans mâles , il songeoit à marier son frère , et , ne voulant point de l'alliance du duc de Bourgogne , il avoit jeté les yeux sur la princesse Isabelle.

Pendant que la cour de Castille étoit le centre des négociations de tant de princes , la Navarre étoit divisée par les factions de Grammont et de Beaumont. Le connétable , Pierre de Péralte , avoit fait tuer l'évêque de Pampelune. Les états de Navarre demandoient au roi justice de cet attentat. Le comte et la comtesse de Foix , dont le fils , Gaston Phœbus , avoit épousé Magdeleine de France , sœur de Louis XI, se joignoient aux états d'un royaume qui devoit leur appartenir , et se plaignoient de ce que le roi d'Arragon aliénoit les domaines de Navarre.

Louis n'étoit pas en état de pacifier la Navarre , tant qu'il n'auroit pas affermi la paix en France , ce qu'il ne pouvoit faire qu'en ramenant son frère

auprès de lui. Il n'épargnoit rien pour y réussir, et pour gagner tous ceux qui pouvoient y contribuer. Il leva les défauts, obtenus en justice pendant la guerre, contre le duc de Bretagne et contre ses sujets, et donna main-levée de toutes les saisies faites sur eux. Il donna des terres et des pensions au duc de Bourbon, au sire de Croy, au connétable; il combla de présens les ambassadeurs de Bourgogne, et fit enregistrer le traité de Péronne. Louis ignoroit que le plus fort obstacle à ses desseins, étoit la perfidie du cardinal Balue, qui trahissoit sa confiance, et dont le hasard découvrit les manœuvres.

Pour faire connoître ce ministre, il faut rappeler ici son origine, et par quelles voies il s'éleva à une faveur qu'il méritoit peu par ses talens, et dont il fut toujours indigne par ses vices. Balue avoit plus de finesse dans l'esprit que d'élévation; souple, adroit, plus faux que politique, plus propre à l'intrigue qu'à la négociation, il s'attachoit moins à persuader qu'à séduire. A l'égard du cœur, il n'avoit aucune vertu, et il ne lui manquoit que l'hypocrisie pour avoir tous les vices: le scandale de ses mœurs l'en avoit préservé.

Il naquit, en 1421, au bourg d'Angle en Poitou, dans une condition très-obscur. On le croit communément fils d'un tailleur ou d'un meunier. Il embrassa l'état ecclésiastique, et s'at-

tacha à Jacques Juvénal des Ursins, évêque de Poitiers. Ce prélat, dont il avoit surpris la confiance, le fit son exécuteur testamentaire. On prétend que Balue détourna les meilleurs effets de la succession : s'il étoit innocent, il avoit du moins mérité qu'on le soupçonnât. Après la mort de l'évêque de Poitiers, il entra auprès de Jean de Beauveau, évêque d'Angers, et le suivit à Rome en 1462. Beauveau lui donna plusieurs canonicats, dont Balue faisoit un commerce scandaleux, qui indisposa contre lui le chapitre d'Angers. A son retour de Rome, il s'attacha à la cour; on y parla bientôt de son habileté, et l'on s'embarrassoit assez peu de ses mœurs. Le roi le fit conseiller au parlement, l'honora de sa confiance, et lui donna l'administration du collège de Navarre, des hôtels-dieu, maladreries, aumôneries, et la disposition des bénéfices royaux. C'est ce qui a fait dire à quelques écrivains que Balue avoit été grand-aumônier, quoique cette dignité ne fût pas alors connue en France (*). La reconnoissance qu'il devoit à Beauveau, ne l'empêcha pas de se brouiller avec lui au sujet de la trésorerie de l'église d'Angers, à laquelle ils prétendoient tous deux, et que Balue empor-

(*) Geoffroi de Pompadour est le premier qui ait été qualifié *grand-aumônier*, en 1486, sous le règne de Charles VIII.

ta. L'année suivante, il fut fait évêque d'Évreux, et, quelques jours après son sacre, il fut attaqué et blessé la nuit, en sortant de chez une femme d'une réputation suspecte. C'étoit peut-être celle dont Charles de Melun parle dans son interrogatoire. Depuis cette aventure, le nouveau prélat se livra aux affaires. Le roi l'employa dans toutes celles qui se présentèrent, l'éleva à la plus haute faveur, et jamais ministre n'en a tant abusé. Quoiqu'il eût de l'esprit, il tomba dans cette ivresse où la fortune plonge ordinairement ceux dont elle a passé les espérances. Balue croyoit ses talens universels, et se piquoit particulièrement de ceux qui n'étoient pas de son état. Il aimoit à paroître à la tête des troupes. Dammartin, le voyant un jour, en rochet et en camail, faire une revue, dit au roi : « Sire, je vous supplie de m'envoyer à Évreux, » ordonner des prêtres, puisque l'évêque vient » ici passer des soldats en revue ». Les courtisans ne cherchoient que les occasions de lui donner des ridicules, espèce de vengeance qu'ils croient prendre des favoris, et qui prouve la faveur sans la faire perdre. Balue faisoit tous les jours de nouvelles épreuves de la sienne. Il entreprit de dépouiller Beauveau de l'évêché d'Angers, pour s'en faire revêtir. Il oublia qu'il avoit été son domestique, qu'il lui devoit sa fortune ;

ou plutôt il ne s'en souvenoit que trop, et sa haine étoit d'autant plus violente, qu'elle avoit sa source dans l'ingratitude. Ce projet étoit extrêmement difficile; il devoit naturellement échouer, et, quoique Balue y ait réussi, il falloit être aveuglé par l'ambition pour oser l'entreprendre. Il étoit nécessaire que Beauveau donnât sa démission, ou qu'on lui fit son procès. Ce prélat refusoit de se démettre, et il étoit sans reproche. On ne pouvoit le trouver coupable; mais on le condamna. Son chapitre, avec qui il étoit en procès, se prêta à la vexation. Balue fit entendre au roi que la fidélité de Beauveau étoit suspecte; que l'évêché d'Angers étant contigu à la Bretagne, il étoit de l'intérêt de l'état d'y avoir un homme sûr; on forma plusieurs accusations calomnieuses contre ce prélat. Le roi écrivit à Rome, et le pape, surpris ou gagné, donna une bulle, par laquelle Beauveau fut interdit, excommunié, privé de son évêché, et condamné à se retirer dans le monastère de la Chaise-Dieu. Balue fut aussitôt nommé évêque d'Angers, à la recommandation du roi. Beauveau voulut se pourvoir au parlement; mais Louis XI, qui, peu d'années auparavant, avoit déclaré, par un édit solennel, qu'il n'appartenoit qu'au parlement de Paris de connoître du possessoire des bénéfices royaux, et qu'il devoit

être jugé avant le pétitoire, défendit à la cour, par une lettre de cachet, de connoître de cette affaire, dont la connoissance n'appartenoit, disoit-il, qu'au pape.

Les princes s'attachent, par leurs propres bienfaits, à leurs créatures. Louis XI se prévint tellement en faveur de Balue, qu'il prenoit ses intérêts en toute occasion. Ce prince recommande, dans une lettre particulière à Jean de Beaumont, sieur de Bressiure, lieutenant-général et sénéchal de Poitou, de faire rendre à Balue tous les biens dépendant de l'abbaye de Bourgeuil, dont il venoit d'être pourvu; *car c'est, dit le roi, un bon diable d'évêque pour à cette heure : je ne sais ce qu'il sera à l'avenir.* Il n'en fut que trop instruit. Après lui avoir donné les abbayes de Lagni, de St.-Thierri, de Fécamp, il voulut lui procurer le chapeau de cardinal.

Louis avoit traité, jusque-là, Paul II avec assez d'indifférence. Le pape, qui devoit être plus que satisfait de la lettre de cachet que le roi avoit envoyée au parlement au sujet du procès de Beauveau, résolut de tirer encore un meilleur parti de la passion de ce prince pour son favori. Il fit dire à Balue que l'évêque d'Arras n'avoit obtenu le chapeau, que par l'abolition de la pragmatique; que l'affaire n'étoit pas encore terminée, et que ce n'étoit qu'en consommant cet ou-

vrage qu'il pourroit prétendre au même honneur.

Balue n'oublia rien pour persuader au roi de faire ce que le pape désiroit : il obtint des lettres, portant la suppression totale et absolue de la pragmatique, et alla au parlement pour les faire enregistrer. Il y trouva une résistance à laquelle il ne s'étoit pas attendu. Les magistrats, inaccessibles à l'ambition ou à la crainte, ne consultèrent que leur devoir, et refusèrent l'enregistrement. Balue, étonné du refus, osa menacer le procureur général Saint-Romain, que le roi le priveroit de sa charge. Celui-ci répondit, avec liberté, que le roi pouvoit le dépouiller de la charge dont il l'avoit honoré; mais qu'il ne l'obligeroit jamais à trahir ce qu'il devoit à l'état et à lui-même. Il reprocha ensuite à Balue toute sa conduite, qui offensoit à la fois la religion, l'état et les mœurs. Le parlement soutint avec vigueur, tout ce que le procureur général avoit dit, et fit cette fameuse remontrance (*)

(*) Quelques auteurs se trompent en datant ce monument de l'an 1461; il est de 1467, puisque l'article quarante-huit parle du pape Pie II, comme étant mort, et l'article dix-sept dit que la pragmatique avoit subsisté environ vingt-trois ans, et qu'elle étoit abolie depuis quatre ans. L'erreur vient de ce que l'on ne fait pas attention que la pragmatique ne fut d'abord abolie qu'avec des exceptions, et que ce ne fut

imprimée en plusieurs endroits, qui peint les mœurs de Rome de ces temps-là, et l'état de la France.

Balue, n'ayant pu obtenir du parlement l'enregistrement de l'abolition de la pragmatique, la fit enregistrer au Châtelet; mais l'université signifia au légat son opposition et son appel au concile, et fit la même déclaration au Châtelet. Paul II, pour reconnoître les efforts de Balue, lui donna le chapeau. Le pape ne dissimula pas dans la suite qu'il y avoit été forcé, et qu'il n'ignoroit pas ses mœurs dépravées.

Balue continua d'être employé par le roi dans les affaires les plus importantes, et le gouverna pendant quelque temps avec un empire absolu. Ce fut lui qui entraîna le roi à Péronne; ce fut là que ce ministre, ingrat et perfide, se vendit au duc de Bourgogne, et l'instruisoit des affaires les plus secrètes. On va voir comment sa trahison fut découverte.

Louis avoit retiré du service de Charles son frère, Guillaume d'Haraucourt, évêque de Verdun; il l'avoit comblé de biens, l'avoit admis dans son conseil, et sollicitoit pour lui un chapeau de cardinal. Balue et d'Haraucourt lièrent ensemble une amitié étroite, si toutefois ce que quelques années après que le roi résolut, par les conseils de Balue, de l'abolir purement et simplement.

n'est pas en profaner le nom que de le donner à l'union de deux hommes si peu dignes d'inspirer et de connoître ce sentiment. Unis par les mêmes vices et les mêmes intérêts, ils ne songeoient qu'à se rendre nécessaires, en empêchant la réconciliation des deux frères.

Le roi faisoit proposer à Monsieur de prendre en apanage la Guyenne, au lieu de la Champagne et de la Brie ; le duc de Bretagne et Odet Daidie travailloient de bonne foi à cet accommodement, et Monsieur étoit prêt à l'accepter. Le traité de Péronne portoit qu'il auroit la Champagne et la Brie ; mais le duc de Bourgogne n'y avoit fait insérer cet article, que pour avoir un passage libre de Flandre en Bourgogne ; et il avoit depuis déclaré formellement au roi, en le quittant, qu'il lui seroit indifférent de quoi fût composé l'apanage, pourvu que Monsieur fût content. Balue et d'Harancourt entreprirent de persuader au duc de Bourgogne qu'il étoit de son intérêt de rompre cette négociation, et lui écrivirent une lettre dont ils chargèrent un nommé Belée.

Belée, à qui on avoit recommandé le plus grand secret, mit ses instructions dans la doubleure de son pourpoint, et partit. Le soir même, en arrivant à Claye, il fut rencontré par deux hommes de la compagnie du sénéchal de

Guyenne. Sur plusieurs questions qu'ils firent à Belée, et à son air embarrassé, ils le prirent pour un espion, le fouillèrent, trouvèrent la lettre, et le conduisirent le lendemain à Amboise. Belée fut interrogé, et reconnut la lettre. Elle portoit, en substance, que le roi devoit envoyer incessamment Navarot Dangle en Bourgogne, pour informer le duc de l'accord fait avec Monsieur : on avertissoit en même temps le duc qu'en lui marquant beaucoup de déférence, on cherchoit à le rendre suspect à Monsieur ; qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre que de demander l'exécution du traité de Péronne ; qu'il falloit engager Monsieur à passer à la cour de Bourgogne, parce qu'on seroit toujours en état de faire la loi à la France, tant qu'on seroit maître de sa personne ; que les comtes de Foix et d'Armagnac étoient prêts à se déclarer ; que le duc de Bourbon ne cherchoit qu'une occasion ; et que le connétable seroit d'autant plus facile à gagner, qu'il n'ignoroit pas qu'il étoit suspect au roi. La même lettre donnoit avis au duc d'éloigner d'auprès de lui trois personnes que le porteur lui nommeroit, et qui instruisoient le roi de tout ce qui se passoit en Bourgogne ; qu'il eût soin de faire fortifier et munir Abbeville, Amiens et St.-Quentin ; que le comte de Warwic étoit arrivé à Calais, et que

le roi étoit très-bien avec toute la maison d'Anjou et le duc de Bretagne. Balue et d'Harau-court n'oublioient rien de tout ce qui pouvoit indisposer le duc de Bourgogne contre le roi, et rompre les mesures prises pour la paix.

En conséquence de la déposition de Belée, on manda le cardinal et l'évêque de Verdun. Ils vinrent avec confiance, et sans soupçonner le motif de cet ordre. Ils furent arrêtés aussitôt, et enfermés séparément dans le château de Tours. On arrêta aussi plusieurs de leurs complices; et le roi commit, par lettres patentes (8 mai), le chancelier Juvénal des Ursins; Jean d'Estouteville, seigneur de Torcy, grand-mâitre des arbalétriers; Guillaume Cousinot, gouverneur de Montpellier; Jean Le Boulanger, président au parlement; Jean de la Driesche, président des comptes; Pierre Doriole, général des finances; Tristan l'Hermitte, prévôt de l'hôtel; et Guillaume Allegrin, conseiller au parlement, pour faire le procès aux coupables.

Le roi nomma le même jour Claustre, conseiller au parlement, et Mariette lieutenant criminel, et Potin, examinateur au Châtelet, pour informer de tous les effets du cardinal Balue, et les délivrer par inventaire à Lhuillier, notaire et secrétaire du roi.

L'évêque de Verdun avoua tout dès qu'il fut arrêté; Balue voulut déguiser les circonstances;

mais , se voyant convaincu , il offrit de tout déclarer pour obtenir sa grâce. Le roi y consentit ; mais , ne trouvant pas dans la déposition du cardinal la sincérité qu'il avoit promise , il l'abandonna à la justice.

On arrêta les domestiques du cardinal et de l'évêque de Verdun ; tous ceux qui avoient eu quelque liaison avec eux , furent interrogés. Leurs dépositions n'eurent rien de contraire à ce qu'on savoit déjà , et apprirent plusieurs circonstances qu'on ignoroit. On remit aussi entre les mains des commissaires plusieurs bulles de Rome dont le roi étoit mécontent , et dont il défendit la publication aux évêques. Cependant , il permit la perception d'une décime qu'il avoit accordée au pape , à la recommandation de Balue , et qui monta à cent vingt-sept mille livres.

En même temps que le roi nomma des commissaires , il envoya Gruel , président au parlement de Dauphiné , pour informer le pape du crime des deux prélats : précaution d'autant plus sage , que le duc de Bourgogne avoit déjà envoyé à Rome le protonotaire Fery de Cluny , déclarer au pape et aux cardinaux qu'il prenoit un très-grand intérêt dans cette affaire. Cousinot partit quelque temps après (août) pour Rome , avec ordre de demander au pape des commissaires *in partibus* , pour faire le procès au cardinal et à l'é-

vêque. Tous les princes d'Italie rendirent beaucoup d'honneurs à l'ambassadeur de France. Le duc de Milan alla le recevoir hors de la ville, et lui dit : « Qu'il étoit plus au roi qu'à tous les princes du monde; qu'il ne reconnoissoit de maître que lui; et que, tel parti que le roi prendroit, il le prendroit *sans regarder où ni comment, fors seulement où seroit le plaisir dudit seigneur* ».

Gruel et Cousinot, qui s'étoient rendus à Rome par différentes routes, se réunirent avant d'y entrer (novembre). Le pape envoya toute sa maison au-devant d'eux. La plupart des cardinaux suivirent son exemple. Les ambassadeurs des princes, les prélats et tout ce qu'il y avoit de François ou de gens attachés à la France, y allèrent en personne; de sorte que les ambassadeurs entrèrent dans Rome avec un cortége de plus de deux mille chevaux. Ils furent accompagnés à l'audience par plusieurs cardinaux, par la famille du pape, et par les ambassadeurs du roi de Naples, des ducs de Calabre, de Milan, et des Florentins.

Le pape, avant que les ambassadeurs prissent la parole, s'étendit beaucoup sur les louanges des rois de France, et particulièrement sur celles de Pepin, de Charlemagne, et de Louis-le-Débonnaire. Il dit que les papes leur devoient le bonheur de jouir du patrimoine que Constantin avoit

donné à l'église, et qu'il étoit juste que les rois de France prissent le titre de *très-chrétiens*, que les papes auroient déjà dû leur donner.

Les ambassadeurs ne remirent leurs lettres de créance que dans un consistoire qui se tint quelques jours après (3 décembre). Le pape leur témoigna alors qu'il étoit bien fâché que le roi fût obligé d'agir contre un cardinal et un évêque, parce que l'honneur de l'église y étoit intéressé; que cependant, pour ne pas refuser au roi la justice qui étoit due à tout le monde, il avoit nommé, pour commissaires, le cardinal de Nicée, le vice-chancelier Ursin, Arezzo, Spolète et Théano.

Il se tint en conséquence, chez le cardinal de Nicée, une congrégation, où les ambassadeurs donnèrent un mémoire contenant les crimes dont le cardinal et l'évêque étoient accusés. Dans la congrégation suivante, les cardinaux demandèrent aux ambassadeurs s'ils n'avoient plus rien à produire, parce que, l'affaire étant très-importante, soit par la qualité du crime, soit par celle des accusés, il étoit nécessaire que la congrégation fût instruite des usages de France.

Les ambassadeurs répondirent que le mémoire qu'ils avoient donné étoit suffisant; qu'il n'étoit pas encore besoin de fournir des preuves,

qui seroient produites en temps et lieu; que le roi, en demandant des commissaires au pape, donnoit à tous les princes le plus grand exemple de modération et de soumission envers le Saint-Siège, puisqu'il pouvoit de sa propre autorité, vu la qualité des crimes, procéder directement, comme en pareille circonstance on l'avoit fait en Angleterre, en Espagne, en Arragon, en Allemagne, et dans tous les états catholiques; que le roi n'avoit fait arrêter le cardinal et l'évêque que de l'avis des princes du sang et de son conseil; que, par les lois du royaume, la connoissance et la punition du crime de lèze-majesté appartient au roi seul et à ses officiers, de quelque qualité que soit le criminel; que, s'il est ecclésiastique, et qu'un juge compétent le requière, on le rend, avec la charge du cas privilégié; que le procès est fait par les juges ecclésiastiques qui appellent les juges royaux; que les ecclésiastiques jugent selon les canons, et les royaux suivant les lois.

Les ambassadeurs s'étant retirés, les cardinaux, après une assez longue délibération, les rappelèrent et leur dirent : que le pape étoit la première personne de l'église, et un cardinal la seconde; que les décrétales ne permettoient point d'arrêter un cardinal sur la déposition d'un seul homme, et sur une simple lettre de créan-

ce ; que si , pour quelque cas que ce fût , on l'avoit arrêté , on devoit , sous peine d'excommunication , le remettre dans vingt - quatre heures aux juges ecclésiastiques ; que la confession des coupables n'avoit pas été faite devant un juge compétent ; que le pape ne devoit pas hasarder de donner des commissaires sur une simple déposition , puisqu'on ne voyoit pas quelle satisfaction on pourroit faire aux accusés , au cas qu'ils fussent innocens. Les cardinaux demandèrent ensuite si l'on procéderoit par voie d'accusation , de dénonciation ou d'inquisition ; qu'il falloit savoir si le roi prétendoit qu'on fît le procès en France , ou s'il remettrait les accusés entre les mains des commissaires , et s'ils ne seroient pas envoyés à Rome ou à Avignon.

Les ambassadeurs répliquèrent avec fermeté , que le roi , en faisant arrêter le cardinal , n'avoit eu besoin que du droit de sa couronne , et qu'en le faisant condamner , il rempliroit ce qu'il devoit à Dieu , à ses peuples et à lui-même ; que c'est de Dieu seul que les rois tiennent leur puissance ; qu'ils ne sont comptables de leur conduite qu'à Dieu et aux lois ; que le roi ne devoit reconnoître aucun canon qui fût contraire aux lois de son état ; qu'il étoit bien étonnant qu'on osât entreprendre de le dépouiller de son autorité , lorsque les papes ne devoient eux-mêmes

leur puissance temporelle qu'aux rois ; qu'avant Constantin , l'église n'avoit aucune juridiction temporelle ; que les rois , en cédant aux ministres de l'église une portion de leur autorité , ne s'en étoient pas dépouillés , et que le roi même ne pourroit y renoncer , sans blesser les lois de l'état et les droits de sa couronne , qu'il avoit juré de conserver.

Les ambassadeurs s'étendirent beaucoup sur les droits du roi , sur les lois du royaume , et sur la question des deux puissances ; ils ajoutèrent que le roi pouvoit , à l'exemple de plusieurs souverains , punir de mort un cardinal et un évêque atteints et convaincus du crime de lèze-majesté ; que le crime étoit notoire ; que cependant le roi , par respect pour le Saint - Siège , se contentoit de demander des commissaires ; qu'avant de s'embarasser de la réparation qu'on devoit à un cardinal et à un évêque , s'ils se trouvoient innocens , il falloit examiner s'ils étoient coupables , sur-tout quand on avoit déjà des preuves ; que le respect dû au caractère , loin d'être un motif d'impunité , n'avoit sa source que dans la vertu que l'on supposoit dans celui qui en étoit revêtu ; qu'il étoit de la sûreté de l'état qu'on instruisît leur procès , et qu'un égard chimérique ne devoit pas balancer un péril réel ; que , loin que l'église fût déshonorée par le châtement d'un de ses membres ,

elle ne pourroit l'être que par l'impunité d'un crime, contraire à la police civile et scandaleuse pour la religion; que si la perfidie du cardinal n'eût pas été découverte, elle auroit peut-être coûté la vie à cent mille hommes; et qu'il étoit aussi juste que nécessaire d'en faire un exemple. A l'égard de la question, si le roi remettroit les prisonniers entre les mains des commissaires du pape, on répondit que le roi ne souffriroit pas qu'aucun de ses sujets fût tiré hors du royaume; que cela étoit contre les lois et le droit naturel, par lequel tout sujet est attaché à l'état, et l'état au sujet; que le procès se feroit par la juridiction ecclésiastique, quant au délit commun; et qu'à l'égard du cas privilégié, la connoissance en demeurerait à la justice du roi. Les disputes furent fort vives entre les cardinaux et les ambassadeurs, sans qu'il y eût rien de décidé. Avant de partir, Cousinot demanda, au nom du roi, un chapeau de cardinal pour l'évêque du Mans, frère du connétable de Saint-Pol, et la permission de disposer des bénéfices de Balue. Le pape s'excusa sur le premier article, et refusa l'autre.

Cependant la cour de Rome nomma des commissaires, pour aller en France travailler au procès, ou plutôt solliciter en faveur des coupables: du moins on jugea, dans ce temps-là, que le pa-

pe n'avoit pas d'autre objet que de les sauver. Le cardinal de Pavie, qui étoit pour lors à Rome, a écrit que le pape nomma Alphonse, évêque de Ceuta; Rodrigo; Ubaldini de Pérouse, auditeur de Rote; Tuscanella, avocat consistorial; Geminiani; deux secrétaires; et Fulco de Sinibaldis qui étoit déjà connu du roi, ayant été chargé en France de la perception de la décime accordée au pape. On ignore si ces commissaires passèrent en France; du moins on ne voit pas qu'ils y aient rien fait. Le roi fit enfermer le cardinal et l'évêque de Verdun, chacun dans une cage de fer de huit pieds en carré, dont l'évêque avoit été l'inventeur, et où il fut mis le premier. Ils y restèrent douze ans. Le cardinal fut d'abord remis à la garde de Torcy, transféré à Ouzain, et confié à François de Dons. L'évêque fut mis à la Bastille. Le roi rétablit, de son autorité, Beauveau dans son évêché. Le chapitre d'Angers, qui avoit été une des parties de son évêque, s'opposa à son rétablissement, jusqu'à ce que la sentence d'excommunication, prononcée par le pape, fût révoquée; mais Beauveau jouit toujours de son temporel.

Aussitôt que Balue et d'Haraucourt ne furent plus en état d'entretenir la division dans la maison royale, le roi n'eut pas de peine à ramener son frère, et à lui faire agréer la Guyenne pour

son apanage. Odet Daidie, seigneur de Lescun, y contribua plus que personne, par le crédit qu'il avoit sur l'esprit de Monsieur, et sur celui du duc de Bretagne. Daidie avoit rendu de grands services à Charles VII. Il étoit bailli de Cotentin; et comme Louis XI, à son avènement à la couronne, lui avoit ôté cet emploi, il s'étoit retiré en Bretagne. Ce fut lui qui, dans la suite, y emmena Monsieur. Il commanda l'armée de ces deux princes dans la guerre du Bien Public, et on le regardoit comme l'homme le plus capable de conduire sagement le duc de Bretagne. Le ressentiment ne le rendit jamais mauvais François : vertu rare dans un mécontent. Il ne voulut entretenir aucune intelligence avec les Anglois, ni permettre qu'on leur confiât les places dont les Bretons s'étoient emparés dans la Normandie. Louis n'oublia rien pour le ramener et lui faire oublier le tort qu'il lui avoit fait. Daidie, qui avoit quitté son maître en brave homme, reçut ses avances avec respect et générosité, et, sans quitter encore la Bretagne, il lui envoya son seellé, par lequel il s'engageoit de ne jamais reconnoître d'autre souverain que lui, et de ne rien faire que pour son service, soit en Bretagne, soit ailleurs.

En conséquence, Daidie engagea Monsieur à répondre aux intentions du roi. L'affaire de l'a-

panage souffrit cependant encore des difficultés : Monsieur demandoit que le roi lui accordât les droits royaux , et lui cédât l'hommage des comtés de Foix , d'Armagnac et d'Albret. Le roi lui refusa cette demande. Il consentit que ces seigneurs fissent à Monsieur l'hommage des terres particulières qui pouvoient relever des fiefs de l'apanage ; mais toujours à condition que , pour leurs personnes et les grands fiefs , ils demeureroient immédiatement sujets au roi et à la couronne. Quoique les états eussent fixé les revenus de l'apanage sur l'ancien pied , le roi , pour tenir lieu de ce que prétendoit Monsieur , convint d'ajouter vingt mille livres de rente au-dessus des soixante mille livres , où l'on étoit convenu d'abord de porter l'apanage. On donna une abolition générale à tous ceux qui avoient suivi le parti de Monsieur , et même au duc d'Alençon , avec une décharge des deniers publics qui pouvoient avoir été enlevés.

Dans le temps même qu'on terminoit l'affaire de l'apanage , Monsieur , que nous appellerons dans la suite duc de Guyenne , renouvela , avec le duc de Bretagne , ses alliances (17 mai) , qui étoient absolument contraires aux nouveaux engagements qu'il prenoit. Le roi , voulant tout sacrifier au bien de la paix , passa par-dessus toutes ces contrariétés , ou feignit de les ignorer. Il fit

enregistrer (10 juillet), au parlement et à la chambre des comptes, les lettres d'apanage, et Monsieur partit de Rhedon pour aller prendre possession de la Guyenne.

Le roi exécuta cette année (1^{er} août) le dessein qu'il avoit, depuis long-temps, de former un ordre de chevalerie, et prit pour patron saint Michel. Cet ordre devoit être composé de trente-six chevaliers, avec un chancelier, un trésorier, un greffier, et un héraut, tous élus à la pluralité des voix. Le roi en étoit le chef, et avoit deux voix; mais, en cas de partage, elles pouvoient en valoir trois. Les premiers chevaliers que le roi nomma, furent le duc de Guyenne; Jean de Bourbon; le connétable de Saint-Pol; Jean de Beuil, comte de Sancerre; Louis de Beaumont, seigneur de la Forêt et du Plessis; Jean d'Estouteville, seigneur de Torcy; Louis de Laval, seigneur de Châtillon, Louis, bâtard de Bourbon, comte de Roussillon, amiral de France; Antoine de Chabannes, comte de Dammartin; Jean, bâtard d'Armagnac, comte de Comminges, maréchal de France, gouverneur de Dauphiné; Georges de La Trémouille, seigneur de Craon; Gilbert de Chabannes, seigneur de Curton; Charles de Crussol, sénéchal de Poitou; Tanne-guy du Châtel, gouverneur de Roussillon et de Cerdagne. Le nombre des trente-six chevaliers

n'étant pas complet, le roi déclara, qu'au premier chapitre, il seroit procédé à l'élection des autres.

Les principales conditions, pour recevoir un chevalier, étoient qu'il fût gentilhomme, de nom et d'armes, et sans reproches. On pouvoit être privé de l'ordre, pour trois causes, savoir : l'hérésie, la trahison, ou pour avoir fui dans quelque bataille ou rencontre. Il se tenoit, tous les ans, un chapitre où l'on examinait les vies et mœurs de chaque chevalier en particulier, en commençant par le dernier reçu, et finissant par le roi, qui voulut être soumis à l'examen. Le chevalier sortoit de l'assemblée pour laisser la liberté de l'examen; on le faisoit ensuite rentrer, pour louer ou blâmer sa conduite.

Le duc de Guyenne, étant arrivé à La Rochelle (19 août), envoya son scellé au roi, avec un serment tel qu'il paroît que le roi l'avoit exigé. On a vu que Louis avoit conçu une telle aversion contre le duc de Bourgogne, que la chose qu'il redoutoit le plus, étoit le mariage de son frère avec l'héritière de cette maison. Le serment du duc de Guyenne ne roula presque que sur cet article. Après les protestations ordinaires de fidélité, le duc de Guyenne s'engagea de ne jamais penser à ce mariage, ni même d'en parler au roi, de peur de lui déplaire. Ce serment étoit

répété dans tous les sens, et dans toutes les formes.

Le roi, voulant rétablir entièrement la confiance dans l'esprit de son frère, lui fit proposer une entrevue. On convint qu'elle se feroit en Poitou, auprès du château de Charron, sur la rivière de Brai, où l'on fit un pont de bateaux, au milieu duquel étoit une loge partagée par une barrière avec des barreaux de fer : c'étoit ainsi que deux frères devoient avoir leur conférence de réunion.

Ils s'y rendirent (septembre), chacun suivi de douze personnes, laissant le reste de leurs gens des deux côtés de la rivière. Le duc de Guyenne se découvrit, et mit un genou en terre dès qu'il aperçut le roi; il fit encore une gémflexion en entrant dans la loge. Ces princes firent ensuite écarter leurs gens, et, après s'être entretenus une demi-heure en particulier, ils les firent rapprocher. Le duc de Guyenne pria le roi de lui permettre de passer de son côté. Le roi s'y opposa d'abord, disant qu'il commençoit à se faire tard; mais, le duc ayant réitéré ses instances, le roi le lui accorda. Le duc se jeta aux pieds de sa majesté, qui le releva et l'embrassa. Le lendemain, ils se trouvèrent au même lieu; on ôta la barrière, et ils se donnèrent mutuellement toutes les marques de la plus tendre amitié. Ceux

qui étoient présens, firent éclater leur joie en criant: *Noël*, qui étoit alors le cri de réjouissance.

Le duc de Guyenne ne cessoit de marquer au roi les sentimens du plus sincère repentir et de la plus parfaite soumission: il vouloit le suivre; le roi ne voulut pas le permettre, parce qu'il n'avoit pas assez de logement; mais, le jour suivant, ces princes allèrent ensemble à Maigni, chez Guy de Sourches, seigneur de Malicorne. Ce ne furent que fêtes de la part des princes, et vœux sincères de la part des peuples.

La superstition et l'orgueil, qui persuadent aux grands, qu'indépendamment de l'ordre général, ils sont l'objet d'une attention particulière de la providence, fit publier que la mer n'étoit pas montée si haut qu'à l'ordinaire, pour laisser les princes approcher du pont, dont les extrémités devoient, disoit-on, être couvertes par le flux. La flatterie eut sans doute plus de part que la physique à cette observation.

Le roi, pour s'attacher de plus en plus son frère, ajouta plusieurs terres à son apanage; mais il étoit occupé d'un soin encore plus important. Il se voyoit sans enfans mâles; et, ne voulant point absolument d'alliance avec la maison de Bourgogne, il entreprit de marier le duc de Guyenne avec Isabelle, infante de Castille,

sœur du roi Henri IV, malgré les engagemens qu'elle avoit pris avec Ferdinand, fils du roi d'Arragon; et il envoya le cardinal d'Alby, et le sire de Torcy proposer ce mariage.

Les ambassadeurs étoient chargés, s'ils ne pouvoient pas obtenir Isabelle, de demander l'infante Jeanne, fille de Henri. Ils trouvèrent ce prince d'autant mieux disposé en faveur de la France, qu'il craignoit que Ferdinand ne le dépouillât de son autorité. Il n'étoit d'ailleurs, ni craint ni respecté : sa cour étoit partagée entre lui et Isabelle, et il ne voyoit dans son parti que ceux qui ne trouvoient pas des avantages assez grands dans le parti opposé.

Les ambassadeurs ayant été conduits à l'audience, le cardinal d'Alby s'étendit beaucoup sur les alliances qui avoient été de tout temps entre la France et la Castille, de roi à roi, et de peuple à peuple; et représenta que le mariage du duc de Guyenne et de la princesse Isabelle, étoit l'unique moyen de renouveler et de perpétuer ces alliances.

Le roi de Castille répondit aux ambassadeurs, qu'il étoit très-disposé à faire l'alliance qu'ils venoient lui proposer, et les chargea d'en conférer avec le grand-maître de St.-Jacques, que Louis XI venoit, depuis peu, d'engager dans ses intérêts.

La princesse Isabelle, instruite de ce qui se passoit, en donna avis à l'archevêque de Tolède, à l'Amirante, et à tous ceux qui lui étoient attachés, et se retira à Madrigal. Le cardinal d'Alby et l'archevêque de Séville allèrent la trouver, de la part du roi son frère. Ils n'oublièrent rien pour la ramener ; mais elle leur fit connoître qu'elle n'étoit pas touchée des remontrances de Henri, et qu'elle craignoit peu ses menaces ; ainsi, les ambassadeurs revinrent en France sans avoir rien fait, que de hâter le mariage de cette princesse avec Ferdinand.

Louis s'étoit à peine séparé du duc de Guyenne, qu'il apprit que le duc de Bourgogne faisoit de nouveaux efforts, pour l'attirer auprès de lui. Il envoya sur-le-champ de Beuil, Batarnay et Doriolle, pour prévenir ou effacer les impressions, que le duc de Bourgogne pouvoit faire sur l'esprit du duc de Guyenne. Le roi avoit eu d'autant plus de raison de prendre ces mesures, que Jacques de Saint-Pol, frère du connétable, et le sieur de Remiremont, vinrent trouver le duc de Guyenne, pour lui demander si le roi avoit exactement exécuté le traité de Péronne, et lui dire que le duc de Bourgogne, ne cherchant qu'à cimenter de plus en plus l'amitié qui avoit toujours été entr'eux, lui offroit en mariage mademoiselle de Bourgogne ; qu'ils lui apportoiént le

collier de la Toison-d'or, et qu'ils avoient un blanc-seing, pour convenir avec lui de tout ce qu'il désireroit.

Le duc de Guyenne, après avoir communiqué aux ministres du roi les propositions du duc de Bourgogne, fit réponse à ce prince qu'il le remercioit de ses offres; qu'il étoit très-content du duché de Guyenne, et encore plus de l'amitié du roi; qu'il venoit de recevoir l'ordre de St.-Michel, et qu'il n'en pouvoit, ni n'en vouloit porter d'autre; qu'il ne reconnoitroit d'amis que ceux du roi, et que le duc de Bourgogne étant de ce nombre, il l'assuroit qu'il seroit toujours son bon parent et ami.

Le duc de Guyenne renvoya les ambassadeurs de Bourgogne, sans leur faire les présens qui étoient d'usage entre alliés, et pour marquer au roi encore plus de confiance, il vint le trouver au Plessis-lès-Tours. Louis fut extrêmement sensible à cette démarche de son frère. Il lui en marqua sa joie par toutes sortes de fêtes, défraya tous ceux qui l'avoient accompagné, et leur distribua de l'argent, de façon que les moindres domestiques eurent part à ses libéralités. Le duc fut satisfait de la réception qu'on lui fit, et retourna à St.-Jean-d'Angéli, après avoir assuré le roi d'une fidélité inviolable.

Quoique Louis XI fit sa résidence ordinaire à

Amboise et au Plessis-lès-Tours, cela n'empêchoit pas qu'il ne fit, de temps en temps, des tournées dans les provinces où sa présence pouvoit être utile. Il se faisoit exactement informer des abus, et y apportoit des remèdes. Il supprima un privilège de banque exclusif qui étoit devenu usuraire, et la rendit libre.

Le commerce faisoit sa principale attention. Il offrit des lettres de naturalité, avec des exemptions et des privilèges, aux étrangers qui viendroient s'établir pour travailler aux mines qu'on devoit ouvrir en Dauphiné et en Roussillon. Pour réparer les désordres de la guerre civile, il permit de relever les murs de Rufec, qui avoient été abattus, parce que Jean de Voluire, qui en étoit seigneur, s'étoit déclaré pour les princes ligués.

Tous ceux à qui le roi avoit fait grâce, n'étoient pas devenus fidèles. Le comte d'Armagnac, qui n'auroit jamais dû entrer dans la ligue du Bien Public, après les grâces qu'il avoit reçues du roi, n'avoit pas même exécuté le traité de St.-Maur. Il avoit toujours sur pied quinze cents gendarmes, et les avoit offerts au roi d'Angleterre, s'il vouloit faire une descente en Guyenne. Louis, pour mettre le comte hors d'état de rien tenter de pareil, étoit convenu avec lui qu'il congédieroit ses gendarmes, moyennant une somme de dix mille livres. Le Comte reçut l'argent, et

reint ses troupes. Indépendamment de l'inquiétude qu'elles donnoient au roi, elles désoloient le Languedoc, mettoient les villes et la campagne à contribution, maltraitoient les habitans, pilloient les maisons, et commettoient tous les crimes dont peut être capable une soldatesque effrénée. Les plaintes en furent portées au roi. Le parlement de Toulouse eut ordre d'informer; mais le comte mépris ses arrêts. Cette désobéissance étoit d'un pernicieux exemple. L'autorité du roi n'étoit plus reconnue dans les provinces voisines de la Garonne; on ne pouvoit y lever les deniers royaux, et la noblesse refusoit de marcher à l'arrière-ban. Il s'agissoit donc de faire rentrer dans le devoir le comte d'Armagnac, dont la témérité enhardissoit la rebellion des autres. Le comte d'Armagnac étoit un de ces seigneurs qui n'étoient ennemis de l'autorité légitime que pour devenir des tyrans. Il se croyoit trop puissant pour obéir, et il l'étoit trop peu pour se faire obéir lui-même, et maintenir la discipline parmi des troupes qui ne le servoient que pour vivre dans la licence. Il ne s'attachoit les gentilshommes ses vassaux, qu'en souffrant qu'ils opprimassent les leurs. Armagnac étoit enfin un de ces exemples qui prouvent que la tyrannie se soutient souvent par la bassesse; et que la puissance légitime, quand celui qui en est revêtu

n'en abuse pas , est la plus favorable au bonheur des peuples.

Le roi, informé de tous les excès du comte, déjà trop grands et dont les suites étoient encore plus à craindre, le soupçonnant, d'ailleurs, d'entretenir des intelligences avec les Anglois, fit partir le comte de Dammartin, avec un pouvoir aussi étendu qu'un souverain puisse le donner à son sujet. Dammartin étoit chargé d'informer des malversations dans la justice, les finances et la guerre; de défendre la levée d'aucunes troupes sans une commission expresse de sa majesté; de congédier celles des comtes d'Armagnac, de Foix et d'Albret; de faire procéder contre tous les gentilshommes qui n'auroient pas comparu à l'arrière-ban, et de punir ou pardonner comme il le jugeroit à propos. Pour faire craindre l'autorité par ceux qui ne sauroient pas la respecter, Dammartin partit à la tête d'une armée, ayant sous ses ordres l'amiral, le sénéchal de Poitou et Tanneguy du Chatel.

Armagnac, qui passoit de la témérité à la faiblesse, s'enfuit à l'approche de Dammartin. L'Isle-Jourdain, Severac, Laitoure, Cabrespine ouvrirent leurs portes, ou se rendirent à composition. Dammartin marcha aussitôt contre le duc de Nemours qui, malgré les obligations qu'il avoit au roi, entroit dans tous les complots, et s'étoit en-

gagé dans le parti d'Armagnac, aîné de sa maison.

Le roi avoit déjà fait informer contre le duc de Nemours. Le conseil déclara que le duc, ayant obtenu du roi son duché, ayant été comblé de biens, avoit été un des principaux auteurs de la guerre civile ; qu'après avoir obtenu son pardon, et s'être engagé à servir le roi envers et contre tous, après en avoir fait serment, il avoit cherché à soulever les peuples, et s'étoit uni au comte d'Armagnac. En conséquence, le duc de Nemours fut déclaré atteint et convaincu de crime de lèse-majesté, avec confiscation de corps et de biens.

Nemours eut recours à Dammartin pour obtenir sa grâce, et le supplia d'intercéder pour lui auprès du roi. Ce prince, par considération pour Dammartin, fit encore grâce au duc de Nemours, à condition que, s'il s'écartoit jamais de la fidélité qu'il devoit au roi, il seroit puni pour tous les crimes qui lui avoient été pardonnés ; que ses terres seroient réunies à la couronne, et que tous gens d'église, officiers de guerre et de justice relevant de lui, jureroient de ne plus le reconnoître pour seigneur, s'il manquoit à sa parole. Le roi exigea de plus, qu'il se soumît à toutes ces conditions par serment sur la croix de St.-Lo, ce qui se fit quelques mois après à Angers avec beaucoup de cérémonies.

On a vu, jusqu'ici, que les sermens sur des reliques étoient fort en usage dans ces temps-là, et que Louis XI avoit une foi particulière à la croix de St.-Lo; on voit aussi que la superstition n'empêchoit pas le parjure, et qu'elle ne servoit qu'à faire sacrifier les sentimens d'honneur à un vain appareil de serment.

Le parlement, après avoir fait donner cette année plusieurs ajournemens au comte d'Armagnac, le déclara, l'année suivante, criminel de lèse-majesté, avec confiscation de corps et de biens. Ses terres furent partagées entre ceux qui avoient le mieux servi le roi, ou qui étoient le plus en faveur. Dammartin fut le plus distingué. Le roi lui donna des marques publiques de sa reconnoissance, lui fit payer vingt mille écus, le mit en possession de la terre de Severac, et ne put rien lui donner qui fût au-dessus de ses services.

FIN DU LIVRE CINQUIÈME.

HISTOIRE

DE

LOUIS XI.

LIVRE SIXIÈME.

(1470; Pâques, le 22 avril). **Q**UOIQ'ON eût pris, par le traité de Péronne, toutes les précautions imaginables pour terminer les différens qui étoient entre le roi et le duc de Bourgogne, et pour prévenir ceux qui pouvoient naître dans la suite, il n'étoit pas possible que la paix subsistât long-temps entre ces deux princes. Ils se haïssoient personnellement; et, loin d'avoir l'un pour l'autre cette estime, qui, sans faire cesser la haine, inspire la générosité, ils vivoient dans une défiance réciproque et injurieuse. Il suffit souvent d'éclaircir les intérêts les plus opposés pour les concilier; mais la paix est incompatible avec la passion. Ces princes connoissoient si bien l'inutilité des traités qu'ils pouvoient faire, que,

si l'on excepte ceux de Conflans et de Péronne, qui furent deux traités forcés, ils n'ont jamais voulu faire que des trêves qui ne décidoient rien, et ne servoient qu'à leur donner le temps de respirer, pour faire ensuite mieux éclater leur haine. Plusieurs autres obstacles, qui ne dépendoient pas d'eux, s'opposoient encore à leur réunion. L'Anglois ne perdoit point l'espérance de rentrer un jour en France, et n'oublioit rien pour détacher les alliés de cette couronne. Le duc de Bretagne cherchoit continuellement à susciter des ennemis au roi, afin de l'empêcher de tourner ses vues sur la Bretagne. Monsieur, malgré la parole qu'il avoit donnée, se laissoit quelquefois flatter de l'espérance d'épouser l'héritière de Bourgogne, et recherchoit alors l'amitié du duc Charles; il lui écrivit même un billet, qui portoit : *Mettez peine de contenter vos sujets, et ne vous souciez ; car vous trouverez des amis.* Les desseins des princes étoient publics ; mais il y avoit plusieurs intérêts particuliers, qui, sans être aussi connus, n'en étoient pas moins dangereux. Le connétable craignoit que la paix ne diminuât son crédit et ses pensions, qui étoient très-considérables. Il recevoit trente mille livres chaque année, outre les gages de sa charge, et il avoit quatre cents hommes d'armes qui étoient payés *à la montre*, sans avoir ni contrôleur ni ins-

pecteur. Tous ceux qui avoient des compagnies d'ordonnance pensoient comme le connétable, et craignoient la réforme. Ceux mêmes qui n'avoient ni charges, ni pensions, désiroient que le roi fût toujours occupé au dehors, afin qu'il ne fût pas en état d'exercer dans le gouvernement son inquiétude naturelle. Tous, enfin, faisoient servir le roi à leurs vues, quoiqu'ils ne l'entreprissent pas ouvertement. Les princes les plus absolus n'en sont que plus en butte à la séduction, et obéissent souvent, sans le savoir, à des impressions étrangères. On leur persuade quelquefois qu'ils ont résolu les desseins même qu'on leur suggère.

Le connétable trompoit à la fois le roi et le duc de Bourgogne, afin de les faire servir au dessein qu'il avoit conçu depuis long-temps, de se rendre indépendant de l'un et de l'autre. Il les entretenoit dans une défiance réciproque. Tantôt il mandoit au duc que le nombre des mécontents augmentoit journellement en France, et que, s'il vouloit donner l'héritière de Bourgogne en mariage au duc de Guyenne, il seroit en état de faire la loi dans le royaume; tantôt il persuadoit au roi que la Flandre et le Brabant étoient sur le point de se soulever, et qu'il seroit bientôt maître de St.-Quentin. On verra comment il surprit cette place, et qu'il ne la remit pas au roi,

comme il l'avoit promis. Il s'attira enfin la haine des deux princes , et ses desseins contre l'état ne devinrent funestes qu'à lui. Louis , qui ne se déclaroit jamais contre ses ennemis , qu'après avoir fait tous ses efforts pour en faire ses alliés, envoya (janvier) le collier de l'ordre de St.-Michel au duc de Bretagne ; mais le duc le refusa. Il est vrai que , craignant d'être soupçonné d'un mépris offensant pour le roi , il lui fit dire , qu'après avoir examiné les statuts de l'ordre , il y avoit trouvé plusieurs articles qui ne lui permettoient pas de le recevoir ; par exemple , de ne pouvoir en porter un autre , ni par conséquent en instituer ; il ajouta qu'étant souverain , il ne pouvoit s'engager comme un simple chevalier qui n'avoit que sa personne.

Le roi fut très-offensé du refus du duc ; il convoqua le han et l'arrière-ban des provinces de Normandie , de Poitou , d'Angoumois , de Rouergue , de Limousin , et fit tous les préparatifs comme pour entrer en Bretagne , quoiqu'il n'eût d'autre dessein que de faire voir ses forces aux ambassadeurs du duc , qui étoient à Angers.

Le duc de Bretagne arma de son côté , le duc de Bourgogne en fit autant , et tout annonçoit une guerre prochaine , lorsque ces préparatifs se terminèrent par un traité signé à Angers , qui ne fut qu'une ratification de celui d'Ancenis. Ce

qu'il y eut encore de singulier, fut que les ducs de Bourgogne et de Bretagne renouvelèrent en même temps leur traité d'Étampes, de 1465, qui étoit absolument contraire à celui qu'ils faisoient conclure à Angers.

Pendant toutes ces négociations, le jeune vicomte de Rohan, qui fut depuis le maréchal de Gié, se retira auprès de Louis XI. Il y a grande apparence que du Chatel, qui avoit été tuteur du vicomte, l'attira à la France (2 avril). Il alla au-devant de lui jusqu'à Touars, avec plus de deux cents gentilshommes. Le roi même se trouva sur son passage, et lui fit beaucoup de caresses. Quelque temps après, il lui donna des terres et des pensions, lui fit espérer de parvenir un jour à la dignité de connétable, s'il étoit content de ses services, et même de le faire duc de Bretagne, si le duc mouroit sans enfans. Il n'en falloit pas davantage pour engager un jeune ambitieux, qui unissoit beaucoup de courage à la plus haute naissance. Le duc de Bretagne fut vivement piqué de la retraite de Rohan : il n'oublia rien pour le ramener ; et, toutes les négociations étant inutiles, il fit informer contre ceux qui furent soupçonnés d'avoir eu part à son évasion. Le roi, ayant signé un traité avec les ducs de Bretagne et de Bourgogne, ne songea plus qu'à fomentier les troubles d'Angleterre.

La révolte ayant éclaté dans le nord du royaume, Édouard envoya contre les rebelles Guillaume et Richard Herbert, à la tête de deux mille Gallois. Le combat fut sanglant, et la victoire long-temps incertaine ; mais enfin les Gallois furent taillés en pièces. La bataille de Bamberie fut encore plus funeste aux Herbert. Ils y furent faits prisonniers, et eurent la tête tranchée. Les mécontents marchèrent tout de suite vers Grafton, où le comte de Riviers et son fils Jean Wodwill s'étoient retirés. Les habitans, intimidés, livrèrent ces deux infortunés, qui furent aussitôt condamnés comme criminels, et périrent sur l'échafaud. Warwic, qui n'attendoit à Calais que le moment de se déclarer contre Édouard, apprit les succès des mécontents, et saisit cette occasion pour se mettre à leur tête.

Édouard, au désespoir de la défaite de ses troupes, et du malheureux sort de son beau-père, leva des troupes à la hâte, et s'avança avec fureur pour châtier les rebelles. Sa prudence ne répondoit pas à sa valeur ; il n'y avoit ni ordre, ni discipline dans son armée : on n'y faisoit pas même une garde exacte ; de sorte qu'à la faveur de la nuit, l'archevêque d'Yorck, à la tête d'un parti, pénétra jusqu'à la tente du roi, et, l'éveillant subitement, lui ordonna de se le-

ver et de venir trouver le comte de Warwic. Édouard fut contraint d'obéir, ne sachant quel sort on lui préparoit. Le comte lui rendit tous les honneurs dus à la majesté; mais il le fit conduire dans le château de Warwic, et de là dans le comté d'Yorck.

Aussitôt que le duc de Bourgogne apprit ce qui se passoit en Angleterre, il écrivit au maire et au peuple de Londres, que, par son mariage avec la sœur d'Édouard, il avoit fait alliance avec lui et avec eux; qu'en conséquence ils ne pouvoient reconnoître d'autre roi qu'Édouard, et qu'il étoit résolu de le secourir ou de le venger. Le maire assembla le peuple pour lui communiquer les lettres du duc de Bourgogne; tous s'écrièrent qu'ils vouloient rester fidèles à leur roi. Warwic, ayant appris cette nouvelle, fut le premier à conseiller à Édouard d'aller à Londres. Il s'y rendit en même temps, et, pour gagner le peuple, il déclara hautement qu'il n'en vouloit point au roi, mais au mauvais gouvernement, dont il fit une peinture assez vive et assez vraie pour justifier son discours.

On prétend qu'Édouard se sauva à l'insçu de Warwic, et que celui-ci, n'ayant pu s'opposer à sa fuite, feignit qu'elle s'étoit faite de concert avec lui. Quoi qu'il en soit, on vit, par un sort assez bizarre, et plus singulier en Angleterre



que partout ailleurs, les deux chefs d'une guerre civile réunis dans la capitale, et marcher presque d'un pas égal. Édouard voyoit qu'il n'étoit pas sûr de rien entreprendre contre un homme qui ne devoit qu'à lui-même la considération dont il jouissoit, et ne brilloit point, comme les courtisans, d'un éclat emprunté. Warwic sentoit, de son côté, qu'il étoit dangereux de paroître mécontent d'un roi que le peuple avoit, pour ainsi dire, pris sous sa protection. La crainte que ces deux rivaux s'inspiroient mutuellement ne seroit qu'à redoubler leur haine.

L'Angleterre ne jouissoit que d'un calme apparent. Le feu de la rebellion, que Warwic avoit soufflé dans les esprits, s'entretenoit de lui-même; l'incendie recommença dans le nord du royaume. Robert Wells, officier d'expérience, forma un parti, qui devint bientôt une armée. Warwic parut d'abord condamner l'entreprise de Wells, redoubla les assurances de sa fidélité, pour écarter les soupçons d'Édouard, et sortit de Londres avec le duc de Clarence, sous prétexte d'aller calmer les rebelles. Édouard ne pouvoit prendre aucune confiance en Warwic; sa démarche le rendoit encore plus suspect; mais le roi étoit obligé de dissimuler ses soupçons, et de paroître satisfait des discours, ne pouvant

prouver ni punir les intentions. Cependant les rebelles s'avançoient vers Londres. Édouard assembla promptement une armée, et marcha contr'eux, menant avec lui le père et l'oncle de Wells, dont il s'étoit saisi. Il reçut, en même temps, des lettres du duc de Clarence et du comte de Warwic, qui lui marquoient qu'ils le joindroient incessamment avec vingt-cinq mille hommes. Ces nouvelles le calmèrent pour un moment; mais ses soupçons se réveillant, il ne douta point que Warwic ne se rangeât du parti des rebelles. Il résolut donc de les combattre avant son arrivée, persuadé que, s'il étoit vainqueur, le duc de Clarence et Warwic n'oseroient manquer à leur parole; et que, s'il perdoit la bataille, ils viendroient à son secours si leurs promesses étoient sincères. Ce qui acheva de déterminer Édouard à combattre, fut d'apprendre que Robert Wells avoit envoyé une partie de son armée vers Lincester, et qu'il prenoit la route de Stafford. Le roi, au lieu de partager ses troupes, porta toutes ses forces de ce côté-là. Les armées se trouvèrent en présence. Édouard, se voyant supérieur, donna le signal de la bataille, en faisant trancher la tête au père et à l'oncle de Wells. Le combat fut sanglant; mais il dura peu, parce que Robert Wells animé du désir de venger la mort de son père, se précipita inconsidéré-

ment au milieu de l'armée du roi, où il fut enveloppé. Les rebelles, priés de leur chef, commencèrent à plier. L'armée royale profita de cet instant, les chargea avec fureur, et en fit un carnage affreux; il en demeura plus de dix mille sur la place. Édouard, devenu cruel par la victoire, fit mourir Robert Wells et les principaux prisonniers; ils chargèrent beaucoup le duc de Clarence et le comte de Warwic. Ceux-ci, n'ayant plus de grâce à espérer, s'embarquèrent, et comptoient aborder à Calais. Vauclerc, gentilhomme gascon, qui y commandoit, et qui devoit sa place à Warwic, au lieu de l'y recevoir, fit tirer sur lui, et l'obligea de s'éloigner. Dans ce même temps, la duchesse de Clarence accoucha dans le navire. On détacha une chaloupe, pour aller chercher à Calais les secours nécessaires. Vauclerc se contenta d'envoyer quelques rafraîchissemens, et fit dire à Warwic qu'il étoit obligé de l'empêcher d'aborder, parce que le peuple étoit pour Édouard, et se soulèveroit; que pour lui, il lui seroit fidèle; mais qu'il réservoir ses services pour un temps plus favorable; de sorte que le duc de Clarence et Warwic, après avoir tenu long-temps la mer, allèrent descendre à Honfleur, où ils furent reçus par l'amiral de France.

- Le duc de Bourgogne écrivit au roi et à ceux

de Rouen, que la protection qu'on donnoit au duc de Clarence et à Warwic, étoit une infraction aux traités, puisqu'ils avoient pris et conduit dans les ports de France plusieurs navires appartenant aux Bourguignons et aux Bretons. Le roi fit réponse au duc de Bourgogne qu'il ne vouloit point manquer aux traités; que si le comte de Warwic avoit pris quelques vaisseaux sur les sujets du duc, ils avoient été repris ou restitués; que cependant s'il se trouvoit quelques effets appartenant à ses sujets, il pouvoit les envoyer reconnoître et réclamer. Le roi, en nommant des commissaires pour faire rendre les effets que le duc de Bourgogne feroit redemander, fit dire à Warwic de faire sortir les vaisseaux de l'embouchure de la Seine, et de les conduire à Cherbourg et à Granville, afin qu'ils ne fussent plus sous les yeux du connétable, qui instruisoit le duc de Bourgogne de tout ce qui se passoit.

Le duc, n'étant pas satisfait, récrivit fortement à ce sujet; nous avons un billet adressé à l'archevêque de Narbonne et à l'amiral, qui prouve mieux la chaleur qu'il apportoit dans cette affaire, que tout ce que je pourrois dire.

29 mai.

« Archevêque, et vous, amiral, les navires

» que vous dites avoir été mis de par le roi en
» contre les Anglois, ont ja exploietté sur la
» flotte de mes sujets retournant en mes pays ;
» mais, par saint Georges, si l'on n'y pourvoid,
» à l'aide de Dieu, j'y pourvoierai sans vos con-
» giés ny vos raisons, ny justices ; car elles sont
» trop volontaires et longues.

» CHARLES ».

Quelques traités que le duc de Bourgogne fit avec la France, il étoit toujours prêt à les rompre et à se lier avec les ennemis de cette couronne. Il venoit tout récemment de recevoir l'ordre de la Jarretière, qui lui fut apporté en grand appareil par Durfort, seigneur de Duras, ambassadeur d'Édouard. Dans le temps qu'il recherchoit l'amitié de ce prince, il se plaignoit de ce que les officiers du roi vouloient contraindre les Bourguignons de comparoître aux montres du ban et de l'arrière-ban, ce qu'il prétendoit être contraire au traité de Péronne ; il reprochoit encore au roi de vouloir faire la guerre au duc de Bretagne. Louis chargea Guyot Pot et Courcillon d'aller trouver le duc de Bourgogne, et de lui dire qu'on avoit prévenu ses plaintes, en donnant ordre de ne point inquiéter ses sujets ; et, à l'égard du duc de Bretagne, qu'il étoit bien singulier qu'on accusât le roi de vouloir lui dé-

clarer la guerre dans le moment même qu'il venoit de faire un nouveau traité avec lui, en interprétation de celui d'Ancenis; que le roi étoit prêt à en signer un nouveau, pourvu qu'il assurât la paix; qu'il n'avoit, dans aucune guerre, été l'agresseur, et n'avoit jamais pris les armes que de l'avis des princes du sang, et qu'on ne pouvoit se prévaloir du traité de Conflans, contre lequel il avoit toujours protesté. Je ne puis m'empêcher de remarquer que Louis a, dans plusieurs occasions, protesté, sans scrupule, contre le traité de Conflans, et n'a jamais réclamé, du moins pendant la vie du duc de Bourgogne, contre celui de Péronne, qui lui étoit bien plus injurieux : c'étoit peut-être par cette raison même. La guerre du Bien Public étoit l'affaire de l'état autant que la sienne; au lieu qu'en rappelant le traité de Péronne, il craignoit qu'on ne lui en reprochât les causes, les motifs et les suites, qui n'étoient pas à son honneur.

Les ambassadeurs ajoutèrent que le duc de Bourgogne devoit, moins que personne, alléguer le traité de Conflans, puisqu'il étoit le seul prince contre qui les protestations n'eussent pas été faites, et avec qui le traité étoit observé; que le duc devoit se souvenir qu'il s'étoit engagé lui-même à ne jamais faire d'alliance qui fût con-

traire à la France; qu'il y étoit obligé par sa qualité de prince du sang et de premier pair, et par la reconnaissance que la maison de Bourgogne devoit aux rois de France. Les ambassadeurs rappelèrent alors que le roi Jean avoit donné à Philippe-le-Hardi, bisaïeul du duc, le duché de Bourgogne; que Charles V lui avoit fait épouser l'héritière de Flandre et, pour parvenir à ce mariage, lui avoit cédé les seigneuries de Lille, Douai et Orchies; que le roi Charles VI étoit allé en personne soumettre les Flamands rebelles; qu'on ne rappeloit pas ces services pour en faire un reproche; mais pour prouver que le duc devoit toujours rester inséparablement uni à la France.

Hugonet, bailli de Charolois, alloit répondre aux ambassadeurs, lorsque le duc impatient prit la parole et dit, que si les ducs de Bourgogne avoient des obligations aux rois de France, ils en avoient bien marqué leur reconnaissance par les services qu'ils avoient rendus à la couronne; et que le roi, recevant continuellement les malfaiteurs et les mécontents des états de Bourgogne, ne devoit pas désapprouver les secours qu'on donneroit au duc de Bretagne.

Le duc de Bourgogne écrivit quelque temps après (12 juin) à la duchesse sa mère, que depuis les paroles qu'on avoit données de faire rendre

les effets appartenant à ses sujets, Warwic avoit pillé plusieurs vaisseaux flamands, et que l'amiral de France avoit envoyé un homme pour brûler la flotte de Bourgogne. Le duc, sans approfondir la vérité de ces bruits, donna des lettres patentes pour faire arrêter toutes les marchandises des François qui se trouveroient dans ses états. Son armée navale, commandée par le sieur de la Vire, parut en même temps à Chef-de-Caux, où elle fut jointe par celle d'Angleterre et de Bretagne.

Le bâtard de Bourbon en donna avis au roi, et le fit assurer qu'il avoit fait rassembler les effets qui avoient été pris sur les sujets du duc; qu'il étoit prêt à les rendre à ceux qui viendroient les réclamer de sa part; qu'il l'avoit fait dire à la Vire; que celui-ci avoit déclaré qu'il n'en vouloit qu'à Warwic, et qu'il avoit ordre de l'attaquer partout où il le trouveroit; qu'on lui avoit répondu qu'il le pouvoit faire à la mer, et non pas dans les ports du roi; et qu'on avoit mandé à Warwic de ne pas s'arrêter à Honfleur, et de passer en Basse-Normandie. Il y eut plusieurs messages à ce sujet entre les commandans des flottes. Enfin le roi, craignant que la guerre ne s'allumât, donna ordre à Bourré et à Briconnet d'engager Warwic à repasser en Angleterre.

Les inquiétudes du roi furent suspendues par la joie que lui causa la naissance du Dauphin Charles, qui naquit à Amboise (30 juin). Jamais enfant n'avoit été demandé au ciel avec plus d'ardeur. Sa naissance, si chère à la France, fut célébrée avec des transports extraordinaires. Le Dauphin fut tenu sur les fonts, par Charles de Bourbon, archevêque de Lyon, et par Jeanne de France, duchesse de Bourbon.

Le roi, voyant la couronne assurée par la naissance d'un fils, s'appliqua de plus en plus à rétablir la paix dans le royaume. Il se rendit à Angers avec le duc de Guyenne et le roi René, afin d'être plus à portée de donner ses ordres à Damartin et à Crussol, qu'il avoit envoyés à Nantes négocier un accommodement avec le duc de Bretagne. Marguerite, reine d'Angleterre, le prince de Galles, son fils, le comte de Warwic et sa jeune fille, se rendirent à Angers auprès du roi. Ce fut là que le prince de Galles épousa la fille de Warwic. Marguerite, le prince son fils, et sa belle-fille s'étant ensuite retirés à Razilli, le roi leur donna des officiers et des pensions plus convenables à leur rang qu'à leur état présent.

Le comte de Warwic, voulant retourner en Angleterre malgré la flotte angloise et celle du duc de Bourgogne qui l'observoient, mit enfin à la voile, et passa à la faveur d'une brume, sans

être aperçu des Anglois ni des Bourguignons. Les vaisseaux françois qui lui servoient d'escorte, avoient ordre, s'ils rencontroient les flottes, de faire route sans s'arrêter, mais de se défendre s'ils étoient attaqués.

Dans le temps que Warwic se mettoit en mer, le roi, sous prétexte d'un pèlerinage au mont St.-Michel, parcourut les côtes de Normandie. A son retour au Plessis, il tint sur le commerce un grand conseil où il fit appeler deux négocians de chacune des principales villes du royaume. Dans toutes ses affaires il préféroit les lumières et l'expérience aux dignités. Il s'agissoit de savoir comment on devoit se comporter avec les sujets du duc de Bourgogne, depuis qu'il avoit fait saisir les marchandises des François.

On examina quelle influence les divisions de l'Angleterre pouvoient avoir dans la question dont il s'agissoit. En conséquence des délibérations (8 octobre), il fut résolu qu'on cesseroit d'aller aux foires d'Anvers; qu'on romproit tout commerce avec les sujets du duc de Bourgogne; et, pour attirer les étrangers en France, le roi ordonna qu'il se tiendroit, tous les ans à Caen, deux foires où toutes sortes de monnoies auroient cours, et où les étrangers jouiroient de tous les privilèges des rëgnicoles.

On apprit bientôt que le duc de Clarence et le

comte de Warwic étoient descendus à Dartmouth, où ils furent joints par Stanley et par le fils du fameux Talbot avec cinq mille hommes. Warwic fit publier que tous ceux qui étoient en état de porter les armes, eussent à le venir trouver, pour servir le roi Henri contre Édouard, duc d'Yorck, usurpateur de la couronne d'Angleterre. Le parti de Henri grossissoit à chaque pas, de sorte que l'armée de Warwic étoit de plus de cinquante mille hommes en approchant d'Édouard. Ce prince n'avoit pour conseil que ses favoris ; il employoit dans ses affaires ceux qui partageoient ses plaisirs, et s'occupoit d'amusemens frivoles, lorsqu'il apprit que Warwic s'avançoit. Il assembla promptement son armée ; mais ayant confié l'avant-garde à Montaigu, frère de Warwic, Montaigu passa, avec ses troupes, du côté de son frère. Cette désertion entraîna la plus grande partie de l'armée d'Édouard, qui, se voyant abandonné, se sauva à Lynne, où il trouva trois vaisseaux, sur lesquels il passa en Hollande, avec le duc de Gloucester, son frère, le comte de Riviers, son beau-frère, le comte de Northumberland, Hastings, et environ six cents hommes. Warwic marcha tout de suite à Londres, et tira Henri VI de prison pour le replacer sur le trône. Ce prince malheureux y remontoit pour la seconde fois : esclave couronné qui

regrettoit peut-être la tranquillité de sa prison.

Aussitôt qu'Édouard fut auprès du duc de Bourgogne, on ne douta point que son ressentiment contre la France ne le portât à engager le duc à déclarer la guerre. Les démêlés particuliers de Louis et de Charles étoient plus que suffisans; et ces princes étoient encore excités par les mécontents qui étoient auprès d'eux. Philippe de Savoie avoit quitté le service du roi pour passer dans celui du duc; et Jean de Châlons, seigneur d'Argeuil, avoit abandonné le duc pour servir le roi.

Le duc défendit à ses sujets tout commerce avec la France. Le roi, de son côté, avoit conclu avec les Suisses une ligue (*) offensive et défensive contre le duc de Bourgogne. Il manda le comte Dammartin, afin de concerter avec lui les mesures qu'il falloit prendre dans les circonstances présentes. Il fut résolu qu'on enverroit des ambassadeurs en Angleterre pour conclure une ligue offensive et défensive avec Henri VI. Louis de Harcourt, évêque de Bayeux, du Châtel, Meny Peny, seigneur de Concessault, Yvon du Fau et Cerizay, partirent et signèrent la ligue. Le roi fit publier qu'Édouard, prince de Galles, lui avoit donné son scellé, et qu'ils avoient juré ensemble de ne point cesser de faire la guerre au

(*) 13 août, ratifiée le 23 septembre.

ment sincère pour leur prince, et qui, ne pouvant rendre des services réels, veulent devenir nécessaires à quelque prix que ce soit. Ce fut lui qui suggéra au duc le projet dont nous venons de parler, et lui fournit, pour l'exécuter, un certain Jean Rocs, qui avoit été chef de voleurs, et qui, n'ayant rien à perdre, pouvoit tout risquer. Il fut présenté au duc de Bourgogne, et reçut ses instructions. Rocs se rendit à Amboise, et fit sa proposition au roi; mais à peine eut-il commencé à s'expliquer, qu'il fut arrêté et conduit à Paris. Il fut interrogé par La Driesche, président des comptes, et avoua tout. On le transféra à Meaux, pour être encore interrogé par le connétable, devant qui il persista dans sa déposition. Le parlement lui fit son procès, et le condamna; mais le premier président fut d'avis de le garder quelque temps avant de l'exécuter.

Cette affaire fut suivie d'une autre, qui ne fit pas moins d'éclat. Baudouin, bâtard de Bourgogne, passa auprès du roi, à la sollicitation de Jean de Chassa, qui s'y étoit retiré l'année précédente. Le duc de Bourgogne les fit redemander, et publia un manifeste, par lequel il prétendoit que Baudouin, Chassa, et plusieurs autres, avoient comploté de l'assassiner ou de l'empoisonner. Le bâtard Baudouin et Jean de

Chassa répondirent au manifeste du duc par deux écrits des plus diffamans. Chassa reprochoit au duc de le persécuter, parce qu'il avoit refusé de répondre à une passion brutale; et Baudouin prétendoit que le duc Charles l'avoit autrefois sollicité de tuer le duc Philippe. Ces querelles particulières augmentoient encore la haine qui étoit entre le roi et le duc de Bourgogne.

Louis, pour se déterminer enfin sur le parti qu'il devoit prendre, convoqua une assemblée si nombreuse de princes, de grands officiers et de personnes de tous les ordres de l'état, que Philippe de Commines l'a confondue avec les états tenus à Tours, en 1468; mais il s'est trompé: les états ne se tinrent alors que par députation; au lieu que l'assemblée de cette année, 1470, ne fut composée que de ceux que le roi y appela. Il exposa ses sujets de plaintes contre le duc de Bourgogne, et leur demanda s'ils jugeoient qu'il fût en droit de lui déclarer la guerre. Tous répondirent d'une voix que les princes, qui avoient donné leurs scellés au duc de Bourgogne, n'étoient plus tenus de les garder; que le roi pouvoit non-seulement lui déclarer la guerre; mais qu'il y étoit même obligé pour le maintien des lois et le salut de l'état: ainsi la guerre fut résolue.

Le roi étoit en paix avec tous ses voisins, il s'étoit assuré du consentement des princes, et n'avoit rien à craindre de l'intérieur du royaume. Le duc de Bourgogne avoit inutilement sommé le roi René et le duc de Bretagne, de se joindre à lui; il ne devoit pas compter davantage sur l'Angleterre, après avoir donné retraite à Édouard. Quoique la circonstance fût favorable, le roi ne voulut pas encore rompre ouvertement, et se contenta d'envoyer le connétable et le maréchal Rouault sur les frontières de Picardie, pour attirer dans son parti les sujets du duc: négociation honteuse, et peut-être aussi dangereuse par les suites qu'elle pouvoit avoir, qu'une guerre ouverte.

Vers ce même temps-là, la reine Marguerite vint à Paris avec la princesse de Galles et la comtesse de Warwic. Elle y fut reçue avec tous les honneurs qu'on auroit pu rendre à la reine de France. On s'empessa d'honorer une princesse qui n'eut souvent d'autres titres que sa vertu et ses malheurs.

Cependant le roi, n'ayant pas réussi dans le projet qu'il avoit eu de marier le duc de Guyenne avec l'infante Isabelle de Castille, envoya demander la princesse Jeanne, fille du roi Henri, et nièce d'Isabelle. Le cardinal d'Alby, et le sire de Torcy, avoient été chargés de faire la pre-

mière demande ; ils furent encore nommés pour traiter de ce mariage. Olivier Le Roux, maître des comptes, fut envoyé avec eux, et le duc de Guyenne donna sa procuration au comte de Boulogne, pour épouser, en son nom, la princesse de Castille.

Les ambassadeurs se rendirent à Medina del Campo, et furent reçus avec distinction. Le cardinal d'Alby parla, dans la première audience, avec si peu de respect à la princesse Isabelle, qu'il aliéna les esprits. Le roi de Castille, n'étant pas content de sa sœur, ne parut pas en savoir mauvais gré au cardinal ; il lui répondit dans les termes les plus obligeans, et nomma l'archevêque de Séville, l'évêque de Siguença, et Jean Pacheco, marquis de Villena, grand-maître de St.-Jacques, qui étoit dans les intérêts de la France, pour traiter avec les ambassadeurs.

Lorsqu'on fut convenu des articles, la cour se rendit à un village appelé le Champ-de-St.-Jacques, près de Bultrago, où la reine conduisit la princesse, sa fille. Ce fut là que le roi fit lire les sujets de mécontentement qu'il avoit contre sa sœur, et l'acte qui cassoit celui par lequel Isabelle avoit été reconnue héritière des royaumes de Castille et de Léon. Le roi Henri et la reine Jeanne jurèrent que la princesse Jeanne étoit

leur fille, et firent déclarer qu'Isabelle étoit déchue de tous ses droits, avec défenses de la traiter de princesse de Castille. Le cardinal d'Alby lut ensuite une bulle du pape Paul II, qui relevoit de leur serment ceux qui l'avoient prêté à Isabelle. Tous ceux qui étoient présents, jurèrent qu'ils ne reconnoïtroient d'autre princesse que Jeanne, fille du roi et de la reine. On fit, le même jour, la cérémonie, où le comte de Boulogne, comme procureur du duc de Guyenne, donna la main à la princesse.

Ce vain appareil n'abattit pas le parti d'Isabelle et de Ferdinand, de sorte que le roi de Castille envoya (8 décembre) en France le protonotaire don Louis Gonçales d'Aliença, prier Louis XI de ratifier le mariage du duc de Guyenne, et de faire promptement passer ce prince en Espagne, avec une armée capable de réduire les rebelles, avant qu'ils eussent reçu des secours d'Arragon. L'affaire ne fut pas poussée avec autant de vivacité qu'elle avoit été commencée. Les longueurs venoient du duc de Guyenne, qui, n'ayant jamais de dessein fixe, écoutoit toujours ceux qui lui parloient de lui faire épouser l'héritière de Bourgogne. Ce prince marqua néanmoins qu'il recevoit, avec plaisir, la nouvelle de ce qui s'étoit fait en Castille, et donna des fêtes à Ligournes. Gaston Phœbus, prince

de Vianne et gendre de Louis XI, s'y distingua dans un tournoi par sa force et par son adresse ; mais , après avoir remporté tous les prix , il fut blessé d'un éclat de lance , et mourut quelques jours après , fort regretté , laissant deux enfans , François Phoëbus et Catherine de Foix.

La France fit encore une perte plus grande dans la personne de Jean , duc de Calabre , qui mourut à Barcelone (16 décembre) : prince digne d'un meilleur sort par ses vertus , et qui ne perdit rien de sa gloire par ses malheurs.

(1471 ; Pâques , le 14 avril). Les mécontentemens et les plaintes réciproques du roi et du duc de Bourgogne éclatèrent enfin en guerre ouverte. Le connétable étoit toujours sur les frontières de Picardie , et tâchoit de séduire ou de surprendre les villes que le roi avoit rendues au duc de Bourgogne par le traité de Conflans. Les villes d'Auxerre et d'Amiens rejetèrent d'abord les propositions du connétable. Les habitans de St.-Quentin ne furent pas si fidèles , et , sur la promesse qu'ils seroient pendant seize ans exempts de toutes impositions , ils se rendirent. La Vieuville , qui y commandoit , n'étant pas en état de les retenir dans le devoir , et ne voulant pas trahir le sien , le connétable lui permit de se retirer avec ses effets (6 janvier).

Le duc de Bourgogne , voyant qu'il alloit avoir

à soutenir toutes les forces du roi, craignoit que les Anglois ne s'unissent encore avec la France; c'est pourquoi il fournit à Édouard de l'argent et des navires pour repasser en Angleterre, afin que les Anglois eussent assez d'occupation chez eux, pour ne pas s'engager dans des guerres étrangères.

Le duc fut si piqué de la perte de St.-Quentin qu'il écrivit au connétable de venir le servir comme son vassal. Le connétable répondit fièrement : *Que si le duc avoit son scellé, il avoit celui du duc, et qu'il étoit homme pour lui répondre de son corps.* Le duc, pour se venger du connétable, fit saisir toutes les terres qu'il avoit en Flandre et en Artois; le connétable s'empara, par représailles, de celles que ses enfans, qui étoient au service du duc, avoient en France.

Le duc de Bourgogne eut bientôt mis son armée sur pied, parce qu'il avoit toujours un certain nombre de milices qui, sans faire de service continuel, recevoient une très-petite paie, pour être prêts à marcher au premier ordre. Cette milice, qu'on appeloit gens à gages ménagers, répondoit à peu près à celle que nous avons depuis quelques années.

Le roi, sûr de la bonté de ses troupes, ne s'appliqua plus qu'à maintenir l'union entre le connétable et le comte de Dammartin, qui les com-

mandoient. Tous deux étoient hauts et difficiles, caractères trop semblables pour s'accorder. Dammartin étoit, d'ailleurs, un des plus braves hommes de son temps, sincère, fidèle, naturellement emporté, ami vif et implacable ennemi. Louis s'approcha de la frontière pour veiller sur la conduite de l'un et de l'autre. Il donna ordre à Dammartin de s'avancer du côté de Roye, qui se rendit. Mont-Didier ouvrit ses portes. L'alarme se répandit dans le pays : la ville d'Amiens, craignant d'être surprise, traita avec Dammartin ; mais celui-ci, ne se croyant pas assez fort pour risquer de s'enfermer dans la ville, sur la foi des habitans qui pouvoient agir d'intelligence avec le duc, convint avec eux qu'il écriroit aux principaux ; qu'ils enverroient ses lettres toutes cachetées au duc, et qu'on se conduiroit suivant le parti que prendroit ce prince. Le projet de Dammartin réussit. Le duc, abusé par cette démarche, crut pouvoir se reposer sur la fidélité de la bourgeoisie, sans qu'il fût nécessaire d'y envoyer des troupes dont il croyoit avoir plus de besoin ailleurs. Ces retardemens donnèrent le temps à Dammartin de faire venir des troupes, d'en faire entrer dans la ville, et de recevoir le serment.

Sur cette nouvelle, le duc de Bourgogne, ne se croyant pas en sûreté à Dourlens, se retira à Arras. Avant que la ville d'Amiens se fût rendue,

il avoit écrit au comte de Dammartin une lettre (16 janvier) par laquelle il lui rappeloit la guerre du Bien Public , et les traités de Conflans et de Péronne , qu'il prétendoit que le roi avoit violés. Il s'étendoit beaucoup sur ce que nous avons déjà dit des prévôtés de Beauvoisis. Il reprochoit à Dammartin la prise de St.- Quentin , et les lettres qu'il venoit d'écrire aux habitans d'Amiens ; et finissoit par protester qu'il sauroit bien défendre ses états , et s'opposer aux entreprises du roi.

Dammartin fit réponse , le même jour , en ces termes : *Très-haut et très-puissant prince , je crois vos lettres avoir été dictées par votre conseil et très-grands clercs , qui sont gens à faire lettres mieux que moy ; car je n'ai point vécu du métier de la plume.* Il dit ensuite que jamais il ne se seroit trouvé engagé dans la guerre civile , si ses ennemis ne l'eussent perdu dans l'esprit du roi ; mais qu'il avoit triomphé de ses calomnieurs. *Je veux bien que vous entendiez , que , si j'eusse été avec le roi , lorsque vous commençâtes le mal public , que vous dites le bien public , vous n'en eussiez pas échappé à si bon marché que vous avez fait , et mesmement à la rencontre de Mont-Lhéry.* Il reproche , ensuite , au duc l'entreprise qu'il osa faire contre le roi à Péronne. *Je fus , ajoute-il , cause de son retour , parce que je ne voulus rompre l'armée qu'il m'a-*

voit laissée.... Si je vous écris chose qui vous déplaît, et qu'avez envie de vous venger de moy, espérez qu'avant que la fête se départe, vous me trouverez si près de votre armée contre vous, que connoîtrez la petite crainte que j'ai de vous.... Soyez aussi sûr que la mort, que si vouliez longtemps guerroyer le roi, il sera à la fin trouvé par tout le monde que vous avez abusé du métier de la guerre. Ces lettres sont écrites par moy Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, grand-maître d'hôtel de France, et lieutenant général pour le roi en Beauvoisis, lequel très-humblement vous récrit. La suscription étoit : A Monsieur de Bourgogne.

Le roi, pour s'attacher les villes qui s'étoient soumises et en attirer d'autres dans son parti, manda à la chambre des comptes d'enregistrer les privilèges qu'il venoit d'accorder à St.-Quentin. La chambre, après avoir fait quelques difficultés, fut enfin contrainte d'obéir. Louis se servit de la même autorité contre le parlement, au sujet d'un procès qui étoit entre ses officiers et ceux du bailliage de Tournai. Il déclara qu'il s'en réserveroit la connoissance; et comme le parlement refusoit de lui remettre les pièces, ce prince envoya un homme exprès pour les lui apporter, et manda que ce n'étoit pas le temps de s'attacher à de vaines formalités à l'égard d'u-

ne ville, qui, étant au milieu de ses ennemis, pouvoit lui faire plus de mal que jamais le parlement n'en pourroit réparer.

Dammartin ayant fait passer sa cavalerie au delà de la Somme, le roi en eut de vives inquiétudes ; sa défiance naturelle fit qu'il s'en expliqua d'une façon assez désavantageuse pour Dammartin, quoiqu'il vînt de lui écrire pour lui marquer la satisfaction qu'il avoit de ses services. Dammartin se justifia pleinement sur ce que les fourrages manquoient en-deçà de la Somme ; il manda qu'il vouloit s'assurer de quelques châteaux ou les détruire, comme il avoit déjà brûlé celui de Contai ; qu'au surplus le roi pouvoit être tranquille sur l'armée de Bourgogne, puisque, dans les escarmouches, les François, quoiqu'inférieurs en nombre, avoient toujours eu l'avantage.

On n'avoit point encore vu d'armée si nombreuse que celle du duc : on y comptoit quatre mille lances, chaque lance étoit de quatre cavaliers et de six archers à pied. L'artillerie et les munitions occupoient quatorze cents chariots, et chaque chariot étoit conduit par quatre hommes armés. Le duc attendoit encore douze cents lances de Bourgogne, cent soixante de Luxembourg, et l'arrière-ban de Flandre et de Hainaut, outre douze mille hommes qui, étant dans les

places, pouvoient en sortir dans l'occasion; de sorte que tout réuni auroit fait une armée de plus de quatre-vingt mille hommes.

Le duc s'avança le long de la Somme, et vint se loger à Halbuterne. Le roi donna ordre à Dammartin d'observer la marche de l'ennemi, de le cotoyer, de veiller sur Amiens, d'être toujours sur la défensive, de ne pas hasarder le combat, et de raser les petites places qu'on ne pouvoit garder sans trop affoiblir l'armée.

Le duc de Bourgogne, après avoir tenu quelque temps l'armée royale en suspens, tomba tout à coup sur Picquigny qu'il surprit; la garnison se retira précipitamment dans le château, et fut obligée de capituler. Le feu prit à l'instant à la ville et la consuma. Les Bourguignons prétendirent que c'étoit par accident. Le connétable vint aussitôt sommer Bapaume de se rendre. Jean de Longueval, qui y commandoit, sortit sur la parole du connétable, pour lui dire que cette ville étoit du comté d'Artois, ancien domaine de la maison de Bourgogne, et qu'il la défendrait jusqu'à la mort. Le connétable ayant essayé d'intimider Longueval, celui-ci n'en devint que plus ferme. Apercevant le bâtard de Bourgogne, il lui reprocha avec tant de force d'avoir quitté son prince, qu'il le fit pleurer. Soit que le connétable fût touché de la vertu de Longueval, soit

qu'il craignît de s'arrêter trop long-temps devant Bapaume, il se contenta de saccager les abbayes d'Amboise et d'Aucourt, les châteaux de Sailly, de Chaplaincourt, de Betencourt, et retourna à St.-Quentin.

L'armée du duc ayant passé la Somme, pour se camper sous Amiens, les François lui enlevèrent un convoi de soixante chariots. Les escarmouches furent fréquentes pendant cette campagne, sans que l'on en vînt à une affaire générale; mais les François eurent partout l'avantage, excepté dans une seule rencontre où la perte fut à peu près égale. Le duc, ayant eu avis qu'il y avoit quarante hommes d'armes avec quelques archers en embuscade dans un village, fit partir dix mille hommes, afin d'envelopper ce parti. Dammartin, ayant aperçu du mouvement dans l'armée du duc, sortit de la ville avec quelques officiers, et si peu de précaution, qu'il n'avoit qu'une dague pour toute arme. Il vit bientôt ses gendarmes qui fuyoient vers lui. Dammartin leur cria de faire face à l'ennemi : ceux qui le firent furent massacrés, les autres entraînent Dammartin même; et les Bourguignons seroient peut-être entrés avec eux dans la ville, si le vicomte de Narbonne ne fût sorti avec quelques hommes d'armes. Dammartin se saisit à l'instant d'une lance, s'arrêta à la barrière, soutenu du vicom-

te, fit tête à l'ennemi, et le força de se retirer.

Le duc de Bourgogne, voyant que ses détachemens étoient presque toujours battus, espéroit avoir l'avantage dans une bataille par le nombre de ses troupes. Le roi, comptant sur la valeur des siennes, ne s'éloignoit pas de combattre. Il assembla ses principaux officiers et les vieux capitaines qui avoient contribué à chasser les Anglois de France. De Beuil, à qui le roi demanda son avis le premier, dit avec modestie que, n'ayant jamais vu faire la guerre, sous Charles VII, avec des armées de plus de dix mille hommes, il ne se croyoit pas en état de rien décider sur les manœuvres d'une si grande quantité de troupes; mais qu'il craignoit le désordre et la confusion, et n'oseroit répondre de l'événement. Le connétable prenant la parole, dit : « que l'armée du duc de Bourgo- » gne étant la plus nombreuse qu'on eût encore » vue, il étoit nécessaire que le roi lui en oppo- » sât une plus forte que celles qu'on avoit cou- » tume d'avoir; que les François étoient encore » inférieurs en nombre; mais qu'ils étoient su- » périeurs par le courage et par la discipline; et » qu'au surplus, pour ne rien hasarder légèrement, » chaëun pourroit donner son avis par écrit ». Le roi les fit recueillir : la plupart étoient pour donner bataille; mais comme ils ne s'accordoient pas sur la manière d'attaquer, le roi craignit que

ces différens avis n'eussent des suites malheureuses, et défendit d'engager une affaire générale. On s'attacha à resserrer l'ennemi, à tomber sur les partis, et enlever les convois. On réduisit par là le duc de Bourgogne à une telle nécessité, qu'il fut obligé de conclure une trêve. D'ailleurs ses armes n'étoient pas plus heureuses en Bourgogne qu'en Picardie. Le comte Dauphin d'Auvergne et le maréchal de Comminges avoient défait Jean de Neuchâtel, et s'étoient emparés de plusieurs places dans le Mâconnois et le Charolois. La trêve fut donc signée (4 avril) pour trois mois. Nicolas, duc de Calabre et de Lorraine, petit-fils du roi René, y fut compris, à condition qu'il retireroit ses troupes de Chastel-sur-Moselle, et que le duc de Bourgogne rappelleroit celles qu'il avoit en Lorraine. Le roi et le duc devoient nommer, avant huit jours, ceux de leurs alliés qu'ils vouloient comprendre dans la trêve. Les conservateurs (*) furent : Dammartin, Mouy, du Chatel et Châtillon pour le roi; Ravestein, des Querdes, Imbercourt et Rothelin de la part

(*) Au lieu de prendre, comme aujourd'hui, des princes étrangers pour garans des traités, on nommoit des conservateurs, qui étoient les feudataires des princes contractans, et qui s'obligeoient souvent à se déclarer contre leur propre seigneur, s'il violoit le traité. Cet usage fut encore observé au traité de Lens.

du duc. On apprit en même temps qu'Édouard étoit entré avec deux mille hommes dans la province d'Yorck. Comme il trouva tout le pays tranquille, il fit publier, pour cacher son dessein, qu'il renonçoit pour toujours à la couronne, et qu'il ne demandoit que les biens de son père. La ville d'Yorck, séduite par cette feinte modération, consentit à le recevoir avec peu de suite; mais son air affable, sa figure, le souvenir de ses victoires passées, ses malheurs présents lui gagnèrent bientôt tous les cœurs. L'Anglois, naturellement libre ou séditieux, aime à faire ses rois et refuse de leur obéir. Édouard s'avança jusqu'à Notingham: voyant que ses troupes grossissoient à chaque pas, il reprit le titre de roi, sans s'embarrasser de la parole qu'il avoit donnée à ceux d'Yorck. Il semble que les sermens ne soient, pour certains princes, qu'une expression du malheur, et que le succès absolve du parjure.

Aux premières nouvelles du débarquement d'Édouard, le comte de Warwic sortit de Londres avec le duc de Clarence; alors celui-ci, qui avoit abandonné son frère, pour s'attacher à Warwic, repassa avec douze mille hommes dans le parti d'Édouard, peut-être avec plus de raison, mais avec autant de perfidie. Warwic fut obligé de se renfermer dans Coventrie. Édouard,

au lieu de l'attaquer, marcha droit à Londres. A son approche, toute la ville fut remplie de trouble et de confusion. Les femmes regrettoient son règne, qui étoit le leur; le peuple, qui n'avoit eu que de la compassion pour Henri dans le malheur, le méprisoit sur le trône. Le parti de la maison d'Yorck se releva. Édouard fut reçu en triomphe dans la capitale, et fit enfermer de nouveau Henri dans la Tour. Profitant alors du premier moment de chaleur, toujours précieux dans les révolutions, il retourna contre Warwic. Les armées s'étant rencontrées dans la plaine de Barnet, entre St.-Alban et Londres, les plus sages officiers de l'armée de Warwic étoient d'avis qu'on se retranchât pour attendre le prince de Galles, qui n'étoit plus qu'à une journée; mais Warwic, ayant toujours été le héros de tous les partis qu'il avoit embrassés, ne vouloit pas partager la victoire avec le duc de Sommerset, qui commandoit l'armée du prince de Galles. D'ailleurs, ne consultant que sa fureur, il ne voyoit plus de péril. Aveuglé par le désir de la vengeance, il ne respiroit que le combat. Édouard s'avançoit dans le même dessein; mais avec plus d'ordre, et déjà très-supérieur par le nombre. La bataille se donna le jour de Pâques. Après les premières décharges, on se joignit, et l'on combattit corps à corps.

Pendant trois heures l'avantage fut égal, et la victoire incertaine. Le sort des batailles ne dépend pas toujours de la prudence. Le soleil venant à donner sur les devises que portoit la troupe commandée par Oxford, qui étoient des étoiles avec des rayons, on les prit pour des soleils qui étoient les devises d'Édouard : la mêlée favorisoit l'erreur. Cette méprise fit que les troupes d'Oxford furent chargées par celles de leur parti. Warwic, se croyant trahi, et désespérant de la victoire, la fuite lui paroît honteuse, et la vie odieuse ; il se précipite en furieux au milieu des ennemis, porte et cherche partout la mort. Montaigu prend le même parti, les deux frères périssent accablés sous le nombre. Warwic étoit l'âme de son armée ; il tombe, et tout prend la fuite ; ce n'est plus qu'un carnage sans défense : dix mille hommes restèrent sur la place, et la victoire ne coûta pas plus de quinze cents hommes à Édouard. Oxford et Sommerset se sauvèrent : le premier fut pris quelques jours après, et décapité.

Tandis qu'Édouard retournoit en triomphe à Londres, la reine Marguerite, la comtesse de Warwic et le prince de Galles apprirent le sort de Henri, la mort de Warwic et la défaite de leur parti. La reine tomba dans le dernier accablement ; ses jours n'avoient été qu'un enchaîne-

ment de malheurs; ils se retracèrent tous à son esprit : la vie lui étoit à charge; son courage, trop long-temps éprouvé, succomboit à tant de maux. Cependant elle ne se plaignoit point de ses disgrâces; sa vertu condamnoit assez la fortune; le péril qui ne regardoit qu'elle n'avoit jamais fait d'impression sur son âme; mais depuis qu'elle avoit fondé toutes ses espérances sur le prince de Galles, au moindre danger qui le menaçoit, les sentimens d'une mère tendre l'emportoient sur l'héroïsme. Elle se retira dans le monastère des religieuses de Beaulieu, pour y cacher son fils. Le duc de Sommerset, le lord Beaufort, Jean Courtenay, comte de Devonshire, vinrent l'y trouver, et lui représentèrent que son parti étoit encore assez fort pour se relever; qu'il ne se soutiendrait que par la présence du prince de Galles, et que, sans lui, il se dissiperoit sans ressources. Ils ne dissimulèrent point qu'un prince né pour régner ne peut choisir que le sceptre ou la mort.

La reine, cédant à la nécessité, se mit avec son fils à la tête du reste de son parti, et s'avança dans le pays de Cornouailles et dans le comté de Devonshire, qui se soumirent : elle se préparoit à passer jusqu'au pays de Galles, pour y joindre le comte de Pembroke, frère utérin de Henri VI, lorsqu'elle apprit à Teukesbury qu'É-

douard venoit à sa rencontre. Elle prit le parti de se retrancher; mais Édouard étant arrivé en présence, le duc de Gloucester, son frère, qui commandoit l'avant-garde, attaqua les retranchemens du prince de Galles. Le duc de Somerset sortit pour le repousser; mais, n'étant pas soutenu, il fut obligé de se replier. Il trouva Wenloc qui n'avoit pas fait le moindre mouvement pour le suivre; il lui reprocha sa lâcheté, et lui fendit la tête d'un coup de hache. Gloucester pénétra dans les retranchemens en poursuivant Somerset. Toute l'armée d'Édouard profita de l'instant, et entra dans le camp de toutes parts : le carnage fut affreux. Les plus braves de l'armée du prince de Galles se rangèrent auprès de lui et périrent les armes à la main. Trois mille hommes restèrent sur la place, le reste chercha son salut dans la fuite. Le prince de Galles tomba entre les mains de Richard Craff, qui eut quelque envie de le sauver; mais, Édouard ayant fait publier qu'il donneroit cent livres sterlings de pension à celui qui livreroit le prince mort ou vif, l'avarice fit taire l'humanité. Craff crut sauver son honneur en prenant parole d'Édouard qu'on n'attenteroit point sur la vie du prince. La haine n'est pas plus généreuse que l'avarice : Édouard se fit amener le prince de Galles, et lui demanda comment il avoit osé rentrer en Angleterre. Le

prince répondit avec fermeté que son père, son aïeul et son bisaïeul ayant été rois d'Angleterre par le sang, par la vertu et par le choix des peuples, il étoit venu se mettre en possession d'une couronne qui ne pouvoit appartenir qu'à lui. Édouard, irrité de cette réponse, souilla sa victoire par une action barbare. Il frappa au visage ce malheureux prince, et dans l'instant Clarence, Gloucester et Hastings se jetèrent sur lui et le poignardèrent. Gloucester courut tout de suite à Londres, et plongea dans le sein de Henri le poignard teint du sang de son fils. Ainsi périt Henri VI, prince digne de compassion par ses malheurs, que ses vertus pourroient faire mettre au nombre des bienheureux, et peu distingué parmi les rois. Commines, Forestel, et la lettre d'Édouard au duc de Bourgogne assurent que le prince de Galles périt dans le combat; mais, outre que la barbarie exercée sur le père, fait aisément croire celle dont on usa à l'égard du fils, je rapporte sa mort sur le témoignage d'Habington, auteur de la vie d'Édouard, de Biondi, historien des guerres civiles d'Angleterre, et d'un manuscrit du temps. Tous trois s'accordent à dire que le prince de Galles fut pris à la journée de Teukesbury et tué ensuite de sang-froid. Commines et Forestel n'ont écrit que d'après la lettre d'Édouard. Il est assez naturel de penser que, le

prince de Galles ayant été tué presque sur le champ de bataille, Édouard, plus honteux que repentant de son action, aura tâché d'en couvrir l'horreur dans sa lettre.

La reine, ayant été prise sur le champ de bataille, fut conduite à Londres et enfermée dans la tour, d'où elle ne sortit que plusieurs années après, par la protection de Louis XI.

Le reste des malheureux échappés au massacre, se retira dans l'abbaye de Teukesbury. Édouard s'y présenta, et les demanda tous. L'abbé et les religieux sortirent au-devant de lui, tenant en main le Saint-Sacrement, et implorant la clémence du vainqueur. Édouard jura qu'il pardonneroit aux prisonniers; mais, toujours parjure et cruel, il fit trancher la tête au duc de Somerset et aux principaux prisonniers. Rien ne donne mieux l'idée du génie anglois, que la rapidité des révolutions. Édouard regagna, en moins de trois semaines, un royaume qu'il avoit perdu en dix jours. Il n'ignoroit donc pas qu'en Angleterre un parti n'est pas détruit pour être vaincu : une étincelle y produit un incendie. Il avoit encore de l'inquiétude sur le comte de Pembroke et sur le bâtard de Falcombrige, qui ravageoient les environs de Londres. Il marcha contre ce dernier, le surprit dans Sandwich, et lui fit trancher la tête. Tandis qu'Édouard assuroit la tran-

quillité de la capitale, Vanghan, qu'il avoit détaché contre Pembroke, tomba dans une embuscade, et y périt. Ce succès ne mettant pas Pembroke en état de résister à Édouard, ils'embarqua avec le jeune comte de Richemont, son neveu. Une tempête les jeta sur les côtes de Bretagne, où ils furent arrêtés, et restèrent long-temps prisonniers.

La révolution arrivée en Angleterre, changeoit entièrement les intérêts de cette couronne avec la France. Les ambassadeurs que Louis XI avoit envoyés auprès de Henri VI, avoient signé, avec ce prince, une trêve de dix ans, et un traité par lequel les Anglois devoient se déclarer contre le duc de Bourgogne, et fournir à la France un corps de dix mille archers, qu'on appelloit *de maison*, et qui passoient pour les meilleures troupes d'Angleterre. Le duc de Guyenne étoit compris dans le traité; tout paroissoit concourir à l'abaissement de la maison de Bourgogne, et à mettre le roi au-dessus de ses ennemis, lorsque ces projets s'évanouirent par la mort de Henri VI et du comte de Warwick. Louis XI craignoit qu'Édouard ne tournât ses armes contre lui, non-seulement par ressentiment, mais encore pour occuper les Anglois, et les distraire de la guerre civile par une guerre étrangère.

Le roi, ne doutant point que ses ennemis ne recommençassent leurs intrigues, en cherchant à séduire le duc de Guyenne, engagea ce prince à le venir joindre en Picardie, et le retint auprès de lui pendant le reste de la campagne. Il lui faisoit rendre tous les honneurs qui pouvoient le flatter, et combloit de présens ceux qui avoient du crédit sur son esprit. Malicorne étoit alors le favori, c'est-à-dire, le maître du duc de Guyenne; le roi le gagna, en lui donnant la baronnie de Médoc.

Louis, étant de retour à Paris, n'oublia rien pour plaire au peuple; il se trouva à l'hôtel de ville la veille de la Saint-Jean, et alluma le feu: cette circonstance, frivole en apparence, ne l'étoit pas à ses yeux. Il affectoit de se trouver dans les fêtes publiques, il avoit remarqué que le peuple est plus sensible à cette familiarité de son prince, qu'à des bienfaits dont les principes sont cachés, et dont les sujets jouissent presque sans s'en apercevoir; il n'ignoroit pas qu'on avoit répandu dans Paris des chansons contre lui et contre ses ministres, sur la trêve qu'on venoit de conclure avec le duc de Bourgogne, dans le temps où l'on pouvoit pousser les conquêtes plus loin. Ces plaisanteries, peu respectueuses, naissent plus de la légèreté que de la malignité de la nation; mais elles ne laissoient

pas de déplaire au roi, parce qu'on lui reprochoit, avec raison, de n'avoir pas su profiter de ses avantages. En effet, le caractère défiant de ce prince, en lui faisant prévoir trop d'écueils, l'empêchoit quelquefois de profiter des circonstances. Louis reconnut qu'il avoit fait une faute, lorsqu'il apprit que le duc de Bourgogne levoit des troupes, et venoit de rompre la trêve, sous prétexte qu'on ne lui rendoit pas les villes qu'on lui avoit promises. Le roi ne trouva point d'autre moyen de prolonger la trêve, qu'en lui faisant remettre plusieurs petites places. On augmenta, de part et d'autre, le nombre des conservateurs. Les précautions qu'on prenoit pour assurer la foi des traités, ne servoient qu'à faire voir qu'on y devoit peu compter. Indépendamment des guerres que le roi étoit obligé de soutenir en son nom, il se trouvoit souvent engagé dans celles des autres états. Les troubles qui s'élevèrent en Savoie, lui donnèrent de nouveaux embarras.

Philippe, le prince de Bresse, les comtes de Romont et de Genève, se plaignoient de la faiblesse du duc Amédée, leur frère, et de ce que la duchesse Yolande, leur belle-sœur, remettait toute l'autorité à Miolans, à Bonnivard, évêque de Verceil, et à Doloy. Les trois princes firent soulever les peuples; le duc et la duchesse

se, n'étant pas en état de leur résister, se retirèrent dans le château de Montmélian. Ils y furent aussitôt assiégés et forcés de capituler. Le duc fut conduit à Chambéri, et la duchesse se retira à Aspremont, d'où elle écrivit au roi, son frère, pour lui demander du secours.

Louis donna ordre au comte de Comminges, gouverneur du Dauphiné, d'assembler l'arrière-ban et les francs-archers de la province. Le commandement de cette armée étoit destiné à Charles de Savoie, que le roi avoit élevé auprès de lui; mais ce jeune prince étant mort dans ce temps-là, le comte de Comminges entra en Savoie, surprit le château d'Aspremont, délivra la duchesse Yolande, et la conduisit à Grenoble, où elle fut reçue avec les mêmes honneurs qu'on avoit autrefois rendus au roi, étant Dauphin.

Ce n'étoit pas assez pour le roi d'avoir mis sa sœur en liberté, s'il ne lui rendoit l'autorité. Il engagea le duc de Milan à signer une ligue avec elle (13 juillet), et y fit entrer le roi de Naples, la république de Florence, les ducs de Ferrare et de Modène, les Suisses et le marquis de Montferrat. Crussol et Rufec de Balzac eurent ordre de se joindre au comte de Comminges, et d'assiéger Chambéri. Le comte de Romont et du Lau s'y étoient jetés pendant que les prin-

ces de Savoie s'avançoient pour les soutenir et faire lever le siège.

L'armée du roi et celle des princes de Savoie étoient déjà en présence; mais le comte de Comminges avoit ordre d'éviter le combat, en attendant que le roi envoyât du Chatel pour travailler à un accord. Les ambassadeurs des cantons de Berne et de Fribourg arrivèrent sur ces entrefaites, et firent un traité provisionnel (8 août), par lequel la ville et le château de Chambéri seroient remis entre leurs mains, et gardés au nom du duc et de la duchesse de Savoie, jusqu'à ce qu'il en eût été autrement décidé par du Chatel, qui arriva bientôt avec du Lude, bailli de Cotentin, et Royer, bailli de Lyon. Ils conférèrent avec les ambassadeurs suisses, et conclurent la paix (5 septembre) entre le duc, la duchesse et les princes de Savoie, aux conditions que toutes les places seroient remises entre les mains du duc; que les ambassadeurs nommeroient huit chevaliers d'une probité reconnue, qui, avec les deux maréchaux de Savoie, seroient de tous les conseils; que les princes de Savoie y auroient pareillement entrée, excepté lorsqu'il y seroit question de leurs affaires personnelles. A l'égard des articles qui restoient à régler, on s'en remit au jugement du roi, qui en décidéroit avec les ambassa-

deurs, sans que l'espèce de souveraineté qu'on lui déféroit à cet égard, pût tirer à conséquence en toute autre affaire.

Quoiqu'il ne se fit rien que de l'avis des ambassadeurs et des principaux du pays, le duc et la duchesse en marquèrent peu de reconnaissance au roi.

Pendant les troubles de Savoie, on perdit en France le prince le plus ami de la paix, Charles, comte d'Eu, dernier prince de la branche royale d'Artois. Il descendoit de Robert, comte d'Artois, frère de saint Louis. Charles tâcha toujours, par sa conduite, d'effacer le souvenir de la révolte de son bisaïeul Robert III. Il avoit été fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, et revint en France en 1458. Il avoit toutes les vertus solides, sans en affecter l'éclat; peu touché d'une fausse gloire, il pensoit que celle d'un prince, qui n'est pas né sur le trône, est d'en être l'appui, et trouva sa véritable gloire dans sa fidélité pour son roi, et ses services pour l'état. Le roi donna le comté d'Eu au connétable de Saint-Pol, à qui il l'avoit promis, en le mariant avec Marie de Savoie, sœur de la reine, sans avoir égard aux droits du duc de Nevers, neveu et héritier du comte d'Eu.

Le pape Paul II mourut vers ce temps-là (juillet). Ce pontife, malgré l'avarice qu'on lui

a reprochée, eut soin de donner la subsistance aux ecclésiastiques qui étoient dans l'indigence ; il voulut que le nombre des cardinaux fût fixé à vingt-quatre, et qu'on ne pût parvenir à cette dignité avant l'âge de trente ans, et après avoir enseigné le droit ou la théologie. François de La Rovère, de l'ordre de saint François, lui ayant succédé sous le nom de Sixte IV, le roi envoya lui faire compliment. Ce prince recherchoit l'amitié du nouveau pontife, afin de l'empêcher de donner les dispenses qu'on sollicitoit pour le mariage du duc de Guyenne avec Marie, fille unique du duc de Bourgogne. Il savoit que le chancelier de Bretagne et l'abbé de Be-gards (*) avoient eu, en passant à Orléans, de secrètes conférences avec le duc de Guyenne ; il ne pouvoit pas douter que ce mariage n'en fût le sujet.

En effet ce prince, s'étant retiré en Guyenne, manda Lescun, et fit mettre ses places en état de défense. Le duc de Bretagne fit, en même temps, donner avis au duc de Bourgogne des dispositions du duc de Guyenne. Le roi fut instruit de cette intrigue par Olivier Le Roux, qui, en revenant d'Espagne où il étoit allé traiter du mariage du duc de Guyenne avec l'infante Jeanne, passa à Mont-de-Marsan pour y voir le comte de Foix.

(*) Vincent de Kerleau, depuis évêque de Léon.

Le Roux, ayant été logé par hasard dans la chambre qu'avoit occupée Henri Millet, envoyé du duc de Bretagne, y trouva plusieurs lettres déchirées dont il rassembla les morceaux. Quoique le sens n'en fût pas bien clair, il vit qu'il y étoit beaucoup parlé de St.-Quentin, d'Amiens, d'alliances et d'intrigues secrètes. Il les envoya au roi (11 août), et lui manda qu'Édouard avoit envoyé un ambassadeur aux ducs de Bourgogne et de Bretagne, pour les assurer qu'il étoit prêt à déclarer la guerre à la France, et qu'il comptoit tomber sur la Normandie et sur la Guyenne; il ajoutoit que le duc de Bourgogne avoit des intelligences à la cour de France, et que le roi devoit se défier de ceux qui approchoient le plus près de sa personne; qu'il y avoit eu de grandes conférences entre le duc de Guyenne, le comte de Foix, Lescun, le gouverneur de La Rochelle et plusieurs autres; que tous s'étoient donné leurs scellés; que cependant le comte de Foix juroit qu'il n'avoit pas donné le sien; mais qu'il se plaignoit du roi, et prétendoit qu'il étoit en état de lui nuire ou de lui rendre les plus grands services; que si le comte de Foix n'étoit pas entré dans le complot, son discours prouvoit du moins qu'il y en avoit un. Avant que le roi eût reçu la lettre d'Olivier Le Roux, il avoit déjà des soupçons contre son frère: pour s'en éclair-

cir, il avoit envoyé du Bouchage en Guyenne (10 août), avec ordre de voir Beauveau, évêque d'Angers, qui étoit auprès de Monsieur, de se concerter ensemble, et de savoir si l'on avoit envoyé à Rome l'évêque de Montauban, pour solliciter les dispenses dont on a parlé. Du Bouchage étoit chargé de déclarer les soupçons du roi au duc de Guyenne, et de lui dire que, pour les faire cesser, il n'avoit qu'à protester hautement qu'il ne prétendoit ni demander les dispenses, ni s'en servir; qu'il renonçoit à toute alliance avec le duc de Bourgogne, ennemi déclaré de la France; et qu'à cette condition, le roi étoit prêt à renouveler, avec son frère, tous les sermens qu'il avoit faits sur la croix de St.-Lo. Il paroît que cette croix de St.-Lo étoit alors le dernier sceau du serment, et souvent l'occasion du parjure.

A peine du Bouchage étoit-il parti de Tours, que Guyot de Chesnay y arriva, de la part du duc de Guyenne et de Lescun, pour proposer le mariage du duc avec mademoiselle de Foix. Le roi écrivit à du Bouchage qu'il ne vouloit pas plus consentir à ce mariage qu'à celui de l'héritière de Bourgogne, et qu'il ne manquât pas de s'y opposer ouvertement; que Monsieur devoit tout espérer, même de partager l'autorité royale, s'il se marioit au gré du roi, et qu'il renonçât

absolument aux alliances qu'on lui proposoit.

Louis n'eut pas plutôt fait partir cette lettre, qu'il reçut celle d'Olivier Le Roux, dont je viens de parler. Ses inquiétudes redoubloient à chaque instant; il écrivoit continuellement à du Bouchage, sur tous les avis qu'il recevoit. Les soupçons du roi n'étoient que trop fondés; Monsieur avoit donné son blanc-seing pour traiter de son mariage avec Marie de Bourgogne; celui qu'il faisoit proposer avec mademoiselle de Foix, n'étoit que pour écarter les soupçons. Monsieur n'avoit jamais abandonné le dessein d'épouser Marie de Bourgogne; et, pour presser le duc de conclure, il lui fit dire que le roi lui proposoit sa fille Anne de France, avec le Rouergue, l'Angoumois, le Poitou et le Limousin, plusieurs autres terres, cinq cents lances, et la lieutenance générale du royaume.

Le duc de Guyenne pouvoit exagérer les offres du roi; mais il est certain que Louis XI ne redoutoit rien tant que le mariage de son frère avec l'héritière de Bourgogne. La plus grande partie de cette année se passa en négociations: le roi fit dire au duc qu'il désiroit sincèrement de vivre en bonne intelligence avec lui; que la tranquillité de l'Europe dépendoit de leur union, et qu'il voyoit à regret qu'on cherchoit à semer la division entr'eux. Le duc fit réponse au roi,

que, pour établir la paix, il falloit qu'il commençât par lui restituer les places qu'il lui retenoit; qu'il prouveroit par là qu'il désiroit véritablement son amitié.

Le roi comprit aisément que tout se disposoit à la guerre, et qu'il y avoit une ligue formée contre lui. Le duc de Bretagne avoit défendu qu'il sortît de ses ports aucun navire sans escorte; le comte de Foix se plaignoit du roi, et cherchoit à aigrir les esprits contre le gouvernement; la noblesse de Rouergue paroissoit mal intentionnée. Louis ne négligeoit pas les avis qu'il recevoit de toutes parts; il donna des ordres secrets pour tenir les troupes en état, sans les faire sortir de leurs quartiers. Il envoya Compain, conseiller au parlement, et Raguier, un des secrétaires, pour empêcher Sixte IV de donner les dispenses. Ils représentèrent au pape que le degré de parenté étoit trop proche, et l'informèrent de ce qui s'étoit passé au sujet de l'apanage de Monsieur, qui montoit à plus de soixante mille livres, quoiqu'il fût fixé par les lois à douze mille; que Monsieur s'étoit engagé par serment à renoncer à l'alliance de Bourgogne; et que, de plus, il avoit envoyé le comte de Boulogne épouser, en son nom, Jeanne, fille du roi de Castille; que la cérémonie en avoit été faite, et qu'on ne pouvoit rompre de pareils en-

gagemens, sans se mettre dans la nécessité de faire une guerre injuste. Le roi prioit le pape d'annuler, par une bulle expresse, les dispenses qu'il pourroit avoir données, ou si elles ne l'étoient pas encore, de lui envoyer une promesse de ne les jamais accorder. En reconnoissance de ce service, Louis s'engageoit à ne jamais permettre le rétablissement de la pragmatique, et offroit d'en donner toutes les sûretés que sa sainteté pourroit exiger. Le roi demandoit en même temps un chapeau de cardinal pour Charles de Bourbon, archevêque de Lyon.

Le duc de Bourgogne, ne gardant plus de ménagemens, avoit déjà donné ses pouvoirs à l'évêque de Tournai, à Arthus de Bourbon, et à Carondelet, pour faire, avec Jean de Lucena, ambassadeur de Ferdinand et d'Isabelle, roi et reine de Sicile, prince et princesse de Castille, une ligue offensive et défensive contre le roi (1.^{er} novembre).

Le roi d'Arragon, père de Ferdinand, qui avoit signé avec Louis XI un traité de neutralité dans les guerres entre la France et les états de Bourgogne, s'engagea, par celui-ci, à se déclarer pour le duc de Bourgogne contre la France. On ne peut assez s'étonner du peu de foi qui régnoit alors entre les princes.

Le duc de Bourgogne, ayant conclu cette li-

gue donna une déclaration (12 novembre), portant que tous ses pays étoient exempts de vassalité envers la couronne de France, attendu l'infraction faite par le roi au traité de Péronne, et défendit à tous ses sujets de relever aucun appel en la cour de parlement.

Le roi ignoroit (17 novembre), suivant toutes les apparences, la ligue et la déclaration du duc, qui ne fut publiée que le 25 janvier de l'année suivante; car il donna ordre à La Tremouille et à Doriolc, qui étoient auprès du duc de Bourgogne, de conclure le traité commencé avec Ferry de Clugny, par lequel ces princes étoient convenus de s'assister mutuellement envers et contre tous. Par ce traité, le duc abandonnoit les ducs de Guyenne et de Bretagne; le Dauphin devoit épouser la fille du duc de Bourgogne; et, au cas que ce mariage ne se fit pas, le duc promettoit de ne la jamais donner au duc de Guyenne. Le roi s'engageoit pareillement de ne jamais lui donner sa fille, moyennant quoi, le roi rendoit au duc Amiens, St.- Quentin, Roye, Mont-Didier, et tout ce qu'il avoit pris pendant les dernières guerres. Ces princes devoient prendre l'ordre de chevalerie l'un de l'autre; et il étoit dit que ce traité n'étoit pas seulement de paix, mais d'amitié, de considération spéciale, et de fraternité.

Rien n'étoit plus sage qu'un tel projet ; mais la confiance, qui est l'âme des traités, ne pouvoit s'établir entre deux princes qui se faisoient la guerre plutôt par haine, que par raison d'état. Le duc vouloit avoir les places avant de remettre les lettres de sûreté que le roi exigeoit, et Louis prétendoit qu'on commençât par donner les lettres. C'étoit pour trouver quelque accommodement que le duc de Bourgogne conféroit avec La Tremouille et Doriolle, sur les moyens d'affermir la paix, dans le temps même qu'il venoit de conclure un traité directement contraire à celui qui se négocioit.

On proposoit, de part et d'autre, plusieurs voies de conciliation, sans convenir d'aucune : le roi pressoit ses ambassadeurs de conclure ; mais le duc faisoit toujours naître quelque difficulté ; et rien n'avançoit.

Pendant qu'on amusoit les ambassadeurs, toutes les affaires du roi étoient suspendues, et celles de Catalogne alloient fort mal. Jean de Lorraine avoit succédé au duc de Calabre, dans le commandement des troupes qui faisoient la guerre, au nom de René, roi de Sicile ; mais elles n'avoient pas, dans leur nouveau général, la même confiance que dans son prédécesseur. Jean de Lorraine se tint toujours sur la défensive, et s'appliqua uniquement à conserver Barcelone,

où il s'enferma. Le roi d'Arragon, maître de la campagne, le fut bientôt de Gironne; la perte de cette ville entraîna celle de plusieurs autres, où le roi d'Arragon mit des garnisons, qui, faisant des courses jusque sous les remparts de Barcelone, la tenoient comme bloquée. Jean de Lorraine fit tenter une sortie par Guéri; mais celui-ci fut repoussé par Alphonse, bâtard d'Arragon, et se sauva dans la tour de Fabregue, où il fut assiégé. Don Denis de Portugal, étant sorti à la tête de six-vingts maîtres, et de quatre mille hommes d'infanterie pour dégager Guéri, Alphonse d'Arragon vint à sa rencontre, et l'attaqua avec tant de vigueur, qu'il le battit et le poursuivit jusqu'aux portes de Barcelone.

On ne doutoit point que le roi d'Arragon ne profitât de ses avantages pour entrer dans le Roussillon. Le roi, ayant besoin d'un homme expérimenté dans cette province, et voulant employer ailleurs Tanneguy du Châtel, qui en étoit gouverneur, permit à du Lau, qui étoit rentré en grâce, de traiter de ce gouvernement moyennant vingt-quatre mille écus. Ce fut par là que s'introduisit la vénalité des charges.

Les inquiétudes que les affaires de Roussillon donnoient au roi, étoient encore augmentées par celles que lui causoit son frère. L'espérance d'épouser Marie de Bourgogne, remplissoit la tête

du duc de Guyenne de mille projets vastes : plus l'esprit est foible , plus il imagine de chimères. Ceux qui approchoient le duc , le connoissoient trop pour lui donner des conseils qu'il étoit incapable de suivre , et ne songeoient qu'à le flatter pour se l'asservir. Sa faveur étoit alors partagée entre Odet Daidie , seigneur de Lescun , son ministre , et Collette de Jambes (*), dame de Montsoreau , sa maîtresse. Malicorne , jaloux de Lescun , s'étoit joint à la cabale des femmes qui l'emportoit souvent : le poison étoit assez communément le moyen qu'on employoit de part et d'autre contre ses concurrens.

Si la maison du duc de Guyenne eût été plus unie , elle n'en auroit été que plus à craindre pour la tranquillité de l'état. Ce prince étoit toujours prêt à se joindre aux mécontents , qui étoient en grand nombre. Le comte de Foix se plaignoit que le roi lui eût refusé la tutelle des enfans du prince de Vianne , pour la donner à Magdeleine de France , leur mère. La duchesse de Savoie , oubliant les obligations qu'elle avoit au roi , s'étoit liguée avec le duc de Guyenne , et tâchoit d'engager dans son parti le duc de Milan , son beau-frère. Le duc de Bretagne et le roi d'Arragon pouvoient former une ligue redoutable ; et l'on

(*) Elle étoit veuve de Louis d'Amboise , vicomte de Thouars. Le duc de Guyenne en eut deux filles.

disoit que le duc de Bourgogne seroit incessamment en Guyenne. Il suffisoit, d'ailleurs, d'être mal auprès du roi, pour être accueilli de son frère. Le comte d'Armagnac se réfugia auprès de lui, et fut rétabli dans ses biens. Charles d'Albret, connu sous le nom de cadet d'Albret ou de Saint-Basile, comptant sur la même protection, vouloit s'emparer des biens d'Alain d'Albret, son neveu, aîné de la maison, qui, ayant été élevé auprès du roi, avoit par là un titre pour déplaire au duc de Guyenne. Alain, pour prévenir les murmures de son oncle, alla rendre son hommage au duc de Guyenne. Le duc le pressa ensuite de demeurer auprès de lui; mais Alain répondit qu'il ne seroit pas digne de ses bontés, s'il oublioit celles qu'il avoit éprouvées de la part du roi.

Sur ces entrefaites, on apprit à la cour que le duc de Guyenne étoit dangereusement malade, et que la dame de Montsoreau avoit été empoisonnée (14 décembre) par frère Jean Fauve Deversois, abbé de St.-Jean d'Angely. Ce moine lui avoit donné le poison dans une pêche. On soupçonnoit que c'étoit un coup de la cabale de Lescun. Il falloit que la dame de Montsoreau n'eût pas eu le moindre soupçon contre l'abbé d'Angely; car elle le nomma un de ses exécuteurs testamentaires.

(1472; Pâques, le 29 mars). La mort de la dame de Montsoreau donna au duc de Guyenne beaucoup de crainte pour lui-même : sa maladie augmentoit tous les jours. Il sembloit vouloir se dissimuler son état par le nombre de ses projets. Il envoya Souplainville, vice-amiral de Guyenne, et Henri Malet, bailli de Montfort, pour presser le duc de Bourgogne de conclure : leurs instructions rappellent tous les prétendus sujets de plainte de Monsieur contre le roi. Il dit qu'on ne cherche qu'à le dépouiller de la Guyenne ; que le roi est près d'y entrer à la tête d'une armée, et que cependant il le fait tenter par les offres les plus avantageuses, qui sont celles qu'on a déjà vues ; mais qu'il ne veut rien écouter, et qu'il préfère son mariage avec Marie de Bourgogne à tous les partis qu'on pourroit lui proposer.

Le roi, étant instruit de tout ce qui se passoit dans la maison de son frère, envoya au duc de Bourgogne La Tremouille, Doriole et Olivier Le Roux, avec de nouvelles instructions, qui portoient que, pour trancher toutes difficultés, il étoit bon de s'en rapporter à la décision de six arbitres ; qu'il nommeroit le connétable, l'évêque de Langres et le président Le Boulanger, pour les siens ; que le duc choisiroit les trois autres ; et que, s'ils ne s'accordoient pas, on prendroit pour sur-arbitre le cardinal Bessarion, l'é-

gat en France, ou tel autre dont les six arbitres conviendroient. Le duc, au lieu de se porter à un accommodement, persistoit à demander la restitution des villes qu'on lui avoit prises : le roi prétendoit les avoir à juste titre, et que c'étoit beaucoup que de mettre en arbitrage un droit certain ; au surplus, il offroit de prolonger la trêve pour trois mois, sans y comprendre les ducs de Guyenne et de Bretagne, ou du moins sans qu'il en fût fait un article par écrit. Le duc de Bourgogne consentit (22 mars) à la prolongation de la trêve jusqu'au 15 de juin ; mais il voulut que les ducs de Guyenne, de Bretagne et de Calabre y fussent compris nommément.

Pendant que le roi faisoit négocier avec le duc de Bourgogne, il mettoit ses provinces en état de défense : il avoit envoyé en Normandie un héraut d'armes, déclarer au duc de Bretagne qu'il étoit surpris des préparatifs de guerre qu'il lui voyoit faire ; qu'il ne croyoit pas que le duc voulût manquer à sa parole ; mais que, si cela arrivoit, il feroit voir à tous les princes chrétiens, qui auroit tort ou raison. Le duc fit réponse : « Qu'il n'avoit jamais donné sujet de le » soupçonner de manquer à sa parole ; qu'il s'étoit toujours fié à celle du roi, et que lui et » ses sujets ne s'en trouvoient pas mieux ; qu'il » traitoit également bien les François et ses su-

» jets, au lieu que les Bretons éprouvoient toutes sortes de vexations de la part du roi; que leurs marchandises étoient surchargées d'impôts; qu'on les ruinoit par des confiscations; qu'on enlevoit leurs navires; qu'on les insultoit jusque dans leurs ports; que le roi avoit voulu engager les Écossois à faire une descente en Bretagne, et avoit promis de livrer ce duché au roi d'Écosse. A l'égard des préparatifs de guerre dont le roi se plaignoit, que, la trêve étant près d'expirer, il croyoit devoir se mettre en état de défense; qu'il ne faisoit en cela rien de contraire aux traités, et que, si l'on en venoit aux voies de fait, il sauroit défendre son honneur, ainsi que tout prince est obligé de le faire ».

Le duc de Bretagne, ayant donné cette déclaration aux hérauts, chargea Nicolas de Kermeno et Souplainville, que le duc de Guyenne lui avoit envoyés, d'en aller rendre compte au duc de Bourgogne, et de lui dire que le duc de Guyenne lui avoit envoyé deux scellés, par l'un desquels ce prince s'engageoit de faire rendre au duc de Bourgogne Amiens, Roye, Mont-Didier, St.- Quentin, et tout ce qu'on lui retenoit, au préjudice du traité de Péronne; par l'autre il promettoit de ratifier tout ce qui seroit réglé dans le traité d'alliance perpétuelle qu'il désiroit faire

avec le duc de Bourgogne, pourvu qu'il exécutât sa parole au sujet du mariage de sa fille, et qu'à cette condition le duc de Guyenne alloit faire marcher ses archers et son arrière ban. Il paroît, par cette instruction, que le duc de Bretagne avoit déjà fait dire au duc de Bourgogne à peu près les mêmes choses; il ajoute, dans celle-ci, qu'il fait solliciter Édouard de lui envoyer six mille archers; et il prie le duc de Bourgogne de joindre ses instances aux siennes.

Louis XI apprit bientôt, par un espion qu'il avoit en Bretagne, que le duc mettoit ses armées de terre et de mer en état, et que ses vaisseaux étoient près de sortir des ports de Brest et de St.-Malo. Les plaintes du duc de Bretagne, au sujet de la promesse qu'il supposoit que le roi avoit faite à celui d'Écosse de le mettre en possession de la Bretagne, n'étoient fondées que sur une commission donnée à Concessault, pour presser le roi d'Écosse de mettre en mer le plus grand nombre de vaisseaux qu'il pourroit, et de tirer des troupes de Danemarck: il n'y est point parlé du duc de Bretagne; mais il y a apparence que Louis avoit des desseins qui pouvoient regarder ce prince. Tandis que Louis se préparoit à la guerre, il ordonnoit des prières pour la paix. Comme il avoit une dévotion particulière à la Vierge, il voulut (mai) que, tous les jours à mi-

di, on récitât trois fois la salutation angélique, un genou en terre. Ce prince, toujours inquiet et agité, faisoit des vœux pour la paix, levoit des troupes, négocioit, assembloit son armée, cherchoit à désarmer ses ennemis, se tenoit prêt à les combattre.

Guillaume Chartier, évêque de Paris, mourut dans ce temps-là. Ce prélat avoit toutes les vertus de son état. Chéri des pauvres qu'il soula-geoit, aimé du peuple qu'il édifioit, il auroit dû se renfermer dans son église, au lieu qu'il voulut quelquefois se mêler d'affaires pour lesquelles il n'avoit ni les lumières, ni les talens nécessaires. Son zèle aveugle l'emportoit au delà de ses de-voirs. Lorsque les princes étoient devant Paris, il avoit voulu les y recevoir pendant l'absence du roi. Ses vues tendoient à la paix; mais il auroit perdu le royaume, si l'on eût suivi ses conseils. Louis XI en conserva toujours du ressentiment; et, sitôt qu'il apprit la mort de l'évêque, il envoya au prévôt des marchands, des lettres portant les sujets de plainte qu'il avoit eus contre ce prélat, et voulut qu'on les mît dans son épitaphe.

Le duc de Guyenne commençoit à se défier de ceux qui l'approchoient. Les princes ne sont pas assez heureux pour avoir des amis; et, dans leurs derniers momens, ils ne trouvent pas toujours de l'obéissance. Le duc ayant exigé de ses

gendarmes un nouveau serment de fidélité, plusieurs refusèrent de le faire. Ses officiers et ses partisans, le voyant s'affoiblir de jour en jour, l'abandonnoient, tournoient leurs vues du côté du roi, et cherchoient à regagner ses bonnes grâces. D'Archiac rendit une place qu'il tenoit pour le duc de Guyenne : le roi ne lui en sut pas beaucoup de gré ; il avoit compté punir d'Archiac, qui, l'ayant quitté par ingratitude, ne revenoit que par nécessité. Il écrivit à du Chatel de ne point attaquer de places, parce qu'il faudroit peut-être les rendre ; au lieu qu'on les auroit toutes, si la paix se faisoit. Peu de temps après, le roi, voyant qu'il n'y avoit aucun fond à faire sur les propositions du duc de Bourgogne, manda à du Chatel et à Crussol qu'il approuvoit l'entreprise qu'ils lui proposoient sur La Rochelle, et que, si elle réussissoit, il s'y rendroit aussitôt. Les affaires changèrent de face par la mort du duc de Guyenne (24 mai). Ce prince reconnoît, par son testament, le roi pour son héritier, le fait son principal exécuteur, lui demande pardon, et lui pardonne réciproquement ; il le prie de payer ses dettes et de récompenser ses officiers ; il nomme pour exécuteurs de son testament, après le roi, Arthus de Montauban, archevêque de Bordeaux, Roland de Cosic, son confesseur, Mechineau, son pre-

mier chapelain, Lescun, Malicorne, Roger de Grammont, et Lenoncourt.

On prétendit que le duc de Guyenne étoit mort empoisonné. Soit que Lescun voulût écarter les soupçons qu'on pouvoit avoir contre lui, soit par la douleur d'avoir perdu son maître ou plutôt sa fortune, il arrêta l'abbé de St.-Jean d'Angely, et Henri La Roche, officier de la bouche de ce prince, tous deux accusés d'être complices de sa mort. Lescun conduisit l'un et l'autre en Bretagne pour les faire brûler; il eut même l'insolence de répandre que ce crime avoit été fait par ordre du roi.

Le duc de Bourgogne publia, à ce sujet, le manifeste le plus affreux (22 juin). Il avança que le roi avoit, en 1470, corrompu Baudouin, bâtard de Bourgogne, Jean d'Arson et Chassa, pour l'empoisonner; qu'il venoit enfin de faire mourir le duc de Guyenne *par poison, maléfices et sortilèges*; que le roi étoit coupable de crime de lèse-majesté envers la couronne, les princes et la république; qu'il étoit parricide, hérétique, idolâtre; et que tous les princes devoient s'unir contre lui.

Le roi ne répondit pas à ces invectives par une apologie indigne de la majesté, il demeura longtemps dans le silence; mais comme ce silence même pouvoit être pris pour un aveu tacite, il

nomma des commissaires pour travailler au procès de l'abbé de St.-Jean et de La Roche, avec ceux que le duc de Bretagne nommeroit. Les commissaires du roi étoient Hélié de Bourdeille, archevêque de Tours; l'évêque de Lombes; Jean de Popaincourt, président du parlement; Bernard Lauret, président de Toulouse; Pierre Gruel, président de Grenoble; et Roland de Cosic, Breton d'origine, confesseur du feu duc de Guyenne, et qui, en qualité d'inquisiteur de la foi, avoit instruit le procès des coupables pendant qu'ils étoient dans les prisons de Bordeaux.

Le roi fit partir ces commissaires avec des lettres adressées au duc de Bretagne, au chancelier Chauvin, et à Lescun. Il y déclaroit que tous les princes devoient désirer qu'un crime aussi détestable fût prouvé, et que les coupables fussent punis; qu'il étoit de l'intérêt général que tous les complices et adhérens fussent connus; qu'il pourroit réclamer comme ses justiciables l'abbé de St.-Jean et La Roche, qui étoient nés, et avoient commis le crime en France; que néanmoins il consentoit que leur procès fût fait à Nantes; que de plus il demandoit que le duc de Bretagne nommât de sa part des commissaires pour travailler avec ceux qu'il envoyoit. Indépendamment de cette instruction, les commissaires du roi en avoient une particulière,

par laquelle il leur étoit spécialement recommandé de ne rien faire qu'en présence de Roland de Cosic, inquisiteur de la foi, qui ne pouvoit pas être suspect, ayant assisté le duc de Guyenne à la mort, et s'étant retiré ensuite en Bretagne.

Le roi vouloit que tout se fit avec éclat, que Jean de Chassignes, président de Bordeaux, qui avoit commencé le procès, et le vicaire de l'archevêque fussent entendus; qu'en interrogeant les accusés, on leur demandât si le roi avoit eu connoissance du crime, ou s'ils avoient été induits à l'accuser; et qu'on écrivît fidèlement leurs réponses. Les commissaires menèrent avec eux deux notaires apostoliques; un d'eux devoit être porteur des originaux, et les rendre à l'archevêque de Tours, en présence du duc, à qui l'archevêque les remettroit ensuite. Les commissaires avoient ordre de ne lire leurs instructions au duc qu'en plein conseil, et les notaires devoient prendre acte de ce que le duc répondroit, et charger leur procès-verbal du refus ou du retardement qu'il feroit de faire travailler au procès.

Les précautions que le roi prit, n'ont pas empêché que la calomnie n'ait prévalu, et qu'on n'ait ajouté foi à Brantôme (*), qui écrivoit long-

(*) Brantôme étoit un écrivain peu exact, qui ramassoit

temps après. « Il dit avoir appris d'un vieux cha-
» noine, que personne ne s'étoit aperçu que
» Louis XI eût fait mourir son frère ; mais qu'un
» jour, faisant ses prières à Cléri, son fou l'en-
» tendit qui demandoit pardon de la mort de
» son frère, qu'il avoit fait empoisonner par ce
» méchant abbé d'Angely ».

On ne peut trop s'étonner de l'espèce de témoin dont Brantôme s'appuie ; mais de tous temps, la malignité des hommes a suppléé à l'autorité qui manque aux satiriques. Il n'est pas vrai qu'on n'eût pas soupçonné Louis XI de la mort du duc de Guyenne, puisque le duc de Bourgogne l'en accusa par un manifeste. Claude Seissel, ennemi déclaré de Louis XI, se contente de dire : *Plusieurs y a qui disent, ce que toute fois je n'affirme pas, que Louis XI fut cause de faire mourir son frère par poison ; mais bien est chose certaine qu'il n'eut jamais fiance en lui, tant qu'il véquit, et ne fut pas déplaisant de sa mort.*

sans choix, sans examen et sans discussion tout ce qu'il entendoit dire. Le désir de savoir et d'écrire des anecdotes, suppose communément la crédulité ; sa prétendue naïveté lui gagne la confiance de quelques lecteurs ; car on prend souvent pour naïf ce qui n'est que l'effet de la vétusté du langage. D'ailleurs on ne fait pas assez d'attention que la naïveté prouve plutôt la sincérité de l'écrivain que la vérité des faits qu'il rapporte.

Quoique la commission dont je viens de parler, n'ait été nommée que dix-huit mois après la mort du duc de Guyenne (22 novembre, 1475), j'ai cru devoir rapporter, tout de suite ici, ce qui concerne cette affaire (*). Il paroît, par ce qu'on vient de voir, que le duc de Guyenne fut empoisonné; que l'abbé de St.-Jean-d'Angely fut l'auteur du crime, et que La Roche fut son complice : on ne voit pas aussi clairement ceux qui conseillèrent ce forfait. Le roi fut délivré, par la mort de son frère, de beaucoup de cabales et d'inquiétudes; mais ce n'est pas assez, pour le soupçonner d'y avoir eu part. Ses ennemis avoient les coupables entre leurs mains; ils n'auroient pas manqué de rendre leurs dépositions

(*) Une chronique manuscrite de ce temps-là porte : *Que Lescun, étant arrivé en Bretagne, présenta les coupables au duc, et lui tint ce discours : En vengeance de M. le duc de Guyenne, et de vous, monsieur mon maître, qui avez perdu votre très-cher et meilleur ami, et aussi pour ce que vous et lui étiez mes maîtres droituriers, je vous amène les meurtriers de leur maître et seigneur, pour être punis comme on doit faire à telles gens pour donner exemple à toutes gens usant de fausseté, lequel duc trépassé étoit indigne de celui méfait et martyre, et requiert et peut requérir son âme à Dieu que justice en soit faite; si prie à Dieu qu'il lui doint grâce d'ouvrir ses yeux à voir ce que j'ai fait à mon pouvoir touchant sa vengeance. Alors le duc répondit : Ils auront le loyer qu'ils ont mérité, et voudrois que je tinsse aussi bien en-*

publiques, si elles eussent chargé ce prince. L'abbé de St.-Jean étoit accusé d'avoir empoisonné la dame de Montsoreau, et l'on soupçonnoit que c'étoit à l'instigation de Lescun, ennemi et jaloux du crédit de cette femme; mais Lescun n'avoit aucune raison d'en vouloir à la vie d'un prince, auprès de qui il restoit sans concurrens. Il est assez vraisemblable que le duc fut empoisonné sans dessein formé, et parce qu'on ne prévoyoit pas qu'il mangeroit, comme il le fit, la moitié de la pêche empoisonnée qui fut présentée à sa maîtresse. Si Lescun avoit donné ordre à l'abbé d'empoisonner la dame de Montsoreau, comment osoit-il le faire arrêter, et ne craignoit-il pas qu'il l'accusât? Peut-être que l'abbé fit le premier crime pour plaire à Lescun,

tre mes mains ceux qui leur ont fait faire, que j'ai ceux ici; car je ne les laisserois point aller sans pleiger, et croy qu'il n'y a homme en chrétienté, que les scût pleiger. Et lors commanda qu'ils fussent menés en prison et bien gardés, et fut mis l'abbé en une maison nommée la Musse, en la ville de Nantes, qui étoit gardée par Bertrand de Mussillac; et La Roche fut conduit au Bouffay. Long-temps après l'abbé, voyant le péché qu'il avoit fait, se désespéra, se pendit et étrangla dans la chambre où il étoit en prison. Pour l'écuyer, je ne scais ce qu'il devint; mais tant y fut, qu'il fut scû par la plupart des royaumes chrétiens la fumée de l'empoisonnement du duc de Guyenne.

dans la cabale de qui il étoit entré, et sans en avoir reçu d'ordre formel ; peut-être aussi que Lescun ne le fit arrêter, que pour écarter tout soupçon de complicité, et qu'il travailloit secrètement à lui sauver la vie, ou du moins à l'empêcher de parler. En effet, il est assez singulier qu'après l'éclat de cette affaire, l'abbé ait été plus de deux ans en prison, sans que son crime fût éclairci, et qu'on n'ait plus entendu parler de son complice. On prétendoit que le duc de Bretagne avoit fait étrangler l'abbé d'Angely, de peur qu'il n'accusât le roi, avec qui il venoit de se réconcilier ; peut-être aussi que le roi, ayant pardonné à Lescun, ne voulut pas qu'on poussât plus loin une affaire où celui-ci pouvoit être impliqué. Il reste toujours une obscurité qui, en laissant voir le crime, empêche d'en découvrir les auteurs.

Cependant Simon de Quingey vint, de la part du duc de Bourgogne, pour être présent au serment que le roi devoit faire, d'observer le dernier traité ; mais comme il lui étoit désavantageux, et que la mort du duc de Guyenne changeoit la face des affaires, il refusa de le ratifier.

Plus on étale les grandes maximes, plus on est près de les violer. Le roi et le duc ne cessoient de répéter celle du roi Jean : *Si la foi étoit bannie*

du monde, elle devoit se trouver dans le cœur des princes ; et l'un et l'autre ne cherchoient qu'à se tromper. Le roi n'avoit pensé qu'à détacher le duc de Bourgogne de celui de Guyenne ; et le duc de Bourgogne n'avoit d'autre dessein que de retirer les villes d'Amiens et de St.-Quentin. Quingey avoit ordre de passer en Bretagne, et d'assurer le duc qu'il ne s'étonnât pas d'une trêve qui n'étoit qu'une feinte.

Le duc de Bourgogne, voyant que le roi refusoit de ratifier le traité, se mit en campagne à la tête d'une nombreuse armée, et vint se camper à Halbuterne, entre Arras et Bapaume.

Le roi commença par se saisir de la Guyenne. Les officiers de son frère, n'ayant point de meilleur parti à prendre, cherchoient à rentrer en grâce ; les uns vinrent s'offrir, les autres se vendirent ; tous enfin suivirent la fortune. Le roi ne perdit pas un temps précieux par une sévérité déplacée, et s'attacha, par des bienfaits, ceux qu'il auroit punis en toute autre circonstance. Il en usa ainsi à l'égard des villes ; il confirma leurs privilèges, et fit donner des lettres d'abolition à tous ceux qui avoient suivi le parti du duc de Guyenne. Il réunit à la couronne la ville de Bayonne, à la prière des habitans ; rétablit à Bordeaux, le parlement qu'il avoit transféré à Poitiers ; pardonna aux villes de Pézénas et de

Montignac , qui s'étoient révoltées, et rétablit la tranquillité dans le royaume.

Le duc de Bourgogne, ayant passé la Somme, se présenta devant Nesle. Le Petit-Picard s'y défendit d'abord avec beaucoup de valeur ; mais, voyant qu'il ne pouvoit pas sauver la place, il capitula, et sortit avec la dame de Nesle pour régler les articles ; il rentra ensuite dans la ville, pour faire quitter aux francs-archers leurs habits d'ordonnance, suivant la capitulation ; mais les assiégeans y étant entrés en même temps, firent main basse sur tout ce qu'ils rencontrèrent ; on égorgea, sans pitié, ceux qui s'étoient réfugiés dans les églises ; le commandant fut pendu, et on coupa le poing à tous ceux à qui on laissa la vie. Le duc, altéré de sang à mesure qu'il le répandoit, fit mettre le feu à la ville, et la vit brûler avec une tranquillité barbare, en disant : *Tel fruit porte l'arbre de la guerre.* Ceux qui voulurent excuser le duc, dirent que les habitans de Nesle avoient tué le héraut qui les sommoit, et qu'ils avoient tiré sur les assiégeans pendant la capitulation. Les princes trouvent toujours des âmes assez viles pour excuser leurs fureurs.

Le duc marcha tout de suite à Roze, et l'emporta en deux jours. Le connétable, craignant que l'épouvante ne se communiquât à toutes les

villes, écrivit au roi, qui étoit sur la frontière de Bretagne, de venir rassurer celle de Picardie. Le roi ne parut pas fort alarmé, et se contenta d'envoyer Dammartin partager le commandement avec le connétable.

Le duc de Bourgogne, enflé de ses premiers succès, vint se présenter devant Beauvais (27 juin). Au lieu d'ouvrir la tranchée, il tenta d'emporter la place d'assaut. Les habitans se défendirent vaillamment. Pendant l'assaut, Guillaume de Vallée arriva avec deux cents lances, courut à l'attaque et acheva de repousser les Bourguignons. Le lendemain le maréchal Rouault, Crussol, de Beuil, Torcy, d'Estouteville, son frère, Salazar, Mery de Coué, Guerin le Groing, tous braves et expérimentés, entrèrent dans la place avec trois cents lances. La ville de Paris, sentant de quelle importance il étoit pour elle de sauver Beauvais, y envoya le bâtard de Rochechouart, à la tête d'une troupe d'arbalétriers avec toutes sortes de munitions. Le connétable et Dammartin partagèrent leurs troupes, prirent leurs quartiers de différens côtés, mais toujours à portée de se réunir; tombèrent sur tous les convois des Bourguignons, battirent leurs partis, et mirent bientôt la famine dans le camp. Le duc, désespéré de tant d'obstacles, résolut de donner encore un assaut; il commença (9 juillet) par faire

tirer toute son artillerie contre la porte qui est du côté de l'hôtel-dieu; ses troupes comblèrent le fossé et se présentèrent à l'escalade. D'Estouteville les reçut avec toute la valeur possible. L'attaque dura quatre heures; les Bourguignons y perdirent plus de quinze cents hommes, et auroient peut-être été tous taillés en pièces, si les gendarmes avoient pu sortir; mais, comme on avoit muré les portes de ce côté là, les précautions qu'on avoit prises pour la conservation de la ville, furent le salut des assiégés. On prétend qu'il n'y eut que quatre hommes de tués du côté des assiégés. Ce échec jeta le découragement dans le camp. Le lendemain Salazar sortit avec un détachement, pénétra jusqu'aux tentes des Bourguignons, en brûla quelques-unes, et prit plusieurs pièces de canon; il perdit peu de monde; mais il fut dangereusement blessé. Les sorties, quoiqu'heureuses, ne laissoient pas d'affoiblir les assiégés. On demanda de nouveaux secours à Paris; le connétable écrivit que le roi, voulant absolument sauver Beauvais, Paris devoit envoyer son artillerie, puisqu'on avoit tiré les hommes d'armes de St.-Quentin.

On tint conseil là-dessus dans Paris: on représenta qu'on avoit déjà fait, peut-être, plus qu'on ne devoit; qu'il étoit encore plus important de conserver la capitale que Beauvais; et que le roi,

sûr de la fidélité des Parisiens, approuveroit leur prudence. La ville d'Orléans suppléa d'elle-même à ce que Paris ne pouvoit faire ; elle fit conduire à Beauvais de la poudre, des armes et des vivres. On continua dans Paris à se mettre en état de défense ; on enrôla trois mille hommes, qui devoient être payés par le parlement, la chambre des comptes et la ville. Le duc de Bourgogne, craignant de ruiner totalement son armée, leva le siège de Beauvais (10 juillet). La première faute qu'il fit, fut de ne pas se camper d'abord entre Paris et Beauvais, afin de couper la communication.

Le roi, voulant reconnoître la valeur et la fidélité des habitans de Beauvais, leur accorda, pour eux et leurs successeurs, le droit de tenir fiefs et arrière-fiefs, sans qu'on pût exiger d'eux aucune finance. Il les exempta de ban et arrière-ban, et les chargea de la garde de leur ville, avec exemption de tous impôts, et liberté d'élire leurs officiers municipaux. Comme les pratiques de dévotion entroient dans tout ce qui se faisoit alors, le roi ordonna qu'il se feroit tous les ans une procession où l'on porteroit les reliques d'une sainte Angadrême à qui l'on attribuoit le salut de la ville ; et que, dans cette cérémonie, les femmes précéderoient les hommes, en mémoire de ce qu'au dernier assaut les hommes auroient été

forcés, si les femmes ne fussent venues à leur secours, ayant à leur tête Jeanne Hachette. Cette héroïne se présenta sur la brèche, l'épée à la main, repoussa les ennemis, arracha l'étendard qu'on vouloit arborer, et renversa le soldat qui le portoit. Le roi permit encore aux femmes de porter tels habits et bijoux qu'elles voudroient; ce qui peut faire croire qu'il y avoit alors des lois somptuaires qui régloient jusqu'aux parures des femmes.

Le duc de Bourgogne, pour se venger, entra dans le pays de Caux, mettant tout à feu et à sang; prit les villes d'Eu et de St.-Valeri, et marcha à Dieppe; mais le connétable et Dammartin, s'en étant approchés, l'empêchèrent de rien entreprendre sur cette ville. Le duc s'en vengea sur Longueville qu'il réduisit en cendres, et alla tout de suite se camper à la vue de Rouen. Cependant son armée manquoit de tout et commençoit à se mutiner; tous ses convois étoient battus et enlevés; les garnisons d'Amiens et de St.-Quentin ravageoient son pays, et portoient partout le fer et la flamme.

Le duc fut obligé de se retirer; il prit en chemin Neuchâtel, et brûla plusieurs châteaux: il en vouloit particulièrement aux places du connétable, espérant par là s'en venger, ou l'attirer dans son parti. La fureur avec laquelle il faisoit la

guerre, contribua à la ruine de son armée, qui ne trouvoit plus à subsister dans les lieux qu'elle avoit ravagés. Le duc abandonna son pays pour désoler celui de son ennemi, perdit ses meilleurs officiers, et ne retira d'autre fruit de sa campagne, que le titre de Terrible, qui devoit être une injure pour un prince. Le comte de Roussi faisoit la guerre sur les frontières de Champagne avec autant de cruauté, que le duc, son maître, la faisoit en Picardie; il prit Tonnerre, brûla Monsaugeon, et porta le fer et le feu dans les environs de Joigny, Troyes et Langres. Le comte, Dauphin d'Auvergne, usant de représailles, ne fit pas moins de mal en Bourgogne, que le comte de Roussi en faisoit en Champagne.

Toutes les lettres que le roi recevoit des commandans de ses troupes, ne purent jamais lui faire abandonner les frontières de Bretagne. Le duc venoit de signer avec l'Anglois un traité, par lequel Édouard s'engageoit à faire, au printemps, une descente en France, ou d'y envoyer un lieutenant général, avec des troupes suffisantes pour tenir la campagne. Le duc promettoit de fournir quatre cents lances, et des archers à proportion, de recevoir les Anglois dans ses ports, et de leur fournir toutes les choses nécessaires. Le roi n'étoit pas précisément instruit des

articles de ce traité ; mais, n'ignorant pas que le duc tramait un complot, et fatigué de ses retardemens, il fit entrer des troupes en Bretagne. Chamtocé se rendit aussitôt ; Macheou ouvrit ses portes ; Ancenis ne tint pas. Le roi écrivit au connétable et à Dammartin, qu'il étoit près de donner bataille ; qu'il espéroit mettre le duc à la raison ; que bientôt il leur enverroit un détachement de son armée ; que jusque-là ils eussent soin de ne rien hasarder, mais de harceler l'armée bourguignonne, et de la ruiner, en lui ôtant les moyens de subsister.

Les Bretons, commençant à ressentir les suites de la guerre, et voyant leur commerce ruiné, pressèrent leur prince d'écouter les propositions du roi. Des Essars, gouverneur de Montfort, et Souplainville, maître d'hôtel du duc, entamèrent la négociation. La plus grande difficulté venoit de la haine qui étoit entre du Chatel et Lescun. Le roi aimoit le premier qui lui avoit rendu de grands services, et craignoit l'autre dont il avoit besoin : ce dernier motif étoit très-puissant sur Louis XI. L'estime qu'il avoit pour du Chatel, fit qu'il lui rendit compte de sa situation et des raisons qu'il avoit de traiter avec Lescun. La trêve ayant été signée pour un an, Lescun rentra en grâce, et fut fait gouverneur de Guyenne, de Blaye et d'un des Châteaux

de Bordeaux. Il fut dit que les ducs de Calabre et de Bourbon seroient compris dans la trêve; et que, s'ils le refusoient, le duc de Bretagne l'observeroit religieusement. Le roi s'engageoit à lui payer soixante mille livres, et à rendre les villes qu'il avoit prises, à l'exception d'Ancenis qu'il garderoit pour sûreté des conditions de la trêve.

Le duc de Bourgogne, aussi fatigué et plus ruiné par la guerre, que ceux mêmes dont il avoit désolé le pays, fut aussi obligé de faire une trêve.

Sixte IV, voulant rétablir la paix entre les princes chrétiens, avoit envoyé en France le cardinal Bessarion, archevêque de Nicée. Ce prélat devoit ensuite aller trouver les ducs de Bourgogne et de Bretagne; mais il n'eut pas le temps d'exécuter ce dessein, et se contenta d'écrire à ces deux princes : ce qui détruit le conte rapporté par Brantôme (*). Bessarion, n'ayant pas réussi

(*) Brantôme dit que Bessarion, ayant passé à la cour de Bourgogne avant de venir en France, Louis XI en fut fort offensé, et lui en marqua son ressentiment à sa première audience, en le prenant par la barbe, et lui disant, par un assez mauvais jeu de mots : *Barbara græca genus retinent quod habere solebant*. Si Brantôme avoit été mieux instruit, il auroit dit que le ressentiment du roi venoit non-seulement de ce que, dans le procès de Balue, Bessarion avoit été un des commissaires dont il se plaignoit; mais encore de ce qu'il avoit osé depuis demander la grâce du coupable.

dans sa légation, mourut de chagrin en retournant à Rome.

Cependant le roi, voulant ménager Sixte IV, donna ordre à ses ambassadeurs de conclure un concordat que ce pape lui avoit proposé; mais, l'université s'y étant opposée, il ne fut enregistré dans aucun parlement, et resta sans exécution (*).

Galéas, duc de Milan, voyant que ceux qui avoient été le plus opposés au roi recherchoient la paix, commença à rougir d'avoir pris un autre parti que celui d'un prince qui lui avoit marqué tant de bontés; il offrit de lui prêter cinquante mille écus, et de renouveler les anciennes alliances. Louis, sacrifiant toujours son ressentiment à son intérêt, accepta l'argent, en écrivit une lettre de remerciement (octobre), et fit avec Galéas un nouveau traité qui rappeloit tous les précédens, et par lequel ils s'engageoient de ne jamais traiter l'un sans l'autre avec aucun prince. Aussitôt que ce traité eut été signé, Bolletto, ambassadeur de Milan, déclara au roi que son maître lui faisoit présent des cinquante mille écus qu'il venoit de lui prêter. Le roi fit dire au duc qu'en

(*). Ce concordat et les lettres patentes, données le 31 octobre, pour son enregistrement, sont à la suite du Commentaire sur la pragmatique sanction, de l'édition donnée par Pinso, page 1052 et suivantes.

reconnoissance de ce présent, il n'exigeroit de lui, pendant trois ans, aucun secours d'hommes ni d'argent.

Le chancelier Juvénal des Ursins mourut cette année. Il avoit été conseiller au parlement, capitaine des gendarmes, lieutenant de Dauphiné, et bailli de Sens. Propre à tous les emplois par ses talens, il fut honoré de la dignité de chancelier par Charles VII. Louis XI, à son avènement à la couronne, déposa des Ursins par des intrigues de cour, et le rétablit pour le bien de l'état, à la fin de la guerre du Bien Public. Pierre Doriole succéda à des Ursins.

Amédée, duc de Savoie, mourut aussi cette année. Digne d'être mis au rang des saints par sa piété, il n'étoit prince que de nom. La duchesse Yolande, sœur de Louis XI, l'avoit toujours gouverné. Elle eut la régence après sa mort.

Cette année fut encore remarquable par la mort de Gaston de Foix, prince de Navarre, du chef de sa femme.

La naissance de François, duc de Berri, dont la reine accoucha à Amboise, au mois de septembre, eût été l'événement le plus heureux de cette année, si la vie de ce prince eût été plus longue. Il mourut l'année suivante.

C'est vers ce temps qu'on doit placer la fonda-

tion que la reine fit, à Paris, des religieuses de l'*Ave Maria*, ordre de saint François.

Louis, ne perdant jamais l'occasion d'engager à son service les hommes de mérite, s'attacha cette année Philippe de Commines, si connu par ses excellens mémoires dont j'ai tiré un très-grand secours, et dont les fautes même m'ont été utiles, en m'obligeant à plus de recherches. Le roi lui donna d'abord quarante mille livres pour acheter la terre d'Argenton, du sieur de Montsoreau, et le gratifia encore de la principauté de Talmont. Dans les lettres de concession, le roi dit de Commines : *Sans crainte du danger qui lui en pouvoit lors venir, nous avertit de tout ce qu'il pouvoit pour notre bien, et tellement s'employa que, par son moyen et aide, nous saillimes des mains de nos rebelles et désobéissans... et en dernier a mis et exposé sa vie en aventure pour nous.*

Après avoir parlé de Commines, en qualité d'écrivain, dans la préface de cette histoire, il me reste à le considérer ici comme homme d'état. On ignore les motifs qui le portèrent à quitter le duc de Bourgogne. Quelques-uns ont prétendu que, Commines étant à la chasse avec lui, lorsqu'il n'étoit que comte de Charolois, ce prince lui ordonna de le débotter ; que, Commines ayant obéi, le comte voulut absolument lui rendre le

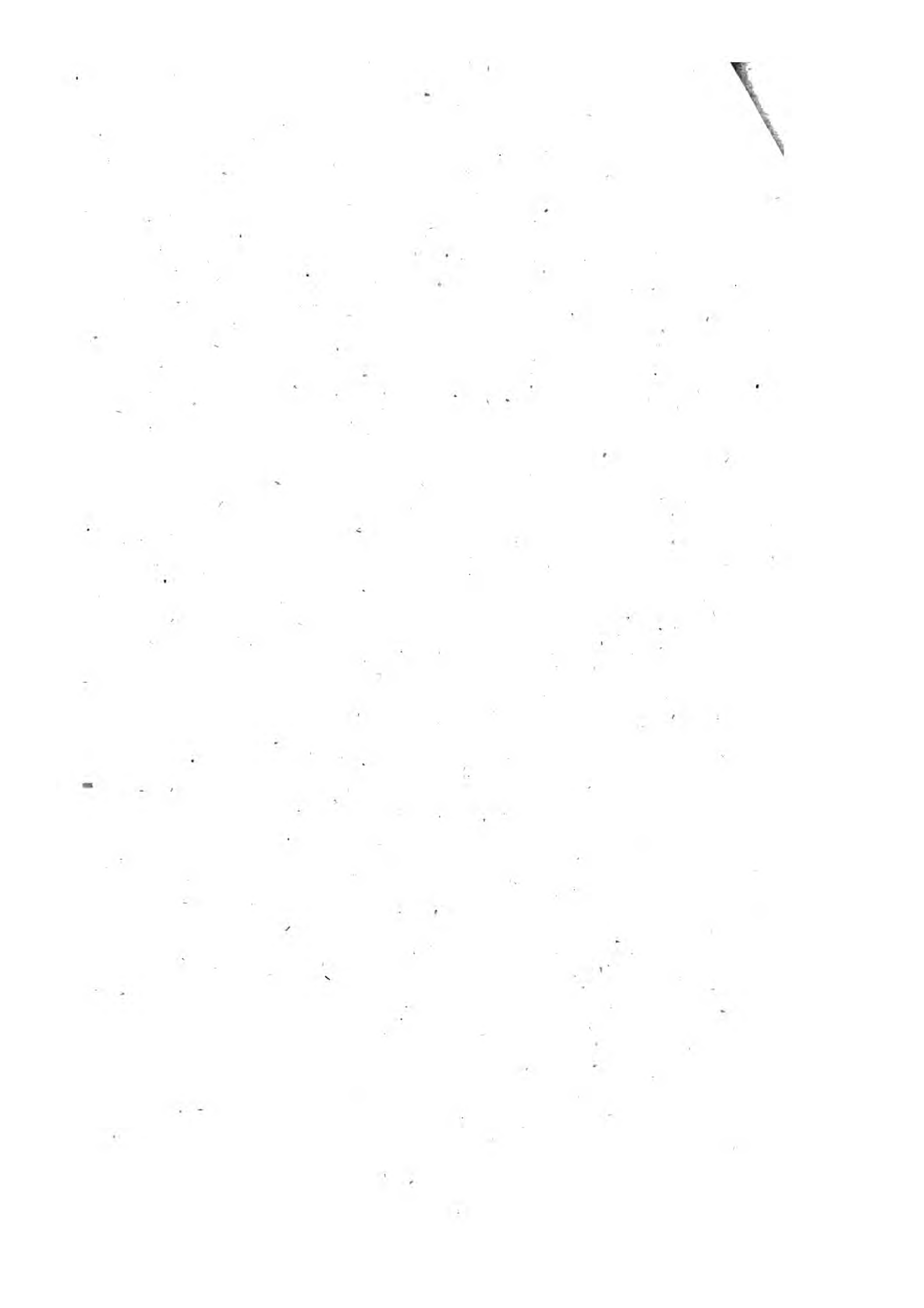
même service ; que Commines fut forcé de le souffrir, et que le comte le frappa ensuite au visage avec la botte, en lui disant : *Comment, coquin, tu souffres que le fils de ton maître te rende un si vil service ?* On ajoute que Commines en fut surnommé *la Tête-Bottée* ; et que le dépit qu'il en eut, lui fit dans la suite abandonner le duc Charles. Sans adopter une pareille fable, il y a grande apparence que Commines se déterminâ, par prudence, à quitter le duc de Bourgogne, et parce qu'il jugea qu'il n'y avoit rien à espérer d'un prince qui se perdroit infailliblement par sa fureur et sa présomption. Quel que soit le motif qui ait engagé Commines à quitter son maître pour passer au service de son ennemi, il seroit difficile de le justifier. L'on allègue en sa faveur, qu'il étoit alors permis de passer du service d'un prince vassal à celui de son souverain ; et l'on dit, pour justifier cet usage, qu'il est souvent parlé des pratiques que les princes employoient pour se débaucher réciproquement leurs sujets. Ce raisonnement est extrêmement vicieux, puisque l'usage dont on s'appuie, établiroit également le droit du souverain sur les sujets du vassal, et celui du vassal sur ceux du souverain. Or, le dernier est certainement faux ; et il ne seroit pas aisé d'établir l'autre. Commines tint une conduite fort équivoque à l'égard du

duc de Bourgogne : les lettres même de concession de la principauté de Talmont en seroient une preuve. Il n'eut pas dans la suite plus de fidélité pour Charles VIII. Si j'examine la conduite de Commines avec tant de sévérité, c'est parce que les hommes tels que lui, qui connoissent toute l'étendue de leurs devoirs, sont plus coupables de les violer.

Commines passoit avec justice, pour l'homme de son siècle qui avoit le sens le plus profond ; il eut beaucoup de part à la confiance des deux princes auxquels il fut attaché ; cependant il ne fut à la tête du gouvernement sous aucun. Louis XI se servoit utilement des hommes de mérite, sans jamais les associer à son autorité : il exigeoit plus d'obéissance que de conseils ; son principal objet, en s'attachant les hommes rares, étoit encore moins de s'en servir, que d'en priver les autres princes. A l'égard du duc de Bourgogne, c'étoit un génie trop fougueux pour être gouverné, et Commines étoit trop sage pour l'entreprendre. Il y a un dernier période d'autorité, où un sujet ne parvient que par une audace téméraire, dont les hommes sensés sont moins capables que les autres.

FIN DU LIVRE SIXIÈME ET DU TOME SECOND.

81324093



Clareuil
17.6.82



Clareuil
17.6.82



Clareuil
17.6.82



Clareuil
17.6.82